



# **COMPTE RENDU IN EXTENSO**

## **6<sup>ÈME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**26 ET 27 JUILLET 2018  
(JOURNÉE DU 26 JUILLET 2018)**



**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**6<sup>ème</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018  
REUNION DES 26 ET 27 JUILLET 2018**

**6<sup>ta</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2018  
RIUNIONE DI I 26 E 27 DI LUGLIU**

**S O M M A I R E / S U M M À R I U  
JOURNEE DU 26 JUILLET 2018  
GHJORNU DI U 26 DI LUGLIU**

**QUESTIONS ORALES / QUISTIONE ORALE**

- Question orale n° 2018/E6/050 déposée par Mme Isabelle FELICIAGGI, 17  
au nom du groupe « La Corse dans la République » : Prise en charge  
des frais de transport des malades et de leur famille sur le continent.**
- Réponse de Mme Vanina BORROMAI, présidente de l'Office des transports 18  
de la Corse
- Question orale n° 2018/E6/045 déposée par M. François BENEDETTI, 22  
au nom du groupe « Corsica libera » : Lutte contre les incendies -  
Saison 2018**
- Réponse de M. Gilles SIMEONI, président du Conseil exécutif de Corse 23
- Question orale n° 2018/E6/048 déposée par Mme Nadine NIVAGGIONI, 27  
au nom du groupe « Femu a Corsica » : Xylella : la défaillance de l'Etat**
- Réponse de M. François SARGENTINI, président de l'Office de 28  
l'environnement de la Corse

<b><u>Question orale n° 2018/E6/042</u> déposée par M. Xavier LACOMBE, au nom du groupe « Per l'avvene » : Infrastructures de transport : révision de la PPI</b>	31
Réponse de Mme Vanina BORROMEI, présidente de l'Office des transports de la Corse	32
<b><u>Question orale n° 2018/E6/049</u> déposée par M. Jean-Charles ORSUCCI, au nom du groupe « Andà per dumane » : Centre aquatique de l'Extrême-Sud</b>	35
Réponse de Mme Lauda GUIDICELLI, conseillère exécutive en charge du sport et de la jeunesse	37
<b><u>Question orale n° 2018/E6/044</u> déposée par Mme Rosa PROSPERI, au nom du groupe « Corsica libera » : Acquisition et destination future du couvent Santa Catalina de Siscu</b>	41
Réponse de M. Gilles SIMEONI, président du Conseil exécutif de Corse	42
<b><u>Question orale n° 2018/E6/047</u> déposée par M. Julien PAOLINI, au nom du groupe «Femu a Corsica» : Gestion des risques liés à la pollution marine et côtière</b>	45
Réponse de M. François SARGENTINI, président de l'Office de l'environnement de la Corse	47
<b><u>Question orale n° 2018/E6/043</u> déposée par M. Jean-Louis DELPOUX, au nom du groupe «Per l'avvene» : Grand Port – Bastia-Corse</b>	50
Réponse de M. Gilles SIMEONI, président du Conseil exécutif de Corse	51
<b><u>Question orale n° 2018/E6/046</u> déposée par Mme Anne-Laure SANTUCCI, au nom du groupe «Femu a Corsica» : Gestion des banquettes de posidonie</b>	56
Réponse de M. François SARGENTINI, président de l'Office de l'environnement de la Corse	57

Mme Christelle COMBETTE, secrétaire de séance (appel des conseillers)	60
Allocution d'ouverture du président Jean-Guy TALAMONI	60

<b>MOTIONS / MUZIONE</b>
--------------------------

<b><u>Motion n° 2018/E6/061 déposée par le groupe « Femu a Corsica » :</u></b> <b>Mise en œuvre du plan des déchets – Avenir du site de Vighjaneddu</b> <i>(Délibération n° 2018/238 AC du 26 juillet 2018)</i>	64
Présentation de la motion par M. Guy ARMANET	64
<b>Prise(s) de parole :</b>	
Le président Jean-Guy TALAMONI	66
M. Xavier LACOMBE, amendements	66
M. Romain COLONNA	68
Le président Jean-Guy TALAMONI	68
M. Xavier LACOMBE	69
M. Guy ARMANET	69
M. François SARGENTINI, avis du CE sur amendements et motion	69
Le président Jean-Guy TALAMONI	72
M. Joseph PUCCI (maire de Vighjaneddu) quitte l'hémicycle	72
<b>Vote sur les 3 sections prévues dans l'amendement</b>	72
Vote 1 <sup>ère</sup> section	72
Vote 2 <sup>ème</sup> section	72
Vote 3 <sup>ème</sup> section	73
<b>Vote motion ainsi amendée</b>	73

<b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / ASSESTU DI U TERRITORIU</b>
--

<b><u>Rapport n° 2018/E6/247 : Convention Collectivité de Corse/ Conservatoire du littoral relative à la gestion du domaine terrestre et maritime du conservatoire en Corse</u></b> <b>(Délibération n° 2018/239 AC du 26 juillet 2018)</b>	74
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. François SARGENTINI, président de l'Office de l'environnement de la Corse	74
Avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement	77
<b>Prise(s) de parole :</b>	
Le président Jean-Guy TALAMONI	77
Mme Nadine NIVAGGIONI	77
M. Jean-Charles ORSUCCI	77
Mme Anne-Laure SANTUCCI	79
Le président Jean-Guy TALAMONI	79
M. François ORLANDI	80
M. Pierre GHIONGA	81
Mme Anne-Laure SANTUCCI	81
M. Pietr'Antone TOMASI	82
M. François SARGENTINI, en réponse aux intervenants	83
<b>Vote du rapport</b>	84
<b>Suspension de séance</b>	84
<b>Reprise de séance</b>	85
<b><u>Rapport n° 2018/E6/218 : Procédure de modification du PADDUC pour le rétablissement de la carte des espaces stratégiques agricoles et l'intégration de la planification territoriale de l'intermodalité</u></b> <b>(Délibération n° 2018/262 AC du 26 juillet 2018)</b>	85
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Jean BIANCUCCI, président de l'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse	85
Avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement	88

<b>Prise(s) de parole :</b>	
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	88
M. François-Xavier CECCOLI	92
M. Petr' Antone TOMASI	95
Mme Fabienne GIOVANNINI	100
Mme Valérie BOZZI	104
M. Jean-Charles ORSUCCI	106
M. Xavier LACOMBE	110
M. Jean BIANCUCCI, en réponse aux intervenants	114
Le président Gilles SIMEONI	118
<b>Suspension de séance</b>	126
<b>Reprise de séance</b>	127

<b>RAPPORTS DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE          RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA</b>
---

<b><u>Rapport n° 2018/E6/208 : Répartition des membres de l'Assemblée de Corse au sein des collèges chargés de l'élection des sénateurs</u></b>	127
<b>(Renvoyé)</b>	

<b>Prise(s) de parole :</b>	
Le président Jean-Guy TALAMONI	127
M. Jean-Martin MONDOLONI	127
M. Petr' Antone TOMASI	128
Le président Gilles SIMEONI	128

<b>Rapport renvoyé</b>	128
------------------------	-----

<b><u>Rapport n° 2018/E6/251: Colloque sur les conséquences de la guerre de 14-18 en Corse (Accademia corsa di i vagabondi, novembre 2018)</u></b>	129
<b>(Délibération n° 2018/240 AC du 26 juillet 2018)</b>	

Présentation du rapport par le président Jean-Guy TALAMONI	129
--	-----

<b>Prise(s) de parole :</b>	
M. Petr' Antone TOMASI	130
M. Pierre GHIONGA	130
Le président Jean-Guy TALAMONI	130

Le président Jean-Guy TALAMONI (président de l'Accademia corsi di i vagabondi) quitte la présidence le temps du vote du rapport	131
---	-----

M. Hyacinthe VANNI (remplace le président Jean-Guy TALAMONI)	131
<b>Vote du rapport</b>	131

<b>COMMUNICATION SUR LA REUNION DU CONSEIL PERMANENT CORSO-SARDE EN DATE DU 10 JUILLET 2018</b>
---

Le président Jean-Guy TALAMONI	132
--------------------------------	-----

<b><u>Rapport n° 2018/E6/263: Ratification de la cosignature corse et sarde décidée lors du Conseil permanent corso-sarde du 10 juillet 2018 de la charte européenne pour l'égalité femmes-hommes</u></b> (Délibération n° 2018/241 AC du 26 juillet 2018)	135
---	-----

Présentation du rapport par le président Jean-Guy TALAMONI	135
--	-----

<b>Vote du rapport</b>	135
------------------------	-----

<b><u>Rapport n° 2018/E6/264: Ratification de la délibération adoptée lors du Conseil permanent corso-sarde en date du 10 juillet et relative à la protection des Bucchi di Bunifaziu</u></b> (Délibération n° 2018/242 AC du 26 juillet 2018)	136
---	-----

Présentation du rapport par le président Jean-Guy TALAMONI	136
--	-----

<b>Vote du rapport</b>	136
------------------------	-----

<b>AFFAIRES EUROPEENES AFFARI AUROPEANI</b>
---

<b><u>Rapport n° 2018/E6/259: Prise en charge des frais d'organisation de la 38<sup>ème</sup> assemblée générale de la Commission des îles de la conférence des régions périphériques maritimes à Bastia les 12 et 13 juillet 2018</u></b> (Délibération n° 2018/243 AC du 26 juillet 2018)	137
--	-----

Présentation du rapport par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, conseillère exécutive en charge des affaires européennes et internationales	137
---	-----

Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	139
---	-----

<b>Vote du rapport</b>	139
------------------------	-----

**QUESTIONS DIVERSES**  
**QUISTIONE DIVERSE**

<b><u>Rapport n° 2018/E6/209: Attribution d'un véhicule de fonction par nécessité absolue de service au directeur de cabinet du président du Conseil exécutif de Corse</u></b>	141
<b>(Délibération n° 2018/244 AC du 26 juillet 2018)</b>	
Présentation du rapport par le président Gilles SIMEONI	141
Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité, par Mme Anne TOMASI, rapporteure	141
<b>Vote du rapport</b>	142
<b><u>Rapport n° 2018/E6/237: Mise à disposition, à titre gracieux, de personnel de la Collectivité de Corse auprès du Syndicat d'énergie de la Corse du Sud</u></b>	143
<b>(Délibération n° 2018/245 AC du 26 juillet 2018)</b>	
Présentation du rapport par le président Gilles SIMEONI	143
M. Joseph PUCCI (président du Syndicat de l'énergie de la Corse du Sud quitte l'hémicycle	143
<b>Vote du rapport</b>	144
<b><u>Rapport n° 2018/E6/238: Rectificatif concernant le nombre de représentants titulaires du personnel siégeant au CHSCT</u></b>	145
<b>(Délibération n° 2018/246 AC du 26 juillet 2018)</b>	
Présentation du rapport par le président Gilles SIMEONI	145
<b>Vote du rapport</b>	145
Mme Chantal PEDINIELLI demande que les rapports 248, 249, 250 et 258 soient examinés plus tard	146
<b><u>Rapport n° 2018/E6/260: Modification de la délibération n° 2018/027 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018 relative au fonctionnement des groupes politiques de l'Assemblée de Corse</u></b>	147
<b>(Délibération n° 2018/248 AC du 26 juillet 2018)</b>	
Présentation du rapport par le président Gilles SIMEONI	147



<b>Prise(s) de parole :</b>	
M. Hyacinthe VANNI	148
Le président Jean-Guy TALAMONI	148
<b>Vote du rapport</b>	148
<b><u>Rapport n° 2018/E6/261: Modification de la délibération n° 2018/026 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018 relative aux taux applicables pour le calcul des indemnités de fonction du président de l'Assemblée de Corse, du président du Conseil exécutif de Corse, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers exécutifs</u></b> <b>(Délibération n° 2018/247 AC du 26 juillet 2018)</b>	149
Présentation du rapport par le président Gilles SIMEONI	149
<b>Vote du rapport</b>	149
<b><u>Rapport n° 2018/E6/262: Individualisation de crédits en faveur de l'acquisition de progiciels et outils web auprès de l'entreprise ESRI France</u></b> <b>(Délibération n° 2018/249 AC du 26 juillet 2018)</b>	150
Présentation du rapport par le président Gilles SIMEONI	150
<b>Vote du rapport</b>	150
<b>EAU – ASSAINISSEMENT – ACQUA – RISANAMENTU</b>	
<b><u>Rapport n° 2018/E6/212: OEHC – Programme d'investissement hydraulique N1311 sous maîtrise d'ouvrage Collectivité de Corse 2018</u></b> <b>(Délibération n° 2018/250 AC du 26 juillet 2018)</b>	151
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Xavier LUCIANI, conseiller exécutif, président de l'Office d'équipement hydraulique de la Corse	151
Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité, par Mme Anne TOMASI, rapporteure	151
<b>Vote du rapport</b>	152

<b><u>Rapport n° 2018/E6/213: Acquisition de parcelles cadastrées section A 410 et A 524 lieu-dit « Stirpiccia » et « San Piuvanacciu » sur la Commune de Tagliu è Isulacciu</u></b>	153
<b>(Délibération n° 2018/251 AC du 26 juillet 2018)</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Xavier LUCIANI, conseiller exécutif, président de l'Office d'équipement hydraulique de la Corse	153
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	153
<b>Vote du rapport</b>	153
<b><u>Rapport n° 2018/E6/224: Modification de la composition et des règles de fonctionnement de la Commission locale de l'eau (CLE) du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Etang de Bigulia-Chjurlinu</u></b>	154
<b>(Délibération n° 2018/252 AC du 26 juillet 2018)</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Xavier LUCIANI, conseiller exécutif, président de l'Office d'équipement hydraulique de la Corse	154
Avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement	154
<b>Prise(s) de parole :</b>	
M. François ORLANDI	155
<b>Vote du rapport</b>	155
<b><u>Rapport n° 2018/E6/239: Amélioration des transferts d'eau entre la Plaine Orientale Nord et la Plaine Orientale Centre – Tranche 1 – Surpresseur de Tagliu è Isulacciu</u></b>	156
<b>(Délibération n° 2018/253 AC du 26 juillet 2018)</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Xavier LUCIANI, conseiller exécutif, président de l'Office d'équipement hydraulique de la Corse	156
Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité, par Mme Anne TOMASI, rapporteure	156
<b>Prise(s) de parole :</b>	
M. François-Xavier CECCOLI	157
M. Xavier LUCIANI, en réponse	158

Mme Marie-Anne PIERI (non participation au vote de Mme Marie-Thérèse MARIOTTI, maire de Taglio-Isolaccio)	158
Le président Jean-Guy TALAMONI	159
<b>Vote du rapport</b>	159

## LANGUE ET CULTURE CORSE – LINGUA E CULTURA CORSA

<b><u>Rapport n° 2018/E6/253: Invidualisation de crédits dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la Collectivité de Corse et le réseau CANOPE, Académie de Corse</u></b> <b>(Délibération n° 2018/254 AC du 26 juillet 2018)</b>	160
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Xavier LUCIANI, conseiller exécutif, en charge de la langue corse	160
Le président Jean-Guy TALAMONI	161
Lecture du rapport de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé, par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	162
<b>Prise(s) de parole :</b>	
M. Xavier LUCIANI, en réponse au rapport du CECCSS	164
Mme Anne TOMASI, ne prend pas part au vote et quitte l'hémicycle	165
M. Jean-Martin MONDOLONI	165
M. Xavier LUCIANI, en réponse aux intervenants	167
Mme Vannina ANGELINI-BURESI	169
<b>Vote des amendements</b>	169
<b>Vote du rapport ainsi amendé</b>	170

## FORMATION PROFESSIONNELLE FURMAZIONE PRUFESSIUNALE

<b><u>Rapport n° 2018/E2/252: Plan d'investissement des compétences (PIC)</u></b> <b>(Délibération n° 2018/255 AC du 26 juillet 2018)</b>	171
<b>Prise(s) de parole :</b>	
Mme Chantal PEDINIELLI	171
Le président Jean-Guy TALAMONI	171

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive, en charge de la formation professionnelle	171
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé	174
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	174
<b>Prise(s) de parole :</b>	
Mme Christelle COMBETTE	175
Mme Josepha GIACOMETTI, en réponse	175
<b>Vote du rapport</b>	177
<b><u>Rapport n° 2018/E6/255: Accompagnement renforcé vers l'entreprise</u></b> <b>(Délibération n° 2018/256 AC du 26 juillet 2018)</b>	178
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive, en charge de la formation professionnelle	178
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé	180
<b>Prise(s) de parole :</b>	
Mme Christelle COMBETTE	180
Le président Jean-Guy TALAMONI	181
Mme Josepha GIACOMETTI, en réponse	181
M. Jean-Christophe ANGELINI	182
Le président Jean-Guy TALAMONI	184
M. Jean-Martin MONDOLONI	185
Le président Jean-Guy TALAMONI	185
<b>Vote du rapport</b>	185
<b><u>Rapport n° 2018/E6/257: Individualisation de crédits en faveur des instituts de formation paramédicaux</u></b> <b>(Délibération n° 2018/257 AC du 26 juillet 2018)</b>	186
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive, en charge de la formation professionnelle	186
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé	186
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	186
<b>Vote du rapport</b>	187

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – RECHERCHE  
INSIGNAMENTU SUPERIORE - RICERCA**

<b><u>Rapport n° 2018/E6/230: Création d'une cellule de veille prospective et d'ingénierie de formation</u></b>	188
<b>(Délibération n° 2018/258 AC du 26 juillet 2018)</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive, en charge de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche	188
Lecture du rapport de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé, par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	190
<b>Vote du rapport</b>	191

**CULTURE ET PATRIMOINE  
CULTURA E PATRIMONIU**

<b><u>Rapport n° 2018/E6/219: Tarification des prestations et produits proposés à la vente à « A casa di Roccapina »</u></b>	192
<b>(Délibération n° 2018/259 AC du 26 juillet 2018)</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive, en charge de la culture et du patrimoine	192
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé	192
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	193
<b>Vote du rapport</b>	193
<b><u>Rapport n° 2018/E6/236: Site archéologique de Cuccuruzzu à LIVIA - Fonctionnement de la régie de recettes : nouveaux tarifs d'ouvrages mis en vente à la boutique du site archéologique de Cucuruzzu</u></b>	194
<b>(Délibération n° 2018/260 AC du 26 juillet 2018)</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive, en charge de la culture et du patrimoine	194

Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé 194

**Prise(s) de parole :**

M. Petr' Antone TOMASI 195  
 Le président Jean-Guy TALAMONI 195  
 Le président Gilles SIMEONI 195  
 Le président Jean-Guy TALAMONI 196  
 M. Pierre GHIONGA 196  
 Mme Josepha GIACOMETTI 197  
 Mme Anne-Laure SANTUCCI, amendement 197

**Vote du rapport** 198

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
 ASSESTU DI U TERRITORIU**

**Rapport n° 2018/E6/246: Avenant de prolongation du contrat de concession de l'exploitation de la source territoriale d'Orezza** 199  
**(Délibération n° 2018/261 AC du 26 juillet 2018)**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI 199

Lecture du rapport de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Julie GUISEPPI, rapporteure 200

Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité, par Mme Anne TOMASI, rapporteure 201

**Prise(s) de parole :**

M. François ORLANDI 201  
 M. Jean-Martin MONDOLONI, amendement 202  
 Le président Gilles SIMEONI, en réponse 202

**Vote amendement Commission des finances** 203

**Vote du rapport ainsi amendé** 203

**Suspension de séance** 203

**Reprise de séance** 204

<b><u>Rapport n° 2018/E6/218 : Procédure de modification du PADDUC pour le rétablissement de la carte des espaces stratégiques agricoles et l'intégration de la planification territoriale de l'intermodalité</u></b> <b>(Délibération n° 2018/262 AC du 26 juillet 2018)</b>	204
<b>Examen des amendements et sous-amendements au rapport initial</b>	204
<b>Vote du rapport ainsi amendé</b>	219

<b>JEUNESSE – SPORTS</b> <b>GHJUVENTU – ATTIVITA SPURTIVE</b>
--

<b><u>Rapport n° 2018/E6/235: Attribution d'une subvention hors guide des aides sport au bénéfice de l'Association sportive GFCA Volley-ball pour la saison 2018-2019</u></b> <b>(Délibération n° 2018/263 AC du 26 juillet 2018)</b>	220
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Lauda GUIDICELLI, conseillère exécutive en charge du sport et de la jeunesse	220
Lecture du rapport de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé, par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	222
Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité, par Mme Anne TOMASI, rapporteure	225
<b>Prise(s) de parole :</b>	
M. Romain COLONNA	227
M. Jean-Martin MONDOLONI	228
Le président Jean-Guy TALAMONI	229
Mme Isabelle FELICIAGGI	230
M. Pierre GHIONGA	230
Mme Valérie BOZZI	231
Mme Muriel FAGNI	231
M. Pierre-Jean LUCIANI	232
M. Petr' Antone TOMASI	234
M. Jean-Charles ORSUCCI	236
M. Jean-François CASALTA	239
Le président Jean-Guy TALAMONI	240
Mme Lauda GUIDICELLI, en réponse aux intervenants	240
M. Hyacinthe VANNI	242
<b>Suspension de séance</b>	242

<b>Reprise de séance</b>	242
<b>Prise(s) de parole :</b>	
Le président Jean-Guy TALAMONI	242
Mme Anne-Laure SANTUCCI, <b>amendement</b>	242
Les groupes « Corsica libera », « Per l'avvene », « Andà per dumane » s'associent à l'amendement déposé par Mme Anne-Laure SANTUCCI	242
M. Petr' Antone TOMASI	243
Le président Jean-Guy TALAMONI	243
Mme Anne-Laure SANTUCCI, avis	243
<b>Examen et vote des amendements</b>	243
<b>Vote rapport ainsi amendé</b>	253



**Ouverture de la séance des questions orales à 10 h 35.****Le Président TALAMONI**

Nous allons commencer la série des questions orales par une question orale déposée par Mme Isabelle FELICCIAGGI.

**QUESTIONS ORALES / QUESTION ORALE**

**Question orale n° 2018/E6/050 déposée par Mme Isabelle FELICCIAGGI, au nom du groupe « La Corse dans la République » : Prise en charge des frais de transport des malades et de leur famille sur le continent.**

**Mme Isabelle FELICCIAGGI**

Messieurs les Présidents,  
Madame la Présidente de l'Office des transports de la Corse,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,  
Chers collègues,

Suite au courrier de l'Association *Inseme*, la semaine dernière, comportant un certain nombre de propositions visant à améliorer la prise en charge des malades devant se déplacer sur le continent pour raison médicale, ainsi que leurs familles, ma question s'adresse plus particulièrement à Madame la présidente de l'Office des transports, destinataire également de ces demandes.

En effet, en raison de notre insularité...

**Le Président TALAMONI**

S'il-vous-plaît, ce ne sont pas des conditions normales de travail. Je demande aux élus de ne pas gêner l'oratrice, et à ceux qui ne sont pas élus de quitter l'hémicycle.

Vous avez la parole.

**Mme Isabelle FELICIAGGI**

Merci.

En effet, en raison de notre insularité, la prise en charge et le transport des malades, et particulièrement des enfants et de leur famille, depuis la Corse, pour une prise en charge médicale adaptée sur le continent, car elle n'existe pas sur place, revêtent un caractère particulièrement important dont nous devons nous préoccuper.

Évidemment, il est du devoir de la Collectivité de Corse de tout mettre en œuvre pour aider ces familles afin de simplifier, au maximum, les procédures et lourdeurs administratives, les laissant se concentrer sur ce qui est le plus important : leur santé et leur guérison.

Ainsi, en corollaire à la « convention triennale de dispositif d'aide aux familles des enfants originaires de Corse hospitalisés sur le continent » que nous allons renouveler lors de cette session, permettant une aide à l'hébergement, je souhaiterais savoir qu'elles sont les mesures fortes que l'Office des transports de la Corse mettra en place, durant notre mandature, afin de faciliter le transport aérien de ces malades et de leur famille ?

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Réponse du Conseil exécutif, donc Vanina.

**Mme Vanina BORROMEI**

Madame la Conseillère,

Avant de répondre à votre question, en ma qualité de présidente de l'Office des transports de la Corse, je pense qu'il est nécessaire de rappeler les mesures déjà prises par notre Collectivité pour la prise en charge des frais de transport des malades et de leur famille sur le continent :

L'Assemblée de Corse a adopté, dès 2013, les premières mesures d'un dispositif de prise en charge à destination des familles avec enfants malades, issu d'un constat : celui de la nécessité d'accompagner et de soulager les familles obligées d'engager des démarches et des frais importants

pour la prise en charge médicale de leurs enfants, que l'offre de soins et la nature de leur pathologie privent d'un suivi en Corse.

La volonté de la Collectivité est de pouvoir répondre, tout à la fois, aux difficultés matérielles engendrées par l'hospitalisation d'un enfant sur le continent et d'améliorer la prise en charge ainsi que l'information des familles.

Le dispositif, dans son économie actuelle, comporte ainsi 4 volets :

1/ Un volet « transport », géré par les services de la Collectivité, permettant le remboursement, sur présentation des factures et des justificatifs du déplacement, des frais de transport du deuxième accompagnant d'enfants malades, et la gestion d'un numéro vert permettant l'obtention de places d'urgence auprès des compagnies de transport ;

2/ Un volet « hébergement » permettant la prise en charge directe des frais d'hébergement des familles accompagnantes d'enfants malades, dans le cadre d'un conventionnement auprès de deux structures d'hébergements, à Nice et à Marseille,

3/ Un volet « information grand public » permettant le financement d'associations ancrées sur l'ensemble du territoire assurant ce rôle.

4/ Un volet « mise en réseau des acteurs ».

En 2015, puis en 2017, l'Assemblée de Corse est venue amender ce dispositif en proposant des modifications destinées à l'amélioration de l'opérationnalité des mesures proposées :

En 2017, la Direction du développement social de l'ex-Collectivité territoriale de Corse a engagé une consultation auprès des principaux partenaires associatifs intervenant dans ce domaine, afin de mieux identifier les besoins et conforter les pistes d'amélioration. Ont émergé de ces consultations trois priorités : la nécessité d'une meilleure visibilité du dispositif, un renforcement de l'offre vers les plus jeunes, l'intégration de l'évolution des pratiques médicales et notamment celle de la généralisation des soins en ambulatoire.

Sur le volet « transport », nous avons acté :

- Des modifications des critères de prise en charge, notamment extension des dérogations au critère de durée d'hospitalisation, de 1 jour au lieu de 3 jours, pour l'accompagnement d'enfants atteints de handicap lourd, et des enfants âgés de moins de 4 ans.
- Externalisation de la mise en place d'un dispositif d'avance de frais pour les familles et de la gestion du numéro vert, avec le lancement d'une consultation sous forme de MAPA pour la gestion du dispositif hors volet hébergement.

L'ensemble de ce dispositif, chiffré à 162 000 € en 2013, a été porté à 180 000 € en octobre 2017.

Une réflexion est actuellement engagée sur un élargissement à de nouvelles structures d'hébergement sur le continent ; un état des lieux est en cours.

La relance du marché infructueux pour la gestion du dispositif externalisé d'avances de frais est également prévue rapidement.

Parmi les acteurs-clés de ce dispositif, l'association *Inseme*, que je salue, ainsi que les associations qui œuvrent dans ce domaine, a, par ailleurs, bénéficié du soutien de la Collectivité sur les volets « information » et « mise en réseau des acteurs » par le biais de subventions. Ainsi, l'aide attribuée en 2017 par les trois anciennes collectivités s'est élevée à : plus de 67 485 €

L'Office des transports de la Corse viendra compléter cet important dispositif par une exigence particulière portée à la simplification, par le délégataire, des procédures pour les malades devant se déplacer sur le continent, avec notamment la mise en place d'un embarquement prioritaire et de salles d'attente dans les aéroports d'Aiacciu et de Bastia.

Un dispositif de quota de places à libérer en urgence serait redondant avec le dispositif existant de numéro vert. Par ailleurs, Air Corsica applique déjà le tarif résident au retour en Corse des malades transportés, à l'aller, par avion sanitaire.

Enfin, nous allons solliciter l'extension de l'espace dédié aux malades existant à l'aéroport de Marseille et la création d'un nouvel espace dédié à l'aéroport de Nice.

En conclusion, je dois toutefois rappeler une des orientations majeures de la Collectivité, en matière de santé, qui est d'améliorer en priorité l'offre de soins sur le territoire et je suppose que ma collègue, Bianca Fazi, dans sa feuille de route, se fera l'écho de tout ceci.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. La question suivante va être posée par François BENEDETTI pour « Corsica libera ».

**Question orale n° 2018/E6/045 déposée par M. François BENEDETTI, au nom du groupe « Corsica libera » : Lutte contre les incendies (saison 2018).**

**M. François BENEDETTI**

M. le Président, merci.

M. le Président de l'Exécutif,  
Mesdames et Messieurs,  
Chers collègues,

En 2017, la Corse a dû faire face à un déficit pluviométrique très important dès le printemps et, donc, à une forte sensibilité de la végétation devenant extrême début juillet.

Comme le redoutaient les professionnels, la campagne « feux de forêt » 2017 fût longue et intense depuis l'incendie de Bastelica, en mars, jusqu'aux derniers feux de fin octobre/début novembre, à Ghisoni et à San Martinu di Lota, pour se terminer seulement au début de la nouvelle année à Cervioni et à Chiatra.

Pour le seul secteur de la Haute Corse, le bilan de cette saison est de plus de 6 000 ha dévastés contre 1 000 ha les années précédentes.

Depuis le 1er janvier 2018, la mise en place de la Collectivité de Corse nous a permis de démontrer un engagement fort auprès des sapeurs-pompiers, avec notamment un effort budgétaire conséquent en faveur des services d'incendie et secours.

Alors que nous rentrons dans la campagne des feux de forêt 2018, il convient de faire le point sur un certain nombre de dossiers primordiaux pour nous donner les moyens de prévenir et de traiter une éventuelle nouvelle saison catastrophique. Nous espérons que les investissements engagés par notre collectivité permettront la mise à niveau du matériel et des véhicules dont l'état d'usure est inquiétant.

Les avions et hélicoptères bombardiers d'eau sont des outils incontournables pour la lutte contre l'incendie. Cette année, les deux SIS ont mis en œuvre un marché commun afin de disposer de trois hélicoptères bombardiers d'eau.

De son côté, l'État mettra en œuvre des moyens terrestres et aériens similaires aux années précédentes sans tenir compte des effets du changement climatique.

Il est ainsi déplacé d'entendre des représentants de l'État proclamer que la gestion opérationnelle des secours relève exclusivement du préfet de Corse et, dans le même temps, ne pas mettre des moyens de lutte opérationnels supplémentaires pour faire face aux risques naturels. La Collectivité de Corse n'a pas vocation à financer le matériel des services de l'État.

Notons, par ailleurs, que les conclusions de la CDSCGC (Commission départementale de sécurité civile et de gestion de crise) relative à l'incendie survenu sur la commune de Bunifaziu, en mai 2017, ne sont toujours pas connues malgré les demandes de notre Assemblée.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, alors que nous entrons de plain-pied dans cette nouvelle saison de feux de forêts, pourriez-vous faire état, à notre Assemblée, des initiatives portées par notre collectivité, notamment en matière de lutte opérationnelle et de moyens, de sensibilisation ou de soutien aux sinistrés ?

À ringrazià vi.

**Le Président TALAMONI**

À ringrazià vi. A riposta di u Consigliu esecutivu ?

**Le Président SIMEONI**

Monsieur le Conseiller

Des interrogations et une inquiétude sont légitimes à la veille de l'été.

La Corse a été, historiquement, durement frappée par les incendies, et encore plus l'année dernière où nous avons tous en mémoire les feux, aussi bien, de l'été que de l'hiver.

J'en profite pour exprimer notre solidarité à la Suède et à la Grèce qui ont été, ces derniers jours, durement frappées, à leur tour, par ce fléau. Et je rappelle que nous avons proposé, avec l'accord des présidents POLI et

ARMANET, de mettre à disposition deux équipes du SIS 2A et du SIS 2B, si nécessaire, notamment auprès de la Grèce, dans le cadre de la solidarité méditerranéenne qui est une constante de notre engagement.

Rapidement, et nous en parlerons plus longuement, mais les deux volets principaux qui nous occupent sont la prévention, d'un côté, la surveillance et la lutte, de l'autre.

Premier volet : les travaux de prévention réalisés, pour l'essentiel durant la période hivernale, en régie, par les deux cent quatre vingt dix forestiers-sapeurs que compte notre nouvelle Collectivité.

Et bien sûr, je tiens à rendre hommage à ces personnels pour leur connaissance du terrain et leur rôle irremplaçable qu'ils ont au quotidien.

Sachez, en termes de chiffres, que pour la période 2018, les programmes des travaux des forestiers-sapeurs portent sur :

- 2 200 hectares de débroussaillage ;
- 400 km d'entretien de pistes DFCI ;
- 200 km de débroussaillage de bord de piste DFCI.

Et je rappelle, également, qu'une réflexion est en cours pour harmoniser les pratiques et les méthodes d'intervention, améliorer notre efficacité, y compris d'ailleurs en concertation avec l'ODARC et dans le cadre d'une vision planifiée et équitable des interventions (par exemple, au bénéfice des agriculteurs dans le cadre de la lutte et de la prévention contre les incendies).

Par ailleurs, les mêmes forestiers-sapeurs participent aux dispositifs de surveillance et de lutte organisés par les deux SIS. Ce sont 120 agents, chaque jour, avec :

- Trente neuf engins d'interventions ;
- Cinq engins de travaux et trois véhicules de transport d'engins

Avec aussi, quand même, une participation à des actions de type commando pionniers et la mise en œuvre de feux tactiques et la nécessité d'harmoniser les pratiques entre le nord et le sud. Et, également, les problèmes relatifs à l'entretien des véhicules, mais c'est une autre discussion.



En ce qui concerne la lutte contre les feux de forêt, comme je l'ai fait pour les forestiers-sapeurs, je tiens à rendre hommage aux personnels qui luttent au quotidien : les pompiers femmes et hommes, dans tous les territoires de l'île.

Rendre hommage, également, à l'action qui est menée de façon concertée, et j'y insiste, par Pierre POLI et Guy ARMANET en leur qualité respective de présidents, et par les deux directeurs, les colonels MAESTRACCI et PERALDI.

Nous sommes véritablement dans une logique, d'ores et déjà, de stratégie concertée, de mutualisation qui devra nous conduire rapidement à créer le fameux EPIDIS avec, à terme, la construction (en associant bien sûr l'ensemble des personnels, notamment au plan social) d'une structure unique.

En ce qui concerne les moyens opérationnels, nous avons une discussion avec l'État qui est souvent tendue, vous le savez.

Nous souhaitons que les canadiens soient mobilisés sur site, le plus tôt possible, surtout avec l'évolution climatique.

Les deux SIS ont passé un marché mutualisé permettant de disposer, durant toute la saison, de deux hélicoptères bombardiers d'eau avec, si nécessaire, un troisième. Et enfin, pour les feux dits « inaccessibles », un quatrième hélicoptère pourra être mobilisé sous 48 heures (une mobilisation qui pourra être actionnée à tout moment de l'année).

Un dernier mot, mais on en discutera de façon approfondie, il y a effectivement un effort budgétaire qui a été fait malgré le contexte contraint que vous connaissez, notamment parce qu'il y a un certain nombre de moyens qui étaient vieillissants.

Je termine, pour respecter le temps imparti, en disant que c'est le combat de toutes et de tous, de notre Assemblée bien sûr, des citoyens, des maires, des intercommunalités et, à cet égard, je salue le travail d'ores et déjà engagé par la Commission ad hoc de la Chambre des territoires et Louis POZZO di BORGO, chargé de la présider et de l'animer. Une Chambre des territoires qui a d'ores et déjà planché sur les réserves communales de sécurité civile et sur d'autres dispositifs.

Nous sommes donc mobilisés.

Un dernier mot, enfin, sur la dimension européenne. Nous comptons explorer toutes les possibilités qui sont offertes par la « *buffer capacity* », mécanisme européen ayant pour objet la mise à disposition de moyens de protection civile territoriaux, par exemple la Corse au profit d'un Etat-membre, dans une logique de solidarité inter-méditerranéenne. C'est, à moyen terme, ce que nous voulons construire.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a là un brouhaha insupportable ! Je demande de respecter les orateurs et l'Exécutif qui répond. Nous sommes là pour travailler et je pense que, aujourd'hui, l'ambiance est un peu bizarre et pas du tout au travail.

La question suivante est posée par Nadine NIVAGGIONI du groupe « Femu a Corsica ».

**Question orale n° 2018/E6/048 déposée par Mme Nadine NIVAGGIONI, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Xylella, la défaillance de l'État.**

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président de l'Office de l'environnement,  
Monsieur le Président de l'ODARC,

Nous avons vu, récemment, apparaître dans la presse locale une page de publicité financée par l'État recommandant vivement aux particuliers de ne pas transporter de végétaux en raison des risques liés à la Xylella. Sur les radios, une campagne de publicité incite également à signaler les plantes portant des symptômes de Xylella ou de cynips.

Une mission d'enquête, diligentée conjointement par les ministères de l'Agriculture et de l'Environnement, est venue en avril : elle devait rendre rapidement un rapport précis sur les problèmes des tests, des risques, et proposer de nouvelles mesures.

Cet affichage pourrait faire penser que les services de l'Etat ont modifié leur regard sur cette bactérie extrêmement dangereuse pour nos productions agricoles et notre couvert végétal.

Malheureusement, il n'en n'est rien : les dernières statistiques d'entrées de végétaux sensibles à Xylella font apparaitre une véritable explosion des importations, y compris pour des plantes ornementales considérées par l'Union européenne comme les plus à risque comme le laurier-rose, y compris pour des oliviers d'Espagne où la Xylella est bien présente, y compris pour des plantes produites localement comme les citrus ou l'immortelle.

Je vous remercie, Messieurs les Présidents, de nous donner des précisions sur la situation actuelle, et les mesures que vous envisagez.

**Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. La parole au Conseil exécutif, donc François SARGENTINI, que nous saluons, va répondre à cette question.

**M. François SARGENTINI**

Monsieur le Président,  
Madame la Conseillère,

L'identification de la *Xylella* sur un laurier-rose à Prupia la semaine dernière, montrant l'ampleur de la présence de la bactérie, a encore renforcé notre inquiétude.

Comme d'habitude, les services de l'État, en l'occurrence la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, minimisent les risques liés à la bactérie et, surtout, continuent à laisser entrer massivement en Corse les espèces les plus sensibles, y compris celles qui peuvent porter plusieurs souches de la bactérie (*multiplex* mais aussi *pauca* ou *fastidiosa*) encore officiellement absentes de Corse.

Quel est le principal danger identifié aujourd'hui par les scientifiques avec qui nous travaillons ?

Le premier, c'est l'entrée en Corse de la sous-espèce *pauca*, présente dans les Pouilles, aux Baléares et sur le continent espagnol, ou de la sous-espèce *fastidiosa* détectée en Espagne, dont les conséquences sont hélas bien connues.

Le deuxième, c'est la recombinaison possible entre ces sous-espèces de *Xylella* qui pourrait « fabriquer » une « super bactérie » entraînant une propagation et des dégâts extrêmement graves, tant pour les filières agricoles que pour le milieu naturel.

Or, l'État laisse entrer « par dérogation » des milliers de plants qu'il considère comme « indemnes », alors que nous savons que le test de détection utilisé, le seul homologué, n'est pas assez précis pour détecter à coup sûr la présence de la bactérie.

Il n'y a donc AUCUNE GARANTIE SCIENTIFIQUE que les plants entrants soient indemnes. L'État le reconnaît mais, pour autant, il n'a rien changé à son analyse de risques, renvoyant à une éventuelle évolution, aux résultats de la Mission conjointe des ministères de l'Agriculture et de la Transition écologique venus, en avril, étudier la situation.

En attendant, et par précaution, nous avons demandé la suspension immédiate de l'importation :

- de plants agricoles, quand il existe un risque fort et qu'une filière locale peut fournir les plants (oliviers, agrumes, immortelle notamment) ;
- de plants ornementaux des espèces les plus sensibles, hôtes potentielles de plusieurs sous-espèces de la bactérie (laurier-rose, westringia, romarin, par exemple).

Bien évidemment, nous n'avons pas été entendus, les importations ont continué, et ont même dépassé sur les six mois (du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin), les chiffres de 2017 :

- Oliviers : 6 882 plants, contre 5 564 pour 2017 ;
- Agrumes : 2 942 (2 707 en 2017) ;
- Lauriers-roses : 19 133 (c'est un chiffre phénoménal !)

Vous trouverez les statistiques complètes jointes à cette réponse.

À ce jour, aucune nouvelle de la Mission conjointe qui aura ainsi permis à l'État de gagner du temps et de reporter la tenue d'un CROPSAV qui mettrait en évidence l'entrée massive de plants sensibles.

Vous avez bien compris que ? sur ce dossier comme beaucoup d'autres, le dialogue est impossible. En avril dernier, nous tenions une conférence de presse commune, avec mon collègue de l'ODARC, intitulée « chronique d'un désastre annoncé » ; depuis, rien n'a changé.

L'État prend sciemment le risque de la destruction de filières agricoles et d'une atteinte grave à notre biodiversité : en l'absence de transfert de compétence, il est clair que l'impasse est totale, le profit économique immédiat et la « tranquillité » de l'État ayant pris le pas sur notre intérêt collectif.

Sachez, cependant, que notre Collectivité est pleinement investie dans le programme de recherches OEC, INRA, Università sur les insectes vecteurs dont nous présenterons cet automne les premiers résultats, et que

nous continuons à chercher activement tous les moyens, y compris juridiques et règlementaires, pour nous protéger.

Je vous remercie, Mme la Conseillère.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Conseiller exécutif.

Nous avons une question de Xavier LACOMBE du groupe « Per l'avvene ».

**Question orale n° 2018/E6/042 déposée par M. Xavier LACOMBE, au nom du groupe « Per l'avvene » : Infrastructures de transports / Révision PPI.**

**M. Xavier LACOMBE**

Merci, M. le Président.

M. le Président de l'Exécutif,  
Mme la Conseillère exécutive en charge des transports,  
Chers collègues,

Lors de l'adoption, en avril 2017, du PPI des infrastructures de transport, il avait été prévu que le document puisse être actualisé chaque année via une clause de revoyure. L'année s'est largement écoulée...

Les amendements que j'avais portés visaient à avancer, de 2023 à 2018 (et je m'en étais fait écho), les aménagements des carrefours de Baleone, Effrico et Socordis dénommés aujourd'hui « giratoire de la Gravona » ainsi que leur passage en 2x2 voies, et à avancer également, de 2021 à 2018, la suppression du passage à niveau de Mezzana. Je parle bien de l'embranchement de Cuttoli avec la gare, le groupe scolaire, le cabinet médical, et le projet que porte la CAPA, au niveau de la Mezzana.

Programmer au plus près ces opérations répond à la nécessité de désengorger l'entrée du pays ajaccien. Je crois qu'aujourd'hui, en termes de circulation, c'est le sujet n°1, prioritaire, à traiter, qui draine un quart du trafic routier insulaire. Je crois que nombre de collègues en ont fait les frais quand ils veulent se rendre sur Ajaccio et perdent au moins une heure de trajet pour faire 10 km.

Vous aviez rejeté nos amendements à la liste opérationnelle du PPI mais consenti, néanmoins (je tiens à le rappeler), face à l'évidence de la situation, à préciser en bas de la page 17, je cite « *qu'au moment de la première actualisation du PPI en 2018, une attention particulière sera portée sur la nécessité d'avancer la réalisation de ces trois opérations en 2018-2019 dans la mesure où les financements et la déprogrammation ou la révision d'autres projets intégrés à ce PPI, le permettent.* ». C'est ce qui avait été convenu.

Un autre de nos amendements, qui concernait l'avancée de début de travaux de la déviation de Ste Lucie de Porto Vecchio, de 2021 à 2019, n'a pas fait l'objet du même accord. Pourtant, encore une fois, l'évidence est la même en termes d'engorgement et d'urgence tant le passage au feu rouge de Ste Lucie constitue le point noir de la RT 10. Je vais m'en remettre à certains usagers qui connaissent mieux le problème que moi...

Plus globalement, nous apprenons que plusieurs projets inscrits au PPI, notamment le contournement de Penta di Casinca, seraient déjà considérés comme caducs. Les collectivités locales attendent d'ailleurs des réponses. Nombreux élus s'interrogent.

Monsieur le Président, quinze mois après l'adoption du document, il y a donc urgence à le réactualiser, tant sur les projets que sur le calendrier de réalisation. Concrètement, **pouvez-vous nous indiquer quand, et dans quelles conditions, s'appliquera la clause de revoyure du PPI infrastructures routières ?**

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Cher Collègue. Donc, réponse par Mme Vanina BORROMEI, au nom de l'Exécutif.

Vous avez la parole.

### **Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président.

M. le Conseiller,  
Chers collègues,

Dois-je vous rappeler que, en 2015, aucun des projets cités ne faisaient l'objet d'études sérieuses d'un niveau suffisant pour programmer des travaux ?

Il a fallu attendre le PPI d'avril 2017 pour exhumer des opérations comme la mise à 2x2 voies de la section Socordis-Afa, pourtant programmée dans le schéma directeur routier de 1995 !



Depuis début 2016, les services ont été mobilisés pour effectuer le rattrapage nécessaire et il a été décidé de consacrer à l'aire ajaccienne 2/3 de la 4<sup>ème</sup> convention du PEI et 1/3 du PPI.

Pour mémoire, sur la période 2002-2015 le montant du PEI affecté à l'aire ajaccienne était de ZERO.

Les amendements que vous rappelez ont été exprimés maintes et maintes fois au cours des mandatures précédentes également avec opiniâtreté par mes collègues Jean BIANCUCCI et Marie-Hélène CASANOVA.

Mes deux collègues ont également insisté sur la nécessité de doter le secteur des investissements prévus d'ailleurs dès la mise en place du PEI en 2003. Dois-je rappeler que la déprogrammation a été mise en place sous la présidence d'Ange SANTINI ? Et que le président Paul GIACOBBI est resté sourd aux demandes réitérées de « Femu a Corsica » ?

Afin de démontrer l'effort soutenu engagé par la Collectivité de Corse, un rapport spécifique aux opérations en cours, ou projetées sur Aiacciu, sera présenté en novembre 2018.

S'agissant plus particulièrement des opérations de Socordis, du doublement de la voie Socordis-Afa et de la suppression du passage à niveau de Mezzana, les études avancent bien :

- Concertation publique, programmée pour septembre et octobre 2018, pour les deux premières
- Lancement de la consultation des travaux en janvier 2019, pour la première.
- Concertation publique enfin, pour la troisième, avant la fin d'année 2018.

S'agissant de l'avancement de ces trois opérations, il avait été annoncé qu'il était suspendu au redéploiement du PEI.

Or, il convient d'attendre la loi ELAN qui va décrire, précisément, les modalités du décalage de 2 ans de la fin du PEI annoncé par le chef de l'État.

Enfin, il existe effectivement plusieurs opérations non situées dans l'aire ajaccienne pour lesquelles des questions d'opportunité, au regard de la nécessité de prioriser les opérations les plus efficaces et des contraintes environnementales, se posent.

C'est pourquoi il est proposé, aujourd'hui, de fixer la revoyure du PPI à avril 2019.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Questions suivante posée par Jean-Charles ORSUCCI pour le groupe « Andà per dumane ».

Vous avez la parole.

**Question orale n° 2018/E6/049 déposée par M. Jean-Charles ORSUCCI, au nom du groupe « Andà per dumane » : Centre aquatique de l'Extrême-Sud.**

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, M. le Président.

M. le Président du Conseil exécutif,  
Mme la Conseillère exécutive en charge de la jeunesse et du sport,

Je me permets de vous interpeller aujourd'hui en tant que président de groupe de cette Assemblée, mais aussi de par ma casquette d' élu communautaire, au sujet du développement de nos infrastructures sportives sur le territoire insulaire.

Vous savez sans doute que la communauté de communes du Sud-Corse a voté, il y a plus d'un an, un projet de construction d'un centre aquatique communautaire, sur la commune de Porto-Vecchio.

Cet outil structurant pour notre microrégion permettra à des centaines de jeunes (j'ai envie de vous dire « et des moins jeunes aussi ») de pouvoir profiter de bassins de plusieurs dimensions qui leur permettront d'allier loisirs, pour les uns, et entraînement pour les plus ambitieux. En tant que maire de Bonifacio, j'ai eu l'honneur d'avoir voté ce projet qui donnera un nouvel élan à la pratique du sport aquatique dans l'Extrême-sud.

Ce complexe était attendu depuis longtemps par la population de l'Extrême-Sud et il va enfin voir le jour (en tout cas, je l'espère...). Nous ne pouvons que nous en féliciter.

Cependant, certaines interrogations demeurent, notamment sur les coûts réels de cette infrastructure dont le montant total, pour sa réalisation, est estimé à 12 M€

La répartition des dépenses s'établirait ainsi :

- Communauté de communes du Sud-Corse : 50 %,
- Collectivité de Corse : 30 %,
- Centre national pour le développement du sport (CNDS), soit l'État : 20 %.

Par ailleurs, le règlement des aides au sport, nouvellement adopté lors de la session du mois de mai dernier, considère comme prioritaires les demandes émanant d'EPCI et permettrait à ces dernières de bénéficier d'une subvention à hauteur de 40 % du montant total du coût de réalisation d'un équipement sportif.

Ce règlement d'aides est très précieux pour notre intercommunalité regroupant plus de 20.000 personnes en son sein, et notamment la troisième ville de Corse.

M. le Président du Conseil exécutif, si je me permets de vous interpellier aujourd'hui, c'est parce que vous avez reçu, il y a plusieurs mois, un courrier de demande de subvention émanant de M. le président de la communauté de communes du Sud-Corse. Pour l'heure, les informations qui nous sont transmises sont que la communauté de communes n'a toujours reçu aucune réponse de la part de la Collectivité de Corse.

Le président de la communauté de communes a déjà annoncé que si la Collectivité de Corse n'apportait pas son aide, il solliciterait le conseil communautaire pour recourir à l'emprunt afin de réaliser rapidement cet équipement.

Cette déclaration fait naître, chez certains d'entre nous, des interrogations supplémentaires car si nous sommes plus que motivés à participer à la réalisation de cet outil structurant, nous ne souhaitons pas hypothéquer l'avenir en concentrant la majorité des investissements de la communauté de communes seulement dans le projet du centre aquatique.

M. le Président du Conseil exécutif, aujourd'hui nous avons besoin de réponses.

Alors qu'elle met au cœur de ses ambitions politiques la pratique intensive du sport, vecteur de lien social et d'émancipation de notre jeunesse, comme de nos anciens, je ne vois pas la majorité manquer ce rendez-vous dans l'Extrême-Sud. Vous devez nous aider.

Ainsi, je vous demande solennellement de vous positionner sur ce dossier afin que les élus de la communauté de communes du Sud-Corse puissent savoir quelle aide est prête à attribuer la Collectivité de Corse.

J'ose espérer que nos concitoyens de l'Extrême-Sud ne seront pas, à travers leurs impôts, les victimes collatérales de ce manque de dialogue et de concertation entre les deux acteurs principaux de ce projet, à savoir la communauté de communes et la Collectivité de Corse.

Je resterai vigilant afin que l'intercommunalité ne soit pas privée de ses ressources propres, au détriment d'autres investissements, pour des projets structurants, tout en la dotant d'un centre aquatique digne de ce territoire qu'est l'Extrême-Sud.

Nous l'avons constaté lors de cette coupe du monde de football avec la magnifique victoire de l'équipe de France. Il n'existe pas meilleur catalyseur que le sport pour lier des populations entières, quelles que soient leurs différences. Et en élus responsables de l'Assemblée de Corse, nous avons le devoir de les accompagner et d'accompagner ce type d'initiatives.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Cher Collègue. Réponse du Conseil exécutif. Lauda GUIDICELLI, vous avez la parole.

### **Mme Lauda GUIDICELLI**

Monsieur le Conseiller,  
Chers collègues,

Votre question porte sur les projets de rénovation ou de création d'infrastructures sportives sur le territoire de l'Extrême-Sud et, plus précisément, sur la création d'un centre aquatique.

Ces projets sont actuellement portés par deux collectivités :

- La communauté de communes du Sud-Corse,
- La commune de Portivechju qui a conservé la restructuration du gymnase des 4 chemins jusqu'à son terme.

Concernant la communauté de communes du Sud-Corse, à ce jour trois projets ont été déposés dans nos services :

- 1/ La réfection de la piste d'athlétisme du stade Claude Papi,
- 2/ La réalisation d'un terrain de grands jeux synthétiques sur Lecci,
- 3/ La création d'un centre aquatique, éducatif et sportif.

Ce troisième projet a bien été déposé dans les locaux de l'ex-Collectivité territoriale de Corse, à la date du 22 mars 2017.

Il est donc, comme tous les autres projets d'équipements sportifs issus des divers territoires (98 réceptionnés à ce jour), de rénovation ou de réalisation d'équipements sportifs, concernés par la mise en place :

- du nouveau règlement des aides « sport » adopté par l'AC en date du 31 mai 2018,

- du nouveau règlement des aides « soutien au territoire » adopté le 28 juin dernier, compte tenu de la correspondance des taux d'intervention de la Collectivité de Corse,

- de notre volonté d'établir un soutien aux projets répondant aux besoins du territoire et, ce, dans un souci d'un aménagement durable et équitable. À ce jour 98 dossiers.

Si la pertinence d'implanter un « centre nautique » dans l'extrême Sud fait consensus, des interrogations portent sur les dépenses éligibles compte tenu de sa finalité multiple : ludique, éducative, sportive et probablement bien-être.

« Soutenir la réalisation d'un espace d'apprentissage ou de perfectionnement de la natation est, bien évidemment, différent d'un éventuel soutien à un projet d'espace de remise en forme comprenant salle de fitness, salle de cardio training, de village finlandais... ».

L'appréciation des dépenses éligibles, tout comme la mesure du dimensionnement de l'infrastructure par rapport aux besoins réels du territoire et de la population, est donc une nécessité pour guider et accompagner la faisabilité de ce projet qui doit, à ce jour, être actualisé et, ce, d'autant qu'il doit intégrer les exigences du nouveau RDA « SPORT ». Nous serons très vigilants sur ces aspects.

Une nouvelle délibération devra donc, prochainement, être prise par l'EPCI compétent.

D'autre part, suite au récent rapport de la Cour des comptes relatif aux piscines et centres aquatiques publics et à leur gestion (publié le 7 février 2018) je vous précise que la Collectivité de Corse sera très attentive au modèle économique proposé pour soutenir la viabilité d'un tel équipement dont il est précisé qu'il est compliqué. Cette mesure est, à ma connaissance, également prise en compte par le CNDS.

Pour information, je me permets de préciser que ce projet fait l'objet d'échanges entre nos services et ceux de la communauté de communes Sud Corse.

Concernant la partie financière liée au seul investissement, son coût prévisionnel présenté était de 11 050 000 € (8,8 M€ HT dans le document présenté dans le communiqué de presse).

Une évolution du plan de financement nous a, actuellement, été soumise.

La Collectivité de Corse serait sollicitée en tant que principal financeur, initialement à hauteur de 40 %, pour à priori passer à 55 %.

On passerait alors d'une sollicitation de 4 420 240 € à 6 077 830 € pour la Collectivité de Corse (+ 37,5%).

La contribution de la communauté de communes du Sud-Corse serait alors envisagée à la baisse (- 37,5%) en passant de 4 420 240 € à 2 762 650 €

Ce débat sur le chiffrage (car les chiffres que vous évoquez sont différents des nôtres) de ceux qui ont été communiqués dans la presse locale par le président de la communauté des communes, devra être poursuivi et, ce, d'autant qu'ils devront être délibérés.

L'autre cofinanceur sollicité, à hauteur de 20 %, à savoir le CNDS « Equipement » devra également faire partie de ces échanges visant à définir les périmètres et les capacités d'intervention de chacun avec, ici, toute la difficulté qu'un dossier validé au niveau régional, pour un financement au titre du CNDS, n'est pas certain d'être retenu ensuite, au niveau national. Nos récentes expériences passées conduisent donc à une certaine prudence.

Quant au choix, comme vous l'évoquez, annoncé par le président de la communauté de communes qui, dans l'hypothèse où la Collectivité de Corse n'apporterait pas son aide, envisagerait de recourir à l'emprunt afin de réaliser rapidement cet équipement, il relève du principe de sa libre administration.

Pour votre information, je vous rappelle que le territoire de la communauté de communes du Sud-Corse a bénéficié récemment d'aides, de l'ex-Collectivité territoriale de Corse, sur des projets communaux :

- Votre commune, à hauteur de 62 400 euros en 2017 pour la création d'un skate park,

- La commune de Portivechju, de 949 688 €, toujours en 201, au titre de la première tranche de la restructuration du COSEC, et cette même somme devant être affectée, en 2018, au titre de la seconde tranche.

Dans un budget d'investissement contraint de la Collectivité de Corse en matière d'équipements sportifs (pour 2018 : 2 540 000 euros en autorisation de paiement, dont 61 % pour le COSEC Portivechju, pour 2 106 000 € en crédits de paiement) il nous appartiendra de faire des choix dans un souci d'aménagement équitable entre les différents territoires et (vous le savez eu égard à l'état général de nos installations sportives) les besoins sont, malheureusement, trop nombreux dans toute la Corse : 98 dossiers déposés, je vous l'ai dit précédemment.

Actuellement, dans nos services, ce dossier est en cours d'instruction et, comme évoqué, il fait l'objet d'échanges tout à fait classiques, compte tenu de son importance et de son début de programmation qui, semble-t-il, est prévu pour 2019.

Espérant avoir répondu à vos attentes, je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive.



## **Le Président TALAMONI**

La question suivante est posée par Rosa PROSPERI au nom du groupe « Corsica libera ».

### **Question orale n° 2018/E6/044 déposée par Mme ROSA PROSPERI au nom du groupe « Corsica libera » : Acquisition et destination future du couvent Santa Catalina de Siscu.**

## **Mme ROSA PROSPERI**

M. le Président du Conseil exécutif,

En janvier 2017, « Corsica libera » s'élevait contre la mise en vente sur le site « Le bon coin » du domaine sur lequel est édifié le couvent de Siscu, et en appelait à la mobilisation des citoyens et à la vigilance des professionnels.

Cette opération spéculative visait à vendre, au plus offrant, un bien majeur du patrimoine de la Corse, tout en interdisant à de jeunes agriculteurs de s'installer sur leur terre et d'y vivre de leur travail.

En effet, le très controversé gérant de la SCI Santa Catalina avait engagé, en 2014, un recours contre l'arrêté préfectoral autorisant la création de l'AFP de Siscu, lequel sera annulé pour des motifs de forme par le tribunal administratif de Bastia, en décembre 2016, obérant bien sûr le processus d'installation de quatre ou cinq jeunes agriculteurs.

La détermination de « Corsica libera » avait alors contribué à contrecarrer ce projet puisque, dès le mois de février 2017 (un mois après), le conseil municipal de Siscu faisait part de sa volonté d'acquérir le couvent et autorisait le maire à rechercher des financements pour cette acquisition.

Il y a quelques jours, le maire de Siscu a annoncé que la Collectivité de Corse entendait s'engager dans cette opération et a précisé qu'une expertise judiciaire aurait été demandée. Il est utile de rappeler néanmoins que le 29 mai dernier, un juge d'instruction parisien a ordonné la saisie du domaine appartenant à la SCI Santa Catalina, dans le cadre des poursuites pénales dont fait l'objet son propriétaire.

Le maire de Siscu a également évoqué un certain nombre de projets qui pourraient être envisagés pour l'exploitation du couvent, ainsi que

l'exploitation du domaine de 12 ha, inscrit dans une zone agricole remarquable.

En l'absence de dispositifs indispensables à la protection de notre patrimoine foncier et alors que des terres, des maisons, des biens à caractère historique et même des édifices religieux sont tous les jours proposés à la vente et demeurent inaccessibles aux Corses, cette question est fondamentale.

Concernant plus spécifiquement le domaine Santa Catalina sur lequel est édifié le couvent, pourriez-vous, M. le Président du Conseil exécutif, nous faire savoir :

1). Quelle est votre position sur cette acquisition, et quels moyens la Collectivité de Corse entend-elle mettre en œuvre pour permettre à la commune de Siscu de la réaliser ?

2). Comment la Collectivité de Corse envisage-t-elle d'accompagner la commune de Siscu dans le choix des projets de valorisation du patrimoine bâti ainsi que du domaine agricole ?

Je vous remercie de votre réponse.

**Le Président TALAMONI**

Je vous remercie, Chère Collègue.

Le Président du Conseil exécutif va répondre à cette question. Vous avez la parole.

**Le Président SIMEONI**

Merci, M. le Président.

Madame la Conseillère, Cara amica,

Vous avez rappelé les faits qui ont conduit à la situation que nous connaissons aujourd'hui, je réaffirmerai pour ma part, et au seuil de mon propos, notre attachement à un certain nombre de fondamentaux.

Vous avez fait référence à des mouvements politiques, « Corsica libera », « Femu a Corsica », mais nous sommes également sur la même ligne

en ce qui concerne le Conseil exécutif de Corse et l'ensemble de la majorité territoriale.

Nous voulons garantir, chaque fois que c'est possible, le maintien de biens qui ont une importance symbolique, économique et culturelle forte au sein du patrimoine de la Corse et de son peuple. Nous l'avons fait, par exemple pour le château de Stopielle à Centuri, et nous nous apprêtons à le faire aujourd'hui pour le couvent Santa Catalina de Siscu et les parcelles foncières non bâties y attenant.

Je rappelle, vous l'avez fait, que, par exemple, des reliques provenant de terres saintes furent déposées dans la chapelle édifiée à l'emplacement du couvent actuel au XIIIème Siècle, elles y restèrent jusqu'en 1443, et que les bâtiments actuels sont inscrits aux monuments historiques et que l'église, qui appartient déjà à la commune, est classée.

Alors, les derniers évènements : le 7 juillet dernier, le maire de Siscu a confirmé publiquement, accompagné de son conseil municipal, son intention de faire l'acquisition du couvent qui est actuellement saisi par la justice. Nous ne sommes pas partie-prenante de cette procédure mais il nous a été indiqué qu'il y avait le risque d'une vente du bien aux enchères et donc, possiblement, son acquisition par un tiers au titre d'intérêts privés y compris donc, éventuellement, dans une logique qui pourrait être spéculative.

Afin d'interdire une telle évolution, que nous avons malheureusement déjà connue ailleurs, la commune a déposé auprès de la Collectivité de Corse, dans un premier temps de façon générale, et auprès de l'Office foncier de Corse, son président Jean-Christophe ANGELINI, un avant-projet qui envisage plusieurs options pour le devenir de ce bien, parmi lesquelles, la création d'un centre médical, la réalisation de logements sociaux ou, encore, l'installation du Parc naturel marin du Cap Corse et des Agriates. Ceux sont des éventualités qu'il convient d'affiner et qui ne sont pas, pour l'instant, finalisées.

En ce qui concerne la demande déposée auprès de l'Office foncier de la Corse, il est actuellement envisagé la possibilité d'acquérir ce bien de gré à gré. Un bien dont le montant est évalué par le service du domaine à 1,6 M€ Il y aurait donc un portage classique, de cinq ans maximum, par l'Office foncier de Corse avec, à terme, l'engagement de la commune de racheter le bien avec un financement qui reste là aussi à déterminer, qui pourrait être en partie participatif. C'est une idée qui a été émise par le maire de Siscu et qui pourrait également être accompagnée, dans le cadre d'un

projet d'intérêt public, par un soutien de la Collectivité, soit par l'Office foncier, soit, à titre d'autres exemples, par l'ODARC puisque vous avez rappelé qu'il y a 12 hectares de terres qui ont une forte potentialité agricole.

Je termine, en disant que nous allons être de plus en plus souvent confrontés à ce type de situation.

Stopielle hier, non finalisé vous le savez ; couvent de Siscu aujourd'hui ; d'autres, ailleurs encore. Nous réfléchissons à la création d'un fonds dédié à la sauvegarde du patrimoine. Ce travail est en cours mais, quoiqu'il en soit, nous réaffirmons aujourd'hui une volonté politique forte, avec la voix unie de l'ensemble de la majorité territoriale, pour dire que les biens qui ont une importance patrimoniale, architecturale, historique, culturelle et symbolique ne seront pas soumis à la logique des intérêts privés, et encore moins à la logique de dépossession et de spéculation, mais resteront dans le patrimoine public de la Corse et de son peuple. Et nous utiliserons toutes les voies de droit existantes, et nous en créeront si nécessaire d'autres, y compris à travers des instruments juridiques qu'il reste à inventer et à mettre en œuvre, pour qu'il en soit ainsi.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

## **Le Président TALAMONI**

La question suivante est posée par Julien PAOLINI de « Femu a Corsica ». Vous avez la parole, Cher Collègue.

**Question orale n° 2018/E6/047 déposée par M. Julien PAOLINI au nom du groupe « Femu a Corsica » : Gestion des risques liés à la pollution marine et côtière.**

## **M. Julien PAOLINI**

Merci, M. le Président.

M. le Président de l'Office de l'environnement,  
Chers collègues,

Avant d'exposer ma question, je souhaiterais revenir au 30 juin, date à laquelle une nappe jaunâtre de 45 km de long a été repérée en mer, au large de la Côte Orientale. Après analyse, il s'est avéré que cette nappe était constituée de boulettes de paraffine, une substance grasse dérivée du pétrole. Malheureusement, ces épisodes de pollution à la paraffine sont de plus en plus fréquents en France et partout en Europe.

A titre d'exemple, octobre 2014 : les Calanques de Marseille ; juin 2015 : le Finistère ; juillet 2017 : la Côte d'Opale et donc la Corse, en juillet 2018.

Bien que les autorités aient déployé sur les lieux des moyens matériels importants (hélicoptères, drones, bateau de dépollution, etc.), force est de constater que ces dispositifs se sont révélés totalement inefficaces.

En effet, les habitants de la Plaine Orientale et de l'Extrême Sud ont vu des blocs jaunes de taille variable se déverser sur les côtes pendant plusieurs jours, de Cervioni à Ventiseri et de Pinarellu à Santa Ghjulia.

Face à cette pollution, les communes et les riverains ont été dans l'obligation de procéder au nettoyage des plages. Pourtant, ces zones relèvent du domaine public maritime. Il incombait donc à la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), notamment, de procéder à ce nettoyage. Si les plages les plus fréquentées ont, bien entendu, été nettoyées rapidement, de nombreux sites restent encore pollués à ce jour. Il revient donc à l'Etat de traiter cette pollution résiduelle.

Dans un communiqué, la préfecture maritime de la Méditerranée a préconisé trois points :

1. -d'éviter la baignade aux enfants,
2. -de ne pas ingérer la substance,
3. -de manipuler la substance avec des gants.

Contrairement à ce que j'ai pu lire dans certaines déclarations parues dans la presse locale, il est totalement improbable que la paraffine s'évapore toute seule, il est totalement improbable que la paraffine ne présente aucun risque pour l'environnement et il est totalement improbable que la paraffine n'ait aucun impact sur la faune et la flore. Bien au contraire, certains composés inertes peuvent se concentrer dans les écosystèmes, certains composés cancérigènes, comme les hydrocarbures aromatiques, peuvent être présents dans les dérivés de pétrole non raffinés, comme c'est le cas de cette paraffine. Et certains composés dangereux peuvent être libérés dans l'air avec la chaleur.

Il convient donc que la plus grande transparence soit faite concernant la toxicité des substances contenues dans cette paraffine.

Messieurs les Présidents, comme vous le savez, la Corse est particulièrement exposée à cette pollution d'origine maritime.

Aussi, après ce triste épisode, je souhaite vous interroger sur trois points :

1/ Des analyses de la composition chimique de la paraffine seront-elles prochainement publiées par les services de l'Etat ?

2/ Des études sur les impacts environnementaux liés à cette pollution seront-elles menées par les services de l'Etat ?

3/ A l'avenir, quels moyens pouvez-vous envisager afin que l'Etat assume ses responsabilités concernant la gestion, la sécurisation et, surtout, la réhabilitation des sites pollués ?

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Cher Collègue. Réponse du Conseil exécutif, François SARGENTINI.

**M. François SARGENTINI**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Conseiller,

Votre question soulève deux problèmes :

Le premier, c'est celui d'une pollution grave contre laquelle l'État a déployé des moyens inappropriés et dont on commence à mesurer, aujourd'hui, les conséquences.

Le deuxième, c'est le positionnement des moyens de lutte anti-pollution à Aiacciu qui laisse toute la Côte Orientale, Bastia et le Cap, la Balagne quasiment démunis en cas de besoin d'intervention en urgence.

Sur la pollution à la paraffine, nous constatons une incapacité des services de l'Etat à faire face à une situation peut-être rare, mais pas inédite, comme vous le rappelez, celle d'une pollution solide de boulettes d'un produit dérivé d'hydrocarbures. La préfecture maritime ne disposait pas, semble-t-il, de filets à mailles fines, qui seuls auraient permis de chaluter correctement ce type de polluant.

Seule, une faible partie a été récupérée, laissant à la mer le reste de la nappe dispersée, ensuite, par la tempête. Il est donc prévisible que cette défaillance, en amont, entraîne une pollution récurrente et de longue durée, les boulettes remontant au fil des tempêtes et continuant à se déverser sur les plages. Au-delà des conséquences visibles et des désagréments pour l'activité touristique, il faudra mesurer les impacts environnementaux de ce polluant : ce type de boulettes est susceptible d'être ingéré par la faune et d'intégrer, ainsi, la chaîne alimentaire.

Nous sommes surpris qu'aucune information ne nous ait été communiquée sur la composition chimique des polluants qui, de par leur structure même, contiennent forcément des dérivés d'hydrocarbures de type HPA, ni sur la gestion des déchets (lieu de stockage et mode de traitement) alors que l'Office de l'environnement de la Corse est gestionnaire du site Natura 2000 « Grand herbier de la Plaine Orientale », particulièrement concerné.

Nous ne devons pas sous-estimer la gravité de cette pollution qui démontre aussi une faiblesse du dispositif mis en œuvre concernant la coordination « terre / mer ».

Nous relevons l'indifférence des services de l'état à l'égard des maires de la Plaine, qui ont été livrés à eux-mêmes pour gérer la situation. C'est tout à fait anormal. Nous demandons à l'État de s'expliquer sur ces manquements.

Bien entendu, un dépôt de plainte est en cours, et l'Office se portera partie civile dans ce dossier.

Cet épisode très regrettable pose, à nouveau, la question des moyens anti-pollution disponibles pour la Corse, en particulier pour le canal de Corse extrêmement fréquenté par tous types de navires. Même avec la mise en place du rail de circulation, depuis mai 2016, les risques de pollutions accidentelles ou volontaires restent extrêmement forts.

S'y ajoute le risque lié au terminal méthanier de la Marana.

Or, nous constatons une absence totale de moyens de dépollution sur cette zone puisque le seul équipement immédiatement disponible est un barrage de 200 m pour le dépôt pétrolier de Lucciana.

La gestion des moyens nautiques de lutte anti-pollution relève du préfet maritime via le CROSS qui dispose de l'ensemble des navires de « l'Action de l'état en mer », notamment pour la Corse du Jason et de l'Abeille Flandres, et des moyens nautiques et du personnel du lamanage du port de Bastia.

Tous les autres moyens de lutte, de type barrages flottants, pompes et autres matériels d'intervention, sont stockés à Aiacciu. Le nord de la Corse est donc complètement dépourvu, l'acheminement des moyens pré-positionnés à Aiacciu étant dépendant du temps de mobilisation, de la localisation du sinistre, de l'accessibilité par voie routière, en bref des délais qui peuvent s'avérer catastrophiques en cas de nécessité d'intervenir en urgence.

Cette situation, régulièrement relevée auprès des préfets maritimes qui n'ont jamais apporté de réponse, n'est pas acceptable. Il est urgent de déployer, à Bastia au moins, les mêmes moyens qu'à Aiacciu, voire plus au regard de l'importance du trafic et des zones exceptionnelles qui sont concernées.

Il n'est pas, non plus, acceptable que nous ne soyons pas associés à la gestion de crise, sur notre territoire maritime et terrestre. Là, comme



ailleurs, il est temps de réécrire les règles : soyez sûr, Monsieur le Conseiller, que je m'y attacherai très rapidement.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Conseiller exécutif.

## **Le Président TALAMONI**

Nous avons une question de Jean-Louis DELPOUX pour le groupe « Per l'avvene ». Vous avez la parole, cher collègue.

### **Question orale n°2018/E6/043 déposée par M. Jean-Louis DELPOUX, au nom du groupe « Per l'avvene » : Grand Port – BASTIA- CORSE.**

#### **M. Jean-Louis DELPOUX**

MM. les Présidents,  
Mme la Présidente de l'Office des transports,  
Chers collègues,

Depuis la construction de la jetée Saint-Nicolas, en 1870, pour abriter le port de commerce de Bastia, les dimensions du bassin n'ont jamais été modifiées.

Dans sa configuration actuelle, le port de Bastia a atteint sa limite de faisabilité opérationnelle et n'est plus en mesure de faire face à la réalité du trafic maritime, sachant qu'en 2017, le port a accueilli 2,2 millions de passagers et 60 % des volumes du fret de Corse.

Les compagnies, acteurs portuaires et usagers, ont à plusieurs reprises tiré la sonnette d'alarme concernant la dangerosité du site liée à l'exiguïté du bassin, au cercle d'évitage limité, à l'insuffisance des quais, au manque de surface de stockage du fret, etc.

En juillet 2004, l'Assemblée de Corse approuvait le principe d'extension du port et retenait, en septembre 2007, après un débat public, le site de la Carbonite. Depuis, des études environnementales, techniques et financières ont été menées.

À titre dérogatoire, un arrêté préfectoral a autorisé, en mai 2013, la destruction d'habitats et d'espèces protégées en milieu marin pour permettre la réalisation du port sur le site de la Carbonite.

Dernière délibération en date, en septembre 2014, pour décider des modalités de gouvernance du projet et de la poursuite des études. Tous les groupes politiques avaient alors voté favorablement, à l'exception de « Corsica libera ».

Sur le plan financier, la concession du port devrait permettre d'envisager une participation financière, oscillant entre 70 et 80 %, nécessitant de trouver 20 à 30 % de financements publics.

La réalisation du nouveau port de Bastia est vitale pour la Corse à bien des niveaux, d'ailleurs le projet s'appelle « Grand port de Bastia-Corse », que ce soit en termes d'infrastructures, de transports stratégiques ou de développement économique. Sans oublier l'élan social qui en découlerait avec la création de milliers d'emplois induits par le chantier, d'une part, et les besoins de la nouvelle structure, d'autre part.

Depuis votre accession aux responsabilités, le dossier semble suspendu, plus aucune communication n'étant intervenue sur ce projet. Notre groupe, dans la continuité des votes exprimés par notre famille politique en faveur de la réalisation du Grand Port de Bastia sur le site de la Carbonite, souhaiterait connaître l'état d'avancement du dossier ainsi que vos objectifs en termes de calendrier.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue.

« Corsica libera », qui avait voté « contre », n'a pas changé d'avis à ce sujet.

La parole est au Président du Conseil exécutif pour parler pour l'ensemble de la majorité.

**Le Président SIMEONI**

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

M. le Conseiller,

Le projet de Grand Port de Basti, ou le projet de renouvellement des infrastructures portuaires de Bastia, présente en effet des enjeux stratégiques considérables, et pour Bastia, et pour la Corse.

Vous avez rappelé que le 25 septembre 2014, à l'époque, sur ma demande, j'étais alors conseiller d'opposition « Femu a Corsica », un

programme d'étude comportant notamment une étude spécifique de courantologie et hydro-sédimentaire et une étude géotechnique en mer permettant de préciser les conditions de fondation des ouvrages et donc le coût éventuel de l'ouvrage, a été voté.

Je voudrais vous dire, en forme de clin d'œil que, lorsque nous sommes arrivés en janvier 2016, ces deux études n'avaient pas encore été engagées. Donc, le temps qui a été perdu, à cette époque-là, ne nous est pas imputable, comme le reste du temps... Par contre, lorsque je suis arrivé, en tant que président du Conseil exécutif, j'ai engagé ces deux études.

La première, l'étude de modélisation a été confiée à un bureau d'études associé à un laboratoire international. La phase de recueil des données est achevée et un premier rapport de synthèse a été communiqué en juillet 2018 et a fait l'objet d'échanges techniques. Je pense que l'étude sera finalisée en septembre pour la production de documents de communication. Deuxièmement, en ce qui concerne les études géotechniques en mer pour lesquelles nous avons lancé le marché, les offres qui ont été reçues étaient très largement supérieures à l'évaluation qui a été faite par les services. Nous les avons donc relancées. Je précise, et ça avait été admis à l'époque, que le résultat de ces deux études est une condition nécessaire, même si non suffisante, à la réalisation d'un port à la Carbonite puisqu'il avait été acquis que, pour le cas où il y aurait eu des impacts environnementaux et écologiques sur la plage de l'Arinella, sur le delta lagunaire jusqu'à Casamozza, on aurait renoncé.

Deuxièmement, et toujours par rapport à ce temps que l'on nous impute mais qui n'est pas le nôtre, vous avez rappelé que le débat, en l'état, a commencé en 2002. A l'époque, nous n'avions aucune responsabilité, nulle part. Vous avez rappelé que le débat public a été conduit jusqu'à septembre 2017, nous n'avions aucune responsabilité, nulle part. Et je vous rappelle que ce débat public est devenu caduc en septembre 2015, avant que les nationalistes n'accèdent aux responsabilités à la Collectivité de Corse. Si ce débat est caduc, ce n'est donc pas de notre fait parce que, aussi bien à Bastia, lorsque nous étions aux responsabilités en 2014, ou ici, nous n'avons rien fait pour faire perdre du temps à ce projet. Donc, ça il faut le rappeler.

Mais faisons d'une difficulté une chance. Ce débat public, nouveau, qu'il faut faire au terme de la loi, il va permettre d'intégrer toutes les données nouvelles, et Dieu sait si elles ont changé depuis 2007 ! D'abord, vous l'avez dit, les évolutions du trafic passager. A l'époque, on se fondait sur une évaluation de 9 millions ou de 4 millions et demi et depuis plusieurs années,

on reste sur 2,2 millions. Par contre, et ça c'est important, c'est vrai que le fret augmente beaucoup, 60 %, vous l'avez rappelé.

Deuxièmement, notre stratégie de développement économique, c'est essentiel. On ne construit pas un port pour Bastia, on construit un port pour la Corse, et on construit un port par rapport aux besoins de la Corse. Je vous rappelle que le PADUCC, notamment mais pas seulement, a opté pour un développement économique et touristique durable et qu'aujourd'hui, cela se traduit également par le changement du rapport entre l'aérien et le maritime. En 2007 et en 2010, on était dans un rapport de 70 % de passagers transportés par le maritime et de 30 % par l'aérien. Aujourd'hui, et je parle sous le contrôle de Vannina BORROMEI, on est passé à 52 % pour l'aérien et 48 % pour le maritime.

Et puis, il y a également l'évolution des données techniques et technologiques, notamment en matière d'écoport et, quel que soit notre choix, il faut les intégrer.

Et enfin, je vous rappelle qu'il y a un élément qui est essentiel, c'est la complémentarité avec les autres infrastructures portuaires et je sais que, sur ce point, vous, M. DELPOUX, Jean-Charles ORSUCCI, hier Paul-Marie BARTOLI, les élus de L'Ile-Rousse, d'Aiacciu etc., sont attentifs à ce que nous ferons et à ce que nous ferons ensemble.

Alors, ce que je voulais vous dire, les évolutions techniques, par exemple, les digues flottantes et semi flottantes, ça a beaucoup avancé, c'est beaucoup moins impactant en termes environnementaux. Reste à savoir si on peut l'utiliser chez nous. Et, par exemple, par rapport à nos exigences, la commande publique, on souhaite qu'elle serve au maximum, dans le respect des règles, des entreprises locales.

Donc, tout ce travail-là qu'il faut faire, nous n'allons pas rajouter du temps, nous le faisons en temps masqué, concomitamment aux autres études qui ont été engagées dans le cadre du premier projet.

Même chose pour le financement. Vous avez parlé d'un financement assuré à 70 % par la concession. Ce n'est plus tout à fait le cas aujourd'hui. Vous savez, et ça a été dit récemment, que les CCI font l'objet d'un assèchement financier de la part de l'État, que leur statut va évoluer. Nous avons donc besoin de repenser le modèle économique du financement de ces infrastructures portuaires et nous avons besoin de le sécuriser.

Alors, à cet égard, un voyage est prévu (et vous serez invités, et tous les groupes de l'Assemblée seront invités) à Monaco, pour les aspects technologiques, à Calais, par rapport au nouveau port de Calais, il faut aller voir, des contacts ont été pris avec la Caisse des dépôts et consignations, il y a déjà eu des séances de travail, et avec la BEI, dans le cadre des nouveaux instruments financiers. Donc, on va réunir tout cela.

Je termine sur deux points importants : premièrement, dans le nouvel organigramme, on a mis en place une structure dédiée avec les moyens humains, sur les grands chantiers. Il y en a qui concerne par exemple Bunifaziu (je pense à la Caserne Montlaur), il y a les infrastructures portuaires de Bastia. C'est un signe aussi que nous voulons aller au bout dans ces éléments.

Et dernier élément, il y a un comité de suivi qui associe tous les acteurs, il sera ressaisi dès la rentrée avec toutes les données que je viens de vous évoquer, confirmées par des rapports.

A la fin de ce processus, à mon avis, il y aura quatre options, disons-le clairement. Il y aura la première, celle du statu quo, à mon avis elle est impensable.

Il y aura la deuxième, c'est le port de la Carbonite tel qu'il avait été envisagé initialement. Je l'ai dit publiquement, je pense que ce n'est pas adapté à nos besoins.

La troisième : le dédoublement du bassin actuel. Elle avait été évoquée à l'époque, elle avait été écartée. Il faut intégrer les nouvelles données technologiques, les nouvelles contraintes pérennes, et les soumettre au débat.

Et, de la même façon, il y aura une quatrième option : un port à la Carbonite qui ne soit pas le port initial et qui, lui aussi, intègre les nouvelles données technologiques, la multi modalité, les besoins en termes de fret, etc.

On va proposer tout cela tranquillement. On aura un débat qui permettra d'avoir tous les éléments. Il y en a un autre qui est parallèle, si on ne reste pas dans le statu quo, ce qui est notre option, que l'on prenne l'option dédoublement ou que l'on prenne l'option port à la Carbonite, ancien ou rénové, il y a la question du devenir de ce qui est actuellement le bassin du port de commerce. Oui, à notre avis, il faut aller vers une requalification. Une requalification, par exemple, dans le domaine de la plaisance ou de la grande plaisance, avec des emplois directs et indirects et avec, c'est aussi une idée

que nous avons avancée et que je confirme, un appel à projet international parce qu'il y a un enjeu économique, architectural, de sens de la ville.

Donc, tout cela on va le porter, nous, la Collectivité de Corse, avec vous, parce que cette réflexion c'est notre travail, associer bien sûr la ville de Bastia, les communes et la communauté d'agglomération, les autres collectivités et la Corse entière, et je termine par-là, parce que tout le monde connaît mon attachement à Bastia, mais je vous le dis encore une fois, dans ce domaine comme dans les autres, en matière portuaire, nous voulons faire des choix, des bons choix. Mais nous voulons le meilleur pour Bastia, pour Aiacciu, pour Lisula, pour Calvi, pour Bunifaziu, pour Purtivechju, pour Prupjà. En fait nous voulons le meilleur pour la Corse.

**Le Président TALAMONI**

Merci M. le Président du Conseil exécutif.

## **Le Président TALAMONI**

La dernière question va être posée par Anne-Laure SANTUCCI de « Femu a Corsica », qui n'est pas sans lien avec la question que nous venons d'aborder.

**Question orale n° 2018/E6/046 déposée par Mme Anne-Laure SANTUCCI au nom du groupe « Femu a Corsica » : Gestion des banquettes de posidonie.**

## **Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Merci, M. le Président.

M. le Président du Conseil exécutif, M. le Président de l'Office de l'environnement,

Comme vous avez pu le voir ces derniers mois, notre littoral ne cesse d'être attaqué. Opérations de spéculation, nous venons d'en parler, surfréquentation touristique, épisodes de pollution marine, mon collègue Julien PAOLINI vient d'en parler, érosion croissante sont autant de dangers auxquels la Corse doit, encore et toujours, faire face.

Ma question portera sur la problématique de la gestion des banquettes de posidonies. Cette problématique qui se veut plus discrète que celles citées précédemment, n'en est pas moins importante.

Espèce endémique et poumon de la Méditerranée, la posidonie est caractéristique de la biodiversité marine et littorale de la Corse. Son herbier, pôle de biodiversité, représente une zone, à la fois, de nutrition, de reproduction, de nurserie et de refuge pour près de 25% des espèces animales et végétales.

Elle est protégée au niveau international, communautaire et national par une réglementation qui s'applique à l'ensemble de son cycle biologique, et concerne donc également les banquettes. Ces dernières, je le rappelle, constituent un écosystème remarquable et jouent un rôle majeur dans la lutte contre l'érosion du littoral.

Cependant, les banquettes de posidonie sont aussi très souvent perçues comme une nuisance environnementale pouvant impacter la fréquentation de certaines plages et, en conséquence, le développement économique de communes du littoral.



En juillet 2014, le ministère de l'Environnement a publié une note concernant la protection de la posidonie. Celle-ci rappelle que le déplacement des banquettes reste possible tant qu'il n'engendre pas leur destruction. En outre, le Code de l'environnement pose le principe de l'interdiction de circulation des véhicules terrestres à moteur sur les plages appartenant au domaine public maritime, lorsque ces lieux sont ouverts au public, sauf si une autorisation préfectorale est délivrée.

Par conséquent, les communes ayant à gérer d'importants déplacements de banquettes de posidonie doivent déposer une autorisation spéciale de travaux auprès de la DDTM, au moins un mois avant le début des opérations. Pour autoriser ces travaux, le préfet doit alors s'assurer que les modalités de nettoyage des plages sont compatibles avec le maintien à long terme de l'habitat, et s'y opposer si ce n'est pas le cas.

Or, dans les faits, il semblerait que ce contrôle ne soit pas systématique, ce qui, de facto engendre des opérations d'enlèvement approximatives et agressives et porte atteinte à l'environnement.

A travers l'ensemble de ces éléments, nous constatons que d'importantes contraintes administratives, techniques et financières pèsent sur les communes concernées par cette problématique et viennent s'ajouter à leurs nombreuses spécificités territoriales. Je pense, notamment, aux communes cumulant les contraintes de territoires marins et montagneux.

M. le Président du Conseil exécutif, M. le Président de l'Office de l'environnement, pourriez-vous préciser dans quelles mesures la Collectivité de Corse et l'Office de l'environnement de la Corse peuvent intervenir et accompagner au mieux les communes de notre littoral dans la gestion des banquettes de posidonie et, ce, afin qu'elles puissent préserver le milieu naturel et la biodiversité, tout en garantissant un développement durable de qualité des plages fréquentées par le public ? Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. Donc, la réponse de François SARGENTINI.

**M. François SARGENTINI**

M. le Président, Mme la Conseillère, comme vous le soulignez, d'importantes contraintes administratives, techniques et financières pèsent sur les communes concernées par la problématique des banquettes de posidonies.

Ces banquettes sont issues des feuilles perdues, en période automnale, par *Posidonia oceanica* qui n'est pas une algue, mais bien une plante à fleurs marine endémique stricte à la Méditerranée, protégée par des réglementations internationales et nationales sur l'ensemble de son cycle biologique.

Ces banquettes appelées également "laisses de mer" sont essentielles au fonctionnement de l'écosystème de bord de mer, car elles protègent cet espace du phénomène d'érosion en retenant les sédiments.

Néanmoins, la présence des « laisses de mer » est souvent perçue, par certains acteurs locaux, comme une nuisance impactant le développement touristique voire économique.

Plusieurs collectivités de Corse ont fait le choix de procéder régulièrement à leur ramassage, laissant, dans de nombreux cas, la plage à nu. Cette pratique n'est pas toujours effectuée par des méthodes adaptées et contribue à accentuer des problématiques environnementales importantes, comme l'érosion et, donc, le recul du trait de côte.

De nombreux organismes sont concernés par cette question, que ce soit sous un angle réglementaire, scientifique ou technique, ou encore en tant que gestionnaire des espaces concernés. Je pense, bien sûr, à l'Uffiziu di l'ambiente di a Corsica, à l'Università di Corsica, aux services de l'Etat que sont la DREAL, la DDTM, le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, l'Agence française pour la biodiversité ou, encore, le BRGM.

Ces diverses structures ont déjà collaboré de façon informelle, face aux difficultés récurrentes rencontrées par les communes et intercommunalités. Il est maintenant indispensable de constituer une sorte de « mission conseil » dont je compte prendre rapidement l'initiative, et où les services de l'Office, qui disposent de spécialistes dans ce domaine, auront toute leur place.

Son rôle sera d'être force de proposition, de définir une stratégie pour la Corse concernant la gestion des banquettes de posidonie, d'apporter les éléments administratifs et juridiques permettant aux collectivités locales de sécuriser leurs actions et leurs décisions relatives à la gestion du littoral, de leur proposer une aide technique et scientifique adaptée, leur permettant de concilier leurs missions de service public, la protection de l'environnement et le développement d'activités socio-économiques.

Par une note de cadrage, dont les éléments principaux ont déjà fait l'objet d'échanges, cette mission pourra donc sensibiliser les élus au problème

de la gestion des banquettes de posidonie et de l'érosion des plages, apporter aux maires tous les éclaircissements utiles sur leurs droits et obligations en la matière, proposer un protocole technique et juridique permettant un développement durable du littoral et, plus particulièrement, des plages.

Mme la Conseillère, j'espère que j'ai répondu à votre question.

**Le Président TALAMONI**

Merci M. le Conseiller exécutif. Donc, trois minutes de suspension pour le démontage du matériel de la télévision. Vous pouvez rester à vos place parce qu'on reprend vraiment dans trois minutes.

**La séance suspendue à 11 h 45, est reprise à 11 h 55.**

**Le Président TALAMONI**

Merci de regagner vos places, nous allons reprendre la séance.

Nous sommes en train de perdre du temps que nous allons regretter d'avoir perdu, samedi matin en particulier. Ceux qui tiennent à leur week-end seraient bien inspirés de regagner leurs sièges, parce qu'il commence vraiment à être compromis.

Nous allons procéder à l'appel.

**Mme Christelle COMBETTE**, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

**Le Président TALAMONI**

Le quorum est atteint.

Care culleghe, cari culleghi,

Prima, vogliu salutà u ritornu in l'emiciculu di u cunsigliere esecutivu è di l'amicu.

Francè, ai ritrovu a to piazza quì, cù e to funzione è tanti cartulari nant'à u to scagnu ch'ùn ai mai abbandunatu. Credu chì a to forza è u to curagiu ci ponu dà luce è fiatu per l'operata chè no purtemu tutti quì per a Corsica.

(Sciaccamanata).

Nanza di principia, vogliu che no pensemi a i nostri amichi greci, culpida di u focu e a e numerosi vitimi di l'incendi.

Dui anni fà, quandu aviamu u livellu di disimpiegù à u più altu, aghju iniziatu un travagliu cù imprese, istituti di furmazione, stituzione è sindacati à prò di l'impiegù lucale, in u filu di a cartula firmata nant'à l'isula di La Réunion da u Primu ministru di l'epica, Manuel Valls. L'idea era d'accresce a leia trà i bisogni di u territoriu, trà l'attori ecunomici è quelli di a furmazione. Dopu un annu di scambii, ne simu ghjunti à a presentazione è à a signatura d'una cartula per l'impiegù lucale firmata da l'istituti cunsulari è da i sindacati.

In una quistione scritta posta à u governu da u deputatu Paul-André Colombani d'ottobre scorsu, hè stata precisata a pusizione di u governu nant' à a quistione di a lingua corsa cum'è cumpetenza professionale. Permettite mi di ramintà chì a nostra Assemblea hà decisu dipoi u 2005 di purtà un prugettu sucetale à prò di u corsu, fendu di a lingua una cumpetenza professionale nurmale. L'hà ripetuta in u 2007 cù u Pianu strategicu d'assestu è di sviluppu linguisticu per a lingua corsa. L'hà ripetuta dinù in u 2013 cù u votu nant' à u prugettu di cuufficialità è in u 2015 cù a deliberazione nant' à u Pianu Lingua 2020.

A risposta di u governu ci presenta una visione stretta è ristretta di l'articulu primu di a custituzione è di a legge Toubon, fendu di u monolinguisimu francese un valore assulutu di pettu à i diritti linguistichi. U monolinguisimu v'è dinù à l'incontru di a difesa di u nostru patrimoniu culturale è a so valorisazione in un andatura di sviluppu economicu. Eppure, a risposta di u governu dice :

« L'utilisation de la langue corse comme critère de valorisation, à compétences suffisantes pour l'accès à l'emploi local constitue une discrimination à l'embauche contraire à la Constitution » ;

« Cette prescription impérative du droit du travail français s'applique de la même manière à toutes les autres langues et cultures non françaises ».

In l'assenza di ricunniscenza d'una cumpetenza professionale, propiu perchè ùn currisponde micca à l'ideale di l'individuu monolinguu francese, ci vecu eiu, a vera discriminazione, u disprezzu, ci vecu ancu una tuntia à l'ora di a mundialisazione di i scambii culturali è cummerciali, da tantu ch'omu s'è quantu una seconda lingua porta prestu à l'intercapisitura cù d'altre lingue è d'altre cumpetenze linguistiche. Ne tengu per prova l'ultimu Cunsigliu corso-sardu quandu chì u corsu hà fattu di modu naturale da lingua di travagliu, di cummunicazione per un scontru internaziunale. A ponu accertà l'eletti di l'uppusizione chì ci anu participatu.

Mentre vulemu fà di u corsu, micca a sola lingua di l'isula, ma una lingua ricunnisciuta in l'isula, una lingua offerta à tutte è à tutti, una lingua di cittadinanza, u governu incalca nant' à a so situazione di duminazione, di minurazione, di chjuditura di i so spazii di spressione :

« L'application de tout critère d'embauche au plan local fondé sur la maîtrise de la langue corse, fût-ce un critère facultatif, ne peut pas être envisagée ».

Dunque in Francia, malgratu l'articulu 75-1 di a Custituzione chì ricunosce e lingue cum'è patrimoniù, malgratu a lege NOTRE chì ubbligheghja u Statu à rispettà i diritti culturali enunziati da a cunvenzione nant'à a prutezzione è a prumuzione di a diversità di e spressione culturale di u 20 d'ottobre 2005, u corsu vene messu à parità cù l'altre lingue di u mondu, fora di u francese, figura d'eccezzione.

Sta gestione di u nostru patrimoniù linguisticu, ma dinù di ciò chè no simu, sta vulintà di difende un identità francese esclusiva di tutte l'altre identità, sta vulintà di sguassà a nostra realtà culturale, v'è à l'incontru di tutte e decisione pulitiche o linguistiche di u Cunsigliu di l'Auropa, di l'Unione Aurupea, di l'Unesco è di l'ONU.

N'aghju parlatu à u Presidente Macron quandu ellu hè ghjuntu à scuntrà ci cù u Presidente di u Cunsigliu esecutivu. S'era ingagiatu quì, in a sala 5, à ricunosce a lingua corsa cum'è cumpetenza professionale. L'hà detta u lindumane in Bastia :

« Le bilinguisme, c'est le contraire de ce qui exclut ou ce qui discrimine. C'est le fait de voyager entre plusieurs univers linguistiques. C'est un enrichissement, une ouverture. La défense légitime de la langue corse ne doit donc pas relever d'une logique de l'entre-soi qui pourrait mener, par exemple, à la fermeture du marché du travail à qui n'est pas Corse ! Mais elle doit permettre de mieux s'enraciner à bon escient.

Je suis donc tout à fait favorable - j'ai d'ailleurs vu que certains le faisaient déjà - à ce qu'on puisse faire figurer comme compétence – je sais que vous y êtes attachés, Messieurs les Présidents – le fait de parler la langue corse, parce que c'est un plus ! »

U Presidente Macron s'era dunque ingagiatu di manera publica à ricunosce u corsu cum'è cumpetenza professionale è micca cum'è segnu d'origine etnica, culturale o religiosa cum'è l'avia fatta l'ANPE in u 2008. S'è no pigliemu professione aperte à l'usu di a lingua cum'è l'animazione à a televisiò o puru l'insignamentu, ci truvemu ghjente d'urigena furestera à presentà ci u tempu, o d'altre attee, cristiane o musulmane à insignà in scole bislingue. Quale hè chì pò tandu turnà à dì chì u corsu ùn hè una vera cumpetenza professionale cum'è l'altre ?

A palesanu i nostri scambii in st'emiciculu. Trà i funzionarii, i ghjurnalisti, è tutti l'attori di a Corsica, cum'elli ferianu à seguità i nostri scambii s'elli ùn parlavanu micca u corsu è u francese, u francese è u corsu,

inseme, circhendu di trapassà u cunflittu linguisticu, a diglussia è u risicu di sustituzione chì corre appressu à u corsu.

Per esse propiu onestu, ammenteraghju dinù un altra frasa :

« Jamais je ne pourrai accepter qu'on réserve à celui qui parle la langue corse tel ou tel emploi ».

Ch'ellu fussi rassicuratu è rasserenu u Presidente Macron. A cumpetenza in lingua corsa ùn serà mai una cumpetenza abbastanza. Ma firmerà una cumpetenza necessaria à i scambii suciali in Corsica. Quessa, una risposta scritta d'un guvernù ùn la puderà mai cambià. Ùn cambierà mancu a nostra strada per u bilinguisimu di u populu corsu. S'è l'ideulugia di u Statu ci vene opposta à ogni passu chè no femu per a difesa di a Corsica, a nostra strada, nisun guvernù ùn la puderà mai cambià. Ch'elli fussinù rassicurati è rasserenati ancu i Corsi.

À ringrazià vi.

Nous allons donc examiner les points inscrits à l'ordre du jour dans l'ordre prévu par la commission permanente. Donc, nous sommes convenus hier en commission permanente exceptionnellement de déplacer une motion afin que François SARGENTINI puisse intervenir dans le cadre du débat sur ladite motion, elle sera examinée en début de séance au lieu de l'être avec les autres motions en fin de séance, comme nous le faisons d'habitude.

**MOTIONS / MUZIONE****Motion n° 2018/E6/061 déposée par le groupe « Femu a Corsica » :  
Mise en œuvre du plan des déchets - Avenir du site de Vighjaneddu****Le Président TALAMONI**

Donc, nous allons commencer par l'examen de cette motion. C'est Guy ARMANET qui présente cette motion pour le groupe « Femu a Corsica ».

**M. Guy ARMANET**

Merci Président. Donc, il s'agit d'une motion avec demande d'examen prioritaire, déposée par le groupe « Femu a Corsica », concernant la mise en œuvre du plan des déchets, l'avenir du site Vighjaneddu.

« CONSIDERANT que la création d'installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND) en Corse vient en complément du Plan d'action pour la réduction et le traitement des déchets voté par l'Assemblée de Corse le 27 mai 2016,

CONSIDERANT la stratégie actuelle de gestion des déchets proposée par le Conseil exécutif de Corse et partagée notamment par l'Etat, le SYVADEC et les intercommunalités, basée sur :

- 1) Le tri à la source généralisé, y compris pour les biodéchets, au porte à porte ou en points de regroupement pour augmenter très rapidement le niveau de tri, avec pour objectif 60 % de tri à cinq ans.
- 2) La création de centres de tri « multifonctions », permettant de maximiser la performance de tri et de stabiliser la fraction fermentescible des déchets ultimes.
- 3) L'ouverture de deux ou trois centres de stockage pour les déchets ultimes.
- 4) La maîtrise publique du service de gestion des déchets et l'utilisation préférentielle du train comme mode de transport.



CONSIDERANT qu'une telle stratégie a été approuvée unanimement par les représentants des intercommunalités, le SYVADEC, l'Etat et la Collectivité de Corse, lors d'une réunion qui s'est tenue à Corti le 6 juillet 2018 au cours de laquelle a été acté le principe d'une contractualisation entre les différents partenaires afin de concentrer les efforts et les moyens permettant de réaliser au mieux la stratégie définie en commun,

CONSIDERANT que le site d'enfouissement de Vighjaneddu est exploité depuis 2010, qu'il a déjà accueilli près de 450.000 tonnes de déchets et qu'il est demandé à la commune la poursuite de l'exploitation jusqu'à 2020,

CONSIDERANT les efforts réalisés par cette commune, reconnus et actés dans le protocole signé par l'Etat, la CTC et le SYVADEC le 24 août 2016, engageant moralement et politiquement les parties signataires et affirmant notamment que : « Le site de Vighjaneddu exploité par le Syvadec, également mis en service dans ce même contexte, ne sera pas exploité au-delà des capacités de l'actuel casier (horizon aux alentours de 2020). »

CONSIDERANT le projet de création d'une nouvelle ISDND sur la commune de Vighjaneddu dans le périmètre immédiat du centre existant,

CONSIDERANT que, compte tenu des engagements pris et des efforts fournis, ce projet, qui s'inscrit sur une durée longue, est rejeté par une majorité d'élus de l'intercommunalité concernée ainsi que par une large partie de la population,

CONSIDERANT l'avis défavorable donné par le Conseil exécutif de Corse le 21 mars 2017, dans le cadre de l'enquête publique diligentée par les services de l'Etat,

CONSIDERANT que la délibération n° 2017-03-021 du SYVADEC, en date du 29 mars 2017, en donnant un avis défavorable à ce projet, le prive de toute viabilité économique,

### **L'Assemblée de Corse,**

EMET solennellement un avis négatif au projet de création d'une nouvelle ISDND sur la commune de Vighjaneddu.

DEMANDE que cette décision soit intégrée au nouveau Plan territorial de prévention et de gestion des déchets en cours d'élaboration, ainsi qu'à toutes les orientations futures en matière de gestion des déchets ».

**Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. Donc un « pour », un « contre », qui veut intervenir dans l'hémicycle parmi les membres de l'Assemblée ? Ensuite François SARGENTINI, au titre du Conseil exécutif, interviendra.

Vous avez la parole, M. LACOMBE.

**M. Xavier LACOMBE**

Merci, M. le Président. Tout d'abord, la première des choses, je pense qu'un sujet d'une aussi grande importance : « mise en œuvre du plan de déchets », préoccupe la Corse, tous les Corses, puisque ça touche directement : premièrement, les problèmes de santé publique, de résoudre cette situation par rapport aux déchets, et ça touche aussi le porte-monnaie de tous les Corses.

« Avenir du site du Viggianellu » : moi, je regrette un peu que cette question soit traitée sur une forme de motion. Je pense qu'il aurait été souhaitable que ça fasse l'objet d'un rapport, avec un véritable débat, et non d'une discussion un « pour », un « contre », avec un vote. Je pense que, très sincèrement, ça aurait dû faire l'objet d'un rapport étudié en commission, avec un véritable débat et de véritables discussions. Ceci étant le premier point.

Le deuxième point, je souhaiterais intervenir concernant... nous allons déposer un amendement, je pense qu'il est peut-être en cours de distribution. Pour que tout le monde en ait connaissance, je le présenterai...

**Le Président TALAMONI**

Le mieux c'est que vous le présentiez.

**M. Xavier LACOMBE**

Je peux le présenter ? Je vais le présenter. C'est un amendement qui concerne, essentiellement, deux points : c'est sur le premier point du deuxième « considérant », je vous le lis directement : remplacer les mots : « objectif 60 % de tri à cinq ans »...

**Le Président TALAMONI**

S'il-vous-plaît, je demande au porteur de la motion de bien écouter les amendements qui sont proposés, afin qu'il puisse donner ensuite sa

position sur les propositions d'amendements. Vous avez la parole, M. LACOMBE pour présenter vos amendements.

**M. Xavier LACOMBE**

Je n'en ai qu'un. Donc, sur « l'objectif 60 % de tri à 5 ans », je tiens à rappeler que le plan qui avait été voté en mai était prévu initialement, première mouture sur trois ans, il a été reporté à cinq ans. Aujourd'hui, plus de deux ans se sont écoulés. Donc, objectif à cinq ans ramènerait à huit ans. Donc, soit on reste dans l'objectif des cinq ans, soit on décale. Ça, c'est le premier point.

Ensuite, moi je souhaiterais que l'on inscrive « ambition de parvenir à 60 % », à travers cet amendement, puisque nous sommes loin du compte des 60 % et j'aurai l'occasion de m'exprimer. Et s'il ne reste, justement, que trois ans, je pense très sincèrement, comme je l'avais dit, que nous ne les atteindrons pas. Donc, je maintiens cette position.

Deuxième modification : après le troisième « considérant », rajouter deux « considérants » ainsi rédigés :

« CONSIDERANT que, dans le cadre de cette stratégie, il avait été admis que la période transitoire commandait de traiter une partie des déchets résiduels hors de Corse (donc là, je parle bien de l'exportation de nos déchets), pour préserver nos capacités (bien évidemment) jusqu'à la mise en route opérationnelle de nouveaux équipements,

CONSIDERANT que l'exportation des déchets, (cela a fait l'objet de différentes discussions, nous avons tous acté d'un commun accord, d'ailleurs le SYVADEC a lancé un marché) dont il faut rappeler qu'elle ne constitue en aucun cas (et nous ne le partageons pas et nous ne le souhaitons pas, mais nous sommes obligés de nous en remettre à l'évidence et de nous protéger pour les trois ans à venir) une solution satisfaisante et pérenne, à un coût important que ne peuvent assumer, en l'état, ni le SYVADEC, ni les intercommunalités, lesquelles n'auraient d'autre choix que de le répercuter sur les contribuables ».

Si on devait envisager proportionnellement la part qui devait être exportée, je parle pour la CAPA, ça serait un surcoût pour l'année à venir d'un million d'euros environ. Donc, je vous laisse deviner l'augmentation sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Et, pour terminer, de rajouter un troisième article ainsi rédigé :

«DEMANDE (et nous avons eu une discussion, ce n'est pas la première fois) à ce que le Conseil exécutif de Corse prévoit (alors je ne sais pas de quelle façon et de quelle manière, mais cela avait été bien évoqué et à plusieurs reprises) les financements nécessaires au recours éventuel à l'exportation d'une partie de nos déchets résiduels, de manière à ce que cela ne soit pas supporté par les contribuables ».

Merci de votre attention.

### **Le Président TALAMONI**

Merci cher collègue. J'interroge le porteur de la motion avant de donner la parole à l'Exécutif sur les amendements qui viennent d'être présentés....

### **M. Romain COLONNA**

M. le Président, juste un mot pour Xavier LACOMBE : il a été dit qu'il n'y avait pas de débat suite à cette motion, mais la demande débat n'a pas été formulée en Commission permanente par son groupe non plus.

### **Le Président TALAMONI**

Oui, il peut y avoir un débat. M. LACOMBE, nous avons donc décidé, depuis plusieurs mois, qu'il serait possible (et d'ailleurs, c'est une demande qui a été formulée par l'opposition) de décider, en Commission permanente, qu'un certain nombre de motions feraient l'objet d'un débat, avec intervention de chaque groupe. Toutefois, cette motion-là ne fera pas l'objet d'un débat parce que la demande n'a pas été formulée en Commission permanente et, donc, cette motion n'a pas été retenue comme devant faire l'objet d'un débat général. De la même manière, d'autres motions ne feront pas l'objet d'un débat général parce que si on devait faire un débat général pour chaque motion, cela serait, évidemment, extrêmement lourd pour nos séances publiques.

Donc, il y a, en revanche, d'autres motions qui feront l'objet d'un débat général. C'est la nouvelle procédure que nous avons mise en place, à la demande des groupes de l'opposition, dont le vôtre.

**M. Xavier LACOMBE**

M. le Président, très rapidement, je pense que ce n'est pas sur la base d'une motion, sur un sujet aussi important, que le débat doit avoir lieu, je pense que c'est sur la base d'un rapport, je le dis très tranquillement. C'est pour cela qu'il n'y a pas eu de demande de débat en Commission permanente, parce que nous considérons que c'est sur la base d'un rapport, et aujourd'hui c'est une motion qui est présentée. Le président acquiesce ce que je dis, les choses sont dites, voilà.

**Le Président TALAMONI**

Pour l'instant, nous sommes saisis d'une motion et donc, nous allons demander au porteur de la motion ce qu'il pense des amendements proposés par M. LACOMBE.

**M. Guy ARMANET**

Merci Président. Juste pour repreciser le cadre, il s'agit bien évidemment, dans cette motion, du site de Vighjaneddu. Donc, dans les « considérants » on a retracé différents points, mais plutôt que d'épiloguer sur le sujet, je vais donner la parole à l'Exécutif, et notamment à M. SARGENTINI, qui répondra sur les différents points.

**Le Président TALAMONI**

La parole est à François SARGENTINI pour exprimer la position de l'Exécutif sur cette motion. Vous avez la parole.

**M. François SARGENTINI**

Merci M. le Président. D'abord, je voudrais répondre sur le fond de la motion. Je crois que les « considérants » posent les bases, je dirais, de la demande de vote qui est faite, au niveau de l'Assemblée de Corse, puisqu'on sait qu'on se retrouve avec une majorité d'élus de Vighjaneddu contre la poursuite de l'exploitation du site et que ce site, normalement, doit fermer en 2020. On sait très bien aussi que nous sommes dans un cadre aujourd'hui, notamment pour les trois années qui viennent, qui est extrêmement contraint et difficile et qu'il y a des discussions avec Vighjaneddu pour qu'il y ait une légère augmentation des possibilités d'enfouissement sur le site.

Mais concernant la question de la fermeture de 2020, je crois que tout le monde a pris l'engagement qu'elle doit être tenue. Donc, je crois que ce

« considérant »-là pose déjà la volonté des élus, je dirais, de la région concernée. Après, il y a eu les différents votes du SYVADEC, du Conseil exécutif qui ont été négatifs par rapport à la poursuite.

Donc, là-aussi, je crois qu'il faut que l'Assemblée réponde positivement à cette demande. Bien sûr, la réponse positive que nous faisons, par rapport à cette demande, n'enlève en rien notre volonté de travailler, y compris avec des privés.

Mais, aujourd'hui, et vous le savez très bien M. LACOMBE, nous sommes en train de travailler (et c'est la décision que j'ai prise lorsque je suis arrivé à la tête de l'Office de l'environnement), de faire en sorte que toutes les compétences, sur la question des déchets, soient réunies et que nous prenions des décisions en commun, chose qui n'existait pas avant puisque même s'il y avait des rencontres, elles n'étaient pas suffisantes pour porter ce projet.

Je rappelle aussi que ce projet... on aurait dû prendre des décisions il y a six, sept, huit ans, et nous les prenons aujourd'hui dans l'urgence. Mais il y a un travail de fond qui est fait, il y a un plan, effectivement, qui est en cours de réalisation (et vous êtes au courant M. LACOMBE) avec l'ensemble des services concernés, de l'Etat, du SYVADEC.

Je peux vous assurer que, de toute façon, à la rentrée (que ce soit en septembre, que ce soit en octobre), il y aura un rapport qui sera présenté sur la question et, bien sûr, nous aurons, à ce moment-là, un débat sur la question des déchets.

Donc, ce rapport va arriver, n'en doutez pas, et il y aura bien sûr un débat extrêmement important au niveau de ce rapport. Vous savez qu'aujourd'hui, il y a un travail de fond qui a été fait à tous les niveaux, vis-à-vis des communautés de communes, vis-à-vis des grands centres de tri ajacciens et bastiais. Nous sommes en train d'attendre, de la part des bureaux d'études, des réponses par rapport aux centres de tri secondaires, de leur positionnement. Nous sommes en train de travailler sur les centres de compostage et voir d'autres systèmes. D'un problème, en faire un atout, un atout économique, comme cela se passe aujourd'hui dans le monde entier.

Donc, ce travail de fond sera présenté au niveau du rapport et, bien sûr, après le vote de l'Assemblée, il sera adjoint au plan général qui a été voté, je crois, en 2016 par notre Assemblée.

Donc ce débat, M. LACOMBE, n'en doutez pas, il va arriver et il arrivera, et j'y tiens, pour que l'Assemblée l'ait et, à ce moment-là, chacun

pourra s'exprimer et voter en fonction des ressentis et des décisions à prendre pour la Corse.

Voilà tout ce que je pouvais dire par rapport à cette question.

Maintenant, par rapport à vos amendements, les deux amendements ou trois...

### **Le Président TALAMONI**

C'est le même amendement, mais il y a plusieurs points.

### **M. François SARGENTINI**

Vous en avez proposé trois, les deux premiers points proposés, nous sommes entièrement d'accord pour les adjoindre à la motion.

Par contre, pour ce qui est du financement, je crois que d'un point de vue structurel ce n'est pas l'Assemblée de Corse, mais c'est bien le SYVADEC et l'État que nous devons mettre à contribution. Nous aurons ces discussions avec le SYVADEC et avec l'État parce que, aujourd'hui, nous avons dans ce domaine beaucoup de retard à combler et, bien sûr, l'État ne peut pas se contenter de venir au niveau des réunions, ne peut pas être là uniquement dans le cadre des contrôles qu'il doit faire. Il doit aussi apporter sa contribution parce que c'est un atout important aujourd'hui... Ces demandes lui seront faites précisément.

Je rappellerai à l'Assemblée que les sommes à engager sont extrêmement importantes. Je crois que nous commençons à avoir les premiers chiffrages avec les bureaux d'études qui commencent à nous soumettre les propositions. Les sommes à engager vont être extrêmement importantes. Elles seront, certes, étalées sur les budgets de plusieurs années.

Mais il est tout à fait normal que, tous ensemble, nous demandions cette contribution de l'État parce qu'il doit prendre sa part dans la situation que nous avons à traiter.

Voilà tout ce que je peux vous dire pour le moment, M. LACOMBE, mais je sais qu'on se retrouvera pour le débat, à la rentrée. Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci M. le Conseiller exécutif. Donc, il y a un seul amendement...

**M. François SARGENTINI**

Excusez-moi, bien sûr je demande à l'Assemblée de donner un avis favorable à la motion qui est présentée.

**Le Président TALAMONI**

Si je résume la position de l'Exécutif : avis favorable sur la motion, bien-sûr, je m'y attendais un peu. En revanche, s'agissant de l'amendement proposé par M. LACOMBE, il y a trois sections, c'est le même amendement mais il y a trois sections. Le Conseil exécutif donne un avis favorable pour les deux premières sections, un avis défavorable pour la troisième.

Donc je vais faire voter cet amendement par section, je vais le mettre aux voix, par section.

**M. Joseph PUCCI**

S'il vous plaît, en tant que maire de la commune citée, je préfère ne pas participer au vote et quitter l'hémicycle.

**Le Président TALAMONI**

C'est sage, c'est une bonne initiative...

**Le Président SIMEONI**

Si même Hyacinthe VANNI ne dit rien !

**Le Président TALAMONI**

Très bien. Donc, je vais faire voter par section, l'amendement proposé par M. LACOMBE.

**Première section :**

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**La première section est adoptée.**

***« Pour » :*** Les groupes « Femu a Corsica », « Corsica libera », « Per l'avvene »

***Abstentions :*** Les groupes « Andà per dumane », « La Corse dans la République »



Deuxième section :

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

La deuxième section est adoptée.

« **Pour** » : Les groupes « Femu a Corsica », « Corsica libera »,  
« Per l'avvene »

**Abstentions** : Les groupes « Andà per dumane », « La Corse dans la République »

Troisième section :

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

La troisième section est rejetée.

« **Pour** » : Le groupe « Per l'avvene »

« **Contre** » : Les groupes « Femu a Corsica », « Corsica libera »

**Abstention** : Les groupes « Andà per dumane », « La Corse dans la République »

Je vais mettre aux voix la motion ainsi amendée.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**La motion ainsi amendée est ADOPTÉE.**

Résultat du vote :

« **Pour** » : Les groupes « Femu a Corsica », « Corsica libera »,  
« Per l'avvene »

**Abstention** : Les groupes « Andà per dumane », « La Corse dans la République »

Rapport suivant.

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / ASSESTU DI U TERRITORIU****Rapport n° 2018/247 : Convention Collectivité de Corse - Conservatoire du littoral relative à la gestion du domaine terrestre et maritime du conservatoire en Corse**

C'est François SARGENTINI qui va nous le présenter, vous avez la parole.

**M. François SARGENTINI**

Je vous remercie M. le Président. Donc, ce rapport traite de la convention entre la Collectivité de Corse et le Conservatoire du littoral qui mènent, tous les deux, une politique de protection des espaces naturels. Et ils ont pour ambition commune la constitution d'un réseau de sites naturels préservés et valorisés, partie intégrante des territoires. La biodiversité, la fonctionnalité écologique et hydraulique, le patrimoine culturel et paysager qu'ils abritent, doivent être protégés et mis en valeur.

En effet, le Conservatoire du littoral, établissement public national, créé par la loi du 10 juillet 1975, a pour mission de sauvegarder, en partenariat avec les collectivités territoriales, les espaces naturels côtiers et lacustres d'intérêt biologique et paysager.

Il a ainsi pu conduire en Corse, en partenariat étroit avec les collectivités locales et après avis du Conseil des rivages de Corse, une politique d'acquisition foncière volontariste qui a permis de constituer un domaine terrestre et maritime protégé de 19 660 ha répartis sur 71 sites et représentant 23 % du littoral corse. Sa stratégie à long terme 2015-2050 identifie environ 22 500 ha d'espaces littoraux justifiant une acquisition, au regard d'enjeux forts, de 13 000 hectares supplémentaires étant d'ores et déjà entérinée par le Conseil d'administration de l'établissement.

De même, la Collectivité de Corse a compétence pour mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles.

Dans le droit fil de son action en faveur de l'environnement, elle entend poursuivre et conforter l'engagement des deux ex-départements de la

Haute-Corse et de la Corse-du-Sud qui ont précédemment assuré la gestion et la préservation du domaine terrestre et maritime du Conservatoire du littoral.

Ainsi, la Collectivité de Corse et le Conservatoire du littoral souhaitent-ils nouer un partenariat fort et durable, le Conservatoire confiant à la Collectivité de Corse la gestion de son domaine terrestre et maritime en Corse, par convention établie en application de l'article L. 322.9 du Code de l'environnement.

Le projet de convention ci-annexé, d'une durée de six ans renouvelable une fois, précise les engagements des deux parties.

Le Conservatoire et la Collectivité de Corse s'engagent conjointement dans un partenariat durable pour la gestion et la mise en valeur du domaine littoral et maritime du Conservatoire en Corse.

Au-delà du patrimoine naturel et matériel, ils travailleront en faveur du patrimoine culturel immatériel (langue, toponymie, traditions orales, pratiques sociales, savoirs faire etc...) de la Corse sur ces espaces. Ils s'engagent à promouvoir l'usage de la langue corse et à intégrer le principe de bilinguisme sur les supports signalétiques et d'informations à destination du public.

Les deux parties travailleront en étroite collaboration et œuvreront en concertation avec les communes et les acteurs du territoire. Ils communiqueront enfin sur les actions mises en œuvre sur les propriétés du Conservatoire du littoral.

La Collectivité de Corse mettra en œuvre les moyens humains et matériels, dans la limite de ses disponibilités budgétaires et des ressources mobilisables, afin de maintenir en bon état de conservation les terrains, les ouvrages et les bâtiments et à en assurer la surveillance et l'entretien courant. Elle poursuivra la professionnalisation des agents en charge de la gestion des espaces du Conservatoire du littoral et tiendra informé le Conservatoire des modalités de mise œuvre de la gestion.

Enfin, le Conservatoire du littoral s'engage principalement à poursuivre son action foncière dans le cadre de sa stratégie à long terme, à assurer pleinement les missions de propriétaire notamment : définition des objectifs et des programmes de gestion au travers des plans de gestion, définition et mise en œuvre de programmes de restauration des milieux naturels dégradés, d'aménagement et de mise en valeur des sites pour

organiser l'accueil du public dans les sites touristiques les plus attractifs, et valoriser le potentiel écologique, paysager et culturel des espaces littoraux.

La Collectivité de Corse pourra, par le biais de conventions, dans le cadre de dispositifs appropriés conçus à l'échelle de territoires, partager ou déléguer la gestion de certains secteurs spécifiques.

Les anciens départements avaient délégué, en partie, la gestion à l'Office de l'environnement pour le secteur de l'extrême sud et une partie du secteur de Portivechju, à l'association *Finocchiarola* pour le secteur de la pointe du Cap Corse, à la commune de Belgudè pour le site de Lozari.

En outre, une gestion partagée avec le syndicat *Elisa* pour les secteurs du sartenais, et avec la commune de Galeria pour le site de l'embouchure du Fangu était mise en œuvre.

Au regard des éléments qui précèdent, je vous propose d'approuver et de m'autoriser à signer le projet de convention de gestion du domaine terrestre et maritime du Conservatoire du littoral en Corse.

En outre, je vous propose de renouveler le principe de la délégation de gestion et de m'autoriser à signer les conventions de délégations de gestion

- avec le syndicat *Elisa*, pour le secteur du sartenais sur les sites suivants : Cala Barbaria (commune de Sartè), Zivia (commune de Sartè) et Campumoru Senetosa (communes de Sartè, A Grossa et Belvidè à Campumoru) ;
- avec l'Office de l'environnement de la Corse pour le secteur de l'extrême sud et les sites de Portivechj
- avec l'association *Finocchiarola*, pour une période transitoire (jusqu'au 31 décembre 2018) pour le secteur du Cap Corse
- avec la commune de Belgudè pour le site de Lozari.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Ce qu'il faut savoir, c'est que cette question est extrêmement importante parce que c'est la gestion de notre espace littoral et maritime. Donc, cette convention que nous sommes en train de passer, je crois que c'est quelque chose d'extrêmement important pour notre Assemblée. Je peux vous dire aussi que, assez rapidement, nous aurons une réunion avec les services de l'Assemblée et les services de l'Office de l'environnement pour bien définir

la ligne de partage entre le rôle des uns et des autres parce qu'effectivement, il risque d'y avoir des problèmes de croisement, des problèmes au niveau de la gestion et nous allons essayer de les redéfinir pour faire en sorte qu'on travaille au mieux pour préserver notre littoral qui est quand même un des joyaux de notre pays. Je vous remercie et je vous demande d'en délibérer.

### **Le Président TALAMONI**

Bien, merci Monsieur le Conseiller exécutif. Je précise que **la Commission du développement économique a émis un avis favorable, à l'unanimité, sur ce rapport**, je le dis sous le contrôle de la présidente de la commission...

### **Mme Nadine NIVAGGIONI**

Et aucune observation.

### **Le Président TALAMONI**

Et aucune observation, donc, n'a été formulée s'agissant de ce rapport et de cette convention.

La parole est à qui la demande ? Vous avez la parole.

### **M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, M. le Président. Juste une remarque : nous avons la chance d'avoir dans cet hémicycle à la fois des personnes qui sont membres du conseil des rivages et j'ai l'honneur, moi, de siéger au conseil d'administration du Conservatoire du littoral, au niveau national.

J'aimerais qu'on profite de ce rapport pour souligner la nécessité d'avoir une réflexion, le Conseil exécutif a beaucoup insisté sur la protection et la mise en valeur.

Dans ce qui est la mise en valeur, moi j'aimerais aussi que nous nous penchions assez rapidement sur l'avenir de ce Conservatoire du littoral parce que nous sommes une région. Certes, peut-être qu'en PACA aujourd'hui lorsque des terrains appartiennent au Conservatoire du littoral, la question de savoir comment ils vont être gérés n'a pas une importance capitale dans la mesure où ces terrains mineurs et où la seule chose qu'ils ambitionnent c'est de pouvoir garder un poumon vert.

Pour nous, et je le dis ici sous le contrôle d'Anne-Laure puisque le président et la directrice, au niveau national, le reconnaissent bien volontiers, et quand je dis « nous », je prendrais en exemple une commune que je connais assez bien puisqu'il s'agit de la commune de Bonifacio, ce ne sont pas des petits territoires qui sont concernés, au contraire, et on est tous fiers, heureux et on souhaite tous encore que le Conservatoire du littoral puisse acquérir un maximum de terrains.

Sauf que, chez nous, la dimension « protection » c'est important, mais la dimension « mise en valeur » c'est aussi tout autant importante. Si on peut, à la rigueur, ne pas être d'accord avec un festival du type « Calvi on the Rocks », je dis : « très bien, OK, on peut réfléchir ». Mais si, j'insiste encore, et à chaque fois je le ferai, ça consiste à interdire une compétition sportive, un 12 novembre, avec cinq cents coureurs, j'invite encore une fois la Collectivité de Corse à réfléchir sur le devenir de ces terrains qui, chez nous (c'est 25 %, ça été rappelé à l'instant, demain ça sera peut-être 40 % de notre territoire), ont une vocation économique essentielle, une vocation économique dans la mesure où ces terrains peuvent être aussi des sujets de créations d'emplois pour cette fameuse mise en valeur. Mais qui dit créateurs d'emplois dit aussi : « quelles ressources et, est-ce qu'aujourd'hui, de façon dogmatique, on va s'interdire d'avoir une activité économique faite par les gestionnaires de ces terrains » ?

Je parle en termes de stationnement, en termes de toilettes, en termes, même demain peut-être, de ventes de produits dérivés liés au Conservatoire du littoral.

Toutes ces questions-là aujourd'hui, moi j'aime bien la gestion nationale, c'est sympathique, mais est-ce que l'on ne doit pas aller vers une autonomie de la gestion des terrains du Conservatoire du littoral, ici en Corse ? La question mérite d'être posée parce que, je le répète, la situation de la Corse pour les terrains du Conservatoire du littoral, n'est pas la même que celle de Dunkerque ou celle de Bordeaux.

Donc aujourd'hui, je nous invite à réfléchir à cette question parce qu'on va voter, sans état d'âme et au contraire dès demain, ce qui est proposé puisque, tout simplement, c'est la continuité de l'action des deux départements à travers la Collectivité de Corse, mais je crois qu'on doit mener une réflexion, ici localement, sur l'avenir de ces terrains parce que, je prends l'exemple, (j'en discutais avec des gens qui connaissent bien le sujet) sur les terrains de la Testa Ventilegne, il y a une réflexion à mener, et sur le maritime.

Donc voilà, moi je vous invite vraiment à réfléchir sur ces questions-là. Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Anne-Laure SANTUCCI a demandé la parole, vous l'avez.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Merci, M. le Président. Je complète les propos de M. ORSUCCI puisque nous en avons parlé, puisque j'ai l'honneur de présider le Conseil des rivages de Corse et que nous sommes donc présents au conseil d'administration du Conservatoire du littoral à Paris, nous avons eu cette discussion au mois de juin, il n'y a pas très longtemps.

Et je redis ce que j'ai dit, et je compléterai par ce qui a été fait déjà dans les deux premiers conseils des rivages que nous avons organisés depuis notre présidence, je redis par une phrase d'introduction : le coupable ce n'est pas celui qui protège, j'insiste là-dessus, parce que c'est aussi notre vision philosophique.

Nous avons discuté, en conseil des rivages, (je parle sous le contrôle des élus de l'opposition qui y siègent aussi) de ces problématiques, d'impact économique, de développement économique, d'évènements comme outils de développement économique, et nous avons décidé la mise en place d'une commission de travail, à la rentrée de septembre, au sein du conseil des rivages pour faire, non pas un règlement, mais une espèce de cahier des charges et de charte, pour savoir ce que nous voulons exactement et jusqu'où nous voulons aller dans l'exploitation événementielle des terrains du Conservatoire qui sont effectivement un outil de développement mais qui sont aussi à protéger. L'exemple ultime c'est la plage de l'Alga de la Rivellata.

Cette réflexion, elle sera partagée par tous et je pense que François ORLANDI portera la voix de Jean-Charles ORSUCCI à cette commission de travail et nous avancerons en trouvant un équilibre entre l'exploitation raisonnable que nous pourrions en faire, et la protection de ces lieux dont nous avons la charge.

**Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. Je suggère à Mme la Présidente du conseil des rivages, peut-être, de ne pas participer au vote et même peut-être de s'absenter de l'hémicycle car il faut être prudent par les temps qui courent. Je sais que mon ami Hyacinthe, lui, tient absolument à ce que nous ayons des procès, c'est bien parce que ça va faire travailler des avocats, mais ça a aussi quelques inconvénients pour notre Collectivité.



François ORLANDI a la parole.

**M. François ORLANDI**

Merci M. le Président. Mes chers collègues, je souscris bien évidemment à tout ce qui a été dit et je m'associe à Jean-Charles ORSUCCI. Nous disons que nous allons signer et nous engager dans cette procédure.

Je porterai la parole de Jean-Charles et, si tu permets Anne-Laure, la mienne par la même occasion, tout simplement pour dire que dans cette démarche et dans l'esprit nouveau qui est la gestion des terrains du Conservatoire par une entité aujourd'hui régionale, nous avions hier deux départements qui avaient quand même une gestion, en tout cas une vision, assez parallèle, aujourd'hui il n'y a plus qu'une seule entité, donc peut-être pas grand-chose à harmoniser, mais quelque chose à structurer.

Et dans cette structuration, qui englobe la totalité des terrains de Corse, il faudrait peut-être, à travers le conseil des rivages ou à travers une commission, une structure, associer tous les acteurs potentiels de ces territoires. On peut les prendre territoire par territoire, mais on peut aussi, en effet, avoir, peut-être sous l'égide de l'Office de l'environnement, les représentants du monde agricole parce que, principalement, ce sont ces activités-là que l'on peut promouvoir sur les terrains du conservatoire mais également des acteurs du monde économique, bien évidemment les associations de protection de l'environnement et puis les acteurs locaux représentés par quelques élus, pas forcément tous les maires, mais peut-être avoir cette réflexion qui réunirait les représentants de tous les acteurs qui ont vocation à intervenir sur les terrains du Conservatoire du littoral, dans une politique régionale harmonisée. Merci.

**Le Président TALAMONI**

Il y a d'abord Pierre GHIONGA et ensuite Anne-Laure SANTUCCI.

**M. Pierre GHIONGA**

Président, je peux y aller ?

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole.

### **M. Pierre GHIONGA**

Trois mots, le premier pour féliciter François SARGENTINI de la signature de cette convention, mais surtout d'avoir dit qu'il allait engager une réflexion sur la gestion de tous ces territoires, pour avoir une vraie harmonisation et des vrais chefs de files pour éviter toutes les superpositions de compétences.

Quant aux propos de Jean-Charles ORSUCCI, je suis d'accord pour le transfert du Conservatoire du littoral, ça fait longtemps que je l'ai dit à la Collectivité territoriale, mais je pense qu'il n'y a pas d'opposition entre protection et développement économique.

Moi, je suis très réservé sur l'utilisation, à des fins commerciales, de terrains protégés. La preuve que la protection fait du développement économique, c'est les Lavezzi et Scandola qui, grâce à la protection, ont vu leur fréquentation augmenter très nettement avec un impact minimum sur l'environnement. Jean-Charles, je te vois opiner du chef, mais on se souvient de la guerre des bateliers qui étaient opposés à la réserve des Lavezzi. Demande, maintenant, de supprimer la réserve, on verra ce qu'ils diront !

### **Le Président TALAMONI**

Anne-Laure SANTUCCI, vous avez la parole.

### **Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Pour compléter mes propos dans le sens de ce qui a été dit, je voulais dire que nous avons présenté aussi cette convention à la Chambre des territoires et nous allons organiser, à partir de la rentrée, une commission spécifique au sein de la Chambre des territoires, avec les communautés de communes et les maires pour, justement, présenter la démarche, la philosophie et l'améliorer.

Je voulais rajouter aussi que, au titre de la présidence du conseil des rivages, j'ai commencé un travail de rencontre auprès des agents, aujourd'hui de la Collectivité de Corse, qui travaillent, qui sont ce que l'on appelle les agents du littoral, qui sont des gens (pour ceux que j'ai rencontrés) assez exceptionnels, passionnés par leur travail et qu'il faudra accompagner dans leur formation et encourager à travailler toujours mieux sur ces espaces protégés qui sont le fleuron de la Corse.

**Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. M. Petr'Antone TOMASI.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Merci, Président.

Juste un mot, en réponse, dans le prolongement des propos tenus par Pierre GHIONGA. Effectivement, on sait qu'il existe une sorte d'effet réserve dans ces espaces qui sont des espaces dédiés à la protection mais qui, de façon un petit peu paradoxale, parce qu'ils sont mis en valeur et qu'ils sont mis sous les projecteurs de ce label, entraînent une fréquentation accrue.

Alors, moi je crois qu'il faut être extrêmement prudent sur ces questions, notamment lorsque l'on prend pour exemple la réserve de Scandola et la réserve des Bouches avec les Lavezzi. Aujourd'hui, on a une problématique de surfréquentation à gérer et on ne peut pas dire que sur Scandola notamment, la fréquentation, la surfréquentation touristique, elle n'est pas un problème. Je crois que c'est d'ailleurs tout l'objet des discussions que nous avons eues notamment....

**Le Président TALAMONI**

Excusez-moi, il y a vraiment trop de bruit dans cet hémicycle. Pour les sténos, c'est très difficile, pour les orateurs, c'est insupportable. Il y a quelques minutes à tenir. Vous avez la parole M. le Conseiller.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Merci, Président.

C'est tout l'objet des discussions que nous avons eues, il y a quelques jours seulement, à l'Office de l'environnement de la Corse, au niveau du gestionnaire qui est le Parc naturel régional, sur Scandola, dans le cadre du renouvellement du diplôme européen. Il y a la nécessité aussi de cadrer et de réglementer davantage ces espaces.

Donc l'équilibre, c'est un équilibre fragile et par rapport aux missions qui sont les nôtres et à la responsabilité que nous avons lorsque nous sommes gestionnaires, ou lorsque nous pilotons les procédures d'extension, comme sur Scandola avec l'Office, je crois qu'il faut que nous

veillions à ne pas avoir l'effet contraire de ce que nous recherchions et ne pas avoir, je dirais, une mise en tourisme trop importante de ces espaces qui sont des espaces extrêmement fragiles. Je crois que la réflexion aujourd'hui, y compris à travers l'ensemble des offices et agences, doit être plutôt, et est plutôt d'amener les flux, non pas sur ces espaces, certes remarquables qui souffrent de leur caractère exceptionnel et qui sont surfréquentés, mais vers d'autres sites qui, aujourd'hui, le sont beaucoup moins.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. Donc, un mot de conclusion du conseiller exécutif en charge de ce domaine.

### **M. François SARGENTINI**

Deux mots.

On voit que cette question pose quand même un débat extrêmement important, et je vois que cela touche tous les Corses : la question et la gestion du littoral. Petr'Antone TOMASI vient de le rappeler, nous avons eu, au niveau de l'Office de l'environnement, un large débat par rapport au développement de la montagne où, là aussi, se posent beaucoup de problématiques.

Donc, je crois que, de toute façon, la question de la protection et la question du développement, c'est le devenir de notre pays. C'est le devenir de notre pays et je pense que de, toute façon, sur ces questions, ce sera in fine toujours à notre Assemblée de prendre les décisions finales.

Donc, il est certain que, aujourd'hui nous avons ce rapport qui passe pour contractualiser avec le Conservatoire du littoral. Jean-Charles ORSUCCI a posé la question de l'autonomie, mais il sait très bien que nous avons eu un débat sur la question de l'autonomie et qu'il n'a pas été positif. Il faut, certes, le poursuivre. Il faut, certes, qu'on ait la maîtrise, bien sûr, de l'ensemble de notre territoire, de notre développement et que ce soit tracé à travers notre Assemblée. Mais, aujourd'hui, je pense que c'est une première étape importante qui est franchie, je pense qu'il faut la soutenir et, bien sûr, nous allons, sur la question du développement, avec l'ensemble des personnes intéressées, mais aussi avec les associations, essayer de constituer... et l'Office de l'environnement, bien sûr, le fera puisque c'est de son ressort et de ses compétences, avec l'ATC et avec les autres agences et offices qui sont concernés...

Jean-Charles, je ne sais plus si c'est toi qui a fait référence à l'agriculture, effectivement, qui intervient... et c'est un débat, je le rappelle, que nous avons eu à l'époque, au niveau de l'ORDARC, lorsque j'avais rencontré le responsable du Conservatoire du littoral... Donc, on le voit, c'est un sujet très vaste. Jusqu'à aujourd'hui, c'est beaucoup de zones que nous avons réussi à protéger. Je crois qu'il faut maintenir cet axe mais, en même temps, notre pays a besoin de développement. Donc, il va falloir trouver l'équilibre pour faire en sorte que notre pays soit au mieux avec ses sites naturels qui, je le répète, sont quand même des joyaux. Il va donc falloir, tous ensemble, trouver le moyen de passer et de réussir le développement de la Corse.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Conseiller exécutif. Je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Je vous remercie.

La séance est levée. Nous nous retrouvons dans l'hémicycle à 15 heures, sachant qu'à 14 heures, il y a des réunions qui sont prévues : la Commission des finances, une réunion entre les présidents de groupes et le Collectif « Patriotti ».

Nous nous retrouvons dans l'hémicycle à 15 heures précises, compte tenu de la lourdeur de notre ordre du jour. Merci.

**La séance est levée à 12 H 05 et reprise à 16 H 05.**

Allô, y a-t-il un pilote dans l'avion exécutif ? Mme la Conseillère exécutive, vous m'avez l'air bien seule.

M. le Conseiller exécutif, est-ce que vous êtes prêt à défendre votre rapport sur le PADDUC ?

**Le Président BIANCUCCI**

Je vais essayer de l'être.

**Le Président TALAMONI**

Donc, il s'agit du rapport n° 218. Vous avez la parole.

**Rapport n° 2018/218 : Procédure de modification du PADDUC pour le rétablissement de la carte des espaces stratégiques agricoles et l'intégration de la planification territoriale de l'intermodalité**

**M. Jean BIANCUCCI**

Très bien.

Je sais que c'est votre souci, essayer d'aller assez vite, mais autant que faire se peut, bien entendu.

Allora vi ringraziu d'essa quì numarosi parchì hè un cartularu maiò é un cartularu da no chì si poni raminta i niguziatti chì c'hè stati e a famosa nutata chè n'avemu passata tutti in seme.

Certi diciani, è sò vinuti quì in curidori, biiani un caffè, sparlaciavani chì un pianu di sviluppu avia da essa tirà da l'eria è chì ci saria statu necessità di ripiglià a discussione da u cumenciu à a fini. Quissu era un puntu di vista chì era sviluppatu, ma à tel puntu chì certi media ani cunsidaratu quandu c'hè statu u ghjudicamentu di u tribunale amministrativu anant'à l'esa chì era u pianu di acunsciamentu di sviluppu di u devuli di a Corsica chì era à l'eria.

Di sicuru, quand'eddu c'hè un problema cusì, chì si faci ? Hè simplici, si cunsulteghja comm'eddu s'hè cunsultatu tanti anni fà incù quiddi chì anu accumpagnatu u pianu d'acunsciamentu è di sviluppu chì c'anu cunsigliatu di bona manera.

Oghji, a problematica hè simplici, c'hè dui ghjuricamenti chì sò cascatti. Unu, cì semi appiddati, dunque ùn aghju micca da fà cumentariu quì, tutt'ognunu a sa, u ghjudicamentu chì cuncerna i Peri, eppò c'hé statu quiddu di i spazzii strategichi agriculi. Dunqua, emu consideratu chì hé vera : c'éra un picculu problema cuncernandu a cartografia è ùn si pudia micca di chì ssa problematica quì si pudia piglià in contu senza vena davanti a l'Assemblea. Cì vulia per noi ch'ellu ci fussi un dibattitu è chì tutt'ognunu dessi u so parè.

Allora, oghji semi quì ma prima di vena, cì hannu cunsigliatu, apposta chì semu indè una procedura precisa, cì hannu detu, c'hè duie pussibilità : prima pussibilità é se vo vuleti tuccà u fondu, ma quilla allora ùn éra manc'appena a nostra vulintà, ma cunsiglii dati è se vo aveti à fà su travagliu quì, tandu hè a rivizioni di u pianu. Eppò si l'affari cum'eddu significheghja, u significatu di u ghjudicamentu porta chè anantu un prubema di forma, tandu si chjama una mudificazione. Quì semi a u paru di a regula è di a legge. Eppò atempu cì vulia dinò à metta in cunformità incu u pianu tarritorial di « l'intermodalità » è cì vulià dinò à suvità di sta manera quì l'evoluzioni di i duii leggi di modernizzazioni di l'azione publicà territoriale è l'affirmation des métropoles. Eppò una seconda legge chè vo a cuniscite chì hé a legge NOTRe.

L'articulu L4424.14.III di u codici generali di e culletività territoriali hé misu in opera è dunque c'hé ubligazione di intraduce si elementi di leggi anantu à l'intermodalità parchì u PADDUC, u pianu fussi à u livellu vulsutu.

Pà u restu, à chì ne semu ? C'hé satu 41 ricorsi contra à u PADDUC di particolari, di cumuni, di impresi, di l'unu è e di l'altri è un ferma oghji ch'à sa problematica di i spazzi strategichi agriculi à u livellu di a cartografia.

Cì voli dunqua à restituiscà sa carta di manera ch'eddu ùn vinissi più in discussioni è soprattuttu chì ùn fussi micca rimissa in causa in ghjustizia.

Come certi dicianu : basta à piglià a carta è mettala, vutà è pò l'affare hé simplici, ùn cappiimi micca perché ùn l'aveti micca fata. L'affare hé simplici, avemu à risponda à l'accortu parchì ùn c'hè bisognu di tanti chjachjari : semplicemente, se noi avemi fattu cusì, u ghjornu dopu, n'importa quale pudia rimeta in causa a cartografia ripigliata di sta manera quì.

Ùn semu micca noi chì a dimi, sò i nostri cunsiglii ghjuridichi è semu obligati quantunqua di fà di sta manera quì.

Allora chì prucedura ? A prucedura, l'avete anantu à i documenti. Cì rivenaremi doppu chì c'hé 24, 25 amendamenti chì no avemu purtati parchi a duscuzioni anant'una prublematica come quissa, cì vò à allargà a partecipazione. Dunqua, avemu pigliatu in contu certi pruposti, certi picculi critichi, avemu circatu di fà di manera chì su documentu quì, ch'adda firmà indè i decizioni di sa cullettività come un documentu determinanti fussi pigliatu in contu pà a maiò parti di i ciunsiglieri. Dunqua, c'hé una vulinta di sparta sa problematica incù tutti.

Hè vera chì piglià in contu sa manera di fà é fà dinò di manera chì a prublematica fussi accuciata da tutti. C'hé dunqua in pruposta un annu, ùn rivengu micca anantu à tutti i tapi, t'aveti a pruposta scritta indè i documenti chì sò statti rimissi è pò, aveti rimarcatu dinò chì c'hé un picculu mudificatu anantu à a pruposta chì cuncerna l'amandamentu in sa dimarchja quì.

Una volta chè noi avemi dettu, chè noi avemi parlatu di sta manera quì, ferma u fondu di a dimarchja.

Allora qualchi parolla. Sogu chì quì è cullà, cì rimpruvaraghjini di metta à in periculu u PADDUC. A quistione chì mi pongu à su momentu quì hè di sappè se veramenti semi noi chì mittimu in periculu u PADDUC, u pianu, o s'eddi sò d'altri fendu com'eddi faciani. In tuttu casu, a quistioni si pò pone parchi si u cunsigliu quì è si i pruposti quì ùn sò micca boni, è quand'umo pigli in contu ciò chì hé fora di legge, à sappete ciò chì accade. Dunqua, noi vulemuà a lissessu tempu essa accumpagnati di su puntu di vista quì è ch'eddu ùn cì fussi micca rimissa in causa di i dicizioni chè no pigliemu.

Annant'à i 105 000 ettari di tarra agricole, comu si pò pinsà chì noi chì semi quì, chì venimu da luntanu, chì avemi straziatu, chì avemi cuntribuitu chì a tarra corsa fussi salva, comu si pò pinsà chì à un mumentu datu, cì pigliessa a scimughjina di di : quì avemi da lascia fà, incu un tale c'avemi da aranghjà è pò s'edd'ùn basta micca cusì, andaremu piu luntanu. Comu s'idea quì pò vene à in capu a certi ghjenti ? Noi, i nostri provi l'avemi fatti è cuntinuaremi malgradu i critichi, malgradu l'insulti parchi certi ghjenti insultani. Allora quissa ùn si pò micca addimetta.

Oghji, avemi fattu, tutti quiddi chì sò quì, l'eletti, eiu rispettu à tutti, un travagliu è quiddi chì c'erani nanzu dinò è su travagliu, vogliu ramintà chì un pianu di svilippu hé stattu vutatu in 2012 da tutti, da tutti l'eletti, qualunqua fussi a sensibilità. Oghji si veneria à di, certi naziunalisti o i naziunalisti, sò pronti à rimeta in causa si scelti maiò. Ma cì n'é unu ananzu, in curiddoriu chì m'ha dettu, ma sò sempri à u tempu des gardes rouges è di



quiddi di Polpot. Eiu, ùn é micca a me riflissione, ma mi possu intarrugà. Ùn vogliu micca intratene un discorsu, eiu pensu chì ni semi à i fatti, come ni semi à i fatti anantu à tanti cartulari. Cì à da vulè à cuntinuvà à travaglià pà u nostru paese, ùn dubbiteghju di nimu quì. Pensu chì si pò accuncià a somma, chì si pò travaglià incu tutti è pò si viramenti, à un mumentu datu cì sò chì sgarini, tandu si vidarà. Ma a nostra maggioranza, quì, a possu dì, hé determinata pà difenda no solamenti a tarra agricula, ma a tarra parchì a tarra hé u nostru sangui. Eccu !

### **Le Président TALAMONI**

Bien, donc le rapport de la Commission du développement, qui s'est réunie ce matin, est au tirage. L'avis est peut-être lu par Julie GUISEPPI, ce qui nous permettrait d'avancer, vous avez la parole.

### **Mme Julie GUISEPPI**

**Donc, l'avis de la Commission du développement a été réservé, dans l'attente de l'examen des amendements qui seront déposés jusqu'à la fin de la discussion devant l'Assemblée, M. le Président.**

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Donc, la parole est à qui la demande sur ce rapport. Très bien, Mme MARIOTTI, vous avez la parole.

### **Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

Mi scuserete, l'aghju da fà in lingua francese perchè hè dighjà assai difficile di capì cusì.

On ne va pas refaire la genèse, Jean BIANCUCCI l'a très bien expliquée. Donc, nous sommes là pour valider le principe et le mode de réactualisation de la cartographie des ESA sur la base, nous dit-on, j'allais dire enfin, de données 2016 qui seraient des données plus fiables puisqu'elles tiendraient compte des surfaces qui ont été en partie artificialisées.

Donc là, je vais quand même dire que quand on parle de surfaces artificialisées, et j'en parle en connaissance de cause, on parle souvent d'équipements même publics, ou de constructions qui ont été faites il y a plus de trente ans. Tout cela pour dire qu'on était quand même partis sur des bases qui n'étaient pas les plus favorables dans le cadre du PADDUC.

Alors, mon cher Jean, c'est vrai, il est dommage avant même que le début des débats, j'allais dire n'ait commencé, que le sujet fasse déjà polémique, mais je crois que c'est malheureusement l'histoire du PADDUC puisque quand Camille de ROCCA SERRA se laisse aller de temps en temps et nous raconte ce qu'il a vécu dans cet hémicycle, il y a quelques années, je crois que, malheureusement, les violences ne sont pas uniquement les violences de 2018, parce que ce sujet a été déjà polémique bien avant l'heure.

Avant de rentrer dans le sujet, moi je pense, à la lecture déjà du courrier que vous avez bien voulu nous joindre (de Mme la préfète), qu'il y a une explication de texte qui s'impose auprès des communes. Les communes ont besoin de savoir réellement quel est l'impact du jugement du tribunal administratif, puisqu'on nous dit « tout en annulant la carte des ESA, elle reste quand même opposable ». Donc, avouez que, quand on est en train de construire un document d'urbanisme, c'est quand même extrêmement compliqué.

Ensuite, en introduction, deux petites choses.

D'abord, Mesdames et Messieurs les Conseillers, j'attire votre attention pour ceux qui ne sont pas, ou qui n'ont pas de mandat d'élus locaux, que l'élaboration d'un document d'urbanisme, c'est une tâche extrêmement difficile. Et la caricature qui veut qu'il y ait d'un côté, les défenseurs vertueux de l'environnement, de l'agriculture et du pastoralisme, et de l'autre, les maires corrompus et spéculateurs, je dirai que, maintenant, cela suffit, u tropu stroppià. Il y a certainement peut-être des voyous, comme il y a des voyous dans toutes les strates de la société.

Donc, maintenant, en tant qu'élus de terrain, on commence à en avoir ras-le-bol, et je pèse mes mots, d'être systématiquement fustigés et considérés comme les spéculateurs de base. Donc les maires, Mesdames et Messieurs, ne sont pas moins vertueux que vous, conseillers au sein de cette Assemblée de Corse. Donc ça, je tenais quand même à le dire.

Ensuite, quelque chose que nous confirmons au sein de notre groupe, en tout cas oui il faut sanctuariser les zones agricoles, les zones agricoles à potentiel, c'est vital. Nous sommes même prêts à aller beaucoup plus loin et à travailler avec vous tous sur la possibilité, pourquoi pas, d'inciter les propriétaires de terres agricoles en friche à les mettre en valeur. Vaste sujet, mais on peut tout à fait contribuer à cette réflexion.

Ensuite, il faut arrêter de penser que, seuls, les espaces stratégiques, même s'ils sont vitaux, vont protéger les terres agricoles de la constructibilité. Dans les EPR (les espaces proches du rivage), si la Loi littoral est correctement appliquée, et croyez-moi, vous ne pouvez strictement rien construire, même pas un hangar agricole, ce qui quand même relève de l'absurdité la plus totale.

Alors, mon cher Jean, que nous inspire votre rapport ?

D'abord, l'expérience et le nombre, (excusez-moi) ridiculement bas, de PLU compatibles au PADDUC prouvent que les hypothèses qui ont servi de base de travail à la construction de la cartographie (la cartographie qui a été annulée) étaient erronées.

On ne va pas jouer sur les mots, est-ce que c'est 3 % d'espaces ou de marge d'erreurs ? 10, 20, 30, 40 ? Les cartographies n'étaient pas fiables. Donc oui, la révision de la cartographie s'impose.

Alors attention, déjà à ce stade, cette cartographie, capitalisons sur l'expérience, doit être faite sur le terrain et pas uniquement sur la base de photos aériennes. Cela est fondamental. Le travail est très important et ce sera le seul garant du réalisme de cette nouvelle cartographie. Donc, l'Agence de l'urbanisme doit, bien évidemment, l'intégrer et se doter des moyens dimensionnés pour qu'il puisse y avoir sur le terrain, avec chaque équipe municipale, une concertation.

Premier point. Oui, en effet, l'absence de cartographie peut entraîner des inégalités dans le traitement lors de l'instruction des permis de construire. C'est là que le contrôle de légalité a son rôle à jouer et j'ai bien noté, effectivement, M. le Président, que vous prévoyez une commission, un organe à définir pour jeter un œil, pour contrôler un petit peu tout cela. Bien évidemment, la concertation en amont avec les maires, je parle plutôt de maires que d'intercommunalités parce que vous insistez beaucoup sur les dix-neuf intercommunalités, mais j'attire quand même votre attention qu'à ce jour, il n'y a pas de SCOT valable et j'allais même dire qu'il n'y a pas de SCOT dans les tuyaux, puisque qui, mieux qu'un maire, peut connaître son territoire ? C'est donc un prérequis.

Ceci dit, nous avons plusieurs questions.

On a bien noté que la cartographie était annulée mais que le principe des ESA, et c'est très bien, demeure ainsi que leur superficie globale et l'affectation par commune.

Donc moi, je pose une question (j'attends que M. BIANCUCCI se rassoie, je lui pose une question) : comment est-on sûr de pouvoir conserver 105 000 hectares d'ESA quand on sait que cet objectif peut s'avérer, à certains endroits (j'essaie de mettre les formes) irréaliste ? Certains espaces ayants été mal calibrés, urbanisés (j'attire votre attention d'ailleurs que, dans certains cas, il y avait une certaine distorsion avec la Chambre d'agriculture sur la sélection de ces terres à potentiel), que faire si, après le tour des communes, l'objectif des 105 000 hectares n'était pas atteint ?

Alors là, j'attire aussi l'attention de tout le monde sur les risques pervers qui pourraient entraîner des classements absurdes. Attention !

Deuxièmement, évidemment on est pour les espaces stratégiques agricoles, encore faudrait-il qu'on définisse le modèle agricole qui va avec. Que veut-on faire ? Avec quels moyens ? Avec quelle eau ? Avec quelles ressources en eau ? Quelles filières développer ? Donc ça, c'est quand même effectivement le b.a.-ba. Donc, c'est notre deuxième remarque.

Troisième remarque, quid des communes, cela rejoint un peu ce que je vous disais au début qui, après justification, parce qu'on est vraiment dans la justification, ne pourront pas atteindre l'objectif d'ESA attribué. Est-ce que le système de compensation demeure d'actualité ?

Enfin, on parle de concertation. Comment comptez-vous procéder durant cette année transitoire avec les communes ? Et là, j'insiste sur le fait que de la méthodologie, de la clarté, de la méthodologie, dépendra le résultat.

Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, le grand moment de solitude de certains maires, au moment de l'enquête publique du PADDUC où, face effectivement à un rapport de 3 000 pages et un lien internet sur lequel les maires pouvaient déposer leurs observations, personnellement, je l'ai vécu comme un exercice extrêmement compliqué. On n'a pas tous les moyens, on n'a pas forcément envie de s'entourer des conseils d'un avocat. Résultat : quelque part, peu de résultats. Donc ça, ce sont nos remarques globales sur ce document.

J'ai également une remarque. On a beaucoup parlé de la loi ELAN dans cet hémicycle, la loi ELAN qui a quand même des conséquences, en

matière d'urbanisme, très importantes. Alors, je ne sais pas, et quitte à réviser le document, ne serait-il peut être pas judicieux d'attendre le vote de la loi ELAN pour une compatibilité avec cette dernière ? Parce que je sais, entre autres, qu'en termes de hameaux nouveaux, il risque d'y avoir un certain nombre de complications si la loi aboutit. Donc, cela, je dirai que ce sont nos réserves sur l'aspect des espaces stratégiques agricoles.

Enfin, il y a un volet de la modification du PADDUC qui a été un petit peu passé sous silence, c'est le volet transport. Moi, j'appelle de mes vœux, en tout cas je souhaiterais que les services de la Collectivité de Corse clarifient enfin les fuseaux. Quelle cohabitation entre le tram, le train, les voies de contournement, les extensions ? Parce que, là aussi, c'est quand même l'Arlésienne. On écrit, on n'a pas forcément de réponses, on a des extensions, on a des DUP qui datent de 2004, donc si je calcule bien, 2004 plus 10 ans = 2014, la DUP doit être caduque. Donc, il y a effectivement toutes ces questions auxquelles il faut répondre.

Donc, sur le fond, M. le Président et M. le Conseiller exécutif, oui nous souscrivons. Sur la forme, nous disons attention, il ne faut pas, effectivement, que cet exercice compliqué, je le concède, ne se solde par un résultat en dessous des attentes de chacun.

Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. Donc, qui demande la parole ? Vous avez la parole M. CECCOLI.

### **M. François-Xavier CECCOLI**

Merci, M. le Président.

Ecoutez, un sujet encore une fois extrêmement compliqué avec, je pense quand même, la volonté de Jean BIANCUCCI de s'attaquer à ce que nous avons toujours considéré comme un problème de forme important.

Je voudrais d'abord revenir un petit peu sur les relations qu'ont pu avoir, en faisant profiter de mon expérience personnelle, les maires dans le déroulé de ce PADDUC qui, il faut le rappeler aussi, arrive d'une mandature plus ancienne, et même si on a eu de nombreux points de désaccord, saluer encore une fois les fonctionnaires qui ont eu à intervenir, les agents qui ont eu

à intervenir sur ces sujets-là. Je retiendrai vraiment les ESA comme quelque chose de... c'est l'archétype de ce document. Vraiment, pour le milieu agricole, si quelque chose devait être retenu dans le PADDUC, c'est vraiment les ESA. Je pense que, pour l'histoire de la Corse aussi, le futur le montrera, c'est un acte fondamental.

Donc, s'attaquer à ces problématiques des ESA, c'était un acte fondamental. Les fonctionnaires et les agents qui ont eu à traiter de ces sujets, l'ont fait dans des délais contraints et une véritable gageure parce que, encore une fois, on annonce des chiffres, on annonce des impacts sur les communes, il y a une cartographie, mais c'était un sujet extrêmement complexe.

Ensuite, une fois que l'on a dit cela et que l'on peut considérer que la première version du PADDUC est arrivée à son terme, il faut se montrer aussi critique. Dire que les élus n'ont pas été associés, c'est un peu se mentir. Quand les élus ont pris la précaution de demander et de rencontrer les services, cela a été fait. Mais c'est vrai que ce qui a pu être fait à une échelle de certaines mairies ne pouvait pas l'être, vu le positionnement, à l'échelle de l'ensemble des communes de l'île.

Donc, je crois qu'un des problèmes de la construction de cette cartographie, c'était effectivement que l'échange n'a pas sans doute été suffisant avec les différentes communes. C'est en tout cas ce qui semble avoir été relevé par les différents intervenants et puis, quelque part, par la décision de justice, ce qui explique de nombreuses choses. Encore une fois, on a eu à entendre que la cartographie pouvait être indicative, qu'il pouvait y avoir un certain nombre d'adaptations, mais certaines fois, les services de l'Etat font preuve de rigidité et c'est vrai que ce que l'on peut appeler un indicatif, eh bien, souvent, cela a été opposé aux communes comme étant quelque chose de ferme et de réel.

Donc, sur ce sujet-là, bien considérer en tout cas que ces notions d'ESA sont fondamentales.

Moi, je pense avoir bien compris, mais la question a été posée par ma collègue, si j'ai bien compris la réponse là-dessus, qu'effectivement, la notion d'ESA n'a pas été remise en cause, c'est simplement, à priori, la cartographie qui, elle, a été remise en cause dans son existence, dans sa tangibilité.

Voilà. C'est comme ça en tout cas que je l'ai vécu, mais s'il y a des finesses à nous apporter, au contraire, cela sera intéressant d'être sûr que tout le monde a bien compris.

Encore une fois, aujourd'hui décider, pour la majorité actuelle, de repositionner le débat avec les communes, je pense que, quelque part, c'est assez croustillant mais c'est aussi assez courageux parce qu'on voit bien que les salves de critiques ne manquent pas, mais j'en suis désolé encore une fois. On est en démocratie et le premier échelon du peuple, c'est quand même les élus de proximité que sont les maires et les conseillers municipaux.

Alors, bien évidemment, il ne faut pas tomber dans la gabegie, et on en est loin, du maire dictateur, parce ce que je vais vous dire une chose : aujourd'hui, que personne ne s'étonne que les PLU n'aboutissent pas, parce que quand on y met les différentes strates, la contrainte (parce que c'est une contrainte, elle est nécessaire, je viens de le dire, mais c'est une contrainte), le PADDUC, la Loi littoral, les différentes enquêtes qu'on est obligé de mener en matière de recensement, d'évolution des populations, de préservation, les enquêtes agricoles, eh bien, à l'impossible nul n'est tenu. Et je peux vous dire que ce n'est pas une volonté des maires, de ne pas à voir arrivé le PADDUC, parce que quand on est au RNU, croyez bien que le RNU, l'Etat ne fait pas de quartier là-dessus aussi, on a des décisions qui, des fois, laissent pantois.

Je signalerai certaines communes où, aujourd'hui, des permis sont annulés dans des hameaux historiques qui sont situés à 4 ou 5 km de la mer, parce qu'effectivement on qualifie ces hameaux de hameau qui ne sont pas nouveaux. Effectivement, ils ont quatre ou cinq siècles, ils ne peuvent pas être nouveaux, mais je ne suis pas sûr que c'était la volonté des législateurs d'en arriver à ces paramètres-là. Je vous parle de maisons et de maisons de personnels *chì sò nati custi, diceremu*.

Donc, c'est vrai qu'il y a la forme et le fond, et moi je crois qu'on a suffisamment demandé que, quelque part, les élus locaux soient associés. Encore une fois, on parle d'association, on n'est pas en train de dire que tout doit se décider au niveau des maires, on n'en est pas à ce statut-là. Le fait que les élus locaux puissent être associés d'une manière, M. le Président, qui reste sans doute encore à définir et à réfléchir mais, me semble-t-il, c'est une bonne chose. Donc, il faut avancer pas à pas, considérer que cette décision de justice, qui est une contrainte encore une fois, peut amener du bon. Vérifier, mais je crois, encore une fois... on a découvert les amendements et, également, les courriers de Mme la préfète qui semble donner à M. le président de l'Exécutif certaines réponses en matière de garantie sur la

période transitoire, me semble-t-il. Donc, ça aussi, ça peut être de nature, peut-être, à rassurer certaines personnes.

Je crois qu'il faut saisir cette occasion comme une chance, c'est en tout cas comme ça que nous pensons qu'on peut travailler le sujet.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Donc il y a une demande de prise de parole de Petr'Antone TOMASI. Vous l'avez.

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Merci, M. le Président.

M. le Président du Conseil Exécutif, M. le Président de l'AUE, chers collègues,

C'est un rapport important que nous examinons aujourd'hui. Le débat a lieu dans l'hémicycle. Il agite, depuis quelques jours, l'ensemble de la société corse et je crois qu'au seuil de ce propos, il faut que les Corses comprennent bien ce que nous sommes en train de faire ou de ne pas faire.

Nous sommes ici à débattre de ce rapport, non pas parce que nous avons pris l'initiative de rouvrir le débat sur le PADDUC, sur son économie générale, sur le principe d'inconstructibilité des ESA ou sur l'objectif de préservation des 105 000 hectares, nous sommes ici parce que le tribunal administratif a annulé la cartographie, non pas, si je laisse de côté quelques hectares sur une commune, non pas au fond, mais pour une question de forme et de procédure.

Ceci nous conduit donc à entamer ce que les textes appellent une procédure de modification. La modification c'est quoi ? C'est que la carte n'existant plus, il faut la réintroduire dans le document. Cette procédure qui est différente de la révision, elle est la plus rapide et elle précise elle-même, en tout cas les textes précisent eux-mêmes que dans ce cadre, nous ne sommes pas là pour rediscuter et pour renégocier le PADDUC et les espaces stratégiques agricoles. Ça c'est au plan de la procédure.

Au plan des effets, soyons clairs. Certes, les ESA, en leur principe, existent. Donc, si un permis est délivré dans une zone qui correspond aux critères d'un espace stratégique agricole, il doit être refusé. Mais l'absence de



cartographie fragilise, et c'est dit dans le rapport, l'objectif de préservation des ESA parce qu'il crée une incertitude, incertitude qu'il faut aussi lier à un contexte important, attesté par les chiffres, du nombre de constructions en Corse, y compris depuis l'adoption du PADDUC.

Donc, ce que nous faisons ici, si c'est dû à une mécanique technique, normée, prévue par les textes, ce n'est pas neutre, non plus, politiquement.

Au seuil de mon propos, je veux rappeler que, au nom de notre groupe « Corsica libera », au nom de la mouvance que nous représentons, au nom des années de lutte et de combat pour la défense de la terre et des terres agricoles, dans cet hémicycle, et surtout, le plus souvent, en dehors de cet hémicycle, cette procédure ne saurait, en aucune manière, conduire à déroger au principe de préservation de ces espaces stratégiques agricoles et à leur inconstructibilité. C'est là, un principe que nous posons et dont nous nous poserons en garant durant l'ensemble du processus.

Je dois vous dire que nous avons reçu, ainsi que l'ensemble des conseillers à l'Assemblée, un rapport du Conseil exécutif, il y a de cela quelques jours. Nous l'avons examiné avec attention, nous y avons noté que le Conseil exécutif répondait pour partie aux obligations légales de la modification du PADDUC et nous avons fait aussi parvenir un certain nombre de propositions sur des éléments substantiels du rapport. Un débat s'est ouvert dans le cadre de la majorité territoriale, afin de l'enrichir et afin de le cadrer par rapport à ce que sont les fondamentaux partagés de notre combat politique.

Je dois dire qu'aujourd'hui, sans anticiper sur la discussion des amendements, mais si je m'exprimais uniquement sur le rapport initial, mon intervention serait, à cette heure, déjà anachronique. Donc, je préfère, à cette heure de nos travaux, envisager l'économie générale issue des propositions d'amendements portés par l'Exécutif et soutenus par la majorité territoriale.

Aujourd'hui, nous notons avec satisfaction ces évolutions et l'enrichissement du document. Alors, je vais en dire quelques mots, de la nouvelle version telle qu'elle sera, nous l'espérons, adoptée après les travaux de notre commission.

D'abord, je crois qu'il y a un effort de fait, en matière de sécurisation, de contrôle et de suivi de la cartographie, notamment à travers la création de ce comité de pilotage, pour les espaces stratégiques agricoles qui

va associer les élus de notre Assemblée et un certain nombre d'acteurs directement intéressés à la problématique, tout simplement pour mesurer quelle sera l'évolution de la cartographie, entre le début de la procédure et son approbation par le Conseil exécutif avant l'enquête publique.

Nous disons, c'est aussi notre apport au débat, que, selon nous, ce comité de pilotage doit être doté de moyens afin de pouvoir, effectivement, contrôler sur pièce l'évolution de cette cartographie, premièrement. Deuxièmement, qu'il a vocation, dans le temps, à continuer ces travaux, en tout cas c'est notre point de vue, tout simplement en se donnant les moyens d'examiner et de contrôler l'état de la délivrance des permis de construire et d'autorisation d'urbanisme en espaces stratégiques agricoles, d'en rendre compte au sein de cette Assemblée, d'en rendre compte publiquement et d'en tirer les conclusions qui s'imposent dans l'hypothèse (nous ne jouons pas, ni aux procès d'intention, ni aux prophéties auto réalisatrices) où des permis de construire seraient délivrés, dans la période, sur les espaces stratégiques agricoles.

En rendre compte est une chose et puis, il faudra se poser la question, nous la posons dans le débat et nous avons une idée sur le sujet, de savoir si, dans cette période transitoire où la cartographie n'existe plus, si dans cette période transitoire où ces ESA sont fragilisés, nous devons (et pour nous la réponse est oui) faire valoir nos intérêts et défendre le PADDUC face à ces permis qui seraient, peut-être, délivrés en zones agricoles. En un mot, en demandant, tout simplement, leur annulation.

Je crois que c'est une perspective qu'on doit avoir dans le débat sans quoi, avec ce comité de pilotage, on se paye de mots et on sera uniquement dans le constat et simplement, dans le déclaratif. Donc, aspect positif sur la création de ce comité, aspect positif, également, sur le format de la concertation.

Je dois dire que nous n'acceptons pas les procès d'intention qui nous sont faits en tant que nationalistes, de vouloir remettre en cause ces terres agricoles et de vouloir marchander quoi que ce soit.

En revanche, ce que nous disons, c'est que le nouveau format qui est proposé nous semble être le plus adapté. Pourquoi ? Eh bien, parce que, à compter du moment où on n'est pas dans une négociation avec les communes et intercommunalités, sur l'économie générale du document, l'instance qui est l'instance idoine pour être informée et pour émettre un avis sur la procédure, elle existe : c'est la Chambre des territoires que l'on élargie aux

intercommunalités qui n'y siègeraient pas. C'est une démarche qui est publique, c'est une démarche qui est transparente, c'est une démarche qui est démocratique où les élus de l'Assemblée siègent, où la presse est présente et où chacun peut constater ce qui se passe et comment évolue cette cartographie.

Je crois que c'est un point, aussi, important. Je remercie l'Exécutif d'avoir intégré ces propositions qui apportent une plus-value substantielle à ce rapport.

J'approche de la fin de mon propos, en revenant sur le fond de cette concertation et sur ce qui, dans le débat public, est apporté par les élus locaux, mais pas seulement. L'idée est de dire : « dans le cadre de l'élaboration du PADDUC, de son vote en 2015, il y a eu des erreurs matérielles et il y a eu la prise en compte et le classement en ESA (en espaces stratégiques agricoles) d'espaces qui étaient déjà, manifestement, artificialisés ».

Sur ce propos, on peut facilement admettre, en partie, une certaine légitimité au raisonnement. Alors, je vais rapidement rentrer dans le détail.

Les espaces artificialisés, au moment de l'adoption du document, il est admis que, parfois, le référencement était erroné au moment du vote du PADDUC. Pour autant, et donc dans ce cas-là, nous n'avons pas d'opposition de principe à ce que l'on corrige la carte, tout simplement. En revanche, là où nous avons une vigilance et une position de principe, au plan politique, et étique, serait de déclasser des ESA, des terres qui ont été urbanisées après l'adoption du PADDUC parce que, à ce moment-là, on serait dans le cadre d'une régularisation, à posteriori d'une situation qui ne serait autre qu'une fraude aux documents.

Donc, dans le cadre de ces travaux, dans le cadre de la Chambre des territoires, dans le cadre de ce COPIL, ce sont des éléments, des positions que nous comptons bien faire valoir.

Deuxième élément, il y a la question des erreurs matérielles et de terres qui auraient été, à tort, classées en ESA. D'abord, je remarque que la quasi-totalité des recours qui ont été formulés n'ont pas prospéré sur ce thème, il faut quand même le dire. En revanche, nous connaissons tous, et ça a été rappelé par certains de nos collègues, des hameaux historiques, des communes de montagne où il y a une distorsion entre la situation de la commune, la volonté pour des Corses et pour des jeunes corses de s'y installer, et la norme ou l'application de la norme, notamment par les services

de l'Etat. Ce sont des problèmes sur lesquels il faut se pencher, y compris dans le cadre de l'enquête publique et des débats qui s'ouvrent.

Mais, je voudrais quand même qu'on rappelle solennellement un détail, c'est que le PADDUC, lui-même, sans qu'on ait besoin de modifications, ni même de révision, prévoit des dispositifs de correction et d'autocorrection. Qui a la responsabilité des dispositifs de correction et d'autocorrection ? Disons-le tranquillement, on a souvent tendance à faire porter à la Collectivité de Corse la responsabilité de l'inconstructibilité, notamment dans ces hameaux ou dans ces communes.

Mais le PADDUC prévoit, lui-même, notamment quand on parle de hameaux historiques dans des communes d'une certaine importance, que les élus locaux, dans le cadre de l'élaboration de leur document d'urbanisme, aient la capacité d'adapter, par compensation, ce que dit le PADDUC. Donc, ne faisons pas dire à cette concertation, qui a été revue, normée, cadrée, ce qu'elle n'a pas vocation à être. Elle n'a pas vocation à être une renégociation, elle n'a pas vocation à être une remise en cause du PADDUC, elle a simplement vocation à opérer une information et un cadrage dans le cas de cette mise à jour.

Je termine, parce que j'ai dépassé de quelques minutes le temps de parole dédié à notre groupe, pour réaffirmer que, sur ce sujet et dans les instances qui ont été créées (ces instances de contrôle), nous ne permettrons jamais que soit dérogé aux principes que je rappelais à l'orée de mon propos, ceux de la défense et de l'inconstructibilité de ces espaces stratégiques agricoles, car il en va du modèle de société que nous voulons fonder.

Adossu a stu puntu, chì nimu ùn cuntesse nant'à noi pè scaglià è pè difende una visione di u sviluppu di stu paese chì si scarta di ciò chè nò purtemu da l'anne è l'anne.

### **Le Président TALAMONI**

À ringrazià vi. Donc, la parole est à Mme GIOVANNINI qui l'a demandé.

**Mme Fabienne GIOVANNINI**

Merci, M. le Président.

MM. les Présidents, chers collègues

Je voudrais, pour ma part, rappeler ce que sont les ESA et pourquoi il a été avancé, ce concept d'espaces stratégiques agricoles, lors de l'élaboration du PADDUC.

Chaque année, près de 35 000 hectares de terres agricoles et naturelles sont urbanisés en France, 50 000 sont artificialisés pour réaliser des infrastructures de transport, 20 000 autres sont transformés en jardin de loisirs.

Or, la reconnaissance de l'importance de l'agriculture dans les questions d'alimentation et de santé, d'une part, et le besoin d'aller vers des circuits courts de commercialisation pour réduire la dépense énergétique, et lutter contre les dérèglements climatiques, d'autre part, rendent vitale la préservation de ces terres.

Les pouvoirs publics prennent conscience qu'elles sont une ressource non renouvelable et que la capacité à pouvoir nourrir l'humanité n'est pas acquise ad vitam aeternam.

Pour une île comme la Corse, cette conscience est encore plus indispensable. C'est pourquoi, au moment de l'élaboration du PADDUC, nous nous sommes fixés un objectif d'autonomie alimentaire à l'horizon 2040. Et pour atteindre cet objectif, nous avons évalué qu'il était nécessaire de consacrer au moins 105.000 hectares de terres à la mise en valeur agricole.

Ce défi est immense. Il est difficile car il suppose d'être offensif dans la formation des jeunes, dans la revalorisation des métiers agricoles, dans les outils à créer pour permettre aux agriculteurs de s'installer, mais il est encore plus difficile, car la pression foncière ne faiblit pas et que l'on a toujours les meilleures raisons du monde à vouloir consommer des terres agricoles : pour tracer une route, pour construire du logement, pour fixer des familles dans les villages, etc. Et pourtant, il faut pouvoir conserver l'objectif de 105 000 hectares.

Voilà l'enjeu de ce rapport : préserver ce potentiel et, progressivement, le plus rapidement possible, le mettre en valeur pour atteindre notre autonomie alimentaire.

Toutes les communes sont appelées à participer à ce challenge, de manière solidairement responsable, par le biais des quotas d'ESA qu'il leur est demandé de respecter.

Et pour que cela soit compatible avec leur projet de développement, des procédures sont en place, et Petr'Antone vient de le dire, des souplesses sont offertes : un diagnostic, par le biais de DOCOBAS, leur permettant en établissant leur projet agricole, de mieux faire accepter ensuite leur projet urbain.

Ainsi, c'est le maire, à l'appui de ce travail, qui fixe à la parcelle son zonage agricole, lors de l'élaboration de son PLU ou de sa carte communale, en fonction des critères de définition des ESA (pente inférieure à 15 %, irrigabilité des sols, etc). Pour en faciliter la représentation, il a été donné une cartographie. Cette cartographie est certes indicative, mais elle recense parfaitement les ESA de la commune en fonction de ces fameux critères.

S'il arrive que ces ESA aient été artificialisés de manière antérieure au PADDUC, ça ne rend pas la cartographie erronée puisqu'elle est indicative et que c'est le maire qui trace son zonage agricole. Il lui suffit alors de justifier cette artificialisation et d'en déduire la surface du quota qui lui est attribué, pour pouvoir corriger.

S'il arrive qu'il ait des besoins sur des ESA de sa commune, il lui faut en justifier la pertinence au moment de l'élaboration de son document d'urbanisme, et il lui est possible de déclasser cet espace, à condition de conserver la même surface par ailleurs, répondant aux critères de définition des ESA, tout en s'appuyant, si nécessaire, sur l'intercommunalité pour le faire.

C'est ce que nous avons expliqué inlassablement depuis l'adoption du PADDUC et que nous continuerons d'expliquer tout aussi inlassablement durant la procédure qui s'engage aujourd'hui.

Il y a eu des incompréhensions sur ce rapport, mais la volonté et l'état d'esprit de notre majorité est bien là.

Notre histoire, celle du nationalisme contemporain, commence dans le Fium'Orbu dans les années 60, par les luttes pour la mise en valeur des terres agricoles. Nous n'avons jamais cessé et nous ne cesserons jamais de nous battre pour cela.

Ceci dit, nous voulons entendre notre peuple lorsqu'il exprime ses inquiétudes, même si elles sont parfois jugées injustement formulées à notre rencontre, nous, nationalistes corses, qui avons sacrifié notre liberté, et parfois notre vie, per priservà a nostra terra.

Nous partageons ces inquiétudes et voulons ouvrir des espaces de débat d'autant plus aisément que, malgré la cartographie des ESA, lorsque celle-ci était en vigueur, il y a eu de très nombreux écarts dans de très nombreuses communes.

Quelques exemples, sans citer les communes en question, juste pour bien faire comprendre que c'est seulement notre volonté à tous qui nous permettra d'atteindre cette fameuse autonomie alimentaire :

- Un permis accordé pour cent cinquante quatre logements sur 5,4 ha d'ESA du PADDUC,
- 50 ha d'ESA au total consommés en moins de trois ans sur cette commune, sans passage devant la CTPENAF,
- Un permis déposé en mars 2018 sur un terrain de 4 hectares sur une autre commune,
- Un autre permis accordé, sur une surface de 1 ha pour quarante-six logements et une surface au plancher de 3 326 m<sup>2</sup> sur la même commune,
- Un autre permis accordé en avril 2018, toujours sur la même commune, pour un terrain de 9 190 m<sup>2</sup> pour réaliser un ensemble immobilier comprenant une résidence de tourisme, quatre villas et trois immeubles pour 5 493 m<sup>2</sup> de plancher, le tout sur un ESA du PADDUC de forte potentialité, sur un secteur dédié à la vigne,
- Autre permis dans une autre commune, sans PLU, donc relevant du RNU. Le PC a été déposé en novembre 2016 pour la construction de douze maisons individuelles sur une surface de 11.641 m<sup>2</sup>. Permis accordé le 22 mars 2017, sans passage en CTPENAF, alors que 80 % du terrain empiète sur un ESA du PADDUC,
- Nouvelle commune encore, toujours au RNU, un permis déposé en septembre 2016 pour une villa de 312 m<sup>2</sup> dans un ESA du PADDUC, mais aussi un ERC et en partie classé en Znieff de type 1. Avis favorable de l'État.

J'arrête là mon énumération, avec seulement cette précision : des nombreux permis déposés actuellement sur des ESA, sans construction encore

réalisée, alors qu'aucune autorisation individuelle d'urbanisme ne peut être accordée sur des ESA et ce, même sur un zonage constructible d'une commune dotée d'un PLU non encore rendu compatible. Plusieurs jurisprudences du tribunal administratif le confirment.

Pour conclure, le COPIL a du pain sur la planche, M. le Président.

La CTPENAF est aussi une commission déterminante.

Nous l'avons dit à l'État, nous ne cesserons de le lui dire, saisir cette commission pour des résidences principales dans nos petits villages de l'intérieur qui ont peu de pression foncière, tout en ignorant la consommation qui s'emballe sur les plaines et les zones littorales, c'est se moquer du monde. Le contrôle de légalité a un rôle déterminant dans la bonne application du PADDUC et il doit impérativement le tenir.

Sinon, nous délibérons pour rien dans cette assemblée.

Et nous notons, avec satisfaction, la réponse de Mme la préfète au courrier du président du Conseil exécutif qu'il avait adressé le 27 juin dernier.

Sur le calendrier, il sera possible de gagner quelques semaines, voire davantage, mais ce qui importe, c'est que ce contrôle de légalité renforce sa vigilance, notamment dans l'intervalle de l'adoption de la carte.

Ce qui importe aussi, c'est que les maires ou représentants de communes présents dans cet hémicycle, qui sont, tout autant que l'Exécutif, les gardiens du PADDUC et de ses grandes orientations, puissent en devenir les relais dans leur commune, dans leur région et auprès de notre peuple. Nous sommes tous responsables, ici, de la bonne application du PADDUC.

Et nous ne construirons pas l'autonomie alimentaire de notre île, en essayant de gratter des parts d'espaces stratégiques agricoles.

J'ai commencé mon intervention en rappelant qu'environ 100.000 ha de terres arables étaient consommés en France chaque année.

En Corse, avant PADDUC, plus de 23.200 ha ont été urbanisés ces trente dernières années, dont la moitié, 11.500 ha, sur des terres à potentialités agricoles, réparties à 61 % sur des terres cultivables et à 37 % sur les espaces pastoraux. Ces chiffres sont inquiétants eu égard à notre superficie globale.



Parallèlement, les zonages constructibles dans les PLU ont tendance à augmenter de 150 % par rapport à l'urbanisation existante. C'est un constat que nous avons fait, lors des assises du littoral en 2012, constat qui continue de se vérifier aujourd'hui.

Cette surévaluation des surfaces constructibles appelle, inévitablement, une surconsommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, mais aussi, au-delà de l'aspect purement quantitatif, leur fragmentation à travers l'éparpillement de l'urbanisation dans de trop nombreuses et trop vastes zones constructibles.

Alors, chers amis, j'en appelle encore une fois à notre responsabilité collective face aux générations qui viendront. Sachons, ensemble, préserver nos terres agricoles.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue.

Mme BOZZI a demandé la parole.

**Mme Valérie BOZZI**

Merci, M. le Président.

Quelques observations sur ce rapport :

Je suis un peu étonnée que Petr'Antone TOMASI parle d'éventuelles fraudes à la loi ou fraudes aux documents parce que, effectivement, ce qui a conduit le tribunal administratif à annuler la carte des ESA, c'est que la carte qui a été présentée, lors de l'enquête publique, était finalement différente de celle qu'a approuvé la Collectivité territoriale de Corse.

Donc, effectivement, on est clairement dans une fraude aux documents. Il n'y a pas eu de réelle concertation publique de la population sur la carte qui a été finalement approuvée, et c'est ce qu'a sanctionné le tribunal administratif. Ça n'est pas un simple problème de forme, c'est un document qui a été changé entre la concertation et le moment où il a été approuvé par cette Assemblée.

Donc aujourd'hui, par ce rapport, vous permettez de régulariser ce changement de carte et je vous félicite là-dessus. Nous avons, depuis le début de l'élaboration et de l'adoption de ce PADDUC, démontré que la carte qui était proposée, et celle qui avait été validée, n'était pas conforme à la réalité du terrain. Pas sur tout l'ensemble du territoire, mais sur une bonne partie, puisqu'il n'y a pas eu de visite de terrain et la carte a été élaborée sur la base de cartes datant des années 70. Et donc, entre-temps effectivement, il y avait eu des zones construites et des zones pour lesquelles il y avait eu des permis accordés.

Et il y avait également un problème d'application des critères, parce que c'est effectivement important de fixer les critères des espaces stratégiques agricoles, mais il faut que les cartes elles-mêmes représentent ces critères, notamment sur la pente des 15 %. Il y a de nombreux terrains qui ont été classés en espaces stratégiques agricoles et qui, finalement, avaient une pente supérieure à 15 % ou qui étaient entourés de constructions, et donc qui ne permettaient pas une exploitation agricole.

Aujourd'hui, nous sommes là pour relancer la concertation et je pense qu'elle doit être effective. Il faut que les communes et les intercommunalités soient associées, dès à présent, sur la nouvelle carte, et je crois que c'est dans ce sens-là que vous souhaitez œuvrer. Et je déposerai deux amendements pour que la concertation soit la plus large possible entre les communes et intercommunalités, la plus efficiente parce qu'on a dit que lorsque le PADDUC a été élaboré, les communes ont été concertées, en tout cas, moi, je n'en ai pas souvenir. Mais je pense qu'aujourd'hui, on peut rectifier cette situation.

Alors, vous avez souhaité maintenir le chiffre de 105 000 ha inconstructibles, par idéologie certainement. Malgré le fait qu'il a été démontré que certains espaces stratégiques agricoles avaient été artificialisés, vous voulez maintenir ce chiffre-là, mais il faut surtout que ces ESA soient exploitables ou puissent l'être. Parce que c'est bien de vouloir sanctuariser, et je crois que, là-dessus, nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut que les zones qui sont effectivement agricoles ne puissent pas être construites, mais il faut permettre aux agriculteurs d'exploiter, parce que, sur ces 105 000 ha, il faudrait déjà savoir combien sont réellement exploités, ou combien pourraient le devenir dans les années à venir, si les infrastructures d'irrigation seront réalisées.

Toute cette étude-là devra être faite, à mon sens, durant cette nouvelle concertation, pour qu'on ait une vision plus globale et plus

pertinente de la réalité des espaces stratégiques agricoles réellement exploitables et qui pourraient intéresser des agriculteurs et qui ne seraient pas simplement un leurre pour geler des terrains, de manière artificielle. Parce qu'il y a, effectivement, la surexploitation des terrains constructibles, mais il y a, aussi, le risque de surestimer les espaces stratégiques agricoles. Il faut que ceux qui seront débattus, lors de cette concertation, finissent par un document efficace et efficient pour l'agriculture en Corse.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. Jean-Charles ORSUCCI a la parole.

### **M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, M. le Président.

Je vais donc réagir par rapport à ce rapport, sachant que je n'ai pas organisé mon propos, tout simplement parce que, grosso modo, on en a débattu au sein du groupe et je connaissais la philosophie de ce dernier vis-à-vis de ce rapport. Mais il était important que nous entendions les uns et les autres s'exprimer.

Juste quand même rappeler que nous sommes, nous, dans ce groupe, et cela ne va pas vous surprendre, très fiers de ce PADDUC, de ce qu'il a été et de ce qui a été fait par Paul GIACOBBI et Maria GUIDICELLI, la majorité de l'époque (majorité qui avait été étendue à la majorité d'aujourd'hui).

D'ailleurs, je vais être assez cohérent, il est logique que nous nous retrouvions assez facilement dans les propos de Petr'Antone TOMASI ou de Fabienne GIOVANNINI, dans les remarques qui ont été les leurs concernant la nécessité absolue de protéger le potentiel agricole de notre île. C'est 105 000 ha. Lorsque je dis cela, aujourd'hui, je le dis vraiment avec force puisque, que ce soit Marie-Hélène PADOVANI qui a voté ce document avec moi, Tony POLI, François ORLANDI ou Cathy COGNETTI qui ont été partie-prenante de la majorité de Paul GIACOBBI, en Haute-Corse, ou Catherine qui me faisait là, remarque encore, il y a quelques jours, de son attachement à cette vision de protection que nous devons avoir.

Nous, nous pensons que ce document :

1. Il a été grandement validé, parce qu'on oublie de le dire quand même, par les juridictions. Oui, nous sommes là, aujourd'hui, pour corriger une décision de justice. Mais je vous rappelle qu'on nous annonçait les foudres juridiques en nous disant que ce document ne passerait jamais les fourches caudines du tribunal administratif. Aujourd'hui, la démonstration inverse a été faite, puisqu'aujourd'hui, dans ses grands principes, ses principes fondamentaux (les 105 000 ha, la qualité des terres agricoles...), tout cela a été validé par le tribunal administratif et nous nous en félicitons.

Malheureusement, je veux le dire ici aussi, vous rencontrez, vous majorité territoriale aujourd'hui (c'est rare que je parle de la mairie de Bonifacio, mais je vais le faire quand même), ce que j'ai pu connaître dans une expérience un peu similaire à la vôtre : celle d'une arrivée aux responsabilités, en 2008, dans une configuration qui correspond pratiquement à la vôtre, avec une majorité de gens de gauche, de gens de droite, de nationalistes qui portaient un projet politique qui allait dans le sens de ce que nous avons défendu dans le PADDUC.

Et puis, face aux associations, vous le savez, qui ont eu des positions légitimes, des positions qui ont été nécessaires, qui le sont et qui le seront encore demain, elles sont dans leur rôle, cela ne nous fait pas toujours plaisir, la manière dont c'est porté est difficile...

J'ai observé ce matin, Jean, ta réaction, ta façon de présenter les choses. J'ai senti que tu avais été quand même un peu touché, comme j'ai pu l'être, moi, par le passé, de ces attaques qui feraient de nous des gens qui auraient trahi la cause qu'ils ont toujours défendue.

Je le dis, nous allons soutenir le rapport de l'Exécutif parce que nous l'avons défendu, ce PADDUC, en 2015, nous avons défendu ses grands principes.

Oui, ce n'est pas la position des associations pour l'environnement et je le répète, ils ont le droit d'avoir une position différente, mais notre position n'est pas non plus celle de la majorité de 2004 à 2010.

Il y a, je crois, un espace. Je crois qu'il y a un équilibre entre les positions des associations pour l'environnement et les positions qui ont été encore réaffirmées, qui sont portées aussi par certaines personnes, dans cet

hémicycle, et que je respecte, mais qui ne sont pas les nôtres, qui ne sont pas les nôtres.

Aujourd'hui, nous pouvons voter ce rapport. Pourquoi ? Cela a été dit par les uns et par les autres, oui parce que Mme la préfète (et moi, je ne fais pas de défiance à l'État sur le sujet, bien au contraire) nous a rassurés. Elle sera vigilante quant au maintien des espaces stratégiques agricoles. Et nous serons vigilants quant au maintien des espaces stratégiques agricoles, la majorité territoriale et son exécutif, et l'État.

Si ces deux collectivités importantes sont vigilantes, pourquoi y aurait-il des dérapages ? Pourquoi les uns et les autres ne seraient-ils pas vertueux ? Moi, au contraire, je vais donner quitus à l'État et à l'Exécutif pour se comporter de façon exemplaire sur le sujet.

Nous avons à modifier ce document, parce que, effectivement... Et là aussi, je dis à la majorité qui, après avoir tant attendu, est aux responsabilités et fait preuve de pragmatisme, je le pointerai dans ce rapport et je le pointerai dans d'autres rapports, je me félicite que vous n'ayez pas de position dogmatique. Je vous fustige lorsque vous avez des positions dogmatiques, je ne peux que me féliciter lorsque vous faites preuve de pragmatisme.

Lorsque je fais campagne électorale aux législatives et que je me rends dans le village de Moca Croce où la mairesse me montre les espaces stratégiques qui entourent son village, je me pose la question : comment, avec l'application de la loi Montagne, avec des espaces stratégiques agricoles qui entourent son village, peut-elle imaginer le développement économique de ce village, alors que l'on revendique, en permanence, le développement de la ruralité ?

Je dis oui, là nous devons faire preuve de pragmatisme, et c'est cela que nous attendons, et dont on espère que la majorité territoriale va faire preuve. C'est vraisemblablement dans cet axe-là que vous nous proposez aujourd'hui, non pas une révision, mais une modification. Après, il en va de la responsabilité.

Fabienne vient de le rappeler, il y a des maires ici, il y a des représentants de collectivités, si on n'a pas compris, en Corse, qu'aujourd'hui, les espaces stratégiques agricoles étaient fondamentaux pour l'avenir de la Corse, alors on n'a rien compris.

D'ailleurs, je vous le dis très tranquillement, aujourd'hui (et j'en parlais dernièrement avec le président TALAMONI), je le vois sur le terrain de ma petite commune qui, quand même, a certains attraits pour les uns et les autres. Le développement du vignoble, je peux vous dire qu'il intéresse beaucoup de monde. Il intéresse beaucoup de monde ailleurs, et pas seulement des Corses. Le potentiel agricole de la Corse est gigantesque, les enjeux y seront très importants demain. Ne croyez pas que, parce qu'on a mis 105 000 ha d'espaces stratégiques agricoles, que ces espaces stratégiques n'ont aucune valeur. Nous allons devoir revenir dans cet hémicycle pour réfléchir à comment on met en valeur, là-encore, ces territoires, comment on fait en sorte que ce soit des Corses qui les exploitent, et qui les exploiteront dans les années à venir ? C'est celui-là, le nouveau challenge, que nous allons devoir relever tous ensemble. Je vous le dis, je le ressens au niveau de la commune.

A l'inverse, oui, je trouve que c'est bien de donner comme challenge à chaque maire de maintenir ces espaces stratégiques agricoles et d'avoir cette ambition-là.

Donc, aujourd'hui, de ce que nous voyons, nous avons l'impression tout simplement, M. le Président, d'être dans la logique de ce que nous avons fait ensemble, de façon inversée, nous étions la majorité de l'époque, vous étiez l'opposition. Vous avez soutenu notre document parce qu'il était bon, nous soutiendrons, aujourd'hui, cette mesure parce qu'elle est bonne, parce qu'elle va dans l'intérêt de la Corse.

Et j'appelle chacun à la raison, chacun à nos idées, parce que nous diaboliser aujourd'hui, à travers un vote sur ce rapport, nous mettre en difficulté, je le dis aussi, nous faire échouer sur cette question fondamentale qu'est l'aménagement du territoire, c'est ouvrir la boîte de Pandore et le retour aux responsabilités de gens qui ne se contenteront pas de faire ce que nous faisons aujourd'hui, et de façon mesurée et intelligente, mais nous risquons, et nous prenons le risque, de permettre un retour de gens qui veulent, oui, la bétonisation de la Corse, et ça, nous ne le voulons pas.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. Ce brevet de pragmatisme délivré par l'opposition à notre majorité territoriale m'inquiète un peu, pour tout dire...

Je donne la parole à qui la demande. M. LACOMBE, vous avez la parole.

### **M. Xavier LACOMBE**

Très rapidement, je crois qu'il ne reste que quelques minutes, ma collègue s'est exprimée. D'ailleurs, je voudrais souligner que, au moment où elle tenait ses propos, les maires que j'observais ont acquiescé certains de ses propos, puisqu'ils relevaient de la compétence et, justement, du pragmatisme d'un maire lors de l'élaboration de documents d'urbanisme, comme cela vient d'être dit.

Qui est mieux placé, et c'est d'ailleurs le but de mon intervention, qu'un maire aujourd'hui ?

Qui est le plus grand garant, aujourd'hui, du PADDUC, si ce n'est le maire de la commune ?

Qui est face aux administrés qui viennent sans cesse franchir la porte de la mairie pour demander le terrain constructible ? Je vous pose la question, mes chers collègues.

Qui sont les mieux placés, aujourd'hui, que les maires pour répondre et faire appliquer le PADDUC ?

Est-ce que ce ne sont pas les maires qui dissuadent, aujourd'hui, de déposer des permis ? De déposer des certificats d'urbanisme ?

Est-ce que ne sont pas les maires, aujourd'hui, et je ne veux pas me prendre pour exemple, qui sont allés jusqu'au point et ont eu le courage de mettre douze et treize refus sur des demandes de permis de construire ?

Alors, il est bien facile de paraphraser dans son fauteuil, idéologiquement porté, sûrement, de bon sens et de bonne volonté, mais à un moment donné, il faut être sur le terrain, il faut être face à la difficulté. Parce que quandu ghjunghje un paisanu à dî mi « vogliu un pezzu pè fà a casa pè u me figliolu », ci vole à risponde !

Et quand on vient me dire « mais mon grand-père, à la démobilisation, il a acheté le terrain, en 1943, et il l'a payé jusqu'à 1960 en allant piocher les vignes et, aujourd'hui, mon petit-fils veut faire la maison et il ne peut pas la faire, donc il va aller vivre ailleurs, dans une autre commune ». Et là, la dimension humaine, je pense qu'elle a été oubliée.

Ce que je voulais vous dire, très rapidement, et je rebondis sur ce que dit mon collègue Petr'Antone et j'y souscris, mais je mettrais un bémol : quand on dit « les hameaux anciens ou nouveaux » (avec le jeu de mots de mon ami CECCOLI) « quand ici, c'est en ESA, tout le tour d'un village est considéré en ESA puisque c'était des jardins anciens cultivés ». C'est vrai, avà ùn c'hè più nimu. Ma prochaine vocation, je la connais, je vais ouvrir un magasin au village di rustaghje è di zappone, je pense que je peux fermer le soir même, nimu ùn ne hà da cumpra, a vi dicu franca...

Alors là, quand on me parle de revitalisation de l'intérieur et qu'il y a quatre permis, au village, qui sont refusés... de gens du village, sur leurs terrains familiaux, mà comu femi ?

Alors là, on accepte et on concède que cela pourrait être construit. Et tout à l'heure, le maire de Viggianellu a acquiescé aux propos de Marie-Thérèse MARIOTTI en disant « c'est vrai, nous ne sommes pas là pour bétonniser, nous aussi nous aimons notre terre, nous n'avons pas vendu notre sang, parce que nous n'avons pas vendu notre terre ».

Eh bien, nous aussi, on veut la protéger !

Eh bien, nous aussi, on aime notre Corse !

Eh bien, nous aussi, on veut la défendre !

Mais, à un moment donné, je crois qu'il y a une hypocrisie. Quand certaines terres n'ont pas été mises en ESA et qu'aujourd'hui, on vient nous dire « ah nous, mais c'est vrai qu'ici, on pourrait construire mais il faut compenser par des ESA », qui ne le sont pas actuellement, là il y a une véritable hypocrisie ! Et c'est en ce sens-là, que l'artificialisation de certaines terres, on peut le regretter, je suis le premier à le regretter... Dans ma tendre adolescence, je me promenais dans des endroits et je traversais...et j'ai vendangé dans des vignes où, aujourd'hui, il y a des maisons. Oui, je le regrette. Même quand je me déplace en voiture, dans ma commune, je me dis « quì, c'era a vigna d'un tale, hè mortu, ùn c'hè più nimu, avà c'hè trè case ». On le regrette, c'était mieux avant, eh oui ! Mais la nostalgie du temps passé, on va la garder, pour combien de temps encore ?

Donc, aujourd'hui, toutes ces terres artificialisées, et c'est là où est le problème pour les maires, et ce n'est pas le maire de Peri qui parle, c'est l'ensemble des maires. Je ne m'en fais pas le porte-parole, je ne suis pas missionné, mais quand j'en discute (et je parlerai essentiellement pour quelques maires de la CAPA, et d'autres maires amis, et certains siègent ici), aujourd'hui, ces terres artificialisées ne devraient pas rentrer dans le comptage



des ESA, elles ne devraient pas. Oramai, ce ne sont plus des ESA. Et quand je vois, encore aujourd'hui, la carte des ESA du PADDUC, où je vois des maisons, des piscines, des parkings sur des ESA...

Donc, si nous sommes là, aujourd'hui, pour débattre de cette nouvelle procédure de modification, comme le disait Maître Valérie BOZZI, c'est bien parce qu'il y a eu, à un moment donné, usurpation sur la cartographie.

Et le tribunal administratif, aujourd'hui, a jugé, il ne faut pas en faire fi. Et ce n'est pas pour le plaisir de contester quoi que ce soit, mais quand vous voyez que, sur un parking d'une pharmacie, c'est un ESA, andareti voi à piantà è a pona, et j'achète la récolte avant la production.

Donc, encore une fois, je crois qu'il y a un équilibre à trouver. Mais ce que je veux dire, c'est que, à un moment donné, il y a le nombre d'hectares d'ESA, suite à l'erreur de la cartographie, qui est erroné. Voilà ce que disent les maires. Ce n'est pas pour consommer ou pour satisfaire, ce n'est pas pour bétonniser, ne croyez pas.

Je pense qu'il y a une certaine conscience politique et les maires ont une certaine valeur, ce n'est pas, électoralement, pour gagner quelques voix. Mais bien sûr, comme nous le faisons tous dans l'hémicycle, ici, s'ellu si po arragnà, emu da arragnà qualcosa, d'una manera. Mais quand les gens viennent vous voir et vous disent « Comment ! J'ai trois ou quatre parcelles de terrain sur ma commune et aucun de mes enfants ne peut faire une maison ! Je ne demande pas le terrain constructible, je demande à ce que mon fils puisse avoir un permis, chez lui, sur sa commune ! ». Qui est là pour répondre ? C'est le maire qui répond et qui se fait apostropher dans la rue et à chaque manifestation au village.

Eh bien oui, aujourd'hui, il y a des maires qui ont cinq, six et sept demandes de permis, au village, et qui ne peuvent pas construire. Je parle bien des gens du village, pour des résidences principales, même si je n'ai pas de position particulière sur les résidences secondaires, parce que u corsu ch'hè ubligatu d'andà à travaglià in Marseille, il a une résidence secondaire au village, qui est sa maison familiale et natale comme dans tous les villages. Après, les appellations et les considérations, ça peut faire débat...

Donc moi, ce que je voulais tout simplement dire, c'est : voilà ce qu'il faut prendre en compte. Parce qu'on nous dit tout le temps : « oui, mais le maire a le droit », comme le disait Mme la présidente,

Fabienne GIOVANNINI, dans l'élaboration de son document, « le PADDUC le prévoit ». Oui, mais en compensation, alors que ça ne devrait pas l'être puisque ce ne sont pas des ESA et ils ont été classifiés en tant qu'ESA. Pourquoi demander la compensation ? C'est le premier point.

Le deuxième point dans ce rapport, bien évidemment, comment serait-il possible, aujourd'hui, d'avoir un PADDUC sans cartographie ? C'est impensable ! Il fallait la faire ! D'ailleurs, cinq mois après le jugement du 1<sup>er</sup> mars, nous débattons aujourd'hui de ce rapport. Bien sûr, qu'il faut une cartographie et nous le saluons !

Ce qui manque peut-être à ce rapport, puisqu'il y aura un travail qui sera fait avec chaque commune, il n'y a pas de méthodologie annoncée, de quelle façon ? Comment ? Il n'y a pas vraiment une procédure qui nous est annoncée. Les maires se demandent « mais comment on va faire ? On va rencontrer ? On va aller à la rencontre ? On va venir ? » Il aurait été souhaitable de décliner, de manière claire, la façon dont les choses allaient se passer, pour ne plus perdre de temps.

Ensuite, un autre point : quand je vois sur le rapport, cela a été légèrement modifié, « une fois que cela sera rendu, les communes auront quinze jours pour valider et se prononcer ». Comment voulez-vous que le maire d'une petite commune, en quinze jours, réunisse le conseil municipal, fasse deux ou trois séances de travail d'élaboration d'un PLU ? Il faut quand même le temps de travailler, d'observer et de voir ce qu'il y a à faire. Donc, je pense que, là-aussi, il faut prendre en compte le travail de terrain, réellement. C'est encore un point.

Pour terminer, je crois que les maires, et encore une fois, je ne suis pas le porte-parole, je n'en ai pas la mission, je vous rassure, je ne suis pas président de l'Association des maires mais, encore une fois, je pense que tous les maires sont assez responsables, veulent conserver leur commune, la protéger, ont le souci, plus que d'autres, d'être en compatibilité avec le PADDUC, tout simplement pour avoir leurs documents d'urbanisme qui puissent aboutir. Donc, croyez-moi, les inquiétudes et les soucis des maires sont plus grands que ce que l'on pense ! Et je ne voudrais pas, de manière dite ou non dite, que l'on puisse penser, ou laisser penser, que les maires sont uniquement ici pour faire leurs petites affaires en pensant aux municipales de 2020. Non ! Ce n'est pas vrai ! Ce n'est pas vrai, et je ne le laisserai pas dire.

Ensuite, et je terminerai là-dessus, concernant la commune de Peri, je ne me suis jamais exprimé, et je ne le ferai pas tant que les procédures de recours ne seront pas terminées.

Je vous remercie de votre attention.

**Le Président TALAMONI**

Merci. S'il n'y a plus de demandes de prise de parole, peut-être que Jean BIANCUCCI va brièvement synthétiser...

**M. Jean BIANCUCCI**

Je vais essayer d'être rapide. Je l'ai été tout à l'heure dans la présentation...

**Le Président TALAMONI**

Modérément rapide... Encore un petit effort, M. le Président de l'AUE !...

**M. Jean BIANCUCCI**

Il me semblait avoir fait un parcours conforme à vos recommandations...

D'abord, je vais essayer de le faire au niveau chronologique, mais je souhaiterais aussi, sur un dossier aussi important, que le président de l'Exécutif s'exprime aussi.

Brouhaha.

C'est pour ne pas rester seul dans la fosse aux lions...

Je vais essayer de répondre, d'une manière simple, aux uns et aux autres. D'ailleurs, j'ai remarqué que si Marie-Thérèse MARIOTTI a, elle, posé des questions, d'autres n'ont pas posé de questions, ils y ont été de leur réflexion propre, souvent d'ailleurs un peu à côté du sujet qui nous préoccupe, mais ça n'est pas grave.

D'abord, je voudrais vous dire, parce que cela a été un peu oublié, que le CESEC, qui s'est réuni et qui a été saisi, comme c'est la règle, de cette

problématique de la cartographie, a rendu un avis favorable. Donc, je vais lire son avis parce que c'est quand même important et tout à l'heure, le président était là, c'est dire l'attachement et l'importance qu'a ce dossier pour le Conseil.

Donc : « le CESEC accueille favorablement la procédure de modification du PADDUC, il approuve la demande de concertation entamée par la Collectivité.

Le CESEC demande que le processus soit sécurisé par des mesures de contrôle renforcé, notamment sur l'instruction des permis de construire... ».

Vous voyez bien que c'est une préoccupation partagée. Donc, le CESEC est favorable à la procédure de modification.

Marie-Thérèse insiste sur le fait, et elle a raison je crois, que c'est un sujet qui est malheureusement polémique. Et si les choses se faisaient peut-être dans le calme et la concertation, ce serait beaucoup mieux en tout cas. Moi, je suis d'accord avec elle, il faut que nous échangions.

Pour ce qui concerne, bien sûr, les ESA. Il y a à discuter mais, aujourd'hui, l'objet ne porte pas là-dessus. On considère, et on doit considérer, que les ESA ont été décidés.

M. ORSUCCI, notre collègue, a insisté avec force en revendiquant cette paternité du PADDUC. Je pense que la paternité, on la porte à plusieurs. On a tous œuvré, et heureusement parce que cela a donné, au bout du compte, un vote extrêmement majoritaire.

Donc, en ce qui concerne les 105 000 ha, est-ce qu'il y a des distorsions ? Moi, je ne me hasarderai pas sur ce plan-là parce qu'il y en a peut-être, ou il y en a sans doute, mais il va falloir, à un moment donné ou à un autre, que l'on s'y retrouve parce qu'il s'agit aussi d'avoir des documents d'urbanisme incontestables, et nous sommes là, au niveau de l'Agence, pour aider les communes à stabiliser, à aboutir sur le travail effectué, concernant les documents d'urbanisme.

Vous insistez aussi sur le volet transport, mais c'est l'objet, justement, du schéma régional qui va nous permettre d'intégrer cette dimension d'intermodalité, mais aussi de réfléchir sans doute, vous parlez de fuseaux... Effectivement, il y a un travail qui, de toute façon, se fait (je me tourne vers Vanina) de manière très constructive.

Je crois qu'il n'y a pas là, de sujets véritablement de discorde puisque les grandes lignes sont tracées et nous aurons, à la fois, dans les mois qui viennent, mais aussi dans la concertation sur le terrain, à parler de ce schéma d'intermodalité des transports.

J'ai écouté, bien entendu, François-Xavier CECCOLI, on est, il faut le reconnaître, très souvent d'accord. La consultation des élus, vous insistez, comme d'autres élus ici, elle est prévue avec un élément modificatif dont on aura à parler tout à l'heure.

Il faut insister aussi sur le fait qu'il y a un comité de suivi, c'est-à-dire il n'y a pas uniquement la décision que l'on prend aujourd'hui, mais tout au long du parcours, il y aura donc nécessairement, d'abord à rendre compte, et puis à évaluer. Je crois que c'est extrêmement nécessaire.

Petr'Antò insiste, et il a raison, sur l'importance du rapport. Il rappelle aussi, et il a raison, qu'on n'est pas dans le débat sur le PADDUC. Le débat sur le PADDUC a, bien entendu, eu lieu. On aura peut-être l'occasion d'y revenir, je ne sais pas, mais ce n'est pas aujourd'hui que l'on doit revenir sur le fond, parce que si on y revenait, à ce moment-là, on ne serait plus dans la même procédure. Donc, il s'agit, là-aussi, de rester, si je peux m'exprimer ainsi, dans les clous. Et, bien entendu, de ce fait, il n'y a pas de remise en cause du PADDUC et je ne pense pas que ce soit le souhait de ceux qui sont ici.

Il a dit beaucoup de choses et il s'est demandé si nous avons, en tout cas il fallait se poser la question, à intervenir en s'opposant à ce que l'on pourrait supposer, peut-être avec des informations qui ont été données par Fabienne GIOVANNINI et qui sont certainement vraies, et qu'il faudrait aussi que l'on partage, parce que ce sont des informations importantes, peut-être graves aussi, c'est vrai. Mais cela ne nous empêche pas de faire de l'avant. On doit considérer aujourd'hui que, malgré les distorsions possibles, il faut qu'on aboutisse à une indiscutabilité de nos documents et notamment de la cartographie, et c'est l'objet des discussions aujourd'hui.

Et puis, Fabienne GIOVANNINI a rappelé, c'est vrai, un certain nombre de choses que l'on va retrouver dans le document qui a été approuvé en 2015.

Mme BOZZI donc, est-ce qu'il y a un changement de cap ? Je vous dirais non parce que l'objet de ce rapport, et la réunion, et la session d'aujourd'hui ne portent pas là-dessus. Vous souhaitez, sans doute, un

changement de cap, c'est peut-être votre objectif mais, aujourd'hui, il s'agit de rentrer dans une conformité par rapport à un document qui a été remis en cause et qui est la carte des ESA.

Relancer la concertation, vous insistez là-dessus. Écoutez, sur le principe, on ne peut pas être d'avis contraire. Sur les ESA réellement exploités, etc., cela demande un travail de fourmi. C'est peut-être quelque chose qu'il faut, bien entendu, aborder. En tout cas aujourd'hui, ça n'est pas tout à fait l'objet, même si je peux comprendre que le problème soit soulevé.

Jean-Charles, bien entendu, tu es fier du PADDUC, comme nous sommes nombreux, ici, à être fiers du PADDUC, parce que, au bout de trente ou quarante ans, on a réussi, qu'on le veuille ou non, a diciaraghju in corsu, à accuncià a soma, et de belle manière d'ailleurs, il faut le dire.

Donc, chacun reste dans son rôle, très bien. On partage cette nécessité aussi que ce le soit. Vous évoquez une position d'équilibre. Cette position d'équilibre ne peut pas venir en contradiction avec nos fondamentaux. On ne peut pas rechercher l'équilibre à tout prix, il faut que l'équilibre soit en conformité avec ce à quoi nous croyons le plus profondément et surtout, bien entendu, l'aménagement et le développement de la Corse tels que conçus par le PADDUC.

Donc, je le dis, s'il s'agit de tordre le cou à certains fondamentaux, il ne faudra pas nous compter avec. S'il s'agit de trouver des solutions, mais nous le faisons tous les jours à l'Agence, nous recevons des élus et dans le cadre des documents d'urbanisme, nous les conseillons et nous essayons de rectifier souvent des erreurs qui sont commises dans la procédure ? et puis, nous le ferons, nous continuerons à le faire parce que c'est notre rôle. Là, on recherche des équilibres et on peut les trouver, bien entendu.

Pas de diabolisation, je suis d'accord aussi.

Xavier LACOMBE insiste en disant : « qui est le mieux placé pour défendre le PADDUC, si ce n'est les maires ? » On peut être d'accord avec lui. Il y a quand même, c'est vrai, des choses qui nous interpellent parce que, là-aussi, il n'y a pas uniformité et, au contraire, il peut y avoir pas mal de distorsions. Mais l'objet de la réunion, aujourd'hui, n'est pas tout à fait de parler de cela et, bien entendu, la problématique des permis de construire et des villages qui sont en situation de désertification, on la partage, mais il faudra aussi plus que la partager, y trouver remède.

Je crois qu'on a essayé, dans la précédente mandature, avec la définition de « mode d'intervention en zone montagne », c'est sans doute des propositions imparfaites mais nous continuerons, bien sûr, à les enrichir.

Donc, vous le voyez, en tout cas sur quelques mots, si vous le permettez Président, qu'il y a consensus. Maintenant, il ne s'agit pas, non plus, de dire une chose et de faire le contraire. Il faut absolument qu'on soit, à la fois, dans les clous juridiquement, et ce sera le cas, mais aussi en paix avec nos engagements, notre conscience, et la volonté de faire en sorte que la Corse aille vers une société apaisée de développement et d'aménagement durable. M. le Président.

### **Le Président TALAMONI**

Bien ! Vous avez la parole, M. le Président.

### **Le Président SIMEONI**

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

Puisque le président de l'AUE m'y invite fort obligeamment, je vais dire en effet quelques mots complémentaires.

C'est un débat qui est à la fois technique et juridique, bien sûr, mais aussi fondamentalement politique, et personne ne s'y trompe. È d'altrundu emu capitu quand'emu intese à Jean BIANCUCCI fà a so prima intervensione, sana sana in lingua corsa, mi si pare, ma forse mi possu sbaglià o Ghjuvà, ch'i ghjera dinò una manera di risponde à quelle o quelli ch'anu vulsutu, o micca, vede ind'è a nostra dimarchja custì una forma di rinunciù o di tradimentu. È ùn si pudiva micca d'è altrimenti che in lingua nustrale, cum'è l'hà dettu Petr'Antò dopu, cum'è l'hà dettu Fabianna, cumu l'emu dettu ind'è e nostre reunione interne à a maggiurità è cum'è a pinsemu à ogni stonda, ch'ì ùn si pò micca cuncepisce o imaginà che no possimu scaglià di ciò ch'ì face è costituisce u solcu prufundu di a nostra dimarchjà.

Dunque noi, simu figlioli d'issa terra, simu eredi di una lotta ch'hà radicata ind'è a difesa di a terra è ùn c'hè nimu ch'ì po pinsà, o fà nice di pinsà che no puderiamu esse capaci di tradisce o di scaglià per raportu à, micca solu ciò che no femu, mà ciò che no simu.

Donc, si je dis quelques mots, au-delà de l'aspect technique et juridique, c'est aussi parce que nous avons vécu quelques jours curieux et

paradoxaux, à la fois encensés par Aline CASTELLANI, critiqués vivement par des gens auxquels nous restons humainement et politiquement souvent très proches, et même réveillés nuitamment par des SMS ou des appels de collègues élus nous disant « o zitè, c'hè qualcosa ch'un va micca ».

Donc, si cela était comme cela, c'est qu'il y avait matière, à la fois, à discussion, à réflexion et, certainement, à clarification. Et le débat d'aujourd'hui, c'est aussi l'occasion de la réaffirmation et de la clarification, avec un texte, il faut le dire aussi, qui a évolué entre le moment où nous l'avons transmis et le moment où nous allons, tout à l'heure, nous apprêter à le débattre en sa forme amendée, et peut-être à le voter, ou pas.

Donc, cette discussion s'est nourrie de ce qui a été dit et écrit, elle s'est nourrie également, et je voudrais le rappeler, du débat extrêmement riche que nous avons eu devant le CESEC, un débat interactif, un débat à l'occasion duquel, ayant eu à préciser notre pensée, non pas à la modifier, à préciser notre pensée, nous avons compris également qu'il fallait sans doute en préciser également l'expression. Et donc, c'est en cet état là, que nous venons vers vous, vous dire :

Premièrement, et je souhaite que cela soit dit fortement et solennellement, il y a des évolutions dans le rapport, il y a des améliorations, en tout cas ce que nous, Conseil exécutif et majorité territoriale, ensemble, nous considérons comme des améliorations, mais il n'y a pas d'évolution par rapport à ce qu'était ce rapport, et par rapport à ce qu'il exprimait, tout simplement parce que ce rapport est la traduction de l'engagement constant, indéfectible que nous avons, historiquement, pour la défense de la terre corse et, particulièrement et singulièrement dans cette affaire, pour la défense des espaces stratégiques agricoles.

Donc, il faut le dire très tranquillement et très sereinement.

Vous dire aussi, rapidement, que nous sommes en l'état de jugements du 1<sup>er</sup> mars 2018 qui, sur trois points essentiels, ont confirmé juridiquement le PADDUC.

Premier point : le principe de la libre-administration et de subsidiarité. Oui, le PADDUC peut intervenir dans les conditions dans lesquelles il intervient, sans porter atteinte au principe de libre-administration, notamment tel qu'il est exercé par les maires.



Deuxième point, validé par les jugements, c'est que l'équilibre entre développement et protection est trouvé par ce document et que l'un, ne se fait pas au détriment de l'autre.

Et troisième point : oui, les 105 000 ha d'ESA sont légitimes et justifiés en leur principe et en leur quantum.

En tout cas pour nous (et je me tourne aussi vers le groupe de Jean-Charles ORSUCCI, aujourd'hui dans l'opposition, et pour nous nationalistes, hier dans l'opposition mais ayant soutenu le PADDUC et, aujourd'hui, dans la majorité), ce sont des aspects positifs des jugements qui sont intervenus dont je précise que, puisqu'il n'y a pas eu d'appel, ces aspects ont, aujourd'hui, autorité de choses jugées.

Par contre, il y a eu, effectivement, deux infirmations :

Une, qui concerne la commune de Peri, on le rappelle pour mémoire parce que c'est important, parce que, dans la plaine de Peri, ce sont les ESA qui ont été annulés. Donc, théoriquement aujourd'hui, en l'état de ce jugement qui est exécutoire, vous avez la capacité, vous maire (je m'adresse à Xavier), de délivrer des permis dans des zones qui étaient anciennement considérées comme des ESA, sauf que... mais je vais y venir après, pour d'autres raisons...

Et puis, il y a la cartographie. Tout à l'heure, il a été dit, par Maître BOZZI, notre collègue et amie Valérie, « fraude », non, pas du tout ! Erreur technique ! Vous pouvez avoir une autre appréciation, mais c'est qualifié ainsi par le jugement. Il y a une première carte, qui a été présentée, lors d'une phase de l'enquête publique, et une deuxième, qui a été présentée lors de la deuxième phase, avec des espaces stratégiques plus réduits. Et le juge a dit : « les gens qui se sont fiés à la deuxième carte n'ont pas pu savoir que, puisque c'était la première qui comptait être appliquée par la collectivité, ils pouvaient être possiblement concernés par des ESA. Donc, ils n'ont pas été garantis dans leurs droits et, donc, on annule la cartographie ». Et, ainsi, on arrive au débat d'aujourd'hui.

Très rapidement et très clairement, me semble-t-il, parce qu'au-delà des débats techniques qui sont complexes, il me semble que les enjeux de ce dossier, finalement, sont assez simples.

Premièrement, on nous a dit : « vous pouvez ou vous pourriez vous contenter de prendre la cartographie initiale, de la remettre et de l'adopter

dans des formes simplifiées ». Nous avons envisagé cette éventualité pour savoir si elle était possible juridiquement.

Que nous a répondu le cabinet SOLER-COUTEAUX, qui a accompagné, depuis le début, le PADDUC, et c'est à ce titre qu'il revient ici, dans le cadre du même contrat ?

Il nous a dit : « c'est impossible, juridiquement il n'y a que deux chemins : soit la révision, soit la modification.

La révision, c'est si vous voulez porter atteinte à des éléments substantiels du PADDUC, ou les modifier.

La modification c'est si vous voulez rester dans un changement, qui est un changement très léger, qui concerne la cartographie ».

Et donc, nous avons choisi, très logiquement, la voie de la modification et ce choix aurait déjà dû suffire à informer celles et ceux qui s'interrogeaient sur notre volonté, et sur l'ampleur de la discussion que nous souhaitions ouvrir, pour tirer les conséquences du jugement sur notre intention. Nous avons choisi le chemin qui est le chemin sécurisé juridiquement mais qui conduit uniquement à remplacer la cartographie annulée.

Deuxième inquiétude. On nous a dit : « vous avez une procédure qui est trop longue ». Cette procédure, elle est incompressible, pour l'essentiel. Nous l'avons réduite au maximum, mais lorsque l'on met bout à bout tout ce que le législateur impose, on arrive à onze mois. Nous, nous avons voulu (et je me tourne vers les intervenants), et nous le disons et nous l'assumons aujourd'hui encore très clairement, ajouter une phase, certes courte mais qui, politiquement et symboliquement, est importante, en permettant d'associer à la consultation, de façon directe et individualisée, notamment les maires, non pas pour venir discuter avec eux, sur un coin de table, de la modification substantielle, ou de la régularisation a posteriori de constructions intervenues sur les ESA mais, tout simplement, je le dis encore une fois très clairement, par principe, nous refusons de considérer les maires de Corse comme des adversaires du PADDUC. Il peut y avoir des maires, et c'est leur choix, qui sont des adversaires de notre vision du PADDUC. Lorsque nous allons discuter avec eux, nous allons acter le désaccord. Nous n'allons pas nous arranger, de façon confidentielle, nous allons acter un désaccord.

Et puis, je voudrais rappeler que, sur les trois cent cinquante (et plus) maires de Corse, il y en a trente, en tout, qui ont choisi de faire des recours. Et il y en a beaucoup plus qui ont pu relever des erreurs, ou ce qu'ils considéraient être des erreurs dans la cartographie et qui, pour autant, n'ont pas fait le choix d'introduire un recours.

Et donc, nous, nous considérons que ces maires, et les autres aussi, il faut leur permettre de faire valoir leurs observations, non seulement dans le cadre des procédures rappelées par Fabienne GIOVANNINI, qui existent, qui sont peut-être insuffisamment connues ou insuffisamment comprises, d'où l'œuvre de pédagogie. Mais, également, comme nous nous y étions engagés, y compris lors de la campagne électorale, et toutes et tous, en disant : « lorsque nous aurons une occasion de rectifier des erreurs, qui sont des erreurs grossières et évidentes, nous le ferons » parce que c'est une forme de respect pour ceux qui le disent, et c'est aussi une façon de crédibiliser le document et la cartographie à laquelle nous croyons.

Donc, je dis très clairement à celles et ceux qui ont cru pouvoir, ou devoir s'inquiéter de cette phase, que cette phase, nous en avons posé et les termes et le contenu.

Le contenu, il est simple. Il est de permettre, premièrement (cela a été rappelé), de prendre en compte des artificialisations antérieures et, manifestement, non prises en compte suite à des erreurs, qui sont des erreurs évidentes.

Je prends un exemple, qui a été cité tout à l'heure : il y a, par exemple, ou il peut y avoir, cela nous a été dit par certains maires, à l'échelle de la cartographie du PADDUC, des espaces classés en espaces stratégiques agricoles et qui, depuis vingt ans ou vingt-cinq ans, supportent des constructions, ou même, supportent des ouvrages publics, des routes de la Collectivité territoriale.

Refuser de prendre en compte cette artificialisation-là, c'est exposer la cartographie nouvelle à un recours qui ne pourrait que prospérer, et il est normal de s'autoriser à le faire. En sens inverse, la période de discussion que nous allons ouvrir va être aussi l'occasion de recenser les artificialisations qui sont intervenues, depuis l'adoption du PADDUC, sur des espaces stratégiques agricoles, de recenser des permis de construire, et des constructions qui sont intervenues depuis l'adoption du PADDUC alors qu'elles n'auraient pas dû intervenir. Et donc, nous allons avoir, ensemble, de façon contradictoire, un examen de ces situations.

Pourquoi et comment en est-on arrivé là ? Et comment met-on en jeu, et en place, la compensation qui est prévue par les textes ?

Voilà ce à quoi va servir la période de concertation.

Alors, nous avons entendu « l'améliorer », c'est l'objet d'un des amendements, il y a, au début de cette période (période courte qui va durer deux mois), une première réunion de la Chambre des territoires élargie, notamment aux intercommunalités qui ne sont pas présentes dans la Chambre des territoires. Et à l'occasion de cette première réunion, il va y avoir le rappel de la règle du jeu, ce que nous venons de dire aujourd'hui : « de quoi allons-nous discuter et qu'allons-nous faire ensemble ? » Et puis, à la fin de la période de deux mois, il y aura un rendez-vous avec la Chambre des territoires, à nouveau, dans le même format, pour faire le constat partagé des éléments que nous aurons recueillis.

Et pour me tourner vers Xavier, bien sûr que ces deux mois-là ne suffiront pas à épuiser toutes les situations ou à les appréhender. Mais je rappelle que, y compris dans le cadre de cette procédure, après le dépôt du premier rapport, il y aura une nouvelle période d'enquête publique, et que cette nouvelle période d'enquête publique va permettre à tous les citoyens, et y compris aux maires, de faire valoir leurs observations sur le rapport qui aura été proposé par le Conseil exécutif et validé par l'Assemblée de Corse.

Ce qui est très important, c'est de comprendre qu'il ne peut pas y avoir de dérive ou de dérapage, parce qu'il y a un triple filtre :

1/ Le filtre de la Chambre des territoires,

2/ Le comité stratégique que nous avons choisi de réactiver (il existait). Nous vous proposons une composition qui permet, à la fois, d'impliquer tous les groupes de l'Assemblée (c'était le comité stratégique de l'époque et puis il y avait le comité de suivi qui, lui, laissait de côté les élus mais intégrait toutes les associations, tous les agriculteurs, etc.), nous faisons un mixte pour que, au terme de la première période de consultation et, après encore, on ait un document contradictoire qui permette de confronter et de discuter, ensemble, du recensement que nous aurons effectué.

3/ Et puis, le troisième filtre, c'est qu'en l'état de cette consultation, le Conseil exécutif va proposer un rapport avec la cartographie que nous proposerons. Cette cartographie va être discutée en séance publique, devant l'Assemblée de Corse. Elle va être votée, ou pas. Et elle va être soumise à

enquête publique, à l'occasion de laquelle les uns et les autres pourront encore faire leurs observations.

Donc, nous sommes dans un cadre qui est clair et qui, selon nous, Conseil exécutif et majorité territoriale respecte absolument, et notre volonté d'avoir un dialogue serein, y compris au prix des désaccords avec les maires, mais des maires que nous voulons respecter, je le dis encore une fois, et, en même temps, d'être en stricte cohérence avec les exigences du texte et avec la cartographie que nous, nous avons défendue, et avec les objectifs politiques que nous, nous défendons.

Dernier point. L'inquiétude, elle vient de quoi ? (et je termine) C'est que, effectivement, il y a eu un mouvement d'artificialisation des terres, des espaces stratégiques agricoles avec des délivrances de permis sans qu'il y ait eu de sanction. C'est la raison pour laquelle, et je le rappelle, j'ai écrit à la Mme la préfète de Corse, pour lui dire « voilà ce qu'est notre interprétation de la portée de l'annulation ». Alors, cela peut paraître un peu technique, mais un mot.

La cartographie, qui est la représentation spatiale indicative des espaces stratégiques agricoles, est annulée, mais j'écris, le 26 juin, à la préfète en disant : « le concept d'espaces stratégiques agricoles, lui, est toujours valable, les critères de définition des espaces stratégiques agricoles sont toujours valables, et l'autorité qui est saisie d'une demande de permis de construire, indépendamment de l'annulation de la cartographie, doit vérifier si les terrains qui ont vocation à supporter la construction envisagée présentent, ou pas, le caractère d'espaces stratégiques agricoles. Et s'ils sont des espaces stratégiques agricoles, le permis ne peut pas être délivré ».

Et la préfète de Corse me répond, et c'est la première fois que les services de l'État le disent aussi clairement : « M. le Président, votre analyse est la bonne, vous avez raison. Dès lors que des espaces ont été identifiés espaces stratégiques agricoles, y compris dans le cadre de la cartographie annulée, même si celle-ci, actuellement, n'a plus de valeur juridique, l'autorité qui instruit doit vérifier. Et si elle constate, qu'effectivement, il s'agissait d'espaces anciennement qualifiés de « stratégiques agricoles », elle doit refuser ». Et la préfète m'écrit : « lorsque nous serons service instructeur, nous refuserons et lorsque nous exercerons le contrôle de légalité, si un permis a été délivré sur un ESA, nous sanctionnerons ».

Quelques-uns, ici, dans cette Assemblée, prendront cet engagement comme suffisant.

A la place qui est la nôtre, et avec l'expérience qui est la nôtre, nous donnons acte à Mme la préfète de Corse de cette prise de position publique, nous ne sous-estimons pas son importance, mais nous disons que nous jugerons sur pièce et nous interpellons solennellement la représentante de l'Etat pour qu'elle exerce ce contrôle de légalité. Et, de la même façon, à travers les éléments que nous collecterons, à travers le comité de pilotage, la CDPENAF, etc., eh bien nous verrons si cela est respecté et nous verrons, nous nous donnerons les moyens de faire respecter s'il y a carence.

Donc, voilà en quel état nous venons, aujourd'hui devant vous, avec la certitude et la sérénité de celles et ceux, je parle pour le Conseil exécutif et pour la majorité territoriale, qui se situent dans le droit-fil des engagements que nous avons pris et que nous continuerons, bien évidemment, à défendre et à faire respecter. Et il me semble aussi que, y compris dans les modalités techniques améliorées que nous vous proposons, en tenant compte des critiques qui ont été apportées, y compris lorsqu'elles l'ont été, selon nous, selon des formes excessives ou injustes, en tenant compte du débat qu'il y a eu devant le CESEC, en tenant compte du débat interne que nous avons eu avec nos groupes de la majorité, avec le président de l'Assemblée de Corse, de façon apaisée, en disant : « là, il faut améliorer, là, les choses ne sont pas suffisamment précises, etc. », en tenant compte, aussi, de ce que vous, vous avez dit, l'opposition, mais pas pour faire des concessions sur l'essentiel, non, mais par rapport à une certaine philosophie politique, oui je le répète.

Et donc, ce texte et ce rapport, et cette délibération, premièrement : ils sécurisent juridiquement, deuxièmement, au plan politique, ils sont dans la continuité de notre combat, constant, pour la défense des 105 000 hectares d'espaces stratégiques agricoles qui sont un plancher qui a vocation à être dépassé si nous continuons à faire ce que nous devons faire, parce que nous sommes persuadés que nous pouvons encore continuer à recenser de très importantes terres qui ont vocation à devenir espaces stratégiques agricoles.

### **Le Président TALAMONI**

Merci M. le Président du Conseil exécutif.

Alors, nous avons un travail en commission qui va démarrer et nous allons poursuivre nos travaux en séance publique, de façon à essayer de ne pas perdre de temps et d'éviter, ainsi, de déborder, non pas sur le samedi matin, ce qui semble acquis, mais sur le samedi après-midi, voire la nuit du samedi au dimanche ! Malheureusement, ça pose un petit problème statutaire, de déborder trop. S'agissant d'une session extraordinaire, elle est limitée à 48 heures, je le regrette profondément mais, a priori, ça serait vendredi minuit

ou samedi 10 heures. Nous pouvons, éventuellement, ne pas aller dormir avant 10 heures, samedi.

Bon, sur ces perspectives (perspectives qui doivent vous réjouir), nous allons, non pas suspendre la séance...

**M. Petr'Antone TOMASI**

Président, je pense que vous pouvez tirer jusqu'à samedi 11 heures 30, c'est-à-dire l'heure à laquelle vous avez fait l'appel puisque les questions orales ne font pas parties de la séance publique.

**Le Président TALAMONI**

Exactement, donc nous avons jusqu'à samedi 11 h 30 pour finir. C'est faisable, à condition que nous ne dormions pas trop cette nuit et que nous ne dormions pas du tout la nuit prochaine. Voilà.

Alors, donc la commission va se réunir salle 2, j'imagine. Pendant ce temps, nous allons continuer à travailler.

La séance est suspendue trois minutes.

**La séance suspendue à 18 h 05**

**La séance est reprise à 18 h 40.**

**Le Président TALAMONI**

Merci de regagner vos places, nous allons travailler pendant que la commission se réunie, nous allons continuer l'ordre du jour.

**RAPPORTS DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

**Rapport n° 2018/208 : Répartition des membres de l'Assemblée de Corse au sein des collèges chargés de l'élection des sénateurs.**

**Le Président TALAMONI**

Donc, il y a un rapport très important, c'est le rapport 208, vous le connaissez bien maintenant parce qu'il revient à chaque séance de l'Assemblée de Corse, depuis des mois, des années : « la répartition des membres de l'Assemblée au sein des collèges chargés de l'élection des sénateurs ».

Donc j'interroge les groupes sur l'état de la réflexion, s'agissant de cette question importante. Vous avez la parole.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

M. le Président, il me semble que c'est une affaire interne à la majorité. Les autres groupes ont fait leur répartition nord-sud et il me semble qu'il appartient, désormais, aux deux groupes de la majorité de s'entendre sur cette répartition. Donc, faites une réunion de la majorité et essayez de vous entendre une bonne fois pour toutes.

**Le Président TALAMONI**

Ecoutez, moi j'interviens en tant que président de l'Assemblée de Corse, et en tant que président de l'Assemblée de Corse j'ai un problème, c'est ce rapport qui revient régulièrement, donc j'interroge l'Assemblée, les différents groupes.



**M. Petr'Antone TOMASI**

Président, pour être tout à fait honnête, nous n'avons pas en tête la nature exacte du problème, mais si la nature du problème concerne des répartitions nord-sud, je crois que nous avons, dans nos groupes respectifs, un certain nombre d'élus qui ont la double nationalité et qui pourraient, aisément, basculer d'un collège à l'autre.

**Le Président TALAMONI**

Le tout c'est qu'ils le fassent maintenant, donc qu'ils basculent, s'il faut basculer.

Donc j'interroge le Conseil exécutif, brièvement, sur l'opportunité de renvoyer ce rapport pour la 1231<sup>ème</sup> fois...

**Le Président SIMEONI**

Mil diu centu trente une, mil diu centu trente diu...

**Le Président TALAMONI**

A moins, bien entendu, que vous soyez en mesure de régler le problème demain soir, mais j'en doute, malheureusement.

**Le rapport est donc renvoyé une nouvelle fois.**

Bien. Je vais vous présenter deux ou trois rapports, parce qu'ils concernent des choses importantes mais, en tout cas, des rapports qui pourront être traités assez rapidement. Je demande donc à nos collègues de regagner leur place.

**Rapport n° 2018/251 : Colloque sur les conséquences de la guerre de 14-18 en Corse (Accademia corsa di i vagabondi, novembre 2018).**

On va aller très vite. Les conséquences de la guerre de 14-18 en Corse, c'est une banalité, aujourd'hui, de dire que ces conséquences ont été totalement désastreuses. Nous arrivons, en novembre, au centenaire de la fin de cette guerre et le moment nous a paru opportun pour organiser un colloque scientifique, lequel aura pour objet d'évaluer, de la façon la plus précise possible, et avec une méthodologie et des orientations épistémologiques précises, ces conséquences, s'agissant bien sûr des chiffres concernant les morts et les blessés puisqu'on on sait qu'à cet égard, des polémiques ont existé depuis des dizaines d'années. On peut imaginer de réactualiser le livre d'or, cette réactualisation serait sans doute nécessaire, compte tenu de cas soulevés de soldats oubliés.

Alors, ce serait une démarche sans doute de long terme, mais une communication pourrait être faite au moment du colloque, sans doute en novembre.

Les conséquences démographiques, économiques, sociales, les conséquences sociétales (question de la dévitalisation de l'intérieur, du monde rural), les conséquences politiques, conséquences culturelles et linguistiques, conséquences en termes d'imaginaire collectif.

Donc, il y aurait un travail considérable à réaliser et il faut, pour cela, qu'un comité scientifique soit constitué dans les semaines à venir, à l'initiative de *l'Accademia corsa di i vagabondi* qui est l'académie de la Collectivité de Corse. Ce comité lancera un appel à contribution puis sélectionnera les communications autorisées à être produites lors du colloque. C'est ce que l'on fait, évidemment, pour tous les colloques scientifiques.

La Collectivité territoriale de Corse, elle s'appelait de cette façon à l'époque, a organisé en 2013-2014 des colloques internationaux sous l'égide de la même académie, donc ce sont des choses que nous savons faire parce que nous l'avons déjà fait.

Donc, le rapport dit également que, de façon plus globale, il semblerait naturel que notre Collectivité participe activement aux commémorations du centenaire de la fin d'un conflit mondial qui a eu, tout particulièrement en Corse, des répercussions considérables, marquant durablement plusieurs générations.

Voilà le rapport sur lequel je vous demande de bien vouloir délibérer. **Le Conseil exécutif a-t-il un avis ? Oui, favorable.**

Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Petr'Antone TOMASI, vous avez la parole.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Merci Président. Rapidement, c'est un sujet important. Effectivement, nous arrivons, au mois de novembre, à la fin des commémorations du centenaire de la guerre de 14-18. C'est un conflit qui a touché l'ensemble des familles corses, qui a eu des conséquences, vous l'avez rappelé, importantes sur notre société.

Je crois qu'il est importante que la Collectivité de Corse, ès-qualité, s'engage fortement dans la commémoration de la fin de ce centenaire. Et je crois qu'il faut lancer, parallèlement à ce colloque scientifique, une action pour perpétuer la mémoire et que ce centenaire ne marque pas simplement la fin d'un cycle, mais permette d'avoir une approche mémorielle, au niveau de ce conflit, et de la période contemporaine que notre Collectivité pourrait piloter, et je crois que ce serait tout en son honneur.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Pierre GHIONGA, vous avez la parole.

**M. Pierre GHIONGA**

Président, bien évidemment je me félicite de l'organisation de ce colloque. J'espère que l'on n'oubliera pas la catastrophe concomitante qu'a été la grippe espagnole.

**Le Président TALAMONI**

Tout à fait, cela doit faire partie, aussi, des orientations à soumettre aux chercheurs. Mais, encore une fois, la liste que j'ai donnée n'est pas une liste exhaustive, elle n'est jamais exhaustive d'ailleurs, dans un tel cas.

S'il n'y a pas d'autres demandes de prises de parole, je vais demander à Hyacinthe VANNI de me remplacer pour le vote, compte tenu du fait que je suis président de l'Accadémia, même si c'est l'Assemblée qui m'a élu président de l'Accademia, deux précautions valent mieux qu'une.

Mon cher collègue, prenez ma place et faites voter sur ce rapport, si vous voulez bien.

**M. Hyacinthe VANNI remplace le président TALAMONI, le temps du vote.**

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien, on va passer au vote.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Le président TALAMONI reprend la présidence.

**Le Président TALAMONI**

Rapport suivant.

**COMMUNICATION SUR LA REUNION DU CONSEIL PERMANENT  
CORSO-SARDE EN DATE DU 10 JUILLET 2018**

C'est une communication rendant compte de la réunion du conseil permanent corso-sarde du 10 juillet dernier.

L'Assemblée de Corse et le Consiglio regionale di Sardegna ont délibéré, en avril et mai 2016, en faveur de la constitution d'un conseil permanent corso-sarde. Cette instance a vocation à favoriser les convergences entre nos deux îles. Elle se compose, outre des deux présidents, des représentants de tous les groupes politiques des deux assemblées. Il est prévu qu'elle se réunisse, alternativement en Corse ou en Sardaigne, selon un rythme semestriel.

J'ai eu l'honneur et le plaisir, avec Gianfranco GANAU, président du Consiglio regionale della Sardegna, de coprésider la troisième séance de ce Conseil, le 10 juillet dernier, à Bunifaziu, en présence des délégations de nos Assemblées respectives mais, également, de trois représentants de notre Assemblea di a giuventu, venus, à la fois, en suivre les travaux et présenter à nos amis sardes leur institution novatrice. J'ajoute que le maire de Bunifaziu participait également à nos travaux.

Six thèmes étaient à l'ordre du jour.

Une partie d'entre eux avaient vocation à échanger les informations ou rapprocher les points de vue sur des enjeux fondamentaux.

Au niveau institutionnel, le président GANAU a d'abord présenté les démarches organisées par son Conseil concernant la commémoration du 70<sup>ème</sup> anniversaire du statut d'autonomie de la Sardaigne et, ensuite, l'initiative engagée à la fin 2017, visant à obtenir un référendum populaire demandant la reconnaissance du fait insulaire par la constitution de la république Italienne.

De mon côté, je rapportais notre démarche politique, en vue d'obtenir, au-delà de l'inscription de la Corse à l'occasion de la révision constitutionnelle en cours, non seulement la reconnaissance de notre position d'insularité, mais aussi le pouvoir d'adapter les textes à ces spécificités, dans le cadre d'un statut d'autonomie.

Au niveau des politiques publiques, les élus corses et sardes se sont livrés à des présentations croisées de la loi sur la langue sarde et du projet de statut de coofficialité de la langue corse, des cadres de compétences et d'actions dans le domaine de l'éducation, des cadres de compétences dans le domaine social avec, s'agissant de la Corse, les expérimentations engagées à l'initiative de l'Assemblée (« revenu de base », « territoire zéro chômeur de longue durée » et « charte de l'égalité hommes/ femmes »).

Enfin, ses représentants ont pu exposer les modalités d'organisation et de fonctionnement de notre Assemblea di a giuventu.

A cet égard, j'ai invité le président GANAU à venir assister à la prochaine séance de cette Assemblea di a giuventu, afin que nos partenaires sardes, s'ils le souhaitent, puissent s'en inspirer pour créer chez eux quelque chose de similaire.

D'autre part, je lui ai aussi proposé de venir à Aiacciu le 12 octobre 2018, lors de la journée de travail dont le thème est l'emploi et l'évolution du travail. Pour rappel, à cette occasion, seront présents le principal créateur du dispositif « Territoire zéro chômeur de longue durée », l'ancien député Laurent GRANDGUILLAUME, ainsi que Marc DEBASTIAT, principal responsable, au niveau national, du dispositif « Revenu de Base ».

Les autres thématiques avaient des visées plus opérationnelles.

La première concernait la problématique de la protection des bouches de Bunifaziu qui a été exposée par l'Ufficiu di l'ambiente. Il s'agit de poursuivre la démarche initiée à partir de la réserve des Bocche et du parco della Maddalena, devenue parc international marin, pour l'étendre à l'ensemble des côtes du sud de la Corse et du nord de la Sardaigne, tout en conférant aux deux collectivités principales, de véritables prérogatives de gestion.

A cet effet, le Conseil permanent, à l'unanimité de ses membres, a approuvé une résolution afin d'initier un travail commun sur cet enjeu majeur qui, corses et sardes, nous concerne de la même façon.

La seconde portait sur la Charte européenne relative à l'égalité hommes/femmes : le Conseil permanent a adopté, à l'unanimité, le principe de la signature conjointe de cette charte, entre élus sardes et élus corses, afin d'inscrire cette démarche commune au service d'un noble objectif de parité, dans le renforcement des liens européens.

Aussi, revient-il, aujourd'hui, à l'Assemblée de Corse de mettre en application ces décisions prises lors du Cunsigliu pirmanentu Corsu / Sardu du 10 juillet dernier.

C'est pourquoi, je soumets à votre approbation deux rapports : l'un portant sur le principe d'initier un acte d'union pour mener un travail commun sur l'enjeu majeur de la protection des bouches de Bunifaziu, l'autre relatif à la signature conjointe de la Charte européenne relative à l'égalité hommes/femmes.

Par ailleurs, il convient de préciser que la densité de l'ordre du jour n'a pas permis d'évoquer plusieurs sujets, et non des moindres. Aussi, et comme cela est prévu dans le règlement intérieur du Conseil permanent, une seconde réunion aura lieu courant novembre, en Sardaigne.

Je conclurai, en soulignant le fait que la participation de représentants de tous les groupes avec une même motivation aura été cette année à l'honneur de notre Assemblée.

Je vous remercie.

**Rapport n° 2018/263 : Ratification de la cosignature corse et sarde décidée lors du Conseil permanent corso-sarde du 10 juillet 2018 de la Charte européenne pour l'égalité femmes-hommes.**

Alors, il y a donc, comme je vous l'annonçais dans cette communication, la ratification, qui vous est proposée, de la cosignature corse et sarde, décidée lors du Conseil permanent corso-sarde du 10 juillet 2018, de la Charte européenne pour l'égalité femmes/hommes. Alors, nous avons déjà délibéré en mai dernier, vous vous en souvenez, sur cette charte et, il s'agit là de délibérer sur le principe d'une signature conjointe des institutions corses et des institutions sardes.

Donc, je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**J'interroge le Conseil exécutif sur ce rapport ? Favorable.**

Je donne la parole à qui la demande ? Personne ne la demande.

Je mets aux voix la ratification de cette cosignature.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**



**Rapport n° 2018/264 : Ratification de la délibération adoptée lors du Conseil permanent corso-sarde en date du 10 juillet 2018 et relative à la protection des Bucchi di Bunifaziu.**

**J'interroge donc le Conseil exécutif ? Favorable.**

Je demande aux membres de l'Assemblée s'ils souhaitent intervenir ? Non.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Je crois que nous avons épuisé la petite liste des rapports que je soumettais à l'Assemblée. Je vous remercie.

Nous allons poursuivre, j'interroge l'Exécutif ?

**Le Président SIMEONI**

A votre convenance.

**Le Président TALAMONI**

Bien, mais si nous continuons à nous faire des politesses, nous n'allons pas avancer.

Les affaires européennes.

**AFFAIRES EUROPEENES - AFFARI AUROPEANI**

**[Rapport n° 2018/259](#) : Prise en charge des frais d'organisation de la 38<sup>ème</sup> assemblée générale de la Commission des îles de la Conférence des régions périphériques maritimes, à Bastia les 12 et 13 juillet 2018.**

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

**Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Président. C'est un compte rendu à la fois organisationnel et financier, le contenu strictement politique vous sera donné dans les détails, au mois de septembre, dans le cadre du rapport que je fais, de manière semestrielle, sur la conduite des affaires européennes et internationales par le Conseil exécutif.

La Commission des îles s'est réunie à Bastia les 12 et 13 juillet derniers. Elle couvrait quatre thématiques importantes : les enjeux de la politique de cohésion après 2020, dont nous avons déjà parlé au sein de cet hémicycle, la question de l'accessibilité et du transport dans les îles, la question du tourisme durable et des solutions à apporter dans le cas de pressions anthropiques très fortes en milieu insulaire, et la question de la transition énergétique dans les îles.

Donc, ce sont des thématiques, vous voyez, que nous partageons communément avec d'autres îles de l'Union européenne.

Je rappelle que la Commission des îles est une des commissions géographiques de la Conférence des régions périphériques et maritimes dont nous faisons partie. Le président SIMEONI est d'ailleurs président de la Commission des îles et a été, à cette occasion, réélu président pour une durée d'un an.

La délibération s'inscrit dans la continuité de la délibération du 26 janvier 2017 qui autorisait le président de l'Exécutif, et moi-même, à signer tous les accords de coopération et déclaration découlant de la mise en œuvre de la politique européenne et internationale, et dans la lignée, également, de la délibération du 7 juin 2018 qui porte affectation des crédits pour l'organisation de cette AG de la Commission des îles, à Bastia.

Je donnerai, dans le détail, l'ensemble des éléments très positifs qui sont sortis de cette Commission des îles, au mois de septembre. Je regrette de n'avoir pu réaliser, dans les délais impartis pour la tenue de cette session, le rapport qui s'imposait à mon sens, mais sachez qu'il y a eu une déclaration politique très, très importante, qui s'intitulera donc « la déclaration de Bastia », qui a été transmise au Conseil de l'Europe et à la Commission européenne, pour que la voix des îles soit entendue dans les négociations qui sont en cours pour la prochaine politique de cohésion, poste 20-20.

Alors, en tant qu'organisateur de cette assemblée générale, en tant que région hôte, nous avons dû organiser l'assemblée générale conjointement au secrétariat exécutif de la Commission des îles, avec une prise en charge des dépenses d'organisation, la mobilisation, aussi, de personnels de la Collectivité de Corse. Ces dépenses sont prises en charge sur le programme 2221 : « coopération internationale du budget de la Collectivité ». Les dépenses portent essentiellement sur la traduction simultanée en six langues, c'est ce qui coûte, vous le verrez, le plus cher d'ailleurs, les pauses-café, la visite du parc international marin du Cap-Corse et des Agriate, une animation musicale lors d'un dîner de gala, pour un coût total de 32 218, 67 € toutes taxes comprises.

Je rappelle que cette Commission des îles a réuni plus de quarante-cinq personnes, les représentants élus des territoires insulaires européens. Les prochaines échéances de la commission, c'est la présentation des activités développées dans le cadre de la CRPM et de la Commission des îles, mais aussi de la Commission inter méditerranéenne. La prochaine réunion de la Commission des îles aura lieu à Funchal, à Madère, du 17 au 19 octobre prochains, c'est ce qui a été décidé à Bastia, ce mois-ci.

Donc, nous vous prions de bien vouloir délibérer sur les montants qui sont affectés à l'organisation de cette manifestation. Merci.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a sans doute un rapport oral de la Commission des affaires européennes ? Qui fait le rapport ?

**M. Petr'Antone TOMASI**

**Il n'y a pas de rapport oral puisque la Commission des affaires européennes n'a pas été réunie.**

**Le Président TALAMONI**

D'accord. La Commission des finances et de la fiscalité.

**Mme Anne TOMASI**

**M. le Président, la Commission des finances et de la fiscalité a émis un avis favorable.**

**Le Président TALAMONI**

Très bien. Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Il n'y en pas. Donc, je mets ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

**Le Président TALAMONI**

Comme il n'y a pas la Commission du développement, peut-être faudrait-il examiner le dossier 246 un peu plus tard.

Donc nous en revenons au sport et à la jeunesse.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Président, nous souhaiterions que ce rapport puisse être examiné un peu plus tard.

**Le Président TALAMONI**

D'accord. Donc, que nous reste-t-il en stock, M. le Secrétaire général ? Les questions diverses. Voulez-vous prendre le dossier 209, M. le Président de l'Exécutif ? Très bien.

**QUESTIONS DIVERSES - QUESTION DIVERSE**

**Rapport n° 2018/209 : Attribution d'un véhicule de fonction par nécessité absolue de service au directeur de cabinet du président du Conseil exécutif de Corse.**

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole, M. le Président.

**Le Président SIMEONI**

Vous avez le texte qui sert de fondement à cette demande en précisant que la puissance maximale autorisée est de 7 chevaux fiscaux et que, lorsque le véhicule de l'administration est mis à la disposition d'un agent qui l'utilise à des fins, à la fois, professionnelles et personnelles, l'utilisation privée du véhicule constitue un avantage en nature soumis à cotisation sociale.

Je rappelle qu'en matière de voitures de fonction ou de service, nous mettons progressivement en place un certain nombre de diminutions et de restrictions qui ont déjà été significatives d'un point de vue de l'impact. Là, ça a été demandé par le directeur de cabinet qui est contraint de se déplacer beaucoup dans toute la Corse, notamment pour me représenter.

**Le Président TALAMONI**

Merci, donc sur ce rapport, il y a un rapport de la Commission des finances.

**M. Anne TOMASI**

Je vous remercie, M. le Président.

**M. Xavier LACOMBE** a souhaité savoir si la non-inscription actuelle du directeur de cabinet du président du Conseil exécutif, sur la liste des emplois ouvrant droit à une voiture de fonction, témoignait qu'il s'agissait de la première fois qu'un véhicule était attribué spécifiquement à ce poste.

**Mme Marie-Laure LEPIDI** a répondu par l'affirmative, indiquant que, jusqu'à présent, les véhicules du pool étaient utilisés dans ce cadre.

Elle a, par ailleurs, précisé que, conformément au Code de la sécurité sociale et au Code général des impôts, l'utilisation privée du véhicule sera soumise à cotisations sociales et fiscales.

**Votre Commission des finances et de la fiscalité a émis un avis favorable au rapport du président du Conseil exécutif**

*(Non-participation : M. François ORLANDI*

*Abstentions : Mmes Valérie BOZZI et Isabelle FELICIAGGI).*

**Le Président TALAMONI**

Merci. Je donne la parole à qui la demande ? Personne ne l'a demandé.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Rapport suivant.

**Rapport n° 2018/237 : Mise à disposition à titre gracieux de personnel de la Collectivité de Corse auprès du Syndicat d'énergie de la Corse-du-Sud.**

M. le Président, vous avez la parole.

**Le Président SIMEONI**

Ce rapport a pour objet de vous proposer d'entériner la mise à disposition, à titre gracieux, auprès du Syndicat d'énergie de la Corse-du-Sud, d'un fonctionnaire de la Collectivité de Corse appartenant au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

Donc, mise à disposition classique. Le Syndicat gère les conditions de travail de cet agent, prend les décisions relatives à ses congés annuels, en informe la Collectivité de Corse. La Collectivité gère, quant à elle, les congés maladie, les accidents de service. Les dépenses de traitement et charges sociales afférentes à l'emploi de l'intéressé sont supportées par la Collectivité de Corse. Et nous continuons d'exercer sur cet agent, le pouvoir disciplinaire.

Une mise à disposition qui prendra effet, si vous en êtes d'accord, à compter du 1<sup>er</sup> août 2018, pour une durée de trois ans. Je précise qu'avant, il y avait plus d'agents qui étaient mis à disposition du Syndicat de l'énergie.

**Le Président TALAMONI**

M. PUCCI, vous avez la parole.

**M. Joseph PUCCI**

Président, étant donné que je suis président du Syndicat d'énergie de Corse-du-Sud, je ne participe pas au vote et je quitte l'hémicycle.

**Le Président TALAMONI**

Parfait, c'est beaucoup plus prudent. C'est vrai que tout cela à un petit côté un peu ridicule, je le concède à mon ami Hyacinthe VANNI mais, malheureusement, « *dura lex, sed lex* ». Ça nous ennuie de faire cela, mais on ne peut pas faire autrement.

Principe de précaution, me dit Serge qui est toujours très sage dans ses conseils. Voilà.



Bien. Donc, nous allons mettre aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Rapport suivant.

**Rapport n° 2018/238 : Rectificatif concernant le nombre de représentants titulaires du personnel siégeant au CHSCT.**

Vous avez la parole, M. le Président.

**Le Président SIMEONI**

Le nombre de représentants passe, si ma mémoire est bonne, de quinze, initialement voté par erreur, à dix représentants titulaires et dix représentants suppléants, par application des textes régissant la matière.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Pas de rapport de commission, pas de demandes d'intervention. Je mets le rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

**Le Président TALAMONI**

Rapport suivant, le 248, vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Je voudrais demander à ce que les rapports soient examinés plus tard, le 248, 249, si c'est possible. Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

A votre guise. Nous passons donc au rapport 250, si le Président du Conseil exécutif veut le présenter.

**Le Président SIMEONI**

On fait les trois, ensemble.

**Le Président TALAMONI**

Très bien. Donc, nous en arrivons au rapport 258.

**Le Président SIMEONI**

C'est un package, il va avec les autres.

**Le Président TALAMONI**

Est-ce que le rapport 260, fait partie du package ? Non. Donc, rapport 260.

**Rapport n° 2018/260 : Modification de la délibération n° 2018/027 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018 relative au fonctionnement des groupes politiques de l'Assemblée de Corse.**

**Le Président SIMEONI**

On peut le passer, oui ! C'est pour vous montrer que nous avons enfin, après des décennies d'inaction, un contrôle de légalité particulièrement pointilleux, puisque nous avons été saisis...

**Le Président TALAMONI**

C'est pour notre bien.

**Le Président SIMEONI**

C'est pour notre bien ! Donc, une lettre pertinente de Mme la préfète qui nous a fait remarquer que nous avons surévalué les crédits par rapport aux textes applicables, en anticipant un texte qui doit rentrer en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Et donc, au lieu de 745 896,75 € initialement affectés au fonctionnement des groupes politiques, je vous propose une coupe sombre, qui va vous conduire à bénéficier seulement d'une somme 742 316,45 € soit près de 3 000 € en moins.

**Le Président TALAMONI**

C'est touchant quand même cette attention de l'administration préfectorale, ça fait chaud au cœur de sentir qu'on n'est pas seul !

**Le Président SIMEONI**

Ne soyez pas taquin, je vous rappelle que nous sommes diffusés sur les réseaux sociaux et que ça pourrait être mal interprété et nous coûter, in fine, beaucoup plus cher.

**Le Président TALAMONI**

Bien. Alors, sur ce rapport du président du Conseil exécutif, y a-t-il d'autres commentaires, outre ceux que je viens de faire et que je maintiens, bien entendu ?

### **M. Hyacinthe VANNI**

Il pourrait y en avoir beaucoup des commentaires. Moi, je pense qu'il ne faut pas que l'on tombe dans un excès de zèle, même nous, même sur le rapport précédent, sur l'attribution de la voiture de fonction, c'est statutaire, je ne vois pas pourquoi ça passe devant l'Assemblée. On n'a pas besoin de rentrer dans cet espèce de formalisme de « laver plus blanc que blanc ». Il y a des textes, ils s'appliquent. En ce qui concerne le rapport de tout à l'heure, je ne suis pas intervenu mais, là, j'interviens, vraiment ça frôle le ridicule !

### **Le Président TALAMONI**

Je suis entièrement d'accord avec vous, c'est la raison pour laquelle j'avais proposé, pour ma part, que notre Assemblée se déclare constituante et le problème aurait été réglé. Mais, malheureusement pour l'instant, même la majorité territoriale ne me suit pas sur ce point, à l'exception, bien sûr, du groupe « Corsica libera ».

Alors, en attendant, nous essayons de nous conformer aux textes qui nous sont imposés.

Donc, sur ce rapport, est-ce qu'il y a d'autres demandes de prises de parole ? Il mérite des commentaires, ce rapport quand même ! Moi, je trouve que les groupes d'opposition pourraient se manifester sur un rapport aussi intéressant. Non ? Donc, on le met aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Rapport suivant.

**Rapport n° 2018/261 : Modification de la délibération n° 2018/026 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018 relative aux taux légaux applicables pour le calcul des indemnités de fonction du président de l'Assemblée de Corse, du président du Conseil exécutif de Corse, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers exécutifs**

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

**Le Président SIMEONI**

Il y avait un texte obscur de la DGCL qui avait échappé au service de la DRH, un texte qui précisait que « les montants calculés au titre de l'année 2018, ne devaient pas être majorés de l'indice prévu par le texte principal, mais maintenus dans les limites des montants indemnitaires de 2017 ». Donc, il y a une diminution des indemnités qui varient, de 10 € à 15 € selon le type de mandat, et 38,05 € brut pour les deux présidents.

**Le Président TALAMONI**

Y a-t-il, sur ce rapport, des demandes de prises de parole ? Il n'y en a pas. Je le mets aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Rapport suivant.

**Rapport n° 2018/262 : Individualisation de crédits en faveur de l'acquisition de logiciels et outils web auprès de l'entreprise ESRI France.**

Vous avez la parole, M. le Président.

**Le Président SIMEONI**

ESRI France, c'est le principal fournisseur de logiciels sur les systèmes d'informations géographiques. Je rappelle qu'on en a trois, un par collectivité ayant fusionnée et que c'est, bien sûr, un enjeu majeur que de réussir à construire un outil aujourd'hui, en tout cas rapidement unifié, avec une bonne cartographie pour les cartes, mais c'est une aide précieuse à la décision et à l'évaluation des politiques publiques.

Donc, au titre des besoins internes de cette démarche de mutualisation, l'acquisition de logiciels dans un cadre commun, est indispensable.

Et donc, dans le cadre d'une vision unifiée de l'usage de l'environnement de ces logiciels, nous vous proposons de m'autoriser à mobiliser un groupe de travail qui mobilisera l'ensemble de nos fonctionnaires intervenant dans ce cadre et à mobiliser, ou à pré mobiliser les crédits, à travers une affectation de 480 000 €, et de travailler à un marché qui sera un marché mutualisé dans le cadre du processus de fusion entre les trois sites.

**Le Président TALAMONI**

J'interroge l'Assemblée, y a-t-il des demandes de prises de parole sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Nous venons de terminer les questions diverses, sauf que nous avons quand même sauté un certain nombre de rapports que nous serons obligés de reprendre.

**EAU – ASSAINISSEMENT  
ACQUA - RISANAMENTU**

**Rapport n° 2018/212 : OEHC - Programme d'investissement hydraulique N1311 sous maîtrise d'ouvrage Collectivité de Corse 2018.**

Vous avez la parole, M. le Conseiller exécutif.

**M. Xavier LUCIANI**

Merci, M. le Président. Simplement un rapport qui concerne ce programme d'investissement hydraulique sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité, bien sûr.

Il s'élève à 7 150 000 € Nous devons donc récupérer 4 165 000 € 3 M€ ont déjà été affectés par anticipation, en janvier, sur les opérations d'Ocana, sur le renforcement de la canalisation du Fiumorbu, la deuxième tranche qui est donc celle qui part des Trevadine pour venir sur Alzitone. Donc, on double les canalisations. Et, bien entendu, l'amélioration des transferts entre la PO Nord et la PO sud, en passant par Tagliu Isulacciu, donc le fameux surpresseur qui va essayer d'accélérer les transferts de volumes d'eau entre Casamozza et le Fiumorbu.

Ces trois opérations s'élèvent à 7 150 000 € On doit donc récupérer, si possible, les 4 165 000 € restants de crédit.

**Le Président TALAMONI**

Merci M. le Conseiller exécutif. Il y a un rapport de la Commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Je vous remercie, M. le Président.

**M. Xavier LACOMBE** s'est prononcé favorablement sur ce rapport.

Anticipant la question que M. Xavier LACOMBE n'a pas eue le temps de poser, **M. Xavier LUCIANI** (président de l'Office d'équipement hydraulique de la Corse) a précisé que le surpresseur et le réservoir de Sarrola



vont être mis en service dans les prochains jours, après qu'EDF ait procédé aux raccordements nécessaires. Ce surpresseur va permettre d'irriguer 150 hectares agricoles supplémentaires, et d'autres réseaux pourront ainsi être ouverts vers Valle di Mezzana et Peri, ainsi que vers Afa et le Golfe de Lava.

Il a rappelé que le processus d'extension était en bonne voie, que les études de tracés sont en cours à partir de l'antenne de Sarrola, qu'à 1,5 km de « l'Atrium », il y a 150 hectares d'oliviers et que 2 M€ ont été investis sur l'extension vers Afa, Lava et la Plaine de Peri.

En fin d'année, sera actée une programmation pour 2019.

**La Commission des finances et de la fiscalité a émis un avis favorable sur ce rapport.**

*(Non-participation : M. François ORLANDI).*

**Le Président TALAMONI**

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole sur ce rapport ? Il n'y en pas. Je vais le mettre aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Rapport suivant.

**Rapport n° 2018/213 : Acquisition de parcelles cadastrées section A 410 et A 524 lieu-dit « Stirpiccia » et « San Piuvanacciu » sur la commune de Tagliu è Isulacciu.**

**M. Xavier LUCIANI**

Chers collègues, dans la poursuite de ce programme d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de la CdC, c'est donc l'acquisition des parcelles qui vont permettre la construction du surpresseur qui, pour vous donner une idée, se situe à peu-près entre le pont du Fiumaltu et le Parc Galéa. Donc là, c'est uniquement l'acquisition des parcelles.

Je peux vous donner quelques indications, notamment concernant le propriétaire, M. BATTAGLINI, qui a donné son accord à l'amiable, qui est conseiller municipal de Belgodère (je précise quand même) et je salue, en passant, le président de l'ODARC qui a suivi l'affaire.

Voilà, au départ, on avait une autre parcelle en vue, mais on a eu des contraintes financières qui ont fait qu'on a dû se rabattre sur cette parcelle-là, qui est tout aussi intéressante.

Voilà, c'est uniquement un terrain de 3 000 mètres carrés à peu-près, pour une valeur de 5 000 € stratégique pour nous.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Conseiller exécutif. Donc, il n'y a pas de rapport écrit, mais je suppose qu'il y a un rapport oral ?

**Mme Anne TOMASI**

**Avis favorable de la Commission des finances et de la fiscalité, M. le Président.**

**Le Président TALAMONI**

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Rapport suivant, il est volumineux.

**Rapport n° 2018/224 : Modification de la composition et des règles de fonctionnement de la Commission locale de l'eau (CLE) du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Etang de Biguglia-Chjurlinu.**

Vous avez la parole.

**M. Xavier LUCIANI**

Il ne faut pas se fier à l'épaisseur, contentons-nous des premières pages...

**Le Président TALAMONI**

Vous me rassurez !

**M. Xavier LUCIANI**

Je précise, parce que vous avez le contenu complet du SAGE. La seule chose que l'on nous demande aujourd'hui, c'est de modifier la composition de la commission qui était, jusqu'à présent, de trente membres mais, avec la fusion, nous passons à trente-cinq membres, si mes souvenirs sont bons, avec notamment la suppression, bien sûr, des représentants du Conseil départemental de la Haute-Corse, mais l'intégration de deux représentants supplémentaires de la communauté d'agglomération de Bastia et de la communauté de communes de Marana-Golu, d'un représentant de la communauté de communes de Nebbiu-Conca d'Oru, ainsi qu'un représentant d'Acqua publica, la régie des eaux des pays Bastiais et de l'Agence française pour la biodiversité, l'AFB.

Voilà, il s'agit uniquement de prendre acte d'une nouvelle composition de la Commission locale de l'eau, qui passe de trente à trente-cinq membres.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Alors il y a, sur ce rapport, un rapport de la Commission du développement mais les membres de cette commission ne sont pas dans l'hémicycle, donc je vais simplement vous donner lecture de l'avis qu'elle a rendu : « **la Commission du développement a émis un avis favorable sur ce rapport, à l'unanimité des membres présents** ».

Voilà, il n'y a pas photo. Qui demande la parole ? Vous avez la parole, M. ORLANDI.

### **M. François ORLANDI**

Merci, M. le Président. Je salue le travail qui est fait dans le cadre des travaux du SAGE, et notamment des commissions locales de l'eau. Je voulais simplement, un petit peu par expérience, dire combien cette instance est importante et, malheureusement, combien elle n'est pas prise en compte par un certain nombre d'acteurs locaux, notamment de communes qui, à mon avis, appréhendent mal l'impact des travaux du SAGE et surtout ses conséquences en matière d'urbanisme, en matière d'occupation des sols, en règle générale.

Je crois qu'une des tâches les plus importantes qui sera dévolue, ça sera véritablement de motiver, d'amener les acteurs, parmi les plus importants, à participer à ces travaux. J'avoue que, pendant des années, j'ai été assez surpris de voir le peu d'enthousiasme et le peu d'intérêt que certains ont manifesté. Donc, je ne doute pas des capacités du président LUCIANI à mobiliser, sur ces sujets, les protagonistes qui un jour regrettent de ne pas avoir participé aux travaux parce que les conséquences s'imposent.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. Y a-t-il d'autres demandes de prises de parole ? Il n'y en a pas. Je mets rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Rapport suivant.

**Rapport 2018/239 : Amélioration des transferts d'eau entre la Plaine Orientale nord et la Plaine Orientale centre - Tranche 1 - Surpresseur de Tagliu Isulacciu.**

Vous avez la parole.

**M. Xavier LUCIANI.**

«Torn'à Vignale, chì ghjè un bellu paese »

Donc, c'est la suite logique des rapports précédents. Nous avons ajouté, tout à l'heure, des parcelles permettant la construction de ce surpresseur. Là, nous sommes carrément dans le montant prévisionnel de l'opération de ce surpresseur qui s'élève, en totalité, à 2 M€

Cela permet, je le précise encore une fois, d'augmenter, de manière considérable, le transfert d'eau entre la réserve de Gaza et de Golo, vers la Plaine Orientale centre et, donc plus tard, vers le sud, dès qu'on aura un surpresseur de taille sur Bravone.

Donc, c'est uniquement sur ce surpresseur, stratégique pour nous, sur lequel on vous demande de délibérer, en termes de plan de financement.

Est-ce que j'ai autre chose à dire, si ce n'est que, il y aura une tranche 2, bien sûr, puisque ça c'est la tranche 1. La tranche 2 concerne toutes les canalisations recalibrées, donc on aura du 1000 carrément sur les transferts, de manière à pouvoir transférer en une semaine 1 à 2 millions de mètres cubes, au moment opportun, c'est-à-dire en hiver quand on a de l'eau dans les fleuves.

Voilà, c'est une opportunité qui nous permet quand même, je le dis, d'économiser quelque part une retenue pratiquement.

**Le Président TALAMONI**

Merci M. le Conseiller exécutif. Il y a un rapport de la Commission des finances, et Mme TOMASI a la parole pour le présenter.

**Mme Anne TOMASI**

A ringrazià vi ò gio Presidente.

**M. François ORLANDI** a interrogé le président de l'OEHC sur l'aménagement hydraulique du Cap Corse et sur la façon dont l'Office pourra

sortir la région de la problématique de l'eau, surtout en période de forte sécheresse.

Il a souhaité que, en concertation avec l'Office d'équipement hydraulique de la Corse, la Communauté de communes du Cap Corse et les trois ou quatre communes concernées, une réflexion s'engage sur l'ensemble de la problématique de l'eau.

**Le président LUCIANI** (président de l'Office d'équipement hydraulique de la Corse) a fait observer, qu'à l'initiative de M Pierre CHAUBON, président de la Communauté de communes du Cap Corse, une réunion doit se tenir le 30 juillet prochain afin de réfléchir sur un schéma hydraulique pour l'ensemble de la microrégion.

Lors des Assises de l'eau, il a rappelé qu'avait été acté le fait d'élaborer une multiplicité de schémas hydrauliques au sein d'un grand projet de restructuration des infrastructures corses.

Il a précisé que le Cap Corse était une des quatre régions méritant une attention particulière, avec le Grand Bastia, l'Extrême-Sud et la Balagne. D'autre part, une réflexion s'engagera sur la région de l'Ouest Corse.

**La Commission des finances et de la fiscalité a émis un avis favorable sur ce rapport**

*(Non-participation : M. François ORLANDI).*

**Le Président TALAMONI**

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Vous avez la parole, M. CECCOLI.

**M. François-Xavier CECCOLI**

Merci. Simplement pour souligner que, une année comme l'année dernière, en matière de sécheresse majeure, ce genre d'outil est devenu indispensable et constitue vraiment un élément majeur pour les agriculteurs de la Plaine (je dirai) sud, en cas de difficultés. Le Golo est, aujourd'hui, je parle sous le contrôle du président, quasiment la seule source de nature à représenter des réserves très importantes et le nœud gordien que représentait cette station, j'ai envie de dire d'alimentation, de pompage, c'est vraiment très important.

Donc là, vous nous avez présenté le projet de la station elle-même, et on en parlait ce matin en commission, vous pensez que le réseau sera terminé pour quand, si je peux me permettre ?

**M. Xavier LUCIANI**

Normalement, si tout va bien, on devrait avoir un surpresseur opérationnel à l'été 2019. On a avancé en temps masqué parce qu'on savait qu'on allait vers l'acquisition de ces parcelles, et donc les ingénieurs ont quand même accéléré. Bien sûr, derrière, il y aura la tranche 2 qui est tout aussi importante parce que, derrière, on va essayer de mailler. Moi, je parle souvent d'autoroute de l'eau, c'est une image qui me semble bien parler de la situation, entre Casamozza, vous l'avez souligné, qui est le principal pourvoyeur de la ressource en Corse (en tous les cas dans le nord), jusqu'à Ventiseri pratiquement, avec donc, un relai à Tagliu, un relai sur Bravone, et je précise quand même (parce que l'heure n'est pas aux annonces mais comme on inaugure Sarrola) la plus grande station de pompage de Corse, qui est à Alzitone, est aujourd'hui pratiquement opérationnelle, c'est le PEI, c'est les plus grandes pompes et, ça va nous permettre.... rappelez-vous le rapport maîtrise d'ouvrage CdC, l'augmentation du transfert entre Trevadine et Alzitone, on a donc une interconnexion aujourd'hui, qui va nous permettre, sur les deux ans à venir, de sécuriser un peu plus encore, la principale activité de la Plaine Orientale.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Donc, il n'y a pas d'autres demandes de prises de parole. Nous allons mettre aux voix ce rapport.

**Mme Marie-Anne PIERI**

M. le Président, s'il-vous-plaît, c'est pour préciser la non-participation de Marie-Thérèse MARIOTTI puisqu'elle est maire de la commune de Taglio Isolaccio, et elle est en commission.

**Le Président TALAMONI**

Mais si j'ai bien compris, elle s'abstient sur les deux rapports ?  
D'ailleurs, elle ne participe pas, elle n'est pas là. Nous en prenons note avec  
soin.

Donc, je mets le rapport 239 aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**



Toujours avec Xavier LUCIANI, mais dans un registre différent, lingua è cultura corsa.

**LANGUE ET CULTURE CORSES  
LINGUA È CULTURA CORSA**

**Rapport n° 2018/253 : Individualisation de crédits dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la Collectivité de Corse et le réseau CANOPE, Académie de Corse.**

Vous avez la parole, M. LUCIANI.

**M. Xavier LUCIANI.**

Donc, on est dans un rapport classique : l'aide à la production d'outils didactiques, pédagogiques, pour l'enseignement du Corse, on est dans une convention d'objectifs et de moyens qui nous lie à CANOPE, le nouveau nom du CRDP (Centre régional de documentation pédagogique) depuis deux ans.

CANOPE, donc, produit des outils pour les écoles, les collèges et lycées notamment. Les trois opérations que nous avons retenues sont liées notamment aux filières bilingues, et pas seulement. Donc, la première, c'est une opération qui permet de mettre en place une méthode d'apprentissage de la lecture en deux langues. Nous nous sommes inspirés du modèle Catalan. Donc, une méthode d'apprentissage de la lecture en corse qui permet, pour les sections bilingues et les classes immersibles qui commencent à s'ouvrir, d'avoir un apprentissage de la lecture en corse. Ça c'est la première opération.

La deuxième opération est dans la même continuité pédagogique, des livrets mathématiques de la collection Hatier - Cap Maths, non pas du CP au CM1, mais du CP au CM2, il y a une erreur dans le document. Bien sûr, c'est dotation gratuite pour toutes les écoles bilingues et libre accès et téléchargement sur les sites de CANOPE. C'est donc, à côté de la lecture, l'apprentissage des mathématiques en langue corse avec, bien entendu, une collection revisitée et surtout réactualisée, avec les programmes en vigueur.

Le troisième document, c'est la rédaction d'une méthode d'apprentissage niveau A1 du cadre européen de référence. C'est un document qui est destiné surtout à la petite enfance. C'est un des axes majeurs qui sera développé notamment en septembre par la Direction de la langue

corse, en direction vers la préscolarisation qui est un peu moindre en termes de coût, mais l'ensemble s'élève quand même à 250 000 €. Nous avons fait un effort supplémentaire par rapport à l'an dernier, en termes d'investissement, sur les trois outils didactiques que je vous présente.

Je précise quand même, pour conclure (je regarde mes collègues enseignants), que nous avons un souci, je le dis ici, (nous allons en parler la semaine prochaine, je pense), parce que nous avons, aujourd'hui, une quarantaine de postes de professeurs des écoles bilingues qui ne sont pas pourvus à l'heure où je parle. Je l'ai signalé à Mme la rectrice que j'ai rencontrée l'autre jour. Je pense qu'il y a un souci qui va, je pense, faire beaucoup de bruit à la rentrée si les services de l'Etat n'y prennent garde, nous les avons averti. Quarante classes de filière bilingue sans professeur d'éducation bilingue, ça ne peut pas marcher et, en tous les cas, ça contredit et ça compromet tous les efforts que nous faisons de notre côté pour valoriser et promouvoir cet enseignement.

Je m'arrête là, je ne parlerai pas du secondaire, ça fera peut-être l'objet d'une communication la semaine prochaine mais, en tous les cas, vous dire que, par rapport à ce que nous faisons ici, il ne faudrait pas que l'Etat fasse le contraire, en quelques sortes, et coupe les moyens humains afférents à ce projet.

J'ai oublié de donner l'avis du CESEC :

« **Le CESEC** compte-tenu, d'une part, des différentes conventions qui lient l'Etat à la Collectivité de Corse, qui prévoient une aide à l'édition d'ouvrages pédagogiques destinés au développement du bilinguisme dans le milieu scolaire notamment, d'autre part, du bien-fondé des trois opérations présentées dans le présent projet de délibération, **émet un avis favorable** ».

### **Le Président TALAMONI**

Nous nous joignons naturellement aux considérations développées par Xavier LUCIANI, s'agissant de la politique actuellement menée par les services de l'Etat par rapport à la langue corse. Et il faut saluer aussi le travail de CANOPE, qui est un travail de grande qualité, qui nous a d'ailleurs été récemment présenté par sa responsable.

Donc, il y a un amendement de forme sur lequel nous allons voter, un amendement rédactionnel. Alors, en fait, il y a deux amendements rédactionnels mais, d'abord, on va voir le rapport de la Commission de la culture. Vous avez la parole, Mme SANTUCCI.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Il y a un rapport de la Commission de la culture, nous n'étions pas très nombreux, mais nous étions présents.

**M. COLONNA** a souligné le travail important réalisé par le réseau CANOPÉ. Il a souhaité avoir le détail du montant financier des différentes rubriques, notamment celle dont le total est de 175 760 euros.

**Les services** ont précisé que la somme de 175 760 euros concerne les traductions des manuels de mathématiques, du CP au CM2, qui ont été choisis par les enseignants, et l'achat de droits.

**M. COLONNA** a ensuite demandé si, dans le comité de pilotage auquel il est fait référence, il y avait présente la Collectivité de Corse.

**Les services** ont précisé, effectivement, que la Collectivité de Corse était associée à l'Éducation nationale.

J'ai **moi-même** demandé s'il y avait des enseignants dans ce comité de pilotage.

**Les services** ont répondu que les enseignants étaient représentés par les inspecteurs.

**J'ai** indiqué qu'il était important d'y associer ce que l'on appelle les conseillers pédagogiques, ceux qui sont au plus proche du terrain et des besoins des enseignants.

Certains enseignants souhaitent la réédition d'outils qui sont extrêmement importants et qui ne sont pas réédités.

J'ai aussi parlé des écoles immersives de maternelles qui vont s'ouvrir à la rentrée, sur l'ensemble du territoire, et pour lesquelles il y a une carence énorme en termes d'albums bilingues.

J'ai également demandé si on pouvait trouver un rééquilibrage entre CANOPÉ 2A et CANOPÉ 2B.

**Les services** ont répondu d'une part, que c'était la première année que l'Education nationale était associée au comité de pilotage, à la demande de la Collectivité de Corse (donc, des fois on est sympathiques et gentils) sur l'immersion des actions qui vont être proposées, en particulier sur le site de Ghisonaccia, pour l'équipement pédagogique et matériel,

S'agissant des CANOPÉ 2A et 2B, depuis la refonte du CRDP, les services ont expliqué qu'il y avait en fait un seul CANOPÉ, il n'y avait pas de « bi » départementalisation.

**M. COLONNA** a souhaité avoir de nouvelles précisions portant sur les aspects financiers.

**Les services** ont précisé qu'une grosse partie du financement est consacré à l'achat et à l'impression de manuels car, bien souvent, l'élève écrit sur le manuel (en fait ce n'est pas un manuel, c'est un fichier, mais ce n'est pas très grave) qui n'est pas réutilisable.

J'ai **moi-même** fait observer qu'à partir du moment où la Collectivité de Corse finançait, elle pouvait essayer de faire prendre en compte un certain nombre de demandes, et signalé qu'un courrier de la Collectivité de Corse concernant la dotation numérique pour le premier degré, qui s'élève quand même à 88 000 euros, avait été transmis dans les écoles (il est arrivé exactement le 20 juillet dans les boîtes mails professionnelles). Donc, évidemment, les écoles ayant fermé le 9 juillet, les enseignants n'auront que quelques jours, à la rentrée, pour pouvoir monter leurs dossiers et les envoyer à la Collectivité.

**M. COLONNA** a signalé une erreur dans le projet de délibération qui a été transmis. En effet « pour la traduction complète des divers documents de la collection Cap Maths, du CP au CM2, constituant une progression pédagogique cohérente en accord avec les nouveaux programmes de 2016 : fichiers, manuels de l'élève, dictionnaire de mathématiques et matériel photocopiable pour la classe », il s'agit de 175 760,00 € et non, comme c'est écrit dans la délibération, de « 75 760,00 € ».

**Mis aux voix avec cette modification, le rapport de la Commission de la culture a fait l'objet d'un avis favorable, à l'unanimité.**

**Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. Vous avez la parole, M. LUCIANI.

### **M. Xavier LUCIANI**

Président, sur les financements, encore une fois, on ne peut pas maîtriser l'ensemble du dispositif, vous avez bien compris. Rien que les droits de Hatier, donc la traduction et l'adaptation du titre, s'élèvent à 35 000 € C'est énorme, les droits, déjà, représentent pratiquement un quart de la somme des dépenses. L'impression, c'est 107 000 €, il y a quand même 49 000 exemplaires qui sont imprimés, je précise, donc pratiquement 50 000 exemplaires. Reste après, bien sûr, une partie des frais qui sont sur la traduction qui intègre la variété linguistique parce que l'ouvrage n'est pas fait en Corse-du-Nord ou en Corse-du-Sud, il est fait pour les enfants du Nord et du Sud et, donc, il y a la prise en compte de la variété linguistique dans le document, ce qui est important aussi, donc cela remonte un petit peu le coût mais, dans d'ensemble, c'est vrai qu'il y avait des erreurs dans les chiffres transmis.

Pour parler de l'immersion, on a commencé déjà à donner un plus en termes d'équipements aux espérances immersives parce qu'il y a, comme le soulignait Mme SANTUCCI, quand même un effort considérable de la part des enseignants de l'équipe pédagogique pour monter un projet immersif, c'est une nouveauté en Corse. Je prends le cas de GHISONACCIA, il y a quand même six classes, il y a pratiquement deux cents élèves. Pour GHISONACCIA, c'est très bien en espérant qu'il y ait, à l'avenir, beaucoup plus d'engouement. Là-dessus, on mettra quand même un point d'honneur à équiper convenablement ces classes, parce que, derrière, il y a quand même tout un engagement du monde enseignant qui a besoin de ce soutien-là.

Pour le reste, je répète quand même que le document a été transmis quand même plus tôt que ça. On me donne la date du 16 juin, mais peut-être qu'il y a une erreur d'une quinzaine de jours, peu importe. Ceci dit, j'ai fait remonter la remarque. Il y a un petit point, un peu en liaison avec ce qu'on a dit tout à l'heure, c'est le manque de coordination, en tous les cas le manque d'informations émanant de la part du rectorat qui parlait très volontiers de cogestion à l'arrivée du directeur LACOMBE et qui a totalement oublié aujourd'hui de nous informer sur bon nombre de problématiques. Voilà, ça c'est important de vous le dire. Nous avons redemandé à Mme la rectrice, l'instauration d'un conseil académique territorial tel que voté à l'époque de Pierre GHIONGA dans l'article (je ne me rappelle plus du numéro de l'article), Pierre, c'était dans « A lingua 2020 ».

**Le Président TALAMONI**

Merci. Donc, il y a deux demandes de prise de parole dans le cadre de la discussion générale. Jean Martin MONDOLONI et Mme TOMASI.

Donc, Jean-Martin MONDOLONI a la parole.

M. Jean-Martin avec galanterie !

**Mme Anne TOMASI**

À ringrazià vi, caru amicu è caru cunsiglieru.

Era ghjustu pè dì chì per un prublema di cunflittu d'interessu, ùn participeraghju micca à u votu.

**Le Président TALAMONI**

D'accordu, hè intesa. Pudete ancu sorte, se mi possu permette.

Alors, Jean-Martin MONDOLONI.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Donc, très rapidement, M. le Président.

Sur le rapport proprement dit, sauf à saluer la qualité des travaux du CANOPE, que tous les professionnels connaissent bien et que tous les bénéficiaires peuvent apprécier, il n'y a pas grand-chose à ajouter sinon qu'il faut continuer à aider cette entité qui fournit un travail d'ingénierie pédagogique d'excellence.

Mais Xavier LUCIANI, en marge de ce rapport, a évoqué un certain nombre de difficultés dans le primaire qui se poursuivent dans le secondaire. Donc, ça a été esquissé et ça a été à peine effleuré.

Moi, je pense que le temps est venu de tirer profit, autant que faire se peut, de la nomination de la nouvelle rectrice pour mettre un certain nombre de choses à plat. Il y a un souci, on ne va pas attendre la rentrée et tirer je ne sais quel bénéfice politique de situation de conflit, parce qu'à l'arrivée, ce sont des élèves à qui on doit un enseignement bilingue, pas seulement parce que nous l'avons décidé, parce que la ministre de l'époque l'avait acté tout simplement et parce qu'il s'agit d'une volonté, y compris du législateur.

Xavier a évoqué les difficultés au primaire mais, à l'arrivée, ces difficultés sont nécessairement impactables sur le régime du secondaire. J'avais dit, il y a trois ans, d'ailleurs en présence de la ministre, au ministère, qu'il y aurait une difficulté, entre la volonté affichée de généraliser le bilingue au primaire, et la montée en charge, en termes de formation, des incidents dans le secondaire, parce que, mécaniquement, les élèves à qui on offre, à prétendu généralisation, du bilingue au primaire, arrivent au secondaire.

Seulement, si vous n'avez pas formé, entre-temps, des enseignants dans le secondaire, et c'est ce qui se passe parce qu'on est à l'année N + 3 maintenant, inévitablement et mécaniquement, à l'année N + 3, les enseignants ne peuvent pas accueillir, dans des conditions, pas seulement réglementaires mais j'allais presque dire morales, au regard du contrat moral qui est passé avec les familles, dans de bonnes conditions, les élèves et dispenser un enseignement bilingue. La question de fond, à mon avis, qu'il faut poser Xavier, et cela concerne aussi Josepha, c'est : « qu'est-ce qu'on entend par enseignement bilingue ? »

Il faut que ce soit parfaitement codifié, cela ne peut pas être une espèce de, j'allais presque dire de « gloubi-boulga » mais l'expression est désormais galvaudée, en tout cas une espèce de... on est dans la confusion des genres, dans la mesure où l'on vous dit « c'est 50 % corse, 50 % français ». Il y en a qui vont, et je fais partie de ceux qui considèrent que seules les pratiques d'immersion peuvent relever d'un véritable bénéfice, et pédagogique, et cognitif, mais tout cela n'est pas codifié.

Cela fait que, selon des établissements, et je le dis parce que je rends témoignage de ce que je vis à travers les établissements, cela dépend trop, et beaucoup trop, de la volonté des chefs d'établissements. Selon l'appétence du chef d'établissement pour cette discipline et cette volonté, à la fois partagée par les services de l'Etat en leur temps et, de façon pérenne, par cette Assemblée, on arrive à des situations qui vont de moins l'infini, à plus l'infini. On ne peut pas avoir des disparités sur le territoire quant à une volonté, encore une fois, qui est partagée et par l'Etat, et par la Collectivité de Corse.

Donc, tirons bénéfice de l'arrivée de la nouvelle rectrice, et vous pouvez compter, en tout cas, sur le concours de notre groupe pour vous accompagner dans cet effort si le besoin se faisait sentir.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. Donc s'il n'y a pas d'autres... Donc, deux mots.

### **M. Xavier LUCIANI**

Moi, je suis totalement d'accord sur l'analyse, ce n'est pas surprenant.

J'ai rencontré la rectrice, le 11 juillet dernier, longuement. Je n'ai pas voulu, ici, épiloguer sur l'ensemble des problématiques exposées. Nous avons balayé, bien sûr, le premier degré avec notamment, je le précise quand même, le fait qu'il y a un concours des professeurs des écoles qui prévoyait quinze recrutements standards et quinze recrutements bilingues ; on se retrouve avec vingt standards et dix bilingues.

Donc, il y a, de la part de l'Etat, une espèce d'OPA qui a été lancée, qui a, en quelque sorte, bouleversé le recrutement et qui met, en quelque sorte, en très grande difficulté la filière bilingue. Ça, on le lui a fait remarquer, on a dit que nous n'accepterons plus, à l'avenir, ce type de recrutement, même si, bien entendu, on nous rétorque une absence de vivier. Mais le vivier, tu l'as évoqué, c'est simplement le fait qu'à un moment donné, une faillite, on leur a dit aussi, dans le secondaire, de cet enseignement bilingue qui fait qu'on ne produit pas, en bout de course au BAC, suffisamment d'élèves corses pour pouvoir nourrir les bancs de l'université et former, derrière, toute une cohorte d'enseignants qui aient la nouvelle compétence, c'est important.

Je vous donne une idée, en Corse, il y a 8 % des élèves qui sont en LV2 en terminal, au Pays Basque, ils sont pratiquement à 75 % par endroit. Cela veut dire qu'à un moment donné, il y a les chefs d'établissements peut-être, mais il y a, forcément, une autre dynamique à inventer au niveau du secondaire. Le plan de formation du secondaire, nous l'avons demandé pour les disciplines non linguistiques (DNL), on attend encore. On avait même dit au recteur LACOMBE que nous étions prêts à y injecter la même somme que nous mettons au primaire, c'est-à-dire, en gros 250 000 € par an pour ce grand plan de formation. Donc, on attend toujours de ses nouvelles.

Pour le reste, je pourrais évoquer la convention qui n'est pas respectée sur bien des points. Nous, nous insistons sur le fameux article 11 de cette convention que l'Etat a signé, et qui prévoyait donc l'installation du CAT. A l'heure où l'on parle, nous n'avons ni CAT, ni même réunion du



fameux conseil académique des langues régionales. Donc, encore une fois, on est en panne. Cette lettre, je l'ai adressée à la rectrice, avec le bilan de l'entretien et avec les demandes.

Alors, je pourrais être beaucoup plus long sur les demandes du Conseil exécutif, mais je peux vous en donner quelques-unes, j'en ai à peu près une vingtaine, notamment se mettre en conformité avec le plan « Lingua 2020 » qui avait été voté avec la fermeture en sifflet du concours standard et le recrutement à 100 % d'un CRPE qui soit bilingue.

Le développement de l'enseignement immersif, notamment en maternelle, on a les premières expériences, la généralisation, qui n'est pas encore actée dans le primaire, du bilinguisme, la création d'autres centres d'immersion linguistique dans l'île, notamment dans le Sud, parce qu'il y a plusieurs variétés linguistiques à développer et à mettre en relief, le plan exceptionnel pour le secondaire DNL, donc disciplines non linguistiques pour les professeurs volontaires, on l'a redemandé, rien pour l'instant.

Une véritable mise en œuvre, et là je me tourne vers Anne-Laure SANTUCCI, d'une liaison beaucoup plus forte entre l'école et le collège, et entre le collège et le lycée pour, justement, booster tout ce qui se fait en matière d'enseignement extensif et bilingue. Nous avons demandé, je précise parce qu'il y en a encore, un CAPES qui soit bivalent. Cela permet aussi, quelque part, de corriger les carences et les manquances, je dirais, de moyens humains, au service de la langue corse, dans le secondaire.

On a demandé aussi, c'est prouvé ailleurs, dans un maximum de collèges, de développer la formule d'enseignement bilingue à minima, de type EMILE, le fameux enseignement d'une matière intégrée à une langue étrangère qui a été recommandé notamment par le Conseil d'Europe et par la Commission européenne. Donc, tout ceci a été posé. On a même demandé, à un moment donné, qu'on puisse avoir des intervenants qui ont un statut très précaire dans le primaire et qu'on puisse en faire des animateurs linguistiques territoriaux et les basculer aussi dans la formation de personnels communaux pour les crèches et haltes garderies, de manière à avoir une continuité ainsi, dès la petite enfance.

Je rappelle quand même que nous avons financé, l'an dernier, avec CANOPE « Ò chjù » qui est justement la bible, on dirait maintenant, des crèches et haltes garderies, et des petites sections en maternelle.

Voilà, donc toutes ces revendications-là sont posées depuis un moment, nous les avons réitérées, par lettre, à la rectrice le 11 juillet. Nous

attendons un retour sur les chiffres, parce que nous n'avons pas beaucoup de chiffres à disposition, et nous allons surtout demander, à un moment donné, qu'on mette en place de véritables procédures d'évaluation, des cohortes, notamment au sortir du primaire, au sortir des cycles, parce qu'il faut aussi évaluer, à un moment donné. On ne peut pas, nous, être le principal bailleur de fonds et ne pas avoir, en retour, des chiffres et, en quelque sorte, les moyens d'une remédiation en cas d'échecs ou d'erreurs sur la stratégie.

Voilà. Je voulais le dire parce que c'est un travail en temps masqué qu'on n'évoque pas souvent, mais j'en profite avec les remarques de Jean-Martin pour dire que, finalement, il y a là-dessus, je pense, de nombreux points de convergence.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Conseiller exécutif. Donc Vannina.

### **Mme Vannina ANGELINI-BURESI**

Normalement, le conseiller exécutif clôt la discussion générale. De toute façon, je voulais souligner moi aussi que nous étions d'accord, évidemment, avec Jean-Martin MONDOLONI, il y a bien d'autres choses à dire, mais cela sera pour une prochaine fois.

### **Le Président TALAMONI**

Très bien. Nous aurons l'occasion d'y revenir de toute façon, très certainement, s'agissant d'un sujet de cette importance.

Donc, nous allons voter sur les amendements.

Un amendement rédactionnel de pure forme, mais enfin il faut quand même voter.

Remplacer CM1 par CM2.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

**L'amendement est adopté à l'unanimité.**

Ensuite, un amendement concernant la délibération : non pas 75 760 € mais 175 760 €, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Alors :

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement est adopté à l'unanimité.**

Je mets aux voix le rapport ainsi amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport ainsi amendé est ADOPTE à l'unanimité.**

**FORMATION PROFESSIONNELLE  
FURMAZIONE PRUFESSIUNALE**

**Rapport n° 2018/252 : Plan d'investissement des compétences (PIC)**

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Président, pour la formation professionnelle, je souhaite ne pas participer.

**Le Président TALAMONI**

Et vous quittez l'hémicycle. Parfait, nous en prenons note, ce sera mentionné au procès-verbal. Même chose pour Nadine NIVAGGIONI. C'est bon, les autres restent. Donc, même chose pour M. POZZO di BORGIO.

Un peu de silence pour entendre la présentation de ces rapports importantissimes, notamment le 252.

C'est Josepha GIACOMETTI qui va nous présenter ce PIC.

Alors, j'attire l'attention des orateurs, notamment des orateurs du Conseil exécutif, sur le fait que notre session est surchargée et donc, quelle que soit l'importance des dossiers, il va falloir essayer d'être concis. Je ne dis pas ça particulièrement pour vous, Mme la Conseillère exécutive, pas du tout, mais je le dis pour l'ensemble de nos collègues et des membres de l'Exécutif.

Voilà, vous avez la parole.

**Mme Josepha GIACOMETTI**

Bien sûr, M. le Président, je ne le prends pas du tout à titre personnel, puisque vous me connaissez très peu, donc vous ignorez, bien sûr, que j'ai tendance parfois à parler beaucoup !

Donc, je vous remercie.

Alors, en quelques mots, en essayant de respecter la consigne du président, vous savez, notre majorité, le Conseil exécutif, dans le cadre de sa

politique territoriale relative à l'éducation et à la formation, a mis au centre de son projet la nécessité de s'engager ....

### **Le Président TALAMONI**

Trop de bruit pour les sténos, trop de bruit pour l'oratrice.

### **Mme Josepha GIACOMETTI**

...la nécessité de s'engager et de mettre au centre les questions d'orientation, de formation et d'éducation. Et pour cela, de saisir les leviers nécessaires, qu'ils soient d'ordre financier ou autres, et nous mettons en place toute une stratégie.

Alors, dans cette stratégie, il y a une annonce, un objectif affiché par le grand plan d'investissement du Gouvernement et, à cet effet, il propose un plan d'investissement dans les compétences, donc ce fameux (PIC), en vue de former et d'accompagner un million de demandeurs d'emploi et un million de jeunes peu qualifiés et éloignés du marché du travail.

Alors, tout comme je l'avais dit à l'époque où nous avons contractualisé, dans le cadre du plan 500.000 et plan 1million à l'époque, sous la présidence HOLLANDE, j'avais dit que nous n'étions pas dans la course au plan et que nous souhaitions, non pas nous afficher en entrée quantitative en formation, mais bien dans le qualitatif.

Je réitère ce qui peut paraître une évidence mais qui, parfois, lorsqu'il faut courir après les différents plans gouvernementaux, même s'ils peuvent être un levier financier important, font que nous perdons de vue des objectifs et qu'il nous faut certainement ne pas les perdre. Nous avons eu ce débat l'autre jour en CREFOP avec les partenaires sociaux, avec les représentants des services de l'Etat et avec les élus qui étaient présents, et il est important d'accrocher ce plan d'amorçage, mais il est aussi important que ce plan d'amorçage s'inscrive dans une stratégie globale et que nous prenions le temps nécessaire pour être efficaces sur ces questions.

Donc, comme je le disais, un plan d'amorçage sur le plan financier. Il comporte deux phases, d'abord sous forme de convention financière, pour l'année 2018, qui fait donc l'objet du présent rapport, puis un pacte territorial d'investissement, et ce sera bien là où il faudra fortement travailler dans les compétences pour la période 2019/2022, qui devra être élaboré dans les prochains mois.

Alors, notre volonté, puisque quelques incertitudes demeurent quand même dans le champ très large de la formation professionnelle, puisque vous savez que nous allons être très fortement impactés par la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel, qu'elle va venir fortement bouleverser le paysage de la formation, que nous avons, à cet effet, fait remonter, avec le président du Conseil exécutif, au Premier ministre, puis à la ministre du Travail, nos préconisations, nos réserves sur cette loi, sur l'impact qu'elle pourrait avoir sur notre territoire puisque, non seulement sur le fait que nous ne voudrions, et nous ne renoncerons pas à être dépossédés de nos compétences, nous le disons très clairement, que nous souhaitons pouvoir les exercer pleinement et qu'on doit nous donner les moyens de les exercer. Et surtout aussi, dans le cadre de ce plan, que le fait de confier, aux branches professionnelles, la gestion et la mise en œuvre de la formation professionnelle (je caricature un petit peu pour replacer le sujet) pouvait, en Corse, se constituer quand même une difficulté puisque celle-ci n'était peu ou pas représentée. Donc, qu'il fallait, bien évidemment, entendre, et que nos centres de formation avaient quand même un caractère assez spécifique, et qu'il fallait entendre nos spécificités. Nos députés...

### **Le Président TALAMONI**

Il y a un brouhaha incroyable. Ecoutez, il faudrait essayer d'écouter Josepha GIACOMETTI, parce que c'est, quand même, un sujet très important. Les sténotypistes ne peuvent pas travailler. Ecoutez, un petit effort, il reste une heure à tenir.

### **Mme Josepha GIACOMETTI**

Bientôt, c'est l'heure du dîner !

Donc, comme je le disais, j'élargis, pourquoi ? Pour que l'on comprenne bien que ce plan d'amorçage, pour nous, est un levier que nous saisissons mais nous souhaitons y apporter tout le qualitatif possible et nécessaire.

Alors, je l'ai dit, il se déroulera en deux phases. L'objectif, c'est de pouvoir acter des entrées en formations supplémentaires. Donc, sur la base de 1036 formations sur lesquelles nous sommes engagés, aller à 649 formations financées supplémentaires et, donc, avoir un saut qualitatif en matière de financement.

Ensuite, comme je vous le disais, un comité de pilotage sera constitué pour mettre en phase la deuxième phase importante dans

l'engagement pour un pacte territorial d'investissement où là, nous devons être mobilisés, puisqu'il nous faudra proposer des dispositifs innovants en termes de formation. Je crois que la Corse a une carte à jouer puisque sa spécificité, ses différentes spécificités font que nous pouvons proposer des dispositifs innovants en matière de suivi, en matière d'orientation, en matière de formation, beaucoup plus adaptés aux besoins du territoire et des entreprises et que nous pouvons, je l'espère à travers ce plan, être performants.

Mais je le répète encore une fois, il ne s'agira pas, pour nous, de nous contenter de courir après des plans successifs, mais bien de les adapter aux besoins de notre territoire, et ce sera tout l'enjeu du pacte que nous aurons prochainement l'occasion de travailler et de vous présenter.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Donc, s'agissant de ce dossier sur le PIC, il n'y a pas de rapport écrit. En revanche, il y a peut-être un rapport oral de la Commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

**Rapport favorable de la Commission de la culture, à l'unanimité.**

**Le Président TALAMONI**

Et des finances ?

**Mme Anne TOMASI**

**Idem, rapport favorable de la Commission des finances, à l'unanimité.**

Non-participation de M. ORLANDI.

**Le Président TALAMONI**

Donc, j'interroge, est-ce qu'il y a des demandes de prise de paroles ?

Mme Christelle COMBETTE a la parole.

**Mme Christelle COMBETTE**

Merci, M. le Président.

Donc, ce plan, comme vous l'avez rappelé Mme la Conseillère exécutive, est destiné aux jeunes peu qualifiés, aux demandeurs d'emplois de très longue durée.

Lorsque l'on sait, justement, que le taux de chômage des personnes non diplômées est de 18 % alors qu'il est de 5,6 pour les diplômés, il est évident, essentiel, d'intégrer ce plan pour favoriser les parcours de formation et optimiser l'offre de formation.

Le seul petit bémol que nous ferons, justement, sur la présentation de ce plan, c'est qu'à ce stade de la phase d'amorçage, on a l'impression que vous êtes restée dans les grandes lignes et qu'on n'est pas rentré, justement, dans la répartition et le type des formations supplémentaires puisqu'effectivement, j'ai assisté à la réunion du CREFOP, mardi, vous annoncez, en plus de la base du socle des formations, à peu près 650 formations supplémentaires.

Donc, dans la mesure où la phase d'amorçage est sur 2018, que nous sommes déjà à la fin du mois de juillet, pourquoi n'avons-nous pas ces précisions et le détail sur les formations supplémentaires ?

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Donc, est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas, donc la réponse de Josepha GIACOMETTI.

**Mme Josepha GIACOMETTI**

Merci.

Alors effectivement, vous avez, Mme la Conseillère, assisté, l'autre jour, au débat en CREFOP, et nous avons eu le même type de débat lorsqu'il s'était agi de s'engager dans le Plan 500 000 formations, je l'ai rappelé en préambule de mon propos, sous la présidence HOLLANDE. Il avait fallu s'engager vite pour pouvoir ensuite, bien entendu, procéder, par cette recette attendue, dans un plan plus ambitieux. A l'époque, il y avait déjà eu de la part des prescripteurs de ces formations, puisque nous produisons un plan de



formation par voie de marchés, des prescripteurs y répondent pour pouvoir faire en sorte que les personnes en besoin de formation s'y inscrivent. Donc, on nous avait posé les mêmes questions de démarrage.

Je dois dire que nous étions dans le même état d'esprit, c'est-à-dire de saisir cette opportunité, et on nous avait alertés sur le fait que nous n'arriverions pas à remplir les objectifs et, d'ailleurs, nous en étions nous-mêmes également inquiets. Nous avons très largement rempli les objectifs du Plan 500 000 et 1 million. En revanche, les recettes ont tardé à arriver puisque nous avons eu l'annonce que nous percevrions les recettes du Plan 500 000, puisque nous en avons atteint les objectifs, nous les avons même dépassés en termes d'entrer en formation, puisque la Corse a été le territoire qui a le mieux répondu aux objectifs du plan et que nous percevrons les recettes cette année, enfin plus d'un an et demi après avoir tenu nos engagements.

Donc, même chose pour ce plan d'amorçage. Bien sûr, nous vous tiendrons informés rapidement de la mise en œuvre de ces entrées en formation, mais elles sont déjà en cours. Et puis, surtout, nous avons été saisis... je l'ai dit la dernière fois, et c'est pourquoi aussi, en préambule de mon propos également, j'ai rappelé dans quel état d'esprit nous étions, dans le cadre de ce plan d'amorçage pour le futur pacte territorial pour l'investissement des compétences, c'est que si nous décidions (parce que nous avons une crainte quant à notre possibilité de mettre en œuvre les formations) de ne pas saisir cette opportunité du Pacte d'amorçage avec l'Etat, nous pourrions le décider, nous renoncerions donc à cette possibilité de levier financier et, ensuite également, nous renoncerions à la phase 2 qui est quand même la plus intéressante, c'est celle du travail qualitatif sur les nouvelles formations que nous pourrions mettre en place.

Il est vrai que nous avons été saisis quasiment à la fin juin. Donc il a fallu très vite réagir. Il a fallu décider si nous décidions de renoncer, parce que les choses pouvaient paraître périlleuses, ou si nous décidions de saisir cette opportunité en nous disant qu'ensuite, nous pourrions nous engager dans ce Pacte et tenter d'innover. C'est ce que nous avons fait.

Nous allons nous en servir comme un levier, et c'est pourquoi il nous fallait, malgré des calendriers serrés, relever. J'espère que nous réussirons, mais vous ne manquez pas de nous le dire si nous échouons. Je ne sais pas si nous réussirons, si vous le soulignerez mais, en tout cas, si nous échouons, je pense que vous n'y manquez pas ! Nous espérons y arriver et nous espérons ensuite pouvoir, grâce à ce Pacte parmi d'autres outils que nous déploierons, et j'aurai l'occasion de vous en présenter deux autres au cours de cette session, réussir le pari de l'innovation en termes de compétences pour

des publics qui, vous l'avez dit, sont très éloignés, sont des jeunes parfois très en difficulté où nous pouvons, je le crois, mettre en place des dispositifs pour aller les chercher très clairement, pour les accompagner, pour les suivre et pour les amener vers l'emploi, vers un emploi qui leur corresponde, en ayant acquis des compétences qui leur permettent de s'insérer dans le monde du travail, parce que c'est bien ça notre objectif au final.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Josepha GIACOMETTI a répondu, donc nous allons mettre ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Le rapport suivant est le rapport 255.

**Rapport n° 2018/255 : Accompagnement renforcé vers l'entreprise**

Mme GIACOMETTI garde la parole.

**Mme Josepha GIACOMETTI**

Je vous remercie, M. le Président.

Alors, justement, nous venons d'en parler, vous le voyez, nous activons les leviers financiers et les possibilités d'innover et nous mettons en œuvre, avec les compétences qui sont les nôtres, tous les dispositifs, à échelle des territoires, que nous pensons pouvoir être efficaces pour l'accompagnement renforcé de publics souvent très éloignés de l'emploi, vers l'entreprise.

Pourquoi ? Puisque beaucoup d'entre vous le répètent souvent, et beaucoup d'entre nous le répètent, cette fameuse équation entre les besoins en formation, les publics en recherche d'emplois et les besoins non pourvus des entreprises.

Alors, si cette équation était si simple à résoudre, beaucoup s'y sont essayé, beaucoup ont tenté d'y parvenir avec un petit peu de réussite, quelques échecs. Nous essayons, à notre tour aussi, avec beaucoup d'humilité puisque, je le crois, il faut savoir en garder, dans ces domaines, comme en tous d'ailleurs.

Donc, dans le cadre de nos compétences en matière de formation professionnelle, il nous est apparu, en tout cas, indispensable de mener une politique de formation offensive qui mette la priorité sur la montée en qualification, si je peux m'exprimer ainsi, et sur l'accompagnement vers l'emploi durable, et nous nous sommes dit qu'à l'échelle de la Corse, quand je parlais de la nécessité de mettre en place des dispositifs innovants, il fallait regarder par le prisme de nos territoires, puisque nous sommes une petite île, que nous avons un tissu entrepreneurial composé de petites, voire très petites entreprises et que, donc, il fallait descendre à l'échelle la plus pertinente, en tout cas, autant que nous le pouvions. Nous avons initié, avec le président de l'ADEC, il y a quelques semaines, une tournée des territoires où nous avons inauguré par Portivechju, n'y voyez aucun chauvinisme de mon voisin de gauche...

### **Le Président TALAMONI**

Nous n'y pensons même pas.

### **Mme Josepha GIACOMETTI**

Mais, tout simplement (vous voyez, je vais défendre, par des critères très objectifs le choix de la région de Portivechju), parce qu'il y avait des acteurs de l'emploi, de la formation et des chefs d'entreprises qui avaient, de manière empirique, une certaine habitude à travailler ensemble, et qu'il y avait aussi des publics souvent très éloignés de l'emplois et des chefs d'entreprises qui avaient besoin de compétences et qui, parfois, devaient avoir recours à de l'embauche extérieure. Et nous nous sommes dit, avec tous les acteurs, tous les partenaires autour de la table (Mission locale, Pôle Emploi, chefs d'entreprises, les CFA, chambres des métiers, chambres de commerce, communautés de communes, représentants de la communauté de communes), que nous pouvions en faire un territoire test pour, à l'échelle du territoire, tenter de penser des dispositifs, et le voici, nous vous le présentons avant de continuer notre tournée dans les autres territoires de Corse.

Donc, première étape, il s'agit d'évaluer les besoins des entreprises et les traduire en termes de compétences professionnelles, aider l'entreprise, l'accompagner puisque, souvent, il a été fait le reproche que l'entreprise n'est pas suffisamment associée en amont au processus de formation, recruter les publics, par le biais du service public territorial de l'orientation, en tant que coordinateur du réseau des conseillers en évolution professionnelle (puisque vous savez que nous avons hérité de cette compétence) et puis, ensuite, opérer un suivi et une évaluation, un accompagnement mensuel de chaque stagiaire qui sera effectué, durant les six premiers mois dans l'entreprise, et six mois après le recrutement, une évaluation sera réalisée en tenant compte des critères suivants qui sont donc listés dans le rapport.

A chaque étape du processus, les partenaires mettront en œuvre leurs compétences respectives et mobiliseront, pour un public, comme vous le voyez, restreint, les dispositifs les plus pertinents. Donc, ce dispositif, nous vous proposons si vous en acceptez le principe, de le mettre à l'expérimentation dès septembre prochain, sur le territoire de Portivechju, avec l'ensemble des partenaires (d'ailleurs que je salue, qui doivent peut-être nous écouter s'ils s'ennuient un peu), sur le territoire du grand Portivechju, je dirai, (comme on dit le grand Ajaccio n'est-ce pas, je fais un glissement qui n'est pas tout-à-propre au territoire, mai bon !) et qui, ensuite, pourra être transposé s'il fonctionne à d'autres territoires.

J'ai oublié de préciser, pour conclure, M. le Président, ne vous inquiétez pas, que, bien-sûr, sera composé un comité de pilotage, avec l'ensemble de ces acteurs, pour assurer le suivi et, nous espérons, un retour et un maintien dans l'emploi par le fait que ces publics auront été formés pour les attentes des entreprises sélectionnées.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Donc, il n'y a pas de rapport écrit, en revanche, il y a certainement un rapport oral de la Commission de la culture. Vous avez la parole.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

**Très rapidement, vote favorable de la Commission de la culture, à l'unanimité.**

**Le Président TALAMONI**

Merci. Est-ce que quelqu'un demande la parole ? Oui, vous avez la parole.

**Mme Christelle COMBETTE**

Merci, M. le Président, Mme la Conseillère exécutive,

Donc, nous nous félicitons de voir que vous mettez l'entreprise au centre de votre démarche. C'est vrai que les entreprises sont, quand même aussi, toutes créatrices de richesses et d'emplois, il est donc juste et légitime de les associer à ce projet.

Le constat, vous l'avez fait dans le rapport, vous en avez parlé oralement, est inquiétant : 22 000 demandeurs d'emplois et, parallèlement et paradoxalement, 5 000 offres d'emplois qui ne sont pas pourvues et qui contraignent les entreprises, soit à rester en sous-effectifs, soit à aller recruter à l'extérieur de l'île, ce qui est quand même regrettable, compte tenu du fort taux de chômage.

Donc, le manque important de connaissance des personnes en recherche d'emplois pénalise la compétitivité de nos entreprises dans un contexte économique qui est déjà tendu. Il est donc essentiel de s'assurer que

les formations existantes correspondent bien à leurs besoins en compétences et de les créer, si ce n'est pas le cas.

En revanche, nous regrettons, tout de même, que dans votre rapport il y ait une évaluation des candidats en langue corse. C'est, selon nous, un critère qui est discriminatoire et qui risque de freiner, justement, vos objectifs et d'éliminer certains candidats qui pourraient être techniquement compétents au détriment de leur capacité à s'exprimer dans notre langue régionale. Alors, si j'avais l'esprit un petit peu tordu, je verrais, en cette démarche, le contournement de la charte pour l'emploi local qui n'a trouvé que très peu d'écho au sein des entreprises qui, justement, se sont senties contraintes, notamment par ce critère.

### **Le Président TALAMONI**

Oui, je pense que les entreprises en question se sont surtout senties contraintes par les mensonges de la préfecture et de la DIRECCTE qui ont fait croire à un certain nombre de chefs d'entreprises qu'ils ne pourraient plus prétendre à des fonds européens, alors que, sur le plan juridique, cette argumentation est totalement fallacieuse et, je dirai, elle est même délirante. Donc, il y a eu un certain nombre de manœuvres qui ont trouvé un écho, y compris en dehors de la préfectorale. Je n'en dirai pas plus.

Bien, ceci étant dit, la parole est à qui la demande avant la réponse de Josepha GIACOMETTI.

Donc, la réponse de la conseillère exécutive et ensuite nous passons au vote.

### **Mme Josepha GIACOMETTI**

Alors, Monsieur le Président, vous avez, en partie, rappelé ce que je souhaitais rappeler. Donc, je ne le ferai pas, vous l'avez très bien fait. Effectivement, c'est un certain nombre de manœuvres qui continuent à s'opérer, qui, peut-être, tentent de dissuader, et ce n'est pas du tout une façon, si vous aviez l'esprit tordu, de le penser.

Moi, je le dis très directement, c'est une façon d'inscrire, de manière très claire, la langue corse (le président l'a rappelé, ce matin, dans son discours) comme une compétence à part entière qui ne vient pas ni en concurrence, ni en discrimination. Nous n'allons pas exclure des personnes qui seraient compétentes pour l'emploi au titre de notre langue mais, bien au contraire, l'inscrire comme un « plus ». Et je dois le préciser, puisque ce

dispositif s'est construit avec l'ensemble des partenaires, il a été aussi accepté par l'ensemble de ces partenaires.

Donc, ce n'est pas quelque chose que nous avons imposé et, d'ailleurs, nous n'en n'avons pas besoin. Je crois qu'aujourd'hui, on nous accuse d'être parfois dogmatiques et avancer une idéologie sur la langue corse. C'est, je crois, aujourd'hui, plus ceux qui y résistent, parfois trop par idéologie, qui se comportent avec dogmatisme.

Je crois qu'aujourd'hui, très naturellement, la langue corse fait partie des compétences, doit faire partie du panel de compétences qui doivent être offertes. S'il le faut, ces personnes qui sont très éloignées de l'emploi et en recherche d'emploi, nous les accompagnerons, comme pour les autres compétences, à l'acquisition de leur langue, si, bien entendu, elles en ont besoin. Les choses vont se faire de manière tout à fait naturelle et il ne faut plus opposer, avoir une opposition de principe à quelque chose qui, je crois, coule de source et, en tout cas, a coulé de source pour ceux avec qui nous avons eu le plaisir de préparer ce rapport.

### **Le Président TALAMONI**

Donc, merci, Jean-Christophe ANGELINI voulait ajouter un mot, toujours au titre de l'Exécutif.

### **M. Jean-Christophe ANGELINI**

Oui, merci M. le Président. Mesdames et Messieurs, chers collègues, deux ou trois idées simples.

Confirmer tout d'abord, avec beaucoup de respect, le propos du président TALAMONI. Nous avons eu, effectivement, à instruire au sein des services de l'ADEC, un certain nombre d'aides aux entreprises, lesquelles entreprises, parce que signataires, pour certaines, de la charte de l'emploi local dont je vais rappeler, ici, qu'elle n'a été, à aucun moment, soumise à délibération, se sont donc vues reprocher formellement le dit acte et ont eu à en subir les conséquences. Je pense à l'une d'entre elles, ce n'est quand même pas neutre d'en reparler, il s'agit de Qwant qui a eu des difficultés alors même que l'entreprise, aujourd'hui, a pignon sur rue (nous étions d'ailleurs présents à l'inauguration de ses nouveaux locaux parisiens, ces dernières semaines). Donc, c'est dire, à un moment donné, l'absurdité d'une forme de pensée qui nous conduit, y compris en matière économique, aux pires difficultés alors même, encore une fois, que ce n'était pas du tout le but recherché.

Mais, ceci étant posé, à titre principal, Josepha l'a rappelé, nous avons entrepris donc de faire le tour des territoires. C'est une démarche qui correspond à une attente et c'est une évidence, mais autant la rappeler, on ne peut pas déconnecter sérieusement les enjeux de formation professionnelle des enjeux de territorialité et de développement économique à l'aune, notamment, du rapport que nous avons voté ici, sur l'articulation entre les EPCI, le monde consulaire et le Conseil exécutif, singulièrement, pour le sujet qui nous occupe, entre les services de Josepha GIACOMETTI et ceux de l'ADEC. Ce sujet-là est enclenché et vous sachant, Mme la Conseillère, très sensible aux questions liées à la formation, nous vous rendons attentive au fait que nous aurons besoin, pour aller au bout de l'évolution engagée dans tous les territoires, d'un engagement plein et entier de l'ensemble des groupes, car s'il est un sujet qui ne saurait souffrir de connotations partisans ou de querelles entre nous, c'est bien celui de la formation des hommes.

Donc, ne tentons pas (à rebours de ce qui, souvent, est reproché aux uns et aux autres, et ce n'est pas à vous que je m'adresse, mais en général), de connoter idéologiquement un dossier qui, pour ce qui nous concerne, est traité techniquement, et dans l'intérêt de la jeunesse. C'est le point fondamental.

La difficulté à laquelle nous sommes confrontés, que vous connaissez aussi, pour les uns ou les autres, c'est que nous trouvons face à nous des champs de compétences qui, pour l'essentiel, ne sont pas dans le giron de cette Assemblée (il en existe, mais ils sont à tout le moins des champs partagés) et obéissent à des réglementations et des contraintes qui sont extrêmement sévères. On sait bien, aujourd'hui, qu'en matière, par exemple, de formation des hommes, le territoire de Portivechju, dont il a été largement question, ne peut pas se projeter parce qu'il ne nous est pas permis, à titre d'exemple, d'expérimenter le CDI du saisonnier auquel je crois, on est tous favorables, qui relève de l'évidence mais qui, à cadre juridique constant, relève de l'acrobatie. Idem pour d'autres sujets que je n'aborderai pas ici.

Donc, on voit bien les difficultés, que l'on a dans les territoires comme celui-là, à projeter une offre de formation qui corresponde à la réalité fondamentalement volatile du marché du travail parce que soumis à une saisonnalité extrêmement forte, à des besoins de formations extrêmement limités et donc, conjuguer l'ensemble de ces impératifs, souvent contradictoires, relève d'un pari que nous avons voulu relever.

Donc, nous, nous pensons qu'en allant au bout de la logique, en vous soumettant ce rapport, comme Josepha l'a fait, nous allons nous donner les moyens d'une offre qui corresponde, réellement, aux parcours et aux attentes des territoires.



C'est simplement ce que je voulais préciser avec trois derniers points.

Vous connaissez le taux de précarité et de pauvreté dans l'île, il est passé (et Dieu sait qu'on ne s'en félicite pas !) sous la barre des 20 %, pour la première fois depuis longtemps. Il y a encore trop de personnes en grande difficulté dans ce pays (50/60 000) mais on a, aujourd'hui, des taux tendent à être rationalisés, et le terme est un peu barbare, pardon.

Deuxièmement, vous avez vu les chiffres sur l'emploi qui sont tombés ce matin. Le chômage continue de reculer. En 2012, nous étions sous la barre des 10 %, nous continuons de nous y maintenir, avec un recul d'un point sur le dernier trimestre. Ce qui signifie, a contrario, que si la politique de l'emploi venait, au moins pour l'essentiel, à nous être confiée, nous pourrions, très sereinement, aller au bout d'un certain nombre de prérogatives et, m'adressant à Petr'Antone TOMASI, et au propos qui a consisté à territorialiser une partie des compétences, notamment de la DIRECCTE, nous aurions quelques moyens supplémentaires pour aller au bout de compétences qui, aujourd'hui, ne sont que trop partiellement transférées, lorsqu'elles le sont.

Dernier point et enfin, on a, y compris sur le front de l'emploi saisonnier, une forme d'amélioration. Donc, c'est le moment, le moment d'aller au bout de ce rapport proposé par les services de Josepha et, si vous le validez, d'enclencher une action qui, espérons-le, permettra d'avoir, y compris en matière d'emploi saisonnier, des résultats qui soient des résultats plus durables et plus vertueux, notamment et surtout, pour nos jeunes mais, également, pour nos TPE qui sont, par ailleurs, confrontées à d'autres fléaux qu'il serait trop long d'évoquer ici, on y reviendra.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a eu la conclusion du Conseil exécutif, on vote...

(M. Jean-Martin MONDOLONI demande la parole pour une explication de vote)

...donc, à ce moment-là, on va faire cela pour tous les débats, cela veut dire qu'on fait deux discussions générales. L'explication de vote, je pense qu'à un moment donné, elle a été déjà donnée pour votre groupe ou, sinon, elle aurait dû l'être plus clairement. Sinon, sur chaque rapport, on fait deux débats : on en fait un avant l'Exécutif et un après l'Exécutif, et puis l'Exécutif encore une deuxième fois ! Moi, je veux bien mais ce n'est pas la

procédure. Vous ne pouvez pas prétendre que c'est la procédure !

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Je respecte la procédure M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Vous, vous êtes dans cet hémicycle depuis longtemps !

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Je respecte la procédure. Simplement, à l'avenir, il y a, sinon une position, en tout cas une note d'ambiance qui est donnée par rapport à ce qu'on nous propose. Il y a une explication de l'Exécutif qui peut nous convaincre d'aller dans le sens de l'Exécutif, alors que nous ne l'étions pas au préalable, et je pense que cela mérite une explication de vote.

**Le Président TALAMONI**

Acceptons-en l'augure ! Mais si nous acceptons d'entrer dans ce système-là, dans cette procédure-là, cela veut dire que nous doublons, pour chaque rapport, la discussion générale, tout simplement. Cela n'est pas possible, enfin, je ne sais pas, à moins que vous le souhaitiez. Mais, à ce moment-là, on peut en discuter en Commission permanente, on en discute et puis, après, on en discutera en séance publique.

Bien, je mets ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

L'explication de vote, si vous avez été convaincu par les explications brillantes de la conseillère exécutive et du conseiller, président de l'ADEC !

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Nous allons voir ce rapport n° 257.

**Rapport n° 2018/257 : Individualisation de crédits en faveur des instituts de formation paramédicaux.**

**Mme Josepha GIACOMETTI**

Il s'agit simplement de l'individualisation des subventions de fonctionnement des instituts paramédicaux puisque, vous le savez, notre Collectivité finance chaque année les instituts de formation paramédicaux, Pour l'année 2018, il s'agit d'affecter des différentes subventions attribuées par notre collectivité.

Donc, pour l'institut de formation d'aides-soignants d'Aiacciu, 661 000 € et de Bastia 357 000 €

Alors, j'explique la disparité, la différence de coût en tout cas, qui s'explique par la prise en charge des loyers de l'institut d'Aiacciu, donc de fait, la dotation semble plus importante, la subvention est donc plus importante. Ensuite, l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture d'Aiacciu et de Bastia et l'institut de formation d'ambulanciers pour Aiacciu et Bastia, l'engagement financier total de notre collectivité s'élève à 1 506 000 €

**Le Président TALAMONI**

Alors, il n'y a pas de rapports écrits des commissions, en revanche, il y a certainement un mot de la Commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

**Avis favorable de la Commission de la culture, à l'unanimité.**

**Le Président TALAMONI**

Et la Commission des finances ?

**Mme Anne TOMASI**

**Avis favorable de la Commission des finances.**

**Le Président TALAMONI**

Merci. Qui demande la parole sur ce rapport ? Personne.

Très bien, je le mets aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Et la série des rapports sur la formation professionnelle est épuisée.

**Le Président TALAMONI**

Nous en arrivons, toujours avec Josepha GIACOMETTI, à la culture et au patrimoine, et au rapport 219.

**Mme Josepha GIACOMETTI**

M. le Président, simplement, s'il est possible de passer le rapport 230 puisque qu'il serait un peu plus dans la continuité des rapports que nous venons d'aborder, puisque il s'agit, alors je ne sais pas dans quoi il a été placé, il s'agit donc de la création d'une cellule de veille prospective et d'ingénierie de formation.

Donc, dans la continuité des sujets que nous avons abordés...

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole sur ce sujet.

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – RECHERCHE  
INSIGNAMENTU SUPERIORE - RICERCA**

**Rapport n° 2018/230 : Création d'une cellule de veille prospective et d'ingénierie de formation**

**Mme Josepha GIACOMETTI**

Merci.

Alors, de nouveau, problématique de l'emploi et de la formation. Il s'agit, ici, de créer, puisqu'il avait été évoqué notamment dans le contrat, le CPRDFOP (contrat de plan et de formation et d'orientation professionnelle), le renforcement de l'observation emploi/formation, puisque nous venons de l'évoquer au fil des deux précédents rapports, bien entendu, nous constatons tous une inadéquation entre l'emploi, les besoins en formation et les besoins des entreprises.

Donc, nous vous proposons de créer, au sein de notre Collectivité, puisque la Collectivité est coordinatrice, chef de fil et pilote, en termes de formation professionnelle, elle est pilote en termes d'orientation, et qu'il nous faut coordonner, vous l'avez vu à l'instant avec le rapport que nous avons

porté, je peux dire, avec Jean-Christophe ANGELINI, la nécessité de pouvoir bénéficier d'un observatoire, en tout cas d'une cellule de veille et de prospectives sur ce sujet de la formation.

Il ne s'agit pas de tout internaliser à la Collectivité, puisque l'Université de Corse (et j'en profite pour saluer le travail que nous avons eu, avant-hier, en commission, lors de la présentation de la future carte de formations), se penche aussi sur cette problématique de l'ingénierie de formation, de traduire les formations en compétences puis en métiers. Alors, il ne s'agit pas, ici pour nous, de tout internaliser, mais d'être un catalyseur et un coordinateur des questions de formations et d'emplois.

Alors, recueil et analyse des besoins en compétences, en formations, au regard des besoins économiques des territoires, en tentant d'anticiper et accompagner les mutations économiques, en éclairant les décideurs pour l'élaboration de la carte des formations, parce que nous avons aussi, et nous devons l'exercer pleinement aujourd'hui, le devoir d'élaborer et d'arrêter. Or, je le crois trop, aujourd'hui, nous nous contentons d'arrêter la carte des formations, d'élaborer le programme annuel de l'AFPA à destination des demandeurs d'emplois, d'élaborer les marchés de formations professionnelles en faveur des demandeurs d'emploi de notre collectivité, d'accompagner la mise en œuvre du pacte régional d'investissement des compétences (dont nous avons voté le plan d'amorçage, il y a quelques minutes), d'informer les acteurs du service public territorial de l'orientation et des conseillers en évolution professionnelle, et que nous pensons que, jusqu'à maintenant, nous ne nous sommes pas, en interne, suffisamment dotés pour pouvoir assumer, pleinement, les compétences qui sont les nôtres.

Alors, la nécessité de pouvoir assumer pleinement ces compétences, de coordonner les différents acteurs de l'emploi et de la formation en Corse, de pouvoir assurer la montée en compétences nécessaires et, enfin, de nous inscrire, je l'espère, avec cette cellule de veille et de prospective, rendre effective la coordination et assurer, nous l'espérons, une meilleure adéquation entre les besoins en emplois et en compétences, les secteurs stratégiques, en tout cas que nous avons pointés comme étant des secteurs stratégiques en termes d'action économique, en termes de tourisme, de transition énergétique dans tous les secteurs que nous qualifions de secteurs-clés pour le développement de notre île, en espérant que nous pourrions accompagner, par une carte de formations qui nous permette d'avoir les personnes compétentes et, je dirai, correctement bien formées pour ce que nous voulons porter, en termes de développement, cette cellule.

Cette cellule se propose d'être le catalyseur pour renforcer la remontée et l'analyse des besoins en formation.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Donc, il y a un rapport écrit de la Commission de la culture qui peut être présenté, de façon succincte, compte tenu de l'heure et de l'ordre du jour. Vous avez la parole donc, Mme la conseillère territoriale rapporteure.

### **Mme Anne-Laure SANTUCCI**

**Mme Catherine RIERA** a souligné qu'il s'agissait d'un dispositif très utile qui répond aux attentes et elle espère qu'il portera ses fruits. Elle a souhaité savoir si les représentants des entreprises font partie des partenaires extérieurs concernés.

**Mme Josepha GIACOMETTI** a indiqué qu'effectivement, les entreprises seront représentées via les chambres consulaires : chambres des métiers, artisanat, commerce, agriculture.

**J'ai** souligné également qu'il s'agissait d'un outil utile et que ce besoin d'ingénierie répondait à des besoins, notamment parce que l'appareil de formation ne répondait pas toujours aux attentes du terrain.

J'ai souhaité savoir combien de personnes participaient à cette cellule de veille.

**Mme Josepha GIACOMETTI** a répondu que, pour l'instant, il y avait trois personnes, ce qui était un chiffre réaliste, mais que, par la suite, il pourrait y avoir une montée en compétences en fonction des besoins.

**La Commission de la culture a émis un avis favorable, à l'unanimité.**

**Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. Qui demande la parole ? Personne. Je mets aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**



Est-ce que l'on continue avec la culture et le patrimoine ?

Très bien, donc rapport n° 219.

**CULTURE ET PATRIMOINE  
CULTURA È PATRIMONIU /**

**Rapport n° 219 : Tarification des prestations et produits proposés à la vente à « A casa di Roccapina »**

**Mme Josepha GIACOMETTI**

« A casa di Roccapina » qui est une maison de sites et un lieu d'interprétation de découvertes et d'observation appartenant au conservatoire du littoral et dont la gestion a été concédée, depuis 2012 par l'ex-Département de la Corse-du-Sud et, de fait, à la Collectivité de Corse au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Donc, c'est un établissement incontournable du dispositif d'animation des territoires. Nous avons la volonté, je le dis en marge de ce rapport, de revoir l'ensemble de notre politique de valorisation de nos sites et musée. Bien sûr, « A casa di Roccapina » s'inscrira dans cette volonté de renouveler les outils de médiation, et il apparaît, en tout cas pour ce rapport-là, puisque je profitais d'une légère incise, nécessaire de mettre en conformité l'arrêté portant tarification de « A casa di Roccapina » en incluant de nouveaux produits et ouvrages et en en soldant d'autres qui sont devenus, aujourd'hui, désuets.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Sans doute un rapport oral de la Commission de la culture ?

**Anne-Laure SANTUCCI**

**La Commission de la culture a émis un avis favorable.**

**Le Président TALAMONI**

Un rapport oral de la Commission des finances, Mme TOMASI.

**Mme Anne TOMASI**

**Avis favorable, également, de la Commission des finances.**

**Le Président TALAMONI**

Merci. Est qu'il y a des demandes de prises de paroles ? Il n'y en a pas. Je mets le rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

**Rapport 2018/236 : Site archéologique de Cuccuruzzu à LIVIA –  
Fonctionnement de la régie de recettes : nouveaux tarifs d’ouvrages mis  
en vente à la boutique du site archéologique de Cuccuruzzu**

**Mme Josepha GIACOMETTI**

Vous avez déjà tout dit dans le titre.

**Le Président TALAMONI**

Très bien, je mets aux voix.

Il y a d’abord un rapport de la Commission de la culture.

**M. Petr’Antone TOMASI**

Il doit être extrêmement étayé je suppose, M. le Président !

**Le Président TALAMONI**

Comment la Commission de la culture a pu écrire trois pages là-dessus, mais bon. Je donne la parole à la rapporteure de la Commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Alors déjà, cette critique de la Commission de la culture...

**Le Président TALAMONI**

Au contraire, c’était un éloge de son intelligence.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Alors, si vous pouviez me donner le numéro, parce que j’ai des dizaines de feuilles.

**Avis favorable, bien entendu, de la Commission de la culture.**

**Le Président TALAMONI**

Merci. Je n’attendais pas moins d’imagination. Donc, quelqu’un a demandé la parole, c’est Petr’Antone TOMASI.

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Président, ce n'est pas une intervention au fond, mais plutôt un point d'ordre pour rebondir sur les débats que l'on a en Commission permanente. J'ai un attachement tout personnel à Cucuruzzu et à Roccapina, mais notre règlement intérieur permet des délégations à la Commission permanente, je crois que les questions de tarification relèvent, précisément, de ce que l'on ne doit pas traiter en séance publique, quand on a x rapports inscrits à l'ordre du jour, et ça permettrait de désengorger nos travaux.

### **Le Président TALAMONI**

Ecoutez, je crois que cette question devait être soulevée en séance publique, comme elle a été soulevée à l'occasion de la Commission permanente.

Et à cet égard, je suis dans l'attente de la réponse du Conseil exécutif à la lettre que je lui ai adressée sur le sujet important des délégations à la Commission permanente. Il serait, effectivement je crois, à la fois intéressant, en termes de méthode, d'économie de temps pour la séance publique, mais également de démocratie, compte tenu du fait qu'à la Commission permanente où toutes les tendances de notre Assemblée siègent, qu'un certain nombre de choses soit déléguées à la Commission permanente, conformément, d'ailleurs, à ce que nous avons demandé, de façon consensuelle, à l'occasion du débat sur la loi, puisque la loi a prévu ces délégations, à notre demande.

Et il s'agit, à présent, d'en tirer les conséquences puisque, pour une fois, la loi a suivi le vœu consensuel que nous avons formé.

Voilà. Donc, à cet égard, je crois que la remarque de Petr'Antone TOMASI était frappée au sceau du bon sens.

### **Le Président SIMEONI**

Il y a eu une première réponse et il y a la nécessité d'un échange, le principe d'une réflexion n'est pas contesté. Simplement, quand on faisait le bilan, les coûts et avantages d'une répartition qui ne serait pas très affinée, on disait qu'il y avait un certain nombre de lourdeurs inhérentes au fonctionnement de la Commission permanente qui risquaient de générer des inconvénients qui, peut-être, avaient été insuffisamment perçues.

Mais on en parle quand vous voulez, cet été, au mois d'août par exemple.

**Le Président TALAMONI**

Par exemple, je suis à votre disposition, mais je pense en tout cas qu'il faut échanger, que ce soit oralement ou que ce soit par écrit, mais il faut donner quand même une suite à la demande que nous avons, nous-mêmes, formulée.

**Le Président SIMEONI**

Je le comprends.

**Le Président TALAMONI**

Pour une fois que nous avons été entendu par Paris, je crois qu'il faudrait célébrer cette occasion historique...

**Le Président SIMEONI**

Oui, autour d'un buffet, par exemple.

**Le Président TALAMONI**

Et puis, une réponse à ma correspondance, accessoirement. Merci, M. le Président du Conseil exécutif...

Voilà, je me permets d'insister parce que je crois que c'est une question qui n'est pas uniquement technique, mais qui est aussi politique. Et, sur ce point-là, je pense que les groupes d'opposition, pour une fois, ne me contrediront pas, pour une fois.

**M. Pierre GHIONGA**

Président, une intervention sur ce rapport. Je me suis étonné, en commission, que ces rapports mis en vente, ne soient pas bilingues et la conseillère exécutive s'était engagée à faire un amendement au nom du Conseil exécutif que je ne vois pas, ou que je n'ai pas vu.

**Le Président TALAMONI**

L'amendement est intégré au rapport.

**M. Pierre GHIONGA**

Je ne l'ai pas vu, excusez-moi.

**Le Président TALAMONI**

Il a été intégré au rapport.

**Mme Josepha GIACOMETTI**

Donc, j'en avais fait part oralement à la commission qui en avait pris note et qui, normalement, l'avait intégré. Alors, il est soit dans le rapport de commission mentionné : « amendement du Conseil exécutif », soit, bien sûr, il s'agissait simplement (juste pour le rappeler si ça n'est pas mentionné au rapport) de s'engager dans la production bilingue, comme nous l'avons fait, et je l'avais rappelé, pour le site d'Aleria, la production des ouvrages pédagogiques en version bilingue ou, du moins, une version corse, une version française, puisque les versions françaises étant déjà imprimées, nous pouvions nous engager dans une version corse, tout simplement.

**Le Président TALAMONI**

Je n'aurais jamais pensé que ce rapport allait nécessiter autant de débat.

Vous avez la parole, Mme la rapporteure de la Commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Comme j'ai subi la pression du président de l'Assemblée, j'ai fait vite, donc c'était bien noté, je lis la conclusion : **à l'unanimité, la Commission de la culture a adopté un amendement au rapport** demandant qu'une version en Corse de ces albums soit éditée. **Mis aux voix, ainsi amendé, le rapport a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité.**

**Le Président TALAMONI**

Vous voyez qu'il y était, l'amendement.

Bien, donc l'amendement a été intégré, nous allons voter sur le rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Alors, on me dit que le tirage n'est pas encore prêt pour les amendements, donc je crois que nous allons suspendre pour dîner.

**Le Président SIMEONI**

Permettez, on peut passer l'avenant sur Orezza, il y a le DGA, M. PINELLI qui est là et qui doit repartir et prendre la route.

**Le Président TALAMONI**

D'accord. Rapport 246.

**Rapport n° 2018/246 : Avenant de prolongation du contrat de concession de l'exploitation de la source territoriale d'Orezza.**

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif, pour le présenter.

**Le Président SIMEONI**

C'est un dossier que nous connaissons, notamment pour l'avoir évoqué, lors de notre dernière session, à travers une question orale.

Donc brièvement, je vous rappelle qu'un contrat de concession, en date du 18 décembre 98, a été conclu entre d'une part, le Département de Corsica suprana et, d'autre part, une société, la SNEEMO, pour une durée de quinze ans à compter de sa signature.

Il y a eu un avenant qui est intervenu. Et le contrat de concession de l'exploitation de la source territoriale d'Orezza arrive à expiration le 23 août 2018.

Alors, il y a eu un processus qui a été initialement mené par le Département de Haute-Corse pour préparer à la fois la sortie du contrat actuellement en cours et le lancement de la procédure pour le nouveau contrat, avec un certain nombre de difficultés juridiques, sur lesquelles je ne reviens pas.

A compter du 2 janvier 2018 (l'entrée en vigueur de la nouvelle collectivité de Corse), les services de celle-ci ont pris la suite et ont, bien sûr, placé ce dossier en haut de la pile, eut égard à son importance économique et symbolique. Simplement, il apparaît aujourd'hui que, bien évidemment, nous ne sommes pas dans les délais pour formaliser et engager la nouvelle procédure et donc, nous proposons un avenant qui sera un avenant limité, et nécessairement limité à une durée d'un an.

Une durée qui nous permettra, d'une part, de continuer à garantir la continuité du service pendant ce très court terme et, d'autre part et concomitamment, de poursuivre et/ou engager toutes démarches utiles dans le cadre de la préparation du futur cadre contractuel avec, au-delà de ses aspects, une proposition qui est faite à votre Assemblée, saisir la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, aux fins de production d'un rapport relatif aux retombées économiques directes et indirectes souhaitées pour la région de Castagniccia et l'ensemble du territoire insulaire, dans le cadre du futur contrat.



Et, je précise, enfin, que le CESEC a, sur ce dossier, comme sur beaucoup d'autres que nous qu'allons évoquer dans le cadre de cette session, produit un avis, avis argumenté extrêmement intéressant, par lequel le CESEC, d'une part, s'affirme favorable au principe de la prolongation de la convention d'exploitation des eaux d'Orezza pour une durée d'un an et, d'autre part, demande à être associé aux travaux destinés à évaluer les retombées économiques directes et indirectes souhaitées par les gens de Castagniccia, et l'ensemble du territoire insulaire.

Et il va de soi que le Conseil exécutif de Corse émet un avis favorable sur cette demande, et que le CESEC sera saisi directement, par mes soins, aux fins de préparer un rapport et de nous accompagner pendant l'année de l'avenant, qui sera aussi une année de préparation du futur contrat.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Il y a deux rapports que l'on va présenter, peut-être, de manière un peu synthétique, sans exercer de pression sur les rapporteurs.

Julie GUISEPPI va nous présenter le rapport de la Commission du développement.

### **Mme Julie GUISEPPI**

**Mme Paola MOSCA** a salué la présentation de cet avenant estimant que ce dernier va dans le sens des engagements pris par le président du Conseil exécutif de Corse dans la réponse apportée aux deux questions orales posées par elle-même et par M. Jean-Martin MONDOLONI.

De son point de vue, l'adoption de cet avenant est de nature à garantir la continuité d'exploitation des eaux d'Orezza ainsi que le temps nécessaire à la mise en œuvre du futur cahier des charges en y associant la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

S'agissant précisément de la mission de production d'un rapport confiée à la commission, **Mme Rosa PROSPERI** a souhaité savoir si la commission aurait préalablement connaissance d'un état des lieux synthétique afin de garantir une meilleure efficacité de ses travaux.

**M. Jean PINELLI**, directeur général adjoint, a répondu par l'affirmative, précisant qu'une synthèse du dossier, en cours d'élaboration,

reprenant les volets juridique, économique et foncier. serait communiquée aux membres de la commission.

**La Commission du développement a émis un avis favorable sur ce rapport, à l'unanimité des membres présents**

**Le Président TALAMONI**

Merci Mme la rapporteur. Il y a également un rapport de la Commission des finances, Mme TOMASI a la parole.

**Mme Anne TOMASI**

**M. François ORLANDI** a félicité le Conseil exécutif d'avoir trouvé une solution juridique.

Il a remercié le Conseil exécutif et la Collectivité de Corse de poursuivre les travaux entrepris par le CD 2B pour remettre en route un site dans une situation compliquée.

**M. Jean-Martin MONDOLONI** s'est montré satisfait du temps de réflexion proposé par le Conseil exécutif, temps de réflexion auquel participera la Commission du développement. Il a souhaité que les membres de la Commission des finances soient associés à cette réflexion.

Cette proposition pourra faire l'objet d'un amendement en séance.

**Le président Guy ARMANET** a exprimé son adhésion à cette proposition.

**La Commission des finances a émis un avis favorable.**

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la rapporteure. Donc, y a t-il des demandes de prises de parole ? Vous avez la parole, M. ORLANDI.

**M. François ORLANDI**

Merci, M. le Président. Juste un point peut-être, dans le cadre de la procédure de prorogation de la DSP, sur lequel il faudra être vigilant, c'était les six mois qui étaient demandés pour bénéficier du droit de visite sur le site, et de la transmission des données.

Compte tenu de cette prorogation, qui démarrerait au mois d'août, et de la fin de la concession, je pense qu'il faudrait demander que ces six mois soient transformés en un an, ça sécuriserait la procédure juridique, un petit peu par expérience, parce qu'on avait quand même eu beaucoup de difficultés à obtenir un certain nombre de documents nécessaires à la préparation d'une nouvelle délégation, en tout cas d'un nouveau contrat.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président ORLANDI. Jean-Martin MONDOLONI, vous avez la parole.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Pour faire suite à nos échanges en Commission des finances, simplement, compte tenu de l'intérêt que nous manifestons les uns et les autres pour ce rapport, et du fait qu'il existe, de facto, une relation financière entre l'autorité délégante et le futur délégataire, j'ai pensé qu'il serait de bon aloi que les membres de la Commission des finances soient associés à la réflexion qu'a amorcée le président, via la Commission du développement, ça vaut amendement.

### **Le Président TALAMONI**

Très bien. Un mot de synthèse et de réponse du Président du Conseil exécutif.

### **Le Président SIMEONI**

Sur la question de l'expert, il est prévu dans l'avenant, ça a été transmis à notre co-contractant actuel pour l'inviter à signer, s'il le souhaite, qu'on supprime le délai et que l'expert puisse être saisi directement, à notre initiative, en cas de difficulté, en espérant qu'il n'y en ait pas et je pense que c'est l'état d'esprit des deux parties, donc de ce côté-là, c'est sécurisé.

Et bien sûr, je ne vois que des avantages, le Conseil exécutif ne voit que des avantages à ce que la Commission de finances soit également associée aux travaux que nous allons mener, dans le cadre de l'année avenir.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Je vais mettre l'amendement de la Commission des finances aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement de la Commission des finances est adopté à l'unanimité.**

Je mets aux voix le rapport, ainsi amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport, ainsi amendé, est ADOPTE à l'unanimité.**

Nous allons interrompre pendant une heure, nous nous retrouvons à 22 heures, un dîner nous attend.

**La séance suspendue 21 h, est reprise à 22 h 40.**

**Le Président TALAMONI**

Nous allons examiner les amendements qui ont été élaborés, de manière consensuelle, en commission cet après-midi.

**Amendement n° 1 déposé par le Conseil exécutif.**

Je pense qu'il y a beaucoup d'amendements, il y a beaucoup d'autres sujets et donc, je pense qu'à partir du moment où le consensus est acquis, on peut aller très vite. C'est ce que mon prédécesseur appelait « les amendements mitraillettes », oui, Dominique BUCCHINI... Non pas à la mitraillette, à la mitrailleuse ! Vous avez la parole, M. BIANCUCCI.

**M. Jean BIANCUCCI**

L'amendement n° 1 a reçu un avis favorable de la commission. Vous l'avez sous les yeux et donc, on ne va pas reprendre amendement par amendement.

Donc, amendement n° 1, avis favorable de la commission.

Amendement n° 2.

**Le Président TALAMONI**

Non, non, on va les examiner un par un, et on va les voter un par un.

**M. Jean BIANCUCCI**

Je pensais qu'on allait voter au mortier !

**Le Président TALAMONI**

Je rappelle, pour ceux qui ne sont plus dans le bain, parce qu'il y a eu le dîner, ça, ce sont les amendements au rapport initial. Que l'on soit bien clair.

**M. Jean BIANCUCCI**

Je vais être encore plus précis, Président, puisque la question m'a été posée. C'est le rapport qui est parvenu en temps et heure aux conseillers, c'est-à-dire il y a une douzaine de jours.

**Le Président TALAMONI**

Evidemment. Le 11, précise le secrétaire général, évidemment parce que nous sommes toujours dans les délais respectueux des textes.

L'amendement n° 1 qui vient d'être présenté, avec brio, par le conseiller exécutif.

**M. Jean BIANCUCCI**

De manière exhaustive.

L'avis de la commission est favorable. Est-ce que il y a un orateur « contre » ? Non. Nous allons le mettre aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 1 est adopté.**

Amendement n° 2.

**M. Jean BIANCUCCI**

L'amendement n° 2, je vous laisse la lecture. La commission a rendu un avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Sur cet amendement n° 2, y a-t-il un intervenant « contre » ? Il n'y en a pas. Je le mets aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 2 est adopté.**

Je vois des signaux émanant du Conseil exécutif. Est-ce que ces signaux pourraient être matérialisés par une intervention en bonne et due forme, de façon à ce que je sache s'il faut poursuivre en la forme.

**Le Président SIMEONI**

C'était les premiers stigmates de l'endormissement !

**Le Président TALAMONI**

Bien. Donc, je dois en conclure que tout va bien et nous poursuivons !

Je voyais des gestes désespérés qui me désespéraient personnellement également.

**Nous en sommes à l'amendement n° 3.**

**M. Jean BIANCUCCI**

L'amendement n° 3 a reçu un avis favorable de la commission.

**Le Président TALAMONI**

Très bien. L'amendement n° 3 est mis aux voix à moins que...  
Personne ne veut intervenir ?

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 3 est adopté.**

**Amendement n° 4.**

**M. Jean BIANCUCCI**

L'amendement n° 4 identique pour l'avis de la commission qui est favorable.

**Le Président TALAMONI**

Y a-t-il un intervenant « contre » ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix l'amendement n° 4.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 4 est adopté.**

Amendement n° 5.

**M. Jean BIANCUCCI**

L'amendement n° 5, identique, un vote favorable de la commission.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Y a t-il un intervenant « contre » ? Il n'y en a pas.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 5 est adopté.**

Amendement n° 6.

**M. Jean BIANCUCCI**

Avis de la commission favorable.

**Le Président TALAMONI**

Quelqu'un intervenant « contre » ? Non. Je le mets aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 6 est adopté.**

Amendement n° 7.

**M. Jean BIANCUCCI**

L'amendement n° 7, il y a d'abord un sous-amendement qui est la suppression d'une partie du texte qui était faite par la commission. L'avis est favorable.

**Le Président TALAMONI**

D'accord. Vous avez sous les yeux la partie qui est supprimée ? Oui, d'accord. C'est les trois lignes avant la fin du texte ?



**M. Jean BIANCUCCI**

C'est ça.

**Le Président TALAMONI**

Très bien. Je mets aux voix le sous-amendement.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le sous-amendement est adopté.**

Je mets aux voix l'amendement ainsi sous-amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 7 sous-amendé est adopté.**

Amendement n° 8.

**M. Jean BIANCUCCI**

Il y a de nouveau un avis favorable de la commission.

**Le Président TALAMONI**

Pas d'intervenants « contre » ? Je le mets aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 8 est adopté.**

Amendement n° 9.

**M. Jean BIANCUCCI**

Il s'agit d'un amendement qui a recueilli un avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Y a-t-il une intervention « contre » ? Non. Je le mets aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 9 est adopté.**

Amendement n° 20

**M. Jean BIANCUCCI**

Avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Est-ce qu'il y a un intervenant « contre » ? Il n'y en a pas. Je le mets aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 20 est adopté.**

Amendement n° 10

**M. Jean BIANCUCCI**

Il s'agit d'un rajout, le mot « limité » à la phrase : « une procédure simplifiée eu égard à son objet ». Donc, on rajoute « limité », avec avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Interventions « contre » ? Il n'y en a pas.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 10 est adopté.**

**Amendement n° 11**

**M. Jean BIANCUCCI**

L'amendement n° 11 a recueilli un avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Intervention « contre » ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix  
l'amendement.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 11 est adopté.**

**Amendement n° 12.**

**M. Jean BIANCUCCI**

L'amendement n° 12 a recueilli un avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Intervention « contre » ? Il n'y en a pas. Je le mets aux voix

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 12 adopté.**

Amendement n° 13.

**M. Jean BIANCUCCI**

L'amendement n° 13 a été sous-amendé. Une partie a été supprimée de : « c'est pourquoi la procédure de modification a été adaptée à l'évolution projetée », c'est supprimé. Donc, un sous-amendement avec une décision favorable de la commission.

**Le Président TALAMONI**

Très bien je vais mettre le sous-amendement aux voix pour commencer.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**M. Pierre-José FILIPPETTI**

Excusez-moi, Président, la phrase est supprimée sur la deuxième partie, parce que sur le document qu'on a, elle est supprimée sur la première partie, donc sur le premier projet alors qu'elle est supprimée sur la modification. C'est juste par rapport au document qu'on a sous les yeux. Jean l'a très bien dit, de toute façon, c'est juste sur la forme.

**Le Président TALAMONI**

La phrase n'est pas supprimée dans la première partie du texte, mais dans la seconde, c'est-à-dire que c'est une modification de la modification, en réalité ? Tout le monde a compris ? Très bien. Je mets aux voix ce sous-amendement que tout le monde a en tête

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

Le sous-amendement est adopté.

Je mets aux voix l'amendement ainsi sous-amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 13 ainsi sous-amendé est adopté.**

### Amendement n° 14

#### **M. Jean BIANCUCCI**

L'amendement n° 14 a été sous-amendé. Il s'agit d'une part, d'une modification sur un article, la réintégration de la cartographie, et on supprime une partie qui suit, c'est en tout début, « ne fait que rétablir le document dans son état ». Il s'agit de restaurer « leur transcription spatiale répondant aux critères du PADDUC », qui remplace.

Avis favorable de la commission.

#### **Le Président TALAMONI**

Il y a un sous-amendement qui vient de nous être présenté par Jean BIANCUCCI. Je vais mettre aux voix ce sous-amendement.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

Je mets aux voix l'amendement ainsi sous amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 14 sous amendé et adopté.**

### Amendement n° 16

#### **M. Jean BIANCUCCI**

Là aussi, cela n'est pas noté, mais il y a un sous-amendement. Il faut rajouter à EPCI « à fiscalité propre ».

#### **Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un sous-amendement que je vais mettre aux voix « à fiscalité propre ».

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le sous-amendement est adopté.**

Je mets aux voix l'amendement sous-amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 16 sous amendé et adopté.**

Amendement n° 17.

**M. Jean BIANCUCCI**

Avis favorable de la commission.

**Le Président TALAMONI**

Pas d'interventions « contre » ? Je mets aux voix l'amendement.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 17 est adopté.**

Amendement n° 18

**M. Jean BIANCUCCI**

Avis favorable de la commission.

**Le Président TALAMONI**

Pas d'interventions « contre » ? Je mets aux voix cet amendement n°18.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 18 est adopté.**

Amendement n° 15.

**M. Jean BIANCUCCI**

Là, il s'agit de rajouts et de modifications qui ont été effectués par la commission avec un avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Il y a un sous-amendement, il y a plusieurs modifications. On considérera que l'ensemble de ces modifications constituent un seul sous-amendement que vous avez sous les yeux.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le sous-amendement est adopté.**

Je mets aux voix l'amendement ainsi sous-amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 15 sous-amendé est adopté.**

Amendement n° 26

**M. Jean BIANCUCCI**

**Il tombe.**

Amendement n° 19.

**M. Jean BIANCUCCI**

Il est sous-amendé avec un avis favorable de la commission.

**Le Président TALAMONI**

Sur le schéma, la date change.

**M. Jean BIANCUCCI**

Le 29 juin devient le 6 août puisqu'il ne peut pas y avoir de décisions antérieures au vote de cette Assemblée.

**Le Président TALAMONI**

Je demande de préciser si c'est bien dans les deux cas parce qu'en fait, il y a deux schémas.

**M. Jean BIANCUCCI**

Il y a en a une qui tombe, puisque c'est celle qui a été fournie dans le premier document que vous avez reçu il y a dix jours. La deuxième amende la première.

**Le Président TALAMONI**

Parfait. Donc, nous votons le sous-amendement relatif au deuxième schéma. Nous votons sur ce point.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le sous-amendement est adopté.**



Je mets aux voix l'amendement n° 19 ainsi sous-amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 19 sous-amendé est adopté par l'Assemblée de Corse.**

Amendement n° 25.

**M. Jean BIANCUCCI**

**L'amendement n° 25 tombe.**

Amendement n° 21.

**M. Jean BIANCUCCI**

L'amendement n° 21 porte sur une légère modification avec avis favorable de la commission.

**Le Président TALAMONI**

Il y a un sous-amendement. Il y a un amendement de forme, mais un sous-amendement à l'amendement. Je pense peut-être qu'on a oublié un « vu » qu'il faut transformer en visa, si je ne me trompe pas. D'accord ?

Au premier vu, au premier visa, ajouter notamment les articles L-44-24- 10 et...

**M. Jean BIANCUCCI**

C'est cela.

**Le Président TALAMONI**

On est d'accord ? En fait, l'amendement concerne les trois points, c'est-à-dire les trois « vu » qui se transforment en trois « visa ».

Je mets aux voix le sous-amendement.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le sous-amendement est adopté.**

Je mets aux voix l'amendement ainsi sous amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 21 sous-amendé est adopté.**

Amendement n° 22.

**M. Jean BIANCUCCI**

L'amendement n° 22 a recueilli un avis favorable de la commission.

**Le Président TALAMONI**

Y a-t-il une intervention « contre » ? Non. Je mets aux voix cet assemblément.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 22 est adopté.**

Amendement n° 23.

**M. Jean BIANCUCCI**

L'amendement n° 23 a recueilli un avis favorable de la commission.

**Le Président TALAMONI**

Y a-t-il une voix hostile à cet amendement ? Non. Je mets aux voix cet amendement

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 23 est adopté.**

Amendement n° 24

**M. Jean BIANCUCCI**

De nouveau, un avis favorable de la commission.

**Le Président TALAMONI**

Une intervention « contre » ? Non. Je mets aux voix cet amendement n° 24.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 24 est adopté.**

Nous avons donc épuisé la liste des amendements. Il me reste à mettre aux voix le rapport ainsi sous-amendé et amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport ainsi amendé est ADOPTE à l'unanimité.**

Je suis allé un peu vite en besogne ! Il n'est pas adopté à l'unanimité. Si je ne le fais pas, on va me reprocher demain de ne pas aller assez vite. C'était pour voir si vous suiviez !

**Le rapport ainsi amendé est ADOPTE à l'unanimité des suffrages exprimés.**

(NPPV du groupe « Per l'avvene »).

Je vous remercie.

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

Je demande aux services après consultation... mà cosa c'hè ?  
Ùn sentu micca. Nous ne comprenons pas ce que vous dites.

**Mme Josepha GIACOMETTI**

La dame demande, « est-ce qu'on peut passer le volley » ?

**Le Président TALAMONI**

Ah ! D'accord. Le volley avant l'enseignement supérieur.  
Pour vous être agréable, nous allons passer le volley prioritairement.

**JEUNESSE – SPORTS**  
**GHJUVENTÙ – ATTIVITÀ SPURTIVE**

**Rapport n° 2018/ 235 : Attribution d'une subvention hors guide des aides sport au bénéfice de l'Association sportive GFCA volley-ball pour la saison 2018-2019.**

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Merci, Président.

Comme vous l'avez annoncé, ce rapport concerne l'attribution d'une subvention hors guide des aides au GFCA volley.

La question de l'avenir du club avait été évoquée il y a quelques mois, au sein de votre Assemblée, et nous avons précisé, en réponse à une question formulée par un des groupes de l'opposition, que nous ne souhaitons nullement la mort du club.

En effet, les résultats prestigieux obtenus par l'équipe d'Antoine EXIGA, et le rayonnement de son club sur les scènes nationales et européennes, ne font aucun doute.

Pour n'évoquer que la saison 2017/2018, le club a été demi-finaliste des Play off, quatrième de ligue 1 masculine, finaliste de la super coupe de France et quart de finaliste de la coupe d'Europe.

Nous sommes conscients que, dans l'univers du sport professionnel, le volley-ball ne jouit pas des mêmes avantages que le football, notamment sur les droits de télévision et, par conséquent, pas des mêmes ressources. A ce titre, notre Collectivité a toujours accompagné l'association, en particulier depuis son accession à l'élite.

Aujourd'hui, avec la fusion des collectivités, et l'aide importante en matière, de subventions publiques, dont le GFCA volley a besoin, nous nous tournons vers votre Assemblée afin d'octroyer une subvention exceptionnelle, d'un montant de 300 000 euros, pour que ce club puisse entamer sa nouvelle saison parmi l'élite.

Evidemment, cette dotation doit rester exceptionnelle, afin que l'on ne s'inscrive plus dans un système qui permet une attribution annuelle hors guide des aides, l'exception n'étant plus une exception quand cette dernière devient systématique.

A ce titre, nous avons d'ailleurs informé le président, après lui avoir rappelé les différentes prises de position passées du président du Conseil exécutif, qu'à partir de la saison 2019/2020, son club ne disposerait, dorénavant, que des 180 000 € prévus dans le cadre du guide des aides sport, montant auquel il faudra ajouter la somme perçue au titre du marché de communication.

A la lecture du budget prévisionnel 2018/2019, nous observons que le président du club et son équipe entrent très progressivement dans la logique de la Collectivité qui consiste à tendre vers la suppression des aides exceptionnelles pour ne plus financer qu'en conformité avec le règlement des aides en vigueur, et via le marché de communication.

Dans la structure du budget prévisionnel du club, on peut remarquer avec l'hypothèse d'un marché de communication maintenu à un montant équivalent de celui de l'année passée, ce qui semble envisageable compte tenu des conditions de compétition et du rayonnement qui reste identique pour la saison 2018/2019, ligue A, coupe d'Europe.

On note également une très légère augmentation du sponsoring et une diminution, d'environ 113 000 € du budget, ce qui permet de faire baisser la part de financement de la Collectivité. Moins 302 758,75 € en valeur numéraire, par rapport à la saison précédente, un passage des aides publiques attribuées par la Collectivité de Corse, de 65,09 % du budget pour 2017/2018, à 50,32 % pour 2018/2019.

A l'évidence, il existe d'autres possibilités encore non exploitées, d'autres également à améliorer sur lesquelles la Collectivité pourrait se proposer d'accompagner le club, si ce dernier le souhaite.

Nous disposons donc d'une année pour réussir, ensemble, ce challenge.

En conclusion, nous pouvons noter que la dynamique de la baisse de l'attribution des aides publiques est enclenchée et doit, par

conséquent, se poursuivre pour atteindre l'objectif d'un strict financement organisé sur la base du règlement des aides.

Aussi, je vous propose d'allouer, à titre exceptionnel pour 2018/2019, la somme des 300 000 €, somme qui complétera le montant perçu au titre du marché de la COM, et les 180 000 € de subventions accordées dans le cadre des aides des sports.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la conseillère exécutive. Il y a un **rapport de la Commission de la culture.**

### **Mme Anne-Laure SANTUCCI**

**M. Romain COLONNA** a souligné que le sujet est complexe, sensible, que l'on avait bien intégré le fait que nous étions dans une phase de transition suite à la création de la Collectivité de Corse. Il a rappelé que le nouveau règlement des aides relatif au sport, adopté récemment par notre Assemblée, pour l'ensemble des activités sportives, qu'elles soient associatives, professionnelles ou non, était marqué par un souci d'équité et de juste répartition.

Dans le contexte budgétaire contraint qui est celui de notre Collectivité, il a souligné que ce que l'on donne en plus à l'un, c'est ce qu'on enlève à l'autre. Dans ces conditions, il a réfuté, de manière catégorique, tout procès d'intention qui attribuerait, par exemple à la nouvelle collectivité, la volonté de sanctionner tel ou tel club, plutôt que tel autre.

En outre, dans le cadre des concertations qui auront lieu à l'automne, concertations organisées par la conseillère exécutive chargée du sport, avec l'ensemble du monde sportif, il conviendra, selon lui, de définir et de faire émerger une économie pour l'ensemble du sport.

**J'ai moi-même** rappelé que la Collectivité a accompagné, depuis trois ans, tous les acteurs du monde sportif, que ce soit les associations de bénévoles, les clubs semi-professionnels ou professionnels. La volonté de la Collectivité est bien d'accompagner les clubs sportifs. Des rencontres, des échanges, se font faits depuis, déjà, trois ans.

En mai 2018, un règlement des aides a été adopté. Ce règlement définit, pour le sport de compétition, un certain nombre de paramètres, de contraintes concernant les aides publiques. Nous avons, en particulier, arrêté le montant des aides, pour les clubs professionnels, à 180 000 euros pour ceux qui sont en première division, ligue A, et à 120 000 euros, maximum, pour ceux qui sont en deuxième division, ligue B.

Donc aujourd'hui, on nous demande, une dernière fois, une aide exceptionnelle. Nous comprenons, et allons l'accepter, mais elle dépose un amendement à ce rapport qui demande à préciser qu'il s'agira de la dernière année d'aide exceptionnelle.

Notre collectivité a déjà largement accompagné les acteurs, ils connaissent le nouveau règlement et, à l'avenir, il est nécessaire de ne plus se retrouver dans des délibérations accordant des aides exceptionnelles, dérogatoires au règlement.

**Mme Chantal PEDINIELLI** a considéré, également, que dans la mesure où l'on a adopté un règlement des aides au sport, on ne devrait pas revenir sans cesse pour demander des subventions exceptionnelles. En ce qui la concerne, elle ne participera pas au vote de la délibération, mais est favorable à l'amendement proposé par Mme SANTUCCI.

**M. Pierre-Jean LUCIANI** a précisé que le GFCA volley-ball est le seul club de volley corse qui représente l'ensemble de la région corse, qui est en « pro » et joue même au niveau européen.

Grâce à cette aide exceptionnelle, cette année, il pourra repartir, mais si on suit ce qui vient d'être dit, l'an prochain, le GFCA volley-ball disparaîtra puisqu'il n'aura plus de moyens financiers suffisants, en particulier parce que, à la différence des clubs professionnels de football, il ne bénéficie pas de droit TV.

En réponse, **Mme Anne-Laure SANTUCCI** a récusé le fait que sa proposition d'amendement ait pour but de faire disparaître le club. Nous accompagnons les associations sportives, depuis trois ans, en essayant de donner un certain nombre de pistes mais en étant, aussi, fidèle à notre règlement des aides voté en assemblée. Elle a rappelé que le club bénéficiait, également, d'une aide de 250 000 euros, au titre de la communication. Enfin, elle a insisté sur le fait que les clubs sportifs, comme le GFCA, devaient commencer un travail de prospection pour obtenir des partenariats privés.



**M. Romain COLONNA** a récusé l'idée qu'il y aurait une volonté, de la part de la majorité territoriale, de faire disparaître le GFCA volley-ball. On accompagne le club depuis des mois, voire quelques années. Avec cette nouvelle aide on lui donne le temps de se mettre en recherche de différents financements car on ne peut pas concevoir que son seul financement soit celui de la Collectivité de Corse, au-delà de ses capacités.

**Mme Muriel FAGNI** a fait part de son optimisme sur la capacité du club à trouver d'autres partenaires financiers.

**Mme Laura-Maria POLI**, s'exprimant au nom de son groupe, a précisé que c'est la troisième année que l'on entend que c'est la fin des subventions exceptionnelles. Qui dit exceptionnel, dit, en principe, que ça ne se reproduit pas tous les ans, sauf que c'est encore le cas cette année.

Elle est d'accord avec l'amendement proposé par Mme SANTUCCI, en signalant qu'il y a déjà eu des rencontres avec les clubs professionnels, ces deux dernières années, pour acter notamment les limites de l'intervention financière de notre collectivité et l'impossibilité de maintenir, tous les ans, un système d'aide exceptionnelle. Il y a aussi des associations et des clubs sportifs qu'on souhaite aider car ils sont pénalisés par un manque de moyens.

Pour le moment, en commission, son groupe ne participera pas au vote.

**La Commission de la culture a émis un avis favorable à l'amendement** qui précise que « *Cette subvention exceptionnelle est attribuée pour la dernière année.* »

Mis aux voix, cet amendement a été adopté.

*Résultat du vote :*

(« **Contre** » : M. Pierre-Jean LUCIANI

« **Pour** » : les autres conseillers).

**Mis aux voix le rapport de l'Exécutif, ainsi amendé, a été adopté par la Commission de la culture.**

*Résultat du vote :*

(**Non-participation** : M. Pierre-Jean LUCIANI, les groupes « *Corsica libera* », « *Per l'avvene* »

« **Pour** » : les autres conseillers).

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Nous avons aussi un rapport de la Commission des finances.

### **Mme Anne TOMASI**

**M. Petr'Antone TOMASI** indique que son groupe émet des réserves quant à cette subvention, suite à l'adoption récente du guide des aides sport, par respect des règles d'équité en matière d'attribution de subventions.

Il observe également que, suite à ce cas particulier, d'autres demandes pourraient parvenir à la Collectivité, soit d'autres clubs, soit d'autres branches du GFCA. Au-delà de cette question, il estime que la convention afférente ne comprend que des contreparties assez faibles et donc incitatives, notamment en matière de formation.

**M. Jean-Martin MONDOLONI** a précisé que son groupe ne prendrait pas part au vote en commission. Il a estimé qu'il n'était pas envisageable de travailler en exception. Il a indiqué que ces questions sont évoquées depuis de nombreuses années et a rappelé le satisfecit général ayant suivi l'adoption du règlement définitif des aides.

Il a également observé, en vertu du principe de réalité, que les élus sont confrontés à une situation relevant d'un dilemme cornélien. En effet, s'ils sont conscients de l'impact de cette subvention sur le GAZELEC volley, ils estiment que ce signal peut irriguer d'autres clubs et associations moins visibles.

Enfin, il souhaite savoir si un amendement sera déposé, comme cela a été précédemment évoqué au sein d'autres commissions, afin de clairement signifier qu'il s'agit bien de la dernière exception.

**M. Louis POZZO DI BORGIO** a rappelé que plusieurs réunions ont eu lieu, entre mai 2016 et mai 2017, en présence du président du Conseil exécutif et des clubs professionnels auxquels il a été spécifié que le modèle économique devrait évoluer car il ne pourrait pas être maintenu ainsi dans le temps. Toutefois, au vu des délais récents, les élus sont aujourd'hui contraints d'intervenir pour sauver le club.

En réponse à M. MONDOLONI, M. POZZO di BORGIO a précisé qu'un amendement serait effectivement déposé.

**M. Antoine POLI** a observé que la majorité territoriale a été accusée, à maintes reprises, de vouloir condamner le volleyball. Cette idée était parfaitement infondée et cette subvention exceptionnelle marque, au contraire, la volonté forte de sauver cette discipline et ce club.

Il a précisé qu'il s'agit, dans ce rapport, d'une exception qui a vocation à le rester, l'amendement qui sera déposé le prouve. Il a indiqué qu'il existait un danger que d'autres clubs tentent de s'engouffrer dans cette brèche, mais a rappelé qu'il s'agira, pour les élus, d'être vigilants.

**Mme Isabelle FELICIAGGI** a observé que le volley est un sport qui attire des supporters de toute la région ajaccienne, voire au-delà. Elle a espéré que le club comprendra la nécessité de trouver de nouvelles formes de financement et, tout en rappelant l'enjeu sportif important lié au GFCA volley, elle a remercié les élus d'avoir fait le choix de le sauver.

**M. Petr'Antone TOMASI** a rappelé que plusieurs clubs professionnels se trouvaient en difficulté. Concernant les résultats sportifs du GFCA volley, il a précisé que si de tels moyens étaient donnés aux GFCA handball, ce dernier pourrait également redevenir professionnel. Il a donc regretté qu'une brèche soit ouverte et craint que d'autres ne suivent.

**Mme Isabelle FELICIAGGI** a souhaité rappeler que le GFCA handball a également fait l'objet d'aides publiques et ce club se trouve sur la bonne voie pour reconquérir ses lauriers perdus. Dans ce cadre, elle a indiqué qu'il n'était pas cohérent de mettre en concurrence différentes disciplines et différents clubs.

En réponse, **M. Petr'Antone TOMASI** a précisé que ne pas mettre les associations en concurrence commençait par leur assurer une égalité de traitement. Il a également observé que le GFCA handball avait réalisé un gros effort sur la formation, leur centre d'entraînement devenant pôle espoir.

En conclusion, le **président Guy ARMANET** a indiqué comprendre l'ensemble des points de vue exprimés et a rappelé qu'il s'agit d'un ultime effort à faire dans ce cadre.

### **La Commission des finances a émis un avis favorable**

*(Non-participation des groupes « Corsica libera », « Per l'avvene » et « Andà per dumane »).*

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Nous avons ce rapport, nous avons un amendement d'Anne-Laure SANTUCCI. La discussion générale est ouverte, la parole est à qui la demande. Oui, M. COLONNA.

### **M. Romain COLONNA**

Merci, M. le Président. Merci à l'Exécutif pour la clarté du propos.

Je voudrais, pour ma part, revenir quelques instants sur un procès d'intention qui nous a été fait, qui est pour le moins désagréable, comme quoi nous voudrions, en tout cas de la part de la majorité territoriale et de l'Exécutif, tuer le club. Des propos qui ont été tenus, notamment, par le maire d'Ajaccio, qui ont été relayés, d'une certaine manière, dans cet hémicycle, comme quoi il y aurait presque un shadow cabinet comme ça, où nous nous réunirions nuitamment pour savoir comment nous pourrions tuer le club, le GFCA et les intérêts d'Ajaccio.

Il a été démontré, je ne vais pas refaire la démonstration ici, que l'histoire, notamment du PEI, du CPER, démontrait que depuis quelques années, sous des majorités de droite ou de gauche, Ajaccio n'avait rien eu et, depuis que les nationalistes avaient accédé au pouvoir, l'erreur avait été très largement réparé. Ça, c'est pour les financements hors sports, notamment routiers. S'agissant du sport, nous avons été élus, notamment pour mettre de l'équité dans toutes les politiques publiques.

Mme la conseillère exécutive s'est attachée, et tôt dans la mandature, à élaborer un plan des aides sportives qui est équitable, qui correspond à des règles et on nous demande, finalement, de faire preuve d'iniquité et d'enlever un petit peu aux uns, pour donner un petit peu plus aux autres. Ça oui, c'est l'iniquité.

Or nous, nous avons été élus, je le répète, pour mettre de l'équité dans toutes nos politiques publiques. On nous fait ce procès d'intention comme quoi nous voudrions tuer Ajaccio. Regardez, ces rangs, le dernier rang là-haut, vous avez beaucoup d'Ajacciens dans la majorité territoriale. Est-ce que vous pouvez imaginer, une seule

seconde, est-ce que le maire d'Ajaccio peut imaginer une seule seconde, et ses relais ici dans l'Assemblée, que nous voudrions tuer le GFCA Ajaccio ? Il a simplement été dit, depuis des années, qu'il y avait des subventions qui étaient données de telle ou telle manière et que maintenant, nous allons rétablir un certain nombre de règles, et que nous allons accompagner l'ensemble des clubs sportifs professionnels, ou non professionnels, dans le cadre de l'élaboration d'une économie du sport et de plus de justice.

Je vous demande simplement, avant de continuer la discussion, de prendre en compte le caractère totalement grotesque, et je pèse mes mots, de ce procès d'intention qui est fait à la majorité territoriale et à l'Exécutif, par rapport à Ajaccio. Je vous le dis d'autant plus volontiers que je vis à Ajaccio et que nous sommes beaucoup à vivre à Ajaccio, ici. Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. D'autres demandes de prise de parole ?

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci, Président.

Nonobstant les procès d'intention qui n'ont pas été reliés, ou relayés, par quelques membres de mon groupe que ce soit, on ne peut pas faire comme si ce dossier ne posait pas de problèmes. Il en pose un, et plusieurs, de forme et de fonds.

Le premier, il est évident, c'est qu'on a, collectivement, adopté un règlement d'aides sur une des bases principales, un des piliers de ce règlement d'aides, l'équité. L'idée, c'était de dire qu'il fallait un règlement d'aides parce que, précisément, d'exception en exception, on nourrissait mécaniquement des iniquités et ce qu'on donne aux uns, on ne peut pas le donner aux autres parce qu'on travaille à moyens constants, en tout cas de façon contrainte.

La deuxième chose, c'est qu'on s'est dit, à un moment donné, lorsqu'on a voté ce règlement d'aides, que la tendance, en tout le cas le souffle qui devait traverser ce règlement d'aides, c'était de dire « qu'est-ce qu'on peut faire davantage pour les clubs amateurs, compte tenu de la fonction sociale qu'ils véhiculent ? » Non pas en contradiction, non pas de façon exclusive par rapport aux clubs professionnels qui ont une

visibilité et, donc, qui ont un accès plus direct et plus facile au sponsoring et à l'initiative privée qui peut les accompagner.

Quelque part, ça contrevient à ce qu'on s'est dit collectivement et ce qui a motivé le consensus et l'unanimité qui s'en est dégagée.

Pour nous, ça pose problème, parce qu'on s'en est pris plein les gencives, l'année dernière, lorsqu'on a eu l'outrecuidance de dire qu'il fallait sortir de régimes exceptionnels lorsqu'il s'est agi des échecs, même si, à la fin des fins, évidemment, nous avons contribué à donner la subvention que ce sport cérébral mérite, au moins, autant que d'autres.

Le quatrième problème, il faut qu'on se dise les choses, c'est qu'évidemment, il y a dans la tentation sur ce qu'on pourrait appeler une jurisprudence. A partir du moment où on ouvre une exception pour les uns, il est évident qu'il y a la tentation, pour les autres, de vouloir faire exception aussi. On ouvre une brèche. D'autant, je ne sais plus qui l'a dit, mais c'était fort légitime, à partir du moment où vous injectez un demi-million d'euros dans n'importe quelle association, dans n'importe quel club, dans n'importe quelle entité sportive et associative, évidemment que vous les faites monter en gamme.

Donc, bien sûr que le volley a un sens, bien sûr que le volley est une exception dans le paysage sportif corse, mais il y a d'autres structures, d'autres entités qui mériteraient, et ils feraient les preuves qu'en injectant les mêmes sommes et en bénéficiant des mêmes soutiens, elles pourraient rayonner de la même façon.

Ceci étant posé, je parlais de dilemme cornélien, à un moment donné, il faut sortir de ce dilemme. Il n'y a pas d'autres façons, pour nous, de sortir de ce dilemme, que de faire le pari de la confiance, la confiance, à la fois, à l'exécutif sur le thème pour solde de tout compte, c'est la dernière fois, et la confiance que mérite le club, dans la façon dont nous devons l'accompagner pour sortir de ce modèle. A la fin des fins, nous allons sortir de ce dilemme et nous voterons, pour solde de tout compte, pour ce rapport, en faisant la démonstration y fine, qu'évidemment, personne ici, pas plus nous que d'autres, a vocation à s'ériger en fossoyeur de ce club.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Je ne suis pas sûr que le parallèle avec les échecs soit tout à fait opportun, je pense que ce n'est pas les mêmes effets sur la

société corse, sur le milieu scolaire. Voilà. Je n'ai rien contre le volley, mais je crois que ce n'est pas tout à fait la même chose. Voilà.

Il y a pas mal de demandes d'intervention. Je ne sais pas si les services ont vu qui avait levé le doigt en premier mais, déjà, Pierre GHIONGA, je sais qu'il est galant et qu'il va laisser la parole aux dames ! Mme FELICIAGGI.

### **Mme Isabelle FELICIAGGI**

Merci, Président.

Je trouve qu'on va un petit peu loin, ce soir. Les procès d'intention contre le maire d'Ajaccio qui défend un petit peu, le club fleuron de la ville, et lorsque j'entends qu'il y a certainement des élus ajacciens, je ne les entends pas beaucoup prendre la défense d'Ajaccio, dans certains dossiers.

Je voudrais juste rappeler, lors de la Commission des finances, les propos du rapporteur qui m'ont marquée (je dois être peut-être la seule à les avoir retenus), que les clubs de volley n'ont pas de droits de télévision. Donc, ils sont sponsorisés, dans la France entière, à 60 % par des subventions publiques. Le club de volley d'Ajaccio est subventionné à 63 %. Donc, on n'est pas très loin des moyennes nationales.

C'est tout ce que je voulais dire et c'est quand même un détail qui n'est pas des moindres. Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Il y avait Mme BOZZI qui a demandé la parole et ensuite, Pierre GHIONGA.

### **M. Pierre GHIONGA**

M. le Président, je pense qu'il faut changer un petit peu de registre, on n'est pas en campagne électorale pour les municipales, ni d'Ajaccio, ni de Corte, ni d'ailleurs pour l'instant.

Donc, pour avoir été, avec Michel CASTELLANI, un des plus ardents défenseurs de la subvention exceptionnelle au Sporting, je suis pour cette subvention et je suis contre son caractère exceptionnel parce que je pense qu'on n'est pas dans le cadre sportif stricto sensu. Un club

professionnel, c'est autre chose. C'est un vecteur de sport, c'est vrai, c'est aussi un spectacle et un vecteur d'image de la Corse. Donc, je pense que ces subventions, il ne faut pas les prendre dans le cadre des subventions aux clubs sportifs, mais créer une autre ligne où on subventionnera ces entités.

Voilà, M. le Président, c'est pour cela que je m'opposerai à l'amendement déposé par Anne-Laure SANTUCCI et je voterai pour la subvention exceptionnelle.

**Le Président TALAMONI**

Il va falloir trouver de l'argent alors ! Mme BOZZI a la parole.

**Mme Valérie BOZZI**

Merci, Président.

Pour ma part, j'avais interpellé la majorité, lors de la dernière session, sur ma crainte de la mort du club au regard de la perte de subvention. Aujourd'hui, je dois féliciter, effectivement, la conseillère exécutive pour avoir pris conscience de la situation exceptionnelle et, à situation exceptionnelle, réponse exceptionnelle. Aujourd'hui, le club GFCA de volley est le seul club corse qui nous permet de jouer dans une compétition européenne. C'est donc une situation exceptionnelle. La présentation qui a été faite, et le rapport justifie tout à fait cette situation exceptionnelle au regard des résultats, au regard de la création de cette Collectivité unique également, de la crainte réelle avérée de ce club qui est parti de rien et qui, aujourd'hui, nous permet de rayonner au niveau de l'Europe. Aujourd'hui, tenir compte de cela est courageux pour la conseillère exécutive. Je voulais effectivement la féliciter d'avoir pris cette décision. Je crois que la Corse entière peut se féliciter d'avoir un club qui nous fait rayonner en compétition européenne.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Très bien. Muriel FAGNI et ensuite, Petr'Antone TOMASI.

**Mme Muriel FAGNI**

Merci, Président. Je voudrais simplement réagir aux propos qui viennent d'être tenus sur les Ajacciens qui ne défendaient pas les



dossiers sur Ajaccio. Soi aiaccina et je suis obligée de répondre. J'aime ma ville.

Ce matin, la démonstration a été faite, par Vanina BORROMEI, qui est la présidente de l'Office des transports, sur les raisons pour lesquelles ça a pu être reporté. Les rapports sont objectifs. Concernant le volleyball et M. EXIGA, en tant qu'ajaccienne, effectivement, je connais bien aussi et je suis attachée à ce club comme d'autres, ici présents, le sont. Je rejoins les propos de mon collègue, Romain COLONNA, et je ne peux pas laisser passer cela. Evidemment, personne ne veut la mort de ce club et, croyez-moi, on est très attentifs au dossier, et nouvellement élue, je n'ai pas fait partie des autres mandatures, mais j'entends bien que rien n'a été fait. Etant citoyenne, j'ai toujours écouté. Rien n'a été fait, jusqu'à maintenant, pour la ville d'Ajaccio et, depuis deux ans, trois ans bientôt, des efforts ont été faits. Voilà. Merci.

**Le Président TALAMONI**

Petr' Antone.

**M. Petr' Antone TOMASI**

Je crois que Pierre-Jean LUCIANI avait demandé la parole avant.

**M. Pierre-Jean LUCIANI**

Hè malignu, il veut avoir le dernier mot !

**Le Président TALAMONI**

Comme vous êtes suspicieux.

**M. Pierre-Jean LUCIANI**

Non, je connais mes amis !

Je voulais simplement ajouter, et je rejoins les propos de notre présidente de groupe sur l'essentiel et donc, je ne reviendrai pas là-dessus. Loin de moi l'idée d'accuser qui que ce soit de vouloir la mort du GFCA volley. Je ne pense pas avoir tenu ces propos en commission, mais s'ils ont été interprétés comme ça, peut-être, mais ce n'était pas mon propos.

D'abord, je n'ai pas à défendre le maire d'Ajaccio puisque je ne suis pas un élu ajaccien, je suis un ancien élu du Conseil départemental mais pas d'Ajaccio. Donc, je ne vois pas pourquoi je m'immiscerai dans les affaires privées ou publiques de la mairie.

Ceci étant dit, je rappellerai à notre ami, le président de l'Exécutif, que, l'an dernier, on s'est retrouvés ensemble à Paris pour défendre d'autres clubs autres que le volley. On les a bien défendus puisque vous les avez aidés.

Maintenant, c'est vrai que le manque d'argent peut-être à cause de moi aussi, je bats ma coulpe mais, en même temps, l'argent que je ne vous ai pas donné, vous auriez pu les donner au GFCA volley, peut-être à d'autres, c'est vrai. Mais bon, c'est déjà du passé. On n'en parle plus aujourd'hui. Si c'est cet argent-là qui vous manque, je bats ma coulpe parce que peut-être que vous auriez pu les aider un peu plus.

Pour ce qui est de l'an prochain, on verra parce qu'il n'y a pas que le volley, peut-être que d'autres clubs seront en déficit, ou auront besoin qu'on remonte à Paris. Moi, je n'y serai pas, mais autres y seront peut-être, n'est-ce pas, M. le Président de l'Exécutif ? Peut-être que l'an prochain, vous serez obligé, à nouveau, d'être entendu par la commission pour savoir si vous pourrez aider le GAZELEC ou l'ACA. On l'a fait l'an dernier, ça a marché. Cette année, ils n'ont peut-être pas eu besoin. Le volley en a eu besoin. Vous verrez l'an prochain, avec le volley, s'il peut continuer parce que vous allez être comme moi, et on se voit souvent au Palatinu, même votre père est un fervent supporter du GFCA volley.

J'ai voulu défendre un club, non pas ajaccien, un club corse parce que ça rejaillit sur toute la Corse, et pas que sur Ajaccio et ses environs, c'est un club de volley qui représente la Corse. Quand on va sur le continent, ou jouer la demi-finale de la coupe d'Europe, il représente la Corse, il ne représente pas Ajaccio. Donc, pour cette année, c'est très bien. Je n'ai pas à vous remercier pour le club, mais je m'en félicite aussi. È pò un antru anu, comme on dit en Corse, Diu ha fatu è pò farà.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. La parole à Petr'Antone TOMASI, pour le groupe « Corsica libera ».

**M. Petr'Antone TOMASI**

Merci, Président.

A titre de propos liminaire, en ce qui nous concerne, en tant qu'élus de la Corse, nous ne souhaitons la mort ni du GFCA volley, ni du GFCA football, ni de l'ACA, ni du Sporting, ni du handball club de Corte, ni même du FC Niolu dont on peut, par ailleurs, regretter la rétrogradation administrative en régional 4, mais nous sommes, ici, pour faire respecter des délibérations que nous avons prises communément. Le scepticisme que l'on a développé en commission, sur cette proposition, est précisément issu de la grande satisfaction que nous avons manifestée à l'époque de l'adoption du règlement d'aides présenté par la conseillère exécutive Lauda GUIDICELLI.

Je crois qu'on est face à une situation exceptionnelle, c'est un fait, mais nous partons du principe, en ce qui nous concerne, que dans la situation que nous connaissons, nous avons eu à faire preuve de beaucoup plus de fermeté à l'égard de clubs qui, c'est vrai, ne jouent pas aujourd'hui la coupe d'Europe, clubs qui ont un rayonnement plus limité mais qui ont une utilité sociale certaine.

Je me souviens d'arbitrage douloureux que nous avons eu, notamment pour la répartition des crédits CNDS où nous avons dû, à contrecœur, exclure y compris des clubs qui avaient une action sociale déterminante dans des régions rurales et de montagne. Nous avons dû réduire, et de beaucoup, des aides de clubs qui, en termes d'impact et de licenciés, étaient très largement supérieurs au volleyball. Il faut quand même avoir en tête, on citait les échecs, on peut citer d'autres sports.

Aujourd'hui, le volley, 300 licenciés au niveau de la ligue, je crois qu'en termes de ratio, pour un club qui, aujourd'hui, est premier de cordée, puisqu'il est le seul club de première division corse à jouer la coupe d'Europe, ça doit derrière, lorsqu'on investit des sommes à hauteur de 800 000 € avoir des contreparties qui soient des contreparties beaucoup plus importantes parce que, sinon, comment peut-t-on expliquer, vis-à-vis des Corses, de l'ensemble du monde sportif, ce que nous sommes en train de débattre ici ? Je crois que c'est extrêmement compliqué.

Face à la situation, certes exceptionnelle, je crois qu'il faut quand même qu'on s'interroge. On a eu à traiter d'autres situations exceptionnelles. Je ne souhaite pas personnaliser les débats sur tel ou tel

club, mais il y a quand même un club, dont la part CNDS vit une situation tout à fait extraordinaire, exceptionnelle, qui a fait une demande d'aide de 250 000 € sur le CNDS et à qui on a appliqué strictement (l'ancien club professionnel) les règles qu'on s'était posées, qui a eu, sur les 250 000 €, 4 000 € d'aide CNDS avec, pourtant derrière, des contreparties et des engagements en termes de formation, en termes de création d'une section féminine, en termes d'impact social.

Donc nous, face à ce rapport, c'est à première vue, les éléments que l'on veut aussi porter devant les Corses.

Que faisons-nous à cette heure ? D'abord, à la lecture de la convention, quand on s'apprête, peut-être, à faire un effort de cette ampleur, je crois que la convention qui nous lie ne peut pas rester aussi incitative. La convention dit « la Collectivité de Corse invite ou incite les clubs bénéficiaires à s'engager dans un certain nombre d'actions ». Non. Quand on reçoit une aide exceptionnelle de cette ampleur, le club bénéficiaire s'engage à mettre en place un certain nombre d'actions et, derrière, il y a un suivi qui est opéré par le politique. Ça, c'est un élément qui doit être fondamental et il faut qu'on retrouve, dans ces engagements, les grandes lignes de ce qu'on a inscrit au règlement d'aides qui vaut pour tous, et qui est opposable à tous. Sinon, lorsque l'on vote le règlement, on se paie de mots et ce n'est pas possible.

Et puis, il y a quand même une affaire qu'on doit avoir dans un coin de l'esprit. Effectivement, on ouvre une brèche, je m'excuse, on ouvre une brèche. Il n'est pas insensé de penser que plutôt qu'une subvention, face à une situation exceptionnelle, on puisse réfléchir à quelque chose qui s'apparenterait à une avance remboursable, remboursable simplement par déduction sur un certain nombre d'années avec un lissage des sommes auxquelles le club est éligible au titre du règlement d'aides.

Il y a un certain nombre d'amendements, en surplus de celui qui est avancé par le groupe « Femu a Corsica », et qui nous convient, qui ont été déposés auprès du secrétariat général. Je crois qu'on ne peut pas voter ce rapport comme si c'était quelque chose de normal, comme si on était face à une dichotomie entre ceux qui veulent sauver le club et ceux qui veulent tuer le club, et il faut qu'on discute, et c'était le sens de notre intervention en commission, et de notre non-participation en commission. Il faut qu'on ait un échange un peu plus approfondi, avec la majorité des groupes et le Conseil exécutif, pour affiner cette position.

C'est à cette condition qu'on produira l'effort pour le GFCA volley, et pour la pratique de ce sport, en respectant l'ensemble des acteurs et les associations, et les clubs du monde sportif à qui l'on a demandé de faire des efforts, et qui font des efforts.

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole, M. ORSUCCI.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, M. le Président.

Ça va est être difficile pour moi de m'exprimer après Petr'Antone TOMASI, ça fait deux fois dans la journée où la première fois, tout à l'heure, je n'avais pratiquement rien à retirer de ce qui a, ou avait été dit et c'est encore, une nouvelle fois, ce qui va se passer à l'instant, et je le ferai sûrement avec beaucoup moins de brio.

Je n'ai pas eu la chance de participer aux commissions puisqu'il s'agissait de la Commission du sport et de la Commission des finances, mais il se trouve, qu'en plus, le hasard du calendrier a voulu que ce matin, je pose une question dans le domaine sportif, et ça me donnera aussi l'occasion, puisque ce n'est pas toujours le cas, de pouvoir rebondir aussi sur une réponse qui a été formulée par l'Exécutif de Corse. Je ne vais pas être très long, ne vous inquiétez pas, M. le Président.

Effectivement, on a voté, il y a très peu de temps, et non pas il y a vingt ans, dix ans, où sous une autre mandature, on a voté avec une majorité qui nous a expliqué que, justement, on n'avait pas été capables, nous, par le passé, lorsque nous étions aux responsabilités, d'être transparents, clairs, d'avoir le courage de. On a été les méchants qui avions voté peut-être une subvention pour le Sporting, et Pierre, je réagirai aussi à ton propos, mais pour une conclusion qui est diamétralement opposée.

C'est vrai qu'en votant, il y a deux mois, et en nous félicitant du travail qui a été fait par l'Exécutif, excusez-moi, je suis forcément aujourd'hui très surpris de voir arriver cette délibération pour créer l'exception. Je le dis d'autant plus volontiers que, ce matin, j'ai interpellé l'Exécutif territorial pour la mise en place, sur un territoire qui n'a pas... donc, je crois que pour partir de Bonifacio, il faut une heure pour aller à

Propriano, il va me falloir deux heures pour aller à Corte ou pour aller à Bastia, il ne semble pas illégitime que le territoire de l'extrême-sud ait droit à une piscine.

Je m'attendais, parce que je le précise à l'Exécutif, mon intervention de ce matin n'était pas sur commande de Georges MELA, malgré tout le respect que j'ai pour lui, humainement, je m'entends très bien, mais je m'attendais, je vous le dis sincèrement, à une réponse... Je pensais que l'Exécutif territorial allait me dire « 13 M€ mais attendez, c'est largement au-dessus de ce que peut prétendre un territoire de 20 000 personnes » et je vous aurais donné raison, sans hésiter. Je vous aurais donné raison, ce matin, si vous m'aviez répondu « revoyez votre copie, 13 M€ ». Non, vous avez préféré, ce matin, me répondre « ORSUCCI, maire de Bonifacio, tu as eu 60 000 € alors regarde, passe un peu ta route ». Excusez-moi, mais je n'ai pas trouvé ça très sympathique parce que j'étais plutôt enclin à soutenir la majorité territoriale sur le point qui aurait dû être le sien ce matin.

J'ose espérer que nous nous retrouverons parce que, derrière la réponse de ce matin, j'insiste, ce n'est pas Georges MELA, car lui, il a déjà pris la décision de la payer, coûte que coûte, sur le dos des contribuables bonifaciens ou de Figari, ou de Pianottoli. Ce n'est pas la Collectivité de Corse qui va payer, c'est le contribuable qui va payer et ça, je trouve que ce n'est pas normal.

Aujourd'hui, nous sommes face à un club qui va toucher, mine de rien, 300 000 € d'un côté, 250 000 € de l'autre. Excusez-moi, Mme FELICCIAGGI, moi aussi j'ai beaucoup de respect pour le GFCA volley, et je suis fier de ses résultats au niveau national, de sa présence au niveau européen mais, quand même, excusez-nous, on est en droit de se poser quelques questions.

Oui, Pierre, tu te trompes, j'étais le premier à prendre la parole pour sauver le Sporting club de Bastia et tu vois bien que je ne suis pas dans une vision campaniliste de l'extrême-sud, sauf qu'il me semble avoir vu souvent sur les terrains de Corse, dans le Niolu, en Balagne, à Calvi, à Corte, à Bonifacio, des jeunes qui revêtaient la tenue du Sporting club de Bastia, avoir chez nous une émulation autour du sport, du football. Est-ce qu'aujourd'hui, on a les mêmes résultats vis-à-vis du volley ? Je vous pose la question. Aujourd'hui, on parle de qui, quand on parle du volley en Corse ? Je vous le dis sincèrement.

Il ne s'agit pas de fustiger ? Je suis très fier de ce qu'a fait M. EXIGA mais, aujourd'hui, comme l'a dit si bien Petr'Antone TOMASI, est-ce que la vraie question ce n'est pas d'exiger que ce club aille dans les territoires, que ce club soit présent, encore sûrement davantage, aux Salines ou au Finosello ? Est-ce que ce n'est pas celle-là, la question que nous devons nous poser, quand on va donner 600 000 € et quand on va serrer les vices à d'autres, ailleurs ? C'est celle-là, la question que je me pose. Est-ce qu'aujourd'hui, cette participation à la coupe d'Europe génère, en Corse, du lien social ?

J'aurais plutôt tendance à vous dire qu'on s'est, peut-être même, trompé par le passé en aidant les clubs professionnels fortement, qu'aujourd'hui, c'est plutôt la jeunesse de Corse qu'il faut aider fortement et sur laquelle il faut mettre un maximum d'argent, c'est peut-être celle-là la solution.

Aujourd'hui, c'est peut-être le jeune MAURIZZI à qui il faut payer l'ensemble de ses déplacements, parce qu'il rayonne et il va rayonner encore dans l'Europe entière. Est-ce qu'on s'est posé la question sur le rôle des échecs, excusez-moi, Président. D'ailleurs, tout à l'heure, j'ai cru que vous mettiez en avant le GFCA volley contre les échecs. C'était l'inverse que vous faisiez, et je vous donne acte aussi de cela.

Je vous fais la réflexion, quand on nous dit, aujourd'hui, pourquoi j'ai voulu attendre aussi la fin des débats, vous comprenez dans certaines régions, les clubs sont financées à 60 %. Est-ce qu'aujourd'hui, la Corse c'est la Bretagne ? Est-ce qu'aujourd'hui, en termes financiers, la Corse c'est l'Alsace Lorraine ? Est-ce que vous croyez que nous avons, aujourd'hui, les mêmes obligations et les mêmes devoirs ? C'est aussi une question que nous devons nous poser.

Je ne vous le cache pas, c'est compliqué dans notre propre groupe, il y a des Ajacciens qui ont envie de voter ce rapport, et d'autres personnes qui pensent à l'intérêt de la Corse et qui sont en train de se poser des questions, qui demanderont, d'ailleurs, une suspension de séance après avoir entendu tout le monde.

Je le répète, je crois qu'aujourd'hui, la vraie philosophie qui est à développer, c'est que, peut-être exceptionnellement, il faut aider ce club, mais je pense qu'il faut être beaucoup plus exigeant, comme la dit Petr'Antone, sur les exigences que nous avons vis-à-vis de ce club et,

véritablement, avoir des retombées en terme social, ce que nous n'avons pas, aujourd'hui, avec le volley. Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. M. CASALTA a la parole.

### **M. Jean-François CASALTA g**

Merci, Président.

Chers collègues, deux mots sur ce dossier. Je crois qu'on est tous ici, ce soir, des élus de la Corse. On n'est pas des élus ajacciens, balanins, bastiais. Evidemment, nous sommes issus de nos régions et nous les aimons passionnément, mais je pense qu'il faut prendre du recul, et voir l'intérêt général de l'ensemble de l'île. C'est le premier point.

Le second point, c'est que c'est un dossier qui est très particulier, dans la mesure où on peut être d'accord avec l'ensemble des orateurs qui ont pris la parole ce soir, au soutien, plus ou moins affirmé, de ce dossier, de cette subvention qui devrait être votée pour le GFCA volley. Pourquoi ? Parce qu'évidemment, les gens qui disent « il y a un règlement des aides, et ce règlement des aides doit valoir pour tous, il ne peut pas y avoir d'exception, on ne peut pas faire deux poids et deux mesures ». Nous le comprenons tous.

Les gens qui disent, également, « ce dossier est un dossier très particulier » et peu importe l'intention, c'est un problème factuel, M. le Président, chers collègues. Si, aujourd'hui, cette subvention n'est pas votée, demain le GFCA volley met la clef sous la porte, peu importe l'intention qui anime les uns et les autres. Voilà, c'est comme ça.

Donc, il faut que nous nous déterminions, devant cette échéance, qui est une échéance décisive, et qui peut être létale pour ce club.

J'ai entendu beaucoup de choses. Le GFCA volley, c'est tout d'abord une famille, c'est Antoine EXIGA, mais pas seulement ; il y a aussi Jeff, il y a aussi Dumè, il y a aussi tout leur staff, tous les gens qui ont œuvré à la réussite et au développement de ce club. Le GFCA volley, on l'a dit, n'a pas les mêmes droits que les clubs de football, il n'a pas de droits TV. C'est une réussite qui est importante au plan



européen, une élite nationale au plan français, une élite européenne puisqu'il dispute la coupe d'Europe. Le GFCA volley, il ne faut pas l'oublier aussi, à chaque match important, le Palatinu est rempli, plusieurs milliers de personnes. Ça génère, évidemment, un lien social, ça crée un engouement à Ajaccio, je le sais, mais je suppose, également dans toute la Corse.

Ce qu'il faut faire, ce qui est nécessaire de faire, et je peux partager l'avis de Petr'Antone TOMASI qui dit qu'il faut quand même qu'il y ait des obligations, et que ces obligations soient satisfaites, ça s'entend, ce qui s'entend aussi, c'est qu'il faut que ce qui a été dit ce soir, c'est important parce que c'est dit, au contradictoire de tous, en séance publique. Cette subvention qui devrait être votée, qui va être votée, je l'espère, eh bien c'est la dernière fois et ça va, justement, dans le sens de l'amendement qui a été produit en commission et qui a été exposé par Anne-Laure SANTUCCI en disant « voilà, cette subvention exceptionnelle sera votée pour la dernière fois. Aujourd'hui, nous prenons acte que c'est le règlement des aides qui devra s'appliquer pour le futur ». Une fois que ça a été dit en séance publique, tout le monde en aura pris conscience.

C'est la raison pour laquelle je souhaite que, véritablement, on puisse aider une dernière fois le GFCA volley, au vu de tout ce qu'il représente, non seulement pour le territoire ajaccien et pour la CAPA mais, également, pour la Corse et qu'ensuite, il prenne acte pour l'avenir, que cette subvention soit la dernière.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue.

Je crois que nous avons fait le tour de la question. Lauda GUIDICELLI va peut-être donner deux mots de conclusion et après quoi, nous allons passer au vote.

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Merci, M. le Président.

Pour rebondir, on n'est pas dans un débat d'ajacciens, bonifaciens, bastiais ou quoi que ce soit, je pense que nous sommes des

élus de la Corse et que, aujourd'hui, on a décidé de faire un effort par rapport à la situation particulière de la fusion des collectivités et de l'intérêt que revêt le GFCA volley, au niveau du sport et de l'élite qu'il incarne dans cette discipline.

Juste pour dire deux mots à M. ORSUCCI, le débat n'était pas sur la piscine. Je vois que je vous ai contrarié, mais il me semble que la réponse est dans ma question orale, parce que je vous dis de revoir la copie, tout simplement.

Merci à Valérie BOZZI pour son intervention, comme quoi j'ai entendu et, évidemment, on n'est pas là pour maltraiter les clubs, mais surtout les aider. Mais, évidemment, on a fait un effort, ça restera exceptionnel, comme son nom l'indique, et on accompagnera évidemment, si le club en est d'accord, dans une recherche de modèle économique adapté aux sports professionnels, et de haut niveau, notamment c'est ce que j'avais dit lors du règlement des aides, à l'automne prochain.

J'entends les propos de Petr'Antone TOMASI et, évidemment, plutôt que de dire « invite », peut-être la rédiger dans le sens d'un engagement avec un cadre à définir, puisque j'entends, par rapport au nombre de licenciés, pas forcément avec une section féminine, ou des missions à destination des plus jeunes, ce qui peut être évoqué avec le GFCA volley, qui avait été évoqué lors des différentes discussions qu'il y a eu depuis les derniers mois. Je pense que, si on accompagne le club, ça peut être aussi un des accompagnements.

Après, vous dire qu'on reste quand même dans l'exceptionnel, je tiens à le redire très solennellement. L'amendement proposé par Anne-Laure SANTUCCI peut, peut-être devenir un amendement d'autres groupes, s'ils le souhaitent, afin d'acter vraiment le caractère exceptionnel pour cette année et, l'année prochaine, revenir à la normalité, si on peut dire comme ça, c'est-à-dire règlement des aides et, évidemment, le marché de communication.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

**M. Hyacinthe VANNI**

Ce n'est pas pour intervenir, c'est juste pour demander une suspension de séance de cinq minutes, de façon à ce qu'on se mette d'accord sur le caractère exceptionnel et définitif, et qu'on rédige un amendement qui va dans ce sens, ou qui puisse faire consensus, qu'on soit d'accord sur un certain nombre de choses pour que ce dossier soit voté, mais avec les réserves des uns et des autres, de façon à ce qu'on soit d'accord.

**Le Président TALAMONI**

La suspension de séance avait déjà été demandée par Jean-Charles ORSUCCI, elle est de droit. Donc, elle sera cependant brève, compte tenu de l'heure tardive. Vous l'aurez évaluée à quel nombre de minutes, n'excédant pas cinq ? Cinq minutes de suspension de séance.

**La séance est suspendue à 00 h. Elle reprend à 00 h 15.**

**Le Président TALAMONI**

Merci de regagner vos sièges. Si vous voulez bien vous asseoir à vos places respectives. C'est pire que l'Assemblée des enfants !

J'interroge les porteurs de motions pour savoir s'ils se sont mis d'accord. Qui présente les amendements ? Je crois que les amendements initiaux ne sont pas maintenus. Ils sont maintenus ? Faut-il les faire distribuer ou pas ? Non. Tout ce travail pour rien, et des forêts dévastées.

La parole est à Mme SANTUCCI.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Simplement, à l'amendement présenté précédemment auquel se sont associés l'ensemble des groupes, en dehors de celui de Mme BOZZI, la proposition d'amendement : on a juste ajouté un mot : « cette subvention exceptionnelle et définitive est accordée pour la dernière année ». C'est juste le terme qu'on a ajouté sur l'amendement.

**Le Président TALAMONI**

Donc, ça, c'est à partir de votre amendement ? D'accord. C'est le premier amendement.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

La deuxième partie, le travail que nous avons amendé, c'est sur la convention, toujours l'ensemble des groupes, en dehors de celui de Mme BOZZI. C'est Petr' Antone qui va vous les lire.

**Le Président TALAMONI**

Très bien. La parole est à Petr' Antone TOMASI.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Excusez-moi, on ne vote pas d'abord l'amendement n° 1 ?

**Le Président TALAMONI**

Ce sont des amendements séparés. On va voter d'abord l'amendement de Mme SANTUCCI et, ensuite, on présentera celui de M. TOMASI. Il n'est pas modifié, finalement, votre amendement ?

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

L'amendement de l'ensemble des groupes présents.

**Le Président TALAMONI**

D'accord. C'est votre amendement initial qui est pris en charge par l'ensemble des groupes.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Qui est sous-amendé par l'ensemble des groupes.

**Le Président TALAMONI**

Alors, sous amendé, est-ce que vous voulez nous rappeler la différence qu'il y a entre votre amendement...

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Il y a juste : « cette subvention exceptionnelle et définitive est accordée pour la dernière année ».

**Le Président TALAMONI**

On ajoute « et définitive », c'est le sous-amendement.

**Le Président SIMEONI**

Excusez-moi, ça veut dire quoi « subvention définitive » ? C'est redondant.

**Le Président TALAMONI**

Définitive, elle est définitivement exceptionnelle.

**Le Président SIMEONI**

C'est redondant, je ne comprends pas le sens.

**Le Président TALAMONI**

C'est vrai que vous avez dû travailler rapidement, et à une heure tardive, mais ce n'est pas du Maupassant. Je pense qu'effectivement, il y a un problème, c'est redondant. C'est le mot « définitive », on ne sait pas à quoi ça correspond.

(Brouhaha)

« Subvention définitive », ça pourrait vouloir dire qu'elle ne peut pas être remise en question, mais enfin, si nous la votons.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Ecoutez, à cette heure tardive, on va faire très simple, l'amendement n'est absolument pas changé, « cette subvention exceptionnelle est accordée pour la dernière année » et il est voté à l'unanimité, sauf le groupe de Mme BOZZI.

**Le Président TALAMONI**

« Cette subvention exceptionnelle est accordée pour la dernière année ». C'est l'amendement initial de Mme SANTUCCI qui est repris par l'ensemble des groupes, sauf « La Corse dans la République ».

### **Le Président SIMEONI**

Je remarque que cette procédure expéditive permet au coupable de rester inconnu !

### **Le Président TALAMONI**

Nous allons mettre aux voix cet amendement qui, finalement, n'est pas sous-amendé, ça ira plus vite.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 1 est adopté à la majorité :**

#### **Résultat du vote :**

« **Pour** » : Les groupes « Femu a Corsica », « Corsica libera », « Per l'avvene », « Andà per dumane »

« **Contre** » : Le groupe « La Corse dans la République ».

Maintenant, Petr'Antone TOMASI va nous présenter un autre amendement qui est soutenu par les mêmes groupes, c'est cela ?

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Tout à fait, Président. Pour que le secrétariat général suive, le groupe « Corsica libera » avait déposé des amendements. L'un d'entre eux est retiré, face au fait majoritaire des groupes s'étant réunis. C'est celui qui concerne l'avance remboursable, l'amendement n° 1 qui est donc retiré.

L'amendement suivant, il vous est proposé, à l'article premier du projet de convention, de remplacer les mots « peuvent notamment concerner » par le mot « concernent ». Pour que vous y voyiez plus clair, la convention dit « les missions liées à l'insertion sociale par le sport peuvent notamment concerner ». Nous vous proposons la rédaction suivante : « ces missions liées à l'insertion par le sport concernent » : et la liste qui est afférente. Ça, c'est le premier amendement.

### **Le Président TALAMONI**

Nous allons mettre aux voix cet amendement n° 2 tel qu'il vient d'être présenté à l'instant par M. TOMASI.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 2 est adopté à la majorité :**

#### **Résultat du vote :**

« **Pour** » : Les groupes « Femu a Corsica », « Corsica libera », « Per l'avvene », « Andà per dumane »

« **Contre** » : Le groupe « La Corse dans la République ».

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Amendement suivant, toujours relatif à l'article premier de la convention et toujours soutenu par les groupes « Corsica libera », « Femu a Corsica », « Andà per dumane » et « Per l'avvene ».

A l'article premier du projet, remplacer les mots « la Collectivité de Corse incite fortement » par « le bénéficiaire s'engage à conduire ». Ce qui donnerait dans le texte...

### **Le Président TALAMONI**

On ne l'a pas, celui-là.

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Si, si, c'était le n° 3, c'est à l'article 1<sup>er</sup>.

Pour que les choses soient claires dans l'esprit de tous, actuellement la convention dit : « d'autre part, la Collectivité de Corse incite fortement les clubs bénéficiaires de son aide, à conduire, en complément de leur fonctionnement habituel, des actions de promotion de la discipline, de formation et d'éducation ». Nous proposons la rédaction substitutive : « d'autre part, le bénéficiaire s'engage à conduire, en complément de son fonctionnement habituel, des actions de promotion de la discipline, de formation et d'éducation des jeunes ».

**Le Président TALAMONI**

En fait, c'est nouveau, nous ne l'avons pas.

**M. Petr'Antone TOMASI**

A cette heure tardive, considérez qu'il est présenté oralement, Président.

**Le Président TALAMONI**

Vous voulez le répéter s'il vous plaît ?

**M. Petr'Antone TOMASI**

A l'article premier du projet de convention, est substituée à la rédaction suivante : « d'autre part, la Collectivité de Corse incite fortement les clubs bénéficiaires de son aide, à conduire, » etc., par la rédaction suivante : « d'autre part, le bénéficiaire s'engage à conduire, en complément de son fonctionnement habituel, des actions ...

**Le Président TALAMONI**

Moins vite, parce que les services sont en train de noter, quand même, pour le procès-verbal.

**M. Petr'Antone TOMASI**

En fait, c'est très simple...

**Le Président TALAMONI**

Pour le procès-verbal, que l'on sache demain, ce que nous avons voté ce soir.

**M. Petr'Antone TOMASI**

A la place de « la Collectivité de Corse incite fortement les clubs bénéficiaires », c'est remplacé par : « le bénéficiaire s'engage à conduire... », etc.



### **Le Président TALAMONI**

L'idée est très simple à comprendre, mais il faut quand même que les mots soient... Très bien, tout le monde a entendu et tout le monde est d'accord ? On va le vérifier.

Je mets aux voix cet amendement.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

Là, vous avez voté deux fois, une fois « pour », une fois « contre » ! Vous êtes « contre ». Bien, d'accord.

**L'amendement n° 3 est adopté à la majorité, avec le vote « contre » de « la Corse dans la République »**

#### **Résultat du vote :**

« **Pour** » : Les groupes « *Femu a Corsica* », « *Corsica libera* », « *Per l'avvene* », « *Andà per dumane* »  
« **Contre** » : Le groupe « *La Corse dans la République* ».

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Troisième amendement, cosigné par les mêmes groupes, relatif au préambule de la convention, en son alinéa 3. La rédaction actuelle est la suivante : « en adéquation avec les orientations de la politique sportive régionale et pour promouvoir le sport de haut niveau, la Collectivité de Corse souhaite soutenir financièrement l'association GFCA volleyball, club évoluant dans l'élite nationale ». Il vous est proposé de compléter cette rédaction par les mots suivants : « en contrepartie de l'engagement de celui-ci dans des actions de formation et d'insertion ».

### **Le Président TALAMONI**

Très bien, nous allons le mettre aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

(Brouhaha)

**M. Petr'Antone TOMASI**

Très bonne proposition, M. le Président du Conseil exécutif.

**Le Président TALAMONI**

Nous allons mettre aux voix le sous-amendement du président du Conseil exécutif à l'amendement des groupes.

Qui est pour remplacer « territoriale » par « régionale » ?  
Qui est « contre » ? Qui est « contre » ?

(Brouhaha)

Cher collègue, je crois que vous vous êtes trompé en votant. Je crois que vous avez voté pour de mauvaises raisons, mais vous avez voté « contre ».

Qui s'abstient ? Non-participation ? Très bien.

**Le sous-amendement du président du Conseil exécutif est adopté.**

A présent, je mets aux voix l'amendement ainsi sous-amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 4 sous-amendé est adopté à la majorité.**

**Résultat du vote :**

« **Pour** » : Les groupes « *Femu a Corsica* », « *Corsica libera* », « *Per l'avvene* », « *Andà per dumane* »

« **Contre** » : Le groupe « *La Corse dans la République* ».

**M. Petr'Antone TOMASI**

Il y a un dernier amendement à l'article 3 de la convention : Modalités de paiement de la subvention. Il vous est proposé d'ajouter la phrase suivante : « un suivi de l'application de la présente convention s'effectuera avant chaque versement devant la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé ». Il y a deux versements qui sont conditionnés par un certain nombre d'éléments, notamment la remise d'un rapport d'activité, etc. Il vous est

proposé d'ajouter : « un suivi de ces conditions devant la commission dédiée, avant chaque versement ».

**Le Président SIMEONI**

Pas une remarque sur le fond, mais sur la répartition des prérogatives. C'est au Conseil exécutif d'exercer ce contrôle. Nous pouvons, si vous le souhaitez, nous engager à vous présenter le rapport qui permet de vous assurer de la réalité de ce que les engagements ont été tenus, mais ça ne peut à être la commission qui exerce le contrôle.

**M. Petr'Antone TOMASI**

M. le Président de l'Exécutif, il me semble que les commissions et que les instances parlementaires ont pour rôle de voter les délibérations et d'en contrôler l'exécution. Donc, je ne vois pas d'incohérence à ce qu'une commission demande des éléments de suivi. Evidemment, que l'administration territoriale qui est placée sous votre responsabilité a une mission de contrôle, mais il est tout à fait normal, dans tous les parlements qui se respectent, que les commissions puissent contrôler l'action du Conseil exécutif et l'application des délibérations.

**Le Président TALAMONI**

Ben oui !

**Le Président SIMEONI**

Je pense qu'on est d'accord, mais qu'on ne le formule pas de la même façon. C'est nous qui recueillons les informations, et nous vous les transmettons pour que vous puissiez exercer votre contrôle.

**Le Président TALAMONI**

Voilà ! C'est exactement ce que nous comprenons tous.

**Le Président SIMEONI**

Ce n'est pas ce qui est rédigé.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Ce qui est rédigé, c'est que « un suivi est opéré devant la commission », un suivi est effectué devant la commission. Ça ne remet

pas en cause les prérogatives du Conseil exécutif et de l'administration territoriale. « Un suivi de l'application de la présente convention s'effectuera avant chaque versement devant la commission de l'éducation, » etc.

### **Le Président TALAMONI**

Sur le texte que nous avons, il y a marqué « après » pas « avant », mais bon !

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Vous avez totalement raison mais, après discussion avec l'ensemble des groupes, l'amendement est à modifier...

### **Le Président TALAMONI**

C'était juste pour vérifier. Très bien. Chacun a compris ce dont il s'agit, y compris le Conseil exécutif qui est favorable. Chacun s'est mis d'accord avec ses arrière-pensées, comme disait l'autre, et à présent, nous allons voter sur cet amendement.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 5 sous-amendé est adopté à la majorité.**

#### **Résultat du vote :**

« **Pour** » : Les groupes « Femu a Corsica », « Corsica libera », « Per l'avvene », « Andà per dumane »

« **Contre** » : Le groupe « La Corse dans la République ».

Nous allons donc mettre aux voix...

### **M. Pierre GHIONGA**

Président, est-il possible de scinder le vote ? Premièrement, sur la subvention, et le deuxième vote, sur le caractère exceptionnel parce qu'on est emmerdés. Je parle crument !

### **Le Président TALAMONI**

Compte tenu de l'heure tardive...

**M. François-Xavier CECCOLI**

Si vous me permettez, je voudrais traduire les propos de mon collègue. L'idée, si vous en êtes d'accord, serait de voter tous ensemble sur le versement de l'aide cette année... (brouhaha)... laissez-moi terminer, l'idée serait de voter, si ça peut intéresser tout le monde, à l'unanimité, le versement de l'aide sur cet exercice et, dans un deuxième temps, marquer le désaccord sur le fait que la majorité concède que ça sera définitif.

**Le Président TALAMONI**

Personnellement, je n'y suis absolument pas favorable.

**Mme Valérie BOZZI**

Dans ce cas, nous allons déposer un amendement.

**Le Président TALAMONI**

Mais, c'est votre droit le plus strict.

**Mme Valérie BOZZI**

Merci. L'amendement est le suivant. Pierre...

**M. Pierre GHIONGA**

La Collectivité de Corse accorde une subvention de 300 000 € à l'Association GFCA volley club.

**Le Président TALAMONI**

J'interroge le Conseil exécutif, que pensez-vous de cet amendement ?

**Le Président SIMEONI**

Je suis « contre ».

### **Le Président TALAMONI**

Nous allons mettre aux voix cet amendement qui ne bénéficie pas du soutien du Conseil exécutif.

Qui est « pour » ?

De temps en temps, il vous arrive d'être « pour ».

Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

Alors, non-participation : Le groupe de M. MONDOLONI.

**L'amendement du groupe « La Corse dans la République » est rejeté.**

(« **Pour** » : Le groupe « La Corse dans la République »).

Nous allons à présent mettre aux voix le rapport ainsi amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

**Le rapport ainsi amendé est ADOPTE à la majorité.**

*Résultat du vote :*

(*Abstentions* : Le groupe « La Corse dans la République »

*NPPV* : Le groupe « Per l'avvene »).

Je vous remercie. Nous suspendons la séance jusqu'à demain matin. Reprise à 10 heures. Nous avons réussi à commencer à 10 h 30, c'est-à-dire avec seulement une demi-heure de retard. Demain matin, nous allons essayer de ne commencer qu'avec un quart d'heure de retard, ça veut dire qu'à 10 h 15, on sonne et on commence à travailler. Pour ceux que ça intéresse, dont je fais partie, la Commission « migrants » se réunit demain à 9 h 30, salle 5.

**La séance est suspendue à 00 h 35.**



# **COMPTE RENDU IN EXTENSO**

**6<sup>ÈME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE**

**DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**DES**

**26 ET 27 JUILLET 2018**

**(JOURNEE DU 27 JUILLET 2018)**



**COLLECTIVITE DE CORSE**

*ASSEMBLEE DE CORSE*

**6<sup>ème</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018  
REUNION DES 26 ET 27 JUILLET 2018**

**6<sup>ta</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2018  
RIUNIONE DI I 26 E 27 DI LUGLIU**

**S O M M A I R E / S U M M À R I U  
JOURNEE DU 27 JUILLET 2018  
GHJORNU DI U 27 DI LUGLIU**

**TRANSPORTS / TRASPORTI**

<b><u>Rapport n° 2018/E6/240 : Adoption d’avenants prolongeant la durée des conventions de délégation de service public pour l’exploitation des services de transport maritime de marchandises et de passagers entre le port de Marseille et les ports de Corse</u></b> <b>(Délibération n° 2018/264 AC du 27 juillet 2018)</b>	18
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, conseillère exécutive, présidente de l’Office des transports de la Corse	19
Avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l’aménagement du territoire et de l’environnement	19
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	19
<b>Vote du rapport</b>	20
<b><u>Rapport n° 2018/E6/241 : Le sort de l’« outil naval » - Renonciation à l’acquisition des navires</u></b> <b>(Délibération n° 2018/265 AC du 27 juillet 2018)</b>	21
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, conseillère exécutive, présidente de l’Office des transports de la Corse	21



Lecture du rapport de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, par Mme Julie GUISEPPI, rapporteure	24
<b>Prise(s) de parole :</b>	
M. Jean-Charles ORSUCCI	24
M. Petr' Antone TOMASI	25
M. Hyacinthe VANNI	26
M. Jean-Martin MONDOLONI	27
M. François-Xavier CECCOLI	29
Mme Vanina BORROMAI, en réponse aux intervenants	31
Le président Gilles SIMEONI	33
<b>Vote du rapport</b>	35
<b><u>Rapport n° 2018/E6/242 : Obligations de service public de transport maritime de passagers et de marchandises entre les ports de Marseille, Toulon, Nice et les ports de Corse</u></b> (Délibération n° 2018/266 AC du 27 juillet 2018)	36
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, conseillère exécutive, présidente de l'Office des transports de la Corse (amendement)	36
Lecture du rapport de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, par Mme Julie GUISEPPI, rapporteure	39
<b>Prise(s) de parole :</b>	
M. François-Xavier CECCOLI	41
M. Jean-Martin MONDOLONI	42
M. Hyacinthe VANNI	44
Mme Catherine RIERA	45
Le président Jean-Guy TALAMONI	46
Mme Vanina BORROMAI	47
Le président Jean-Guy TALAMONI	50
M. Jean-Martin MONDOLONI	50
Mme Vanina BORROMAI	50
M. Jean BIANCUCCI	51
<b>Vote amendement</b>	52
<b>Vote du rapport ainsi amendé</b>	52

<b><u>Rapport n° 2018/E6/245 : "Principe de recours à la délégation de service publique pour l'exploitation des services de transport maritime de marchandises et de passagers entre le port de Marseille et les ports de Corse</u></b>	53
<b>(Délibération n° 2018/267 AC du 27 juillet 2018)</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, conseillère exécutive, présidente de l'Office des transports de la Corse	53
Lecture du rapport de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, par Mme Julie GUISEPPI, rapporteure	57
M. Jean BIANCUCCI (avis de la CDSP)	59
<b>Prise(s) de parole :</b>	
M. François-Xavier CECCOLI	59
M. Hyacinthe VANNI	60
Le président Jean-Guy TALAMONI	60
Mme Rosa PROSPERI	60
Mme Vanina BORROMEI, en réponse aux intervenants	61
<b>Vote du rapport</b>	62
Intervention de Mme Josepha GIACOMETTI	63

<b>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – RECHERCHE INSIGNAMENTU SUPERIORE - RICERCA</b>
--

<b><u>Rapport n° 2018/E6/215 : "Schéma territorial transitoire d'aide aux étudiants</u></b>	64
<b>(Délibération n° 2018/268 AC du 27 juillet 2018)</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive en charge de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche	64
Le président Jean-Guy TALAMONI	68
M. Romain COLONNA	68
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé	68
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	68
<b>Prise(s) de parole :</b>	
M. Jean-Martin MONDOLONI	68

Mme Anne-Laure SANTUCCI	69
Mme Josepha GIACOMETTI, en réponse aux intervenants	70
<b>Vote du rapport</b>	71
<b><u>Rapport n° 2018/E6/227</u> : "Affectation de crédits dédiés à la recherche et à la diffusion relatifs à la prise en charge des contrats doctoraux et postdoctoraux au bénéfice de l'Université de Corse pour les deux prochaines années 2018/2019 et 2019/2020</b>	73
<b>(Délibération n° 2018/269 AC du 27 juillet 2018)</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive en charge de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche	73
Lecture du rapport Commission des finances et de fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	74
Lecture du rapport de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	74
<b>Prise(s) de parole :</b>	
Mme Josepha GIACOMETTI	75
<b>Vote du rapport</b>	76
<b><u>Rapport n° 2018/E6/231</u>: "Appel à projets « E so vite facenu a nostra storia – Leurs vies font notre histoire »</b>	77
<b>(Délibération n° 2018/270 AC du 27 juillet 2018)</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive en charge de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche	77
Lecture du rapport de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	78
<b>Vote du rapport</b>	79

<b><u>Rapport n° 2018/E6/233: Maintien en condition opérationnelle (MCO) des équipements et des dispositifs de recherche structurants de l'Université de Corse pour l'année 2018</u></b> <b>(Délibération n° 2018/271 AC du 27 juillet 2018)</b>	80
---	----

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive en charge de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche 80

Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé 80

Avis de la Commission des finances et de la fiscalité 80

**Vote du rapport** 81

### SANTE – SOCIAL - SALUTE - SUCIALE

<b><u>Rapport n° 2018/E6/211 : "Convention de partenariat entre la Collectivité de Corse, l'Università di Corsica et l'Institut Corse de formation et recherche en travail social, médico-social et sanitaire pour l'organisation des formations du travail social conduisant à la délivrance du grade de licence</u></b> <b>(Délibération n° 2018/272 AC du 27 juillet 2018)</b>	82
--	----

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive en charge de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche 82

**Vote du rapport** 83

### TRANSPORTS - TRASPORTI

<b><u>Rapport n° 2018/E6/210 : "Projets de coopération territoriale de l'Office des transports de la Corse</u></b> <b>(Délibération n° 2018/273 AC du 27 juillet 2018)</b>	84
---	----

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, conseillère exécutive, présidente de l'Office des transports de la Corse 84

Lecture du rapport Commission des finances et de fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure 85

**Vote du rapport** 85

<b><u>Rapport n° 2018/E6/256 : "Mission confié à l'Office des transports pour l'élaboration de projets de création de lignes aériennes européennes sous obligation de service public au départ et à destination de la Corse (Délibération n° 2018/274 AC du 27 juillet 2018)</u></b>	86
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, conseillère exécutive, présidente de l'Office des transports de la Corse	86
Lecture du rapport de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, par Mme Julie GUISEPPI, rapporteure	87
<b>Vote du rapport</b>	89
<b><u>Rapport n° 2018/E6/183 : "Adoption d'un nouveau règlement territorial harmonisé des transports scolaires (Délibération n° 2018/275 AC du 27 juillet 2018)</u></b>	90
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, conseillère exécutive, présidente de l'Office des transports de la Corse	90
Lecture du rapport de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, par Mme Julie GUISEPPI, rapporteure	91
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	93
Examen de l'amendement déposé par le groupe « La Corse dans la République »	93
Mme Isabelle FELICIAGGI, <b>présentation de l'amendement</b> Mme Vanina BORROMEI, avis du CE	93
<b>Prise(s) de parole :</b>	
M. Pierre GHIONGA	94
Mme Vanina BORROMEI	94
Mme Chantal PEDINIELLI	94
<b>Vote amendement</b>	95
<b>Vote du rapport ainsi amendé</b>	95

<b>INFRASTRUCTURES - INFRASTRUTTURA</b>
---

**Réseau routier / Strade**

<b><u>Rapport n° 2018/E6/228</u> : "Avenant n° 1 au marché relatif à l'aménagement de places de stationnement RT 40, traverse d'Umetu (Délibération n° 2018/276 AC du 27 juillet 2018)</b>	96
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, conseillère exécutive, présidente de l'Office des transports de la Corse	96
Lecture du rapport Commission des finances et de fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	97
<b>Prise(s) de parole :</b>	
M. Xavier LACOMBE	98
M. Antoine POLI	98
Mme Vanina BORROMEI, en réponse	99
Le président Gilles SIMEONI	99
<b>Vote du rapport</b>	101
<b><u>Rapport n° 2018/E6/232</u> : "Lancement de la concertation publique relative au projet de mise à 2x2 voies de la RT 20 entre le PR0 (branche du giratoire de la Gravona) et le PR10 + 670 (Pont Bonellu) avec l'aménagement des giratoires intermédiaires de Caldaniccia, d'Effrico et d'Affà (Délibération n° 2018/277 AC du 27 juillet 2018)</b>	102
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, conseillère exécutive, présidente de l'Office des transports de la Corse	102
Lecture du rapport de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, par Mme Julie GUISEPPI, rapporteure	103
<b>Prise(s) de parole :</b>	
M. Xavier LACOMBE	103
Mme Mattea CASALTA	105
M. Xavier LACOMBE, <b>amendement</b>	105
M. Paul MINICONI	105
Mme Vanina BORROMEI, avis du CE	105
Le président Gilles SIMEONI	106
<b>Vote amendement</b>	106
<b>Vote du rapport ainsi amendé</b>	106

<b><u>Rapport n° 2018/E6/254 : "Protocoles transactionnels relatifs à la location de ponts provisoires (BAILEY) sur les RD 39 et PK 2.530 et RD 80 PK 93.600</u></b>	107
<b>(Délibération n° 2018/278 AC du 27 juillet 2018)</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, conseillère exécutive, présidente de l'Office des transports de la Corse	107
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	107
<b>Prise(s) de parole :</b>	
Mme Anne-Laure SANTUCCI	108
Le président Jean-Guy TALAMONI	108
<b>Vote du rapport</b>	109
<i>Réseau ferré / Ferruviariu</i>	
<b><u>Rapport n° 2018/E6/234 : Adoption du principe d'un projet global de requalification et d'aménagement de la gare de Bastia, du dépôt ferroviaire et de l'emprise adjacents – Quartieru novu di a gara</u></b>	110
<b>(Délibération n° 2018/279 AC du 27 juillet 2018)</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, conseillère exécutive, présidente de l'Office des transports de la Corse	110
Lecture du rapport de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, par Mme Julie GUISEPPI, rapporteure	113
<b>Prise(s) de parole :</b>	
M. Hyacinthe VANNI	113
Le président Jean-Guy TALAMONI	113
M. Pierre-Jean LUCIANI	114
Le président Gilles SIMEONI	114
Le président Jean-Guy TALAMONI	118
<b>Vote du rapport</b>	118
<b>SANTE – SOCIAL - SALUTE - SUCIALE</b>	
<b><u>Rapport n° 2018/E6/243 : "Orientations de la Collectivité de Corse en matière de santé 2018-2021</u></b>	120
<b>(Délibération n° 2018/280 AC du 27 juillet 2018)</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé	120

Lecture du rapport de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	122
<b>Prise(s) de parole :</b>	
M. Pierre GHIONGA	124
M. Jean-Martin MONDOLONI	125
Le président Jean-Guy TALAMONI	126
Mme Catherine RIERA	126
Mme Bianca FAZI, en réponse aux intervenants	127
<b>L'Assemblée de Corse prend acte de ce rapport</b>	127
<b><u>Rapport n° 2018/E6/244 : "Prughjettu d'azzione suciale 2018-2021 constitutif de la feuille de route relative aux compétences de la Collectivité de Corse en matière d'affaires sociales pour la période 2018-2021 (Délibération n° 2018/281 AC du 27 juillet 2018)</u></b>	128
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé (cf Power-Point)	128
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé	139
<b>Prise(s) de parole :</b>	
Mme Fabienne GIOVANNINI	139
M. Pierre-Jean LUCIANI	141
Mme Mattea CASALTA	142
Mme Bianca FAZI, en réponse aux intervenants	143
Mme Isabelle FELICIAGGI	144
Le président Gilles SIMEONI	145
Mme Bianca FAZI, avis du CESEC	147
<b>L'Assemblée de Corse prend acte de ce rapport</b>	147
<b><u>Rapport n° 2018/E6/214 : "Dispositif territorial d'aides aux familles d'enfants hospitalisés sur le continent : convention triennale 2018-2020 entre la Collectivité de Corse et les structures d'hébergement (Délibération n° 2018/282 AC du 27 juillet 2018)</u></b>	148
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé	148
Lecture du rapport de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé	149
<b>Vote du rapport</b>	150



<b><u>Rapport n° 2018/E6/216 : "Lancement de la démarche de la contractualisation avec les services d'aide et d'accompagnement à domicile par la mise en œuvre de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM)</u></b>	151
<b>(Délibération n° 2018/283 AC du 27 juillet 2018)</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé	151
Lecture du rapport de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	152
Lecture du rapport Commission des finances et de fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	154
<b>Prise(s) de parole :</b>	
M. Pierre GHIONGA	155
Mme Bianca FAZI, en réponse	155
Examen de l' <b>amendement</b> déposé par le groupe « Andà per dumane »	157
Mme Catherine RIERA, présentation de l'amendement	157
Mme Bianca FAZI, avis du CE, <b>sous-amendement</b>	157
<b>Prise(s) de parole :</b>	
M. Antoine POLI	157
Mme Bianca FAZI	158
<b>Vote sous-amendement</b>	158
<b>Vote amendement</b>	159
<b>Vote du rapport ainsi amendé</b>	159
<b><u>Rapport n° 2018/E6/221 : Subvention annuelle de fonctionnement du Centre de coordination du dépistage des cancers (Corse)</u></b>	160
<b>(Délibération n° 2018/284 AC du 27 juillet 2018)</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé	160
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé	160
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	160
<b>Vote du rapport</b>	161

<b><u>Rapport n° 2018/E6/217 : Création du fonds de compensation du handicap de la Collectivité de Corse et convention subséquente</u></b> <b>(Délibération n° 2018/285 AC du 27 juillet 2018)</b>	162
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Lauda GUIDICELLI, conseillère exécutive en charge de la jeunesse et du sport	162
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé	162
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	162
<b>Prise(s) de parole :</b>	
M. Pierre-Jean LUCIANI	163
M. Pierre GHIONGA	163
<b>Vote du rapport</b>	163
<b><u>Rapport n° 2018/E6/222 : Appel à projets destiné à mettre en place un dispositif expérimental pour l'hébergement et l'accompagnement des mineurs non accompagnés (MNA) sur le territoire de la microrégion ajaccienne</u></b> <b>(Délibération n° 2018/286 AC du 27 juillet 2018)</b>	164
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé	164
<b>Vote du rapport</b>	165
<b><u>Rapport n° 2018/E6/223 : Conventions de coopération avec Pôle Emploi</u></b> <b>(Délibération n° 2018/287 AC du 27 juillet 2018)</b>	166
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé	166
Lecture du rapport de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	167
<b>Vote du rapport</b>	167
<b><u>Rapport n° 2018/E6/225 : Contrat de financement au titre du Fonds d'intervention territorial (FIR) entre l'ARS de Corse et la Collectivité de Corse concernant le CEGIDD</u></b> <b>(Délibération n° 2018/288 AC du 27 juillet 2018)</b>	168
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé	168

Lecture du rapport de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé, par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	168
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	169
<b>Vote du rapport</b>	169
<b><u>Rapport n° 2018/E6/226 : Conseils départementaux de l'accès au droit de la Corse (CDAD)</u></b> <b>(Délibération n° 2018/289 AC du 27 juillet 2018)</b>	170
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé	170
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé	171
Lecture du rapport Commission des finances et de fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	171
<b>Prise(s) de parole :</b>	
M. Jean-François CASALTA	172
M. Petr' Antone TOMASI	172
Le président Jean-Guy TALAMONI	172
<b>Vote du rapport</b>	173
<b><u>Rapport n° 2018/E6/229 : Appel à projets de la Collectivité de Corse en faveur de la distribution d'aides alimentaires 2018</u></b> <b>(Délibération n° 2018/290 AC du 27 juillet 2018)</b>	174
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé	174
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé	174
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	174
<b>Prise(s) de parole :</b>	
M. Pierre-Jean LUCIANI	174
Mme Bianca FAZI, en réponse	175
<b>Vote du rapport</b>	175

<b>HABITAT - LOGEMENT - ALLOGHJU</b>
--------------------------------------

<b><u>Rapport n° 2018/E6/220 : "Avenant n° 3 à la convention programmée d'amélioration de l'habitat de la Communauté d'agglomération du pays ajaccien OPAH « Villages et hameaux anciens du pays ajaccien » 2013-2018 portant prolongation d'un an de ladite convention</u></b> <b>(Délibération n° 2018/291 AC du 27 juillet 2018)</b>	176
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Lauda GUIDICELLI, conseillère exécutive en charge de la jeunesse et du sport	176
Lecture du rapport de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	176
Avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement	177
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	177
<b>Vote du rapport</b>	178

<b>QUESTIONS DIVERSES - QUISTIONE DIVERSE</b>
---

<b><u>Rapport n° 2018/E6/248 : "Harmonisation des règles de gestion du personnel dans le cadre de la création de la Collectivité de Corse : le temps de travail</u></b> <b>(Délibération n° 2018/292 AC du 27 juillet 2018)</b>	179
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI	179
Lecture du rapport de la Commission des finances et de fiscalité, par Mme TOMASI, rapporteure	183
<b>Prise(s) de parole :</b>	
Mme Chantal PEDINIELLI	183
M. Antoine POLI	184
M. Hyacinthe VANNI	185
M. Pierre-Jean LUCIANI	186
M. Antoine POLI	186
M. Xavier LACOMBE	187
Le président Gilles SIMEONI, en réponse	187
<b>Vote du rapport</b>	193

<b><u>Rapport n° 2018/E6/249 : "Harmonisation des règles de gestion du personnel dans le cadre de la création de la Collectivité de Corse : le régime indemnitaire</u></b>	194
<b>(Délibération n° 2018/293 AC du 27 juillet 2018)</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI	194
Lecture du rapport Commission des finances et de fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	197
<b>Vote du rapport</b>	198
<b><u>Rapport n° 2018/E6/250 : "Harmonisation des règles de gestion du personnel dans le cadre de la création de la Collectivité de Corse : l'action sociale</u></b>	199
<b>(Délibération n° 2018/294 AC du 27 juillet 2018)</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI	199
Lecture du rapport Commission des finances et de fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	202
<b>Vote du rapport</b>	203
<b><u>Rapport n° 2018/E6/258 : "Externalisation des activités à caractère culturel, sportif et de loisirs en faveur des agents de la Collectivité de Corse à l'Association C.O.S.C.D.C.</u></b>	204
<b>(Délibération n° 2018/295 AC du 27 juillet 2018)</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI	204
Avis de la Commission des finances et de fiscalité	204
<b>Prise(s) de parole :</b>	
M. Jean-Martin MONDOLONI	205
<b>Vote du rapport</b>	205
Le président Gilles SIMEONI, remerciements	206
<b>DESIGNATIONS DIVERSES - DISIGNAZIONE DIVERSE</b>	
<b>(Délibération n° 2018/296 AC du 27 juillet 2018)</b>	
Le président Jean-Guy TALAMONI	207
<b>L'Assemblée de Corse prend acte de l'ensemble des désignations</b>	208
Le président Jean-Guy TALAMONI	209
M. Jean-Martin MONDOLONI, demande une suspension de séance	209

<b>Suspension de séance</b>	209
<b>Reprise de séance</b>	210
M. Hyacinthe VANNI préside la séance	210
Le président Gilles SIMEONI	210
M. Hyacinthe VANNI	210

## MOTIONS / MUZIONE

<b><u>Motion n° 2018/E4/036</u> déposée par M. Jean-Charles ORSUCCI, au nom du groupe « Andà per dumane » : Application du PADDUC pour les établissements de bord de mer</b> <i>(Délibération n° 2018/297 AC du 27 juillet 2018)</i>	211
M. Antoine POLI, présentation de la motion	211
<b><u>Motion n° 2018/E6/060</u> déposée par le groupe « Corsica libera » : Création d'une Commission ad hoc pour la coordination des politiques environnementales et économiques liées aux activités touristiques</b> <i>(Délibération n° 2018/297 AC du 27 juillet 2018)</i>	213
M. Pierre-José FILIPUTTI, présentation de la motion	213
M. Hyacinthe VANNI	214
M. Antoine POLI	214
Le président Gilles SIMEONI, avis CE	214
<b>Prise(s) de parole :</b>	
M. Petr' Antone TOMASI	215
M. Antoine POLI	215
M. Jean BIANCUCCI	215
M. Petr' Antone TOMASI	216
M. Antoine POLI	216
Pause pour la rédaction d' <b>amendements</b> des motions fusionnées (2018/E4/036 et 2018/E6/060)	216
M. Hyacinthe VANNI	216
Le président Gilles SIMEONI, <b>amendement</b> CE	216
<b>Prise(s) de parole :</b>	
M. Hyacinthe VANNI	217
M. Antoine POLI, avis	217
<b>Vote amendements</b>	218
<b>Vote motion ainsi amendée</b>	218

<b><u>Motion n° 2018/E6/055</u> déposée par M. Pierre-José FILIPUTTI, au nom du groupe « Corsica libera » : Création d'une Commission ad hoc de l'Assemblée de Corse relative à la politique de la pêche en mer</b> <i>(Délibération n° 2018/298 AC du 30 novembre 2018)</i>	218
M. Pierre-José FILIPUTTI, présentation de la motion	219
M. Jean-Christophe ANGELINI, <b>amendement</b>	220
<b>Vote amendement</b>	221
<b>Vote motion ainsi amendée</b>	221
<b><u>Motion n° 2018/E6/054</u> déposée par Mme Vannina ANGELINI-BURESI</b> <b>nom du groupe « Corsica libera » : Créazione d'une cummissione di l'Assemblea di Corsica in carica di a riflessione in giru à e pulitiche publiche di a lingua corsa</b> <i>(Délibération n° 2018/299 AC du 30 novembre 2018)</i>	222
Mme Vannina ANGELINI-BURESI, présentation de la motion	222
M. Jean-Christophe ANGELINI, présentation des <b>amendements</b>	223
<b>Prise(s) de parole :</b>	
M. Petr' Antone TOMASI	224
M. Hyacinthe VANNI	224
Mme Vannina ANGELINI-BURESI	224
M. Hyacinthe VANNI	224
<b>Vote amendements</b>	224
<b>Vote motion ainsi amendée</b>	224
Le président Gilles SIMEONI	225
M. Jean-François CASALTA	225
M. Petr' Antone TOMASI	225
<b><u>Motion n° 2018/E4/028</u> déposée par M. Pierre POLI, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Création d'un observatoire régional des violences faites au femmes</b> <i>(Délibération n° 2018/300 AC du 30 novembre 2018)</i>	226
M. Pierre POLI, présentation de la motion	226
M. Hyacinthe VANNI, avis des commissions conjointes (violence/social)	227
Mme Marie SIMEONI, lecture de l' <b>amendement</b>	227
Mme Lauda GUIDICELLI, avis	228
<b>Vote amendement</b>	228
<b>Vote motion ainsi amendée</b>	228

**Reprise de la séance à 10 h 40.**

**Le Président TALAMONI**

La séance est reprise.

Nous allons commencer par le maritime.

**TRANSPORTS / TRASPORTI**

**Rapport n° 2018/E6/240 : Adoption d'avenants prolongeant la durée des conventions de délégation de service public pour l'exploitation des services de transport maritime de marchandises et de passagers entre le port de Marseille et les ports de Corse.**

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président. Chers collègues, ce projet de délibération, un avenant de quatre mois au contrat de délégation de service public actuel pour le maritime, a vocation à autoriser la prolongation, par avenant, de nos conventions actuellement en cours, sur le passager et les marchandises entre le port de Marseille et les ports corses, pour une durée de quatre mois.

Il s'agit, pour nous, de disposer du temps nécessaire pour mettre en œuvre la procédure de publicité et de mise en concurrence préalable aux futures conventions qui devraient entrer en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Par délibération du 28 juillet 2017, notre Assemblée avait décidé d'attribuer ces contrats de délégation de service public, pour l'exploitation du transport maritime, au groupement composé de la Corsica Linea et de la Méridionale, pour la liaison entre le port de Marseille et les cinq ports de Corse.

Ces conventions sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2017 et elles expirent le 31 mai 2019.



L'article 10 de la convention prévoit une faculté de prolonger leur durée de quatre mois, soit jusqu'au 30 septembre 2019, selon la convention, je vous la cite : « en cas de prolongation de la présente convention, à la demande expresse de la Collectivité de Corse, dans une limite de quatre mois dans l'hypothèse où il serait nécessaire d'assurer le principe de continuité territoriale sans autre alternative raisonnablement envisageable ».

Donc, la convention nous le permet. Cette prolongation peut donc aller jusqu'au 30 septembre 2019 et elle prend donc la forme d'avenant.

A ce niveau-là, je pense qu'il n'y a pas beaucoup plus d'explication, c'est vraiment technique, je pense que je reviendrai plus largement sur le futur schéma à venir que nous mettons en place et que nous vous proposerons dans les deux rapports qui suivent, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2019. Merci, M. le Président.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Donc, je crois qu'il y a un avis oral de la Commission du développement. Vous avez la parole, Mme la rapporteure.

### **Mme Julie GUISEPPI**

**Merci, M. le Président. La Commission du développement a émis un avis favorable sur ce rapport.**

### **Le Président TALAMONI**

Merci, je crois qu'il y a également un avis oral de la Commission des finances.

### **Mme Anne TOMASI**

**Oui, M. le Président, avis favorable de la Commission des finances.**

**Le Président TALAMONI**

Parfait. Donc, la parole est à qui la demande sur ce rapport.  
Personne ne demande la parole, donc je vais le mettre aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Nous allons donc demander à la conseillère exécutive de nous  
présenter le rapport suivant.

## **Rapport n° 2018/E6/241 : Le sort de l’outil naval » - Renonciation à l’acquisition des navires**

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

### **Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président.

Le 6 septembre 2016, notre Assemblée avait approuvé, « en l’état de la résiliation juridictionnelle avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2016 de la convention de délégation de service public maritime 2013-2023», le principe de l’acquisition, auprès de la SAS MCM, des navires « PAGLIA ORBA » et « MONTE D’ORO », en application des dispositions de l’article 40 du contrat.

Aux termes de la délibération, l’opération avait vocation à s’inscrire dans le cadre d’une convention de cession comportant différentes clauses, notamment la désignation d’un expert qui avait principalement, et en substance pour mission, au contradictoire de la Collectivité territoriale de Corse à l’époque, de l’OTC et de la SAS SCM, d’expertiser les navires à acquérir.

Cette expertise a été organisée, d’un commun accord entre les parties.

La mission a été confiée au cabinet d’expertises maritimes et fluviales Charles EVRARD qui a été amené à se positionner sur les contraintes techniques et environnementales liées à l’exploitation de ces navires.

Ce rapport, et vous l’avez en copie, a été déposé en février 2018.

Selon l’expert, je vais vous lire quelques passages qui sont, à mon sens, essentiels et qui ont été décisifs : « les navires "PAGLIA ORBA" et "MONTE D’ORO" sont âgés, respectivement, de vingt-six ans et vingt-neuf ans. Ce sont donc des navires qui s’approchent de leur fin de vie, même s’ils sont bien entretenus, sachant que ce type de navire est généralement déclassé après trente à trente-cinq ans de service.

En mars 2019 et décembre 2020, les deux navires vont devoir passer des visites poussées, ce qui, potentiellement, pourrait entraîner des coûts non négligeables.

Pour satisfaire à la réglementation relative aux rejets atmosphériques, ces deux navires devront subir des transformations importantes ou, au minimum, des adaptations pour fonctionner avec de nouveaux types de combustibles ».

Dans le premier cas, les investissements seront très importants, et donc non économiquement viables pour des navires de cet âge.

Actuellement, la solution permettant une exploitation de navires, dans les meilleures conditions de respect de l'environnement et des consommations réduites, consiste à utiliser des navires de dernière génération, adaptés aux nouvelles normes, en matière de sécurité et environnement, avec un hydrodynamisme de coque optimisé.

Les conclusions du cabinet EVRARD conduisent donc à remettre en cause l'opportunité économique du rachat de ces deux navires par la Collectivité de Corse.

Son rapport met en exergue la nécessité de prendre en compte l'évolution prochaine des normes environnementales, concernant les rejets atmosphériques, les rejets des eaux de ballast et les rejets atmosphériques liés à l'émission de particules dans l'air, afin d'adapter les navires.

Il vous est donc proposé, aujourd'hui, de renoncer, compte tenu de cette expertise, à l'acquisition de ces deux navires.

Alors, si vous me permettez, je voudrais quand même qu'on soit aujourd'hui très précis et qu'on se replonge dans le contexte de septembre 2016.

Aujourd'hui, évidemment, le trafic maritime fonctionne bien sur notre île et on ne peut que s'en réjouir. En septembre 2016, et depuis que nous avons été élus en décembre 2015, nous avons connu, et on ne peut pas l'oublier, une situation catastrophique, notamment en décembre 2015, et un passé sur lequel on ne va pas s'éterniser, parce que je pense qu'il faut se tourner vers l'avenir, mais le contexte est quand même très important pour replacer, aujourd'hui, les explications de ce rapport.

L'idée, en septembre 2016, est qu'il faut se positionner compte tenu de la situation juridique de l'ex SNCM, du rachat de cette compagnie et des différents épisodes judiciaires qui ont conduit, aujourd'hui, à la création de la Corsica Linea. La Collectivité avait la possibilité, dans un délai contraint, de lever ou non l'option sur la possibilité de cette acquisition, selon l'article 40.

Selon cette rédaction, nous aurions pu ou non, nous nous considérons que ces bateaux étaient des biens de retour. La rédaction de l'article 40 faisait que nous avions la possibilité de nous positionner dans ce délai contraint, à ce moment-là, sur notre volonté d'acquisition, ou pas, de nous positionner sur le rachat de ces navires.

Je crois qu'à cette période-là, si nous ne l'avions pas fait, nous aurions fait une erreur. La Collectivité devait se positionner pour se porter acquéreur de ces navires qui étaient, d'ailleurs pour nous, plus des biens de retour que des biens que nous devions acheter.

Donc aujourd'hui, ça a été, évidemment...et j'anticipe certainement sur les débats, l'idée d'une compagnie maritime n'est pas remise en cause, c'était, en 2016 une étape absolument essentielle, ces navires auraient pu être les premiers éléments de notre future compagnie maritime.

Aujourd'hui, cela n'altère en rien notre projet politique. Je crois que c'est une étape qui est absolument essentielle, c'est une étape de raison. Il n'est pas, économiquement viable, pour la Collectivité de Corse, d'acquérir ces navires. Cela ne remet, en rien, en question notre volonté de créer cette compagnie, avec des navires propres, nous l'avons dit.

Les contraintes environnementales, en 2016, n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui, cela a chamboulé aussi tout notre calendrier sur le maritime et, notamment l'évolution des deux rapports qui vont suivre. Et, je crois que, compte tenu des contraintes du moment, notre position était juste. Si nous avions fait le contraire, à mon sens, nous aurions fait une erreur. Et, vue le vote unanime qu'il y avait eu au sein de notre Assemblée, pour cette proposition d'acquisition, je crois que le choix était le bon.

Aujourd'hui, nous sommes obligés, de manière très raisonnable, de nous poser la question et je la soumets, évidemment, à vos commentaires, à vos remarques et à votre vote, mais je crois que cette décision est juste, et cette décision va nous conduire à réunir, dès le mois de septembre, la Commission de faisabilité de la compagnie maritime régionale qui reste notre objectif pour le 1<sup>er</sup> janvier 2021 avec, comme objectif, de nous permettre d'envisager les différents scénarii, compte tenu de cette non-acquisition, peut-être se tourner vers des navires propres ou revoir le schéma de la SEM d'investissements et des SEMOP.

Voilà, je vous remercie, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Il y a un rapport de la Commission du développement. Julie GUISEPPI va nous le présenter.

**Mme Julie GUISEPPI**

M. le Président, sur les observations des commissaires, **M. François-Xavier CECCOLI**, sans rentrer dans le débat de la compagnie régionale à laquelle il a rappelé son opposition, s'est dit favorable à la proposition de renonciation d'acquisition de l'outil naval, eu égard au coût de cette opération, mais également aux normes environnementales dont le respect paraît très difficile avec des navires aussi anciens.

Il lui est donc apparu plus raisonnable de ne pas aller plus avant, dans ce projet de rachat de ces navires.

**La Commission du développement a émis un avis favorable sur ce rapport.**

**Le Président TALAMONI**

Merci Mme la rapporteure. Donc, la parole est à qui la demande sur ce rapport. M. ORSUCCI, vous avez la parole.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, M. le Président. Je vais être assez bref. Bien sûr, nous, nous allons valider cette proposition, tout simplement parce que, je vous le disais hier, je savais que, lors de cette session, j'aillais pouvoir le dire à plusieurs reprises, nous, nous sommes des gens pragmatiques, aujourd'hui l'idée d'acheter deux rafiots, heureusement que nous l'écartons et, heureusement que vous l'écartez. Donc, à partir de là, on ne peut que soutenir votre proposition.

Par contre, permettez-moi de faire quelques commentaires sur ce que vous venez de dire, Mme la Présidente. Vous essayez, bien évidemment, de nous convaincre que l'idée initiale d'une compagnie régionale, la majorité territoriale n'a pas changé d'avis, moi je suis convaincant aujourd'hui, je prends les paris qu'il n'y aura pas de compagnie régionale et j'ai envie de vous dire : heureusement et, encore une fois, de façon pragmatique. Pourquoi ? Je vais rebondir sur vos propos, vous avez commencé par nous expliquer qu'actuellement, le trafic maritime ça fonctionne bien et que vous êtes, d'ailleurs, à l'origine de ce bon fonctionnement.

Alors bon, je vais dire : oui, la majorité territoriale a su, lors de son arrivée aux responsabilités, je pense qu'elle n'a pas été toute seule, je pense qu'il y a eu sûrement différents paramètres qui ont permis cette réussite, mais allez, on va donner quitus à la majorité territoriale d'avoir bien géré ce dossier du maritime. Ça fonctionne bien, pourquoi vouloir changer quelque chose qui fonctionne bien ? Moi, c'est à cette question-là, que je voudrais que vous répondiez, c'est-à-dire que, oui, je vais dans votre sens, oui je reconnais votre travail, oui ça marche bien et vous m'expliquez que vous voulez changer les règles du jeu et prendre des risques.

Donc voilà, moi je veux juste être éclairé sur ce point-là. Sur le rapport, bien évidemment, nous le soutiendrons. Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. Y a-t-il d'autres demandes de prises de parole sur ce dossier important ? Vous avez la parole.

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Merci Président. Ça va être bref également. C'est un dossier qui est, lui aussi, important, sur lequel on a pu entendre et dire un certain nombre de choses ces derniers jours : ce rapport mettrait fin à l'idée, à l'aventure de la compagnie dite régionale, de la compagnie maritime Corse. En ce qui nous concerne, et à la lecture du rapport, il n'en est rien.

La renonciation à l'acquisition de ces deux navires ne remet en cause ni l'existence de la SEM d'investissement et encore moins l'existence des SEMOP. Et l'acquisition de ces deux navires était conditionnée, y compris dans la délibération de 2016, par l'expertise qui devait être fournie. Donc on est dans le cadre strict de ce que l'Assemblée de Corse a voté, lors de la mandature passée, et je crois que, pour rester sur les développements de ces deux dernières années, le rapport que nous examinons aujourd'hui ne peut que prêter à sourire lorsque certains ont pu reprocher à la majorité de vouloir acheter à vil prix, les deux navires dont qu'il est question aujourd'hui, le Paglia Orba et le Monte d'Oro.

Donc nous, bien sûr, nous votons le rapport, qui est un rapport logique. Et, nous disons clairement notre attachement, et à la compagnie maritime Corse, et à l'idée d'une SEM d'investissement et d'une flotte qui entre dans le patrimoine de la Collectivité parce que c'est bien là le modèle économique que nous avons choisi ensemble et c'est bien cette SEM qui sera déterminante, y compris pour aller vers un développement et des énergies propres et des retombées économiques en Corse, à travers ce que l'on a pu

qualifier de chantiers navals, lors de la précédente mandature. Alors, pas pour construire le bateau entièrement mais, en tout cas, en lien avec les lycées maritimes, en lien avec une vision du développement et de la mer, je note la proposition, qui est en train de prospérer, d'un parlement de la mer et qui nous agréée. Je crois qu'il y a là, des perspectives de développement qui sont réelles et qui doivent nous amener à maintenir cette exigence politique, c'est ce que fait la majorité, d'une création, contrairement à ce que vient de dire notre collègue Jean-Charles ORSUCCI, d'une compagnie qui a été débattue, sur laquelle on a trouvé l'équilibre et qui demeure la volonté de la majorité territoriale.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. Oui, Hyacinthe VANNI, pour le groupe « Femu a Corsica ».

### **M. Hyacinthe VANNI**

Sans alourdir les débats puisque la conseillère exécutive a fait une présentation très courte, très précise et tout le monde connaît nos idées et quel est le projet politique qui est le nôtre. Bien entendu, je rejoins totalement les propos de mon collègue et ami Petr'Antone TOMASI. Et pour dire à Jean-Charles : oui, ça marche bien aujourd'hui, et on s'en réjouie, puisque ça marche bien, mais comme le rappelait Mme la présidente, on sait d'où on vient, on ne va pas toujours rappeler le passé, tout le monde le connaît, Jean-Charles mieux que les autres, puisque tu étais là, à l'époque. On sait la situation que l'on a aujourd'hui et nous, notre projet politique, vous l'avez compris, c'est la maîtrise totale de nos transports et la création de cette fameuse compagnie régionale, à laquelle nous n'avons pas renoncé, à laquelle vous n'avez pas renoncé, et vous nous avez rassurés, même si, personnellement, je n'étais pas très inquiet.

Mais, en tout cas, notre projet politique, c'est celui-là. On prendra le temps qu'il faut, mais on le mènera à bien, comme tous les autres dossiers aujourd'hui qui sont, j'ai envie de dire, sur la bonne voie. En tout cas, vous avez notre confiance totale, Mme la Présidente, mais je pense que vous n'en doutiez pas beaucoup.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. Jean-Martin MONDOLONI, vous avez la parole.



### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci, M. le Président. Nous allons voter avec vous, mais pas forcément pour les mêmes raisons, même si on partage, évidemment, la volonté, mon cher Hyacinthe, de ne pas refaire le passé. Enfin, il y a quand même un passé récent dont on ne peut pas s'exonérer, c'est un jour de rentrée des classes, pour ma part je n'ai pas pu assister à ces débats, mais quand je suis arrivé dans l'après-midi, on m'a montré un certain nombre de clichés où, et les uns et les autres, s'enthousiasmaient, le point levé, ce qui avait valu, du reste, le lendemain, le titre d'un quotidien régional bien connu, avec ce fameux cliché. Alors j'ajoute, du reste, parce que le droit à l'erreur est acquis à chacun, qu'en bas à gauche, il était question d'éliminatoire de coupe du monde, et le quotidien titrait : « les bleus ratent leur rentrée » et, de façon centrale, on titrait : « les élus territoriaux ont entériné le principe de la naissance d'une compagnie régionale ».

On ne va pas épiloguer. Est-ce que le modèle de l'époque est remis en cause ? On n'est pas obligés de polémiquer, le modèle qui a été le vôtre, aujourd'hui n'est pas remis en cause. Il a été d'ailleurs rappelé, ma chère Vanina, par votre prédécesseur, dès le 7 septembre, à une question qui lui était posée : « comment s'articule ce nouveau modèle de gestion ? » Et, on doit vous donner acte d'une certaine continuité, La réponse était la suivante : « il s'articule autour de plusieurs piliers, la constitution d'une société d'économie mixte d'investissement, la constitution de deux sociétés d'exploitation sous forme de SEMOP » et, je cite : « le troisième pilier, fondateur de ce nouveau modèle de gestion est le retour de l'outil naval, sur le fameux principe des biens de retour, de deux navires : le Paglia Orba et le Monte d'Oro ». Et, on est d'autant plus libre que nous vous avons accompagnés dans cette démarche, à cette réserve près, qui est constante chez nous, qui a toujours été de dire que le métier de cette maison, ça doit rester la rédaction du cahier des charges et qu'on peut très bien organiser, et la desserte aérienne (nous y viendrons dans quelque temps), et la desserte maritime, sur les principes fondateurs des capacités, de la fiabilité et du moindre coût. Et nous, on a toujours dit que le métier de cette Collectivité, ce n'est pas d'acheter des bateaux.

Donc, on ne peut que vous accompagner, pour des raisons techniques. On aurait aimé qu'elles soient politiques, sur le fait de renoncer à l'outil naval.

Alors, d'aucuns y verront, de façon polémique ou politicienne, un enterrement de première classe de vos objectifs, et vous aurez beau jeu de dire que rien n'a changé. Nous, le fait que ce modèle soit, d'une certaine façon, remis en cause, pour des raisons écologiques, environnementales ou

techniques, nous agréer. Le métier de cette collectivité n'est pas d'acheter des bateaux.

J'ajoute, pour faire lien avec un rapport que vous avez évoqué hier, et des tendances qui évoluent avec le temps, il y a un temps pas si lointain où, à contre-courant, à rebours de ce qui se passait en Méditerranée, un passager sur trois était transporté par voie aérienne et deux sur trois, deux tiers, l'étaient par voie maritime. Cette tendance a évolué, et c'est heureux, parce qu'on rentre dans le sens de l'histoire, en tout cas dans l'histoire des transports des îles où, en gros, si j'ai bien compris, on est sur moite-moite, un passager sur deux, 52/48, donc un passager sur deux qui est transporté par voie maritime, et l'autre par voie aérienne.

Et comme souvent, vous essayez, et je pense que votre volontarisme n'y est pas étranger, de tirer les bénéfices de cette situation, il n'est pas inutile de rappeler que si le décor de fond du transport maritime a évolué en Corse ces dernières années, oui il y a un changement de majorité, oui il y a eu l'affichage d'un volontarisme, oui il y a une énergie que vous mettez en œuvre. Pardon, il y a aussi, accessoirement, un concours historique qui est la disparition de la SNCM et 150 industriels qui se réveillent un beau matin et qui se disent : on ne va peut-être attendre que la Collectivité fasse tout le job, on va peut-être prendre notre destin en main, mettre deux sous dans cette histoire et organiser notre transport maritime.

Il n'est pas inutile de rappeler que l'initiative privée qui concourt au service public, et nous aurons à examiner tout à l'heure le périmètre des obligations de service public et des délégations de service public, comme quoi, et c'est le message qu'on veut rappeler, on peut très bien organiser un service public sur la base d'initiatives privées, sans pour autant que nous ayons, et nous sommes constants sur ce sujet, à en gonfler le poitrail sur le thème *i battelli sò i nostri*. C'est une ligne de fracture entre nous, qui reste constante et que nous aurons à cœur de rappeler dans les mois qui viennent.

Nous, tout ce que l'on souhaite, pour finir sur une note globale plus politique, vous concernant, c'est que tous ces effets d'annonces soient suivis d'annonces des faits. On est sur une situation où, en début de mandature, vous avez envoyé tellement de signaux et vous avez nourri tellement d'espoirs dans l'opinion, sur un certain nombre de sujets que, maintenant, l'opinion est en droit d'attendre, non pas des résultats, on connaît les dynamiques, on connaît les inerties des collectivités, on connaît la lenteur qui prévaut dans la traduction et la mise en œuvre de ce que vous espérez, je passe sur les déchets, mais quand vous lancez dans l'opinion du métro aérien sur les îles de Méditerranée, quand vous lancez dans l'opinion l'histoire de l'Hyperloop, en début de mandature, je me souviens très bien, février 2016 (ou mars peut-

être), concomitamment à la présentation des orientations budgétaires par le président qui nous explique, à juste titre, les contraintes dans lesquelles on se situait, vous aviez, la veille ou l'avant-veille, un article de notre ami Hyacinthe VANNI qui nous expliquait qu'on aurait très bientôt, à l'horizon des deux ans, le train sur Folelli.

Ça fait partie de ces messages qui ont été envoyés, en début de mandature, qui ne sont pas suivis et, à la limite, comme administré, comme citoyen, on ne peut que le regretter. Mais je crains que ce dossier, comme d'autres, ne suive le cortège de toutes ces déclarations, de tous ces aspects déclaratifs qui ne voient pas le jour.

Voilà ce que je souhaitais dire, au nom de notre sensibilité, sur ce sujet et, évidemment, pour des raisons diamétralement opposées à celles de cette majorité, nous voterons « pour » ce rapport.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. M. CECCOLI, vous avez la parole.

### **M. François-Xavier CECCOLI**

Merci, M. le Président. Alors, déjà une compagnie maritime, régionale ou pas, je pense que, pour reposer le débat, ce qui est important pour les Corses, pour les Corses qui sont directement concernés par le transport ou ceux qui ont une relation économique avec ce transport, je pense notamment aux industriels, mais aussi au secteur touristique, ce qui est important c'est le service, et dans le service, bien évidemment, on parle de sécurisation du service, on parle du prix, et on parle de la qualité.

La compagnie régionale, finalement, mais ce propos n'engagera bien-sûr que notre groupe, n'est rien d'autre qu'un moyen, si l'on sort de l'aspect politicien et politique, c'est un moyen. Mais sur ce moyen, finalement, que pensons-nous ? Et j'ai envie de dire : que pense également l'Europe ? C'est que les moyens juridiques liés à une intervention du domaine public s'entendent lorsque le privé ne fonctionne pas, ou lorsqu'il y a carence. C'est, en tout cas, la lecture que nous avons, nous, de l'intervention de l'acteur public sur un élément aussi important que le transport, eu égard à une île. Et la présidente l'a souligné, aujourd'hui je crois qu'on peut considérer que le transport ne fonctionne pas si mal.

Je vous rappellerai simplement, pour parler d'un sujet qui me tient toujours à cœur vous le savez, d'agrumiculture, que nonobstant ces trois

dernières années, 15 ans : 15 grèves. Alors, je n'ai pas dit : 15 mois de grève, mais 15 ans et 15 grèves. Eh bien, depuis trois ans, pas de grève.

Donc, je pense que c'est quelque chose auquel nous, on se rattache profondément. On essaye de sortir du schéma politicien pur, on considère que le débat de la compagnie régionale, nous n'y sommes pas favorables, tout en respectant votre position, parce qu'aujourd'hui, nous ne sommes pas dans les conditions qui nous semblent judicieuses pour que notre Collectivité investisse sur un tel sujet.

Par contre, pour aller un peu plus loin sur le sujet, je pense qu'effectivement, le fait de renoncer à cet achat de bateaux, et sans aller chercher le changement, que d'aucuns auquel certains vous feraient porter en disant : « vous avez changé d'avis » ou pas, peu importe, nous, nous restons sur nos bases. Mais, effectivement, ça aurait été une grave erreur d'acheter ces deux bateaux. Je ne reprendrai pas les termes d'une de vos collègues qui l'a dit, elle a appelé cela des « screux », sans la citer, mais elle a tout à fait raison, je crois qu'acheter ces bateaux-là, c'est quelque chose que l'on peut, et que l'on doit éviter.

Avait été également sous-estimé le niveau de mise, et à la fois en sécurité, mais surtout en matière de pollution de ces navires. Donc, finalement, beaucoup de choses, beaucoup d'argent pour un résultat qui reste, somme toute, à mon avis, très aléatoire voire pire.

Par contre, un autre sujet qui nous tient à cœur, nous avons tous constaté, et je ne vous fais pas injure, Mme la Présidente, qu'effectivement, c'est sur les cendres de feu une compagnie maritime publique, qu'a été construite une nouvelle compagnie.

Pour ce qui nous concerne, nous pensons que la meilleure défense des intérêts de la Corse, ça doit être, et j'insiste là-dessus, une véritable concurrence entre acteurs privés. Mais qui dit concurrence, dit également le rôle qui incombe à cette Collectivité, qui est d'être le garant que cette concurrence s'exerce et s'exercera, et j'insiste sur le propos.

Aujourd'hui, les acteurs, je pourrais les citer dans le désordre, Corsica Linea, la CMN, Corsica Ferries, et les acteurs occasionnels, sont le garant que nous puissions, les uns et les autres, prendre le bateau à des tarifs que je trouve toujours trop élevés, mais on ne dira pas prohibitifs, et en ayant un choix de qualité et d'opportunisme. Nous devons être vigilants à ce que cette concurrence ne s'affaiblisse pas. Tout ce qui pourrait porter à la fusion ou à l'absorption de ces moyen, j'appellerai même ça phagocyté, se ferait au détriment des Corses.

Et je crois que, pour ce qui nous concerne et si notre Collectivité veut être dans son rôle, elle se doit d'être le garant, tout comme l'Etat, le garant que cette concurrence puisse continuer de manière saine et sereine, et force nous revient de vérifier que les prix évoluent dans le bon sens, que finalement les conditions... je ferai une référence toute simple, on est sur une île, on est sur sujet polémique, on est sur un sujet d'avenir, prenons simplement le cas des États-Unis d'Amérique qui ont vécu ça avec les fameuses lois anti-trust, soyons vigilants pour que, à un moment donné, on ne se réveille pas en s'apercevant que, finalement, eh bien, les actifs du transports en Corse peuvent être détenus uniquement par une minorité.

Donc, à nous d'être vigilants pour que cette concurrence continue de s'exercer de manière saine et sereine.

Pour ce qui est de la compagnie régionale, pour les raisons que nous avons évoquées, nous y restons opposés tout en comprenant que vous ne soyez pas de notre avis. Et Mme la Présidente, en tout cas, je pense que c'est une décision courageuse que de, j'appellerai ça, renoncer à cet achat qui ne nous semblait déjà pas opportun et qui l'est encore moins aujourd'hui.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue.

Donc, il n'y a plus de demandes de prises de parole. La conseillère exécutive va répondre aux différentes interpellations et interventions. Vous avez la parole.

### **Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président. Je crois qu'aujourd'hui, Jean-Charles ORSUCCI parlait de pragmatisme, nous sommes tous sur la même longueur d'ondes, en tout cas sur ce point-là. L'objectif et, bien sûr ce qui nous tient à cœur, et je crois que, là aussi, nous nous rejoignons tous, c'est la préservation des intérêts généraux de la Corse et du peuple Corse.

Alors nous, notre objectif politique, bien sûr, vous l'avez compris et on ne se rejoint pas là, mais nous aurons toujours l'occasion d'y repenser ensemble, c'est effectivement cette compagnie, la maîtrise de cet outil, la maîtrise de nos transports pour construire une société, un modèle politique que nous avons choisi dans notre majorité.

Alors c'est vrai, aujourd'hui ça fonctionne, vous avez raison, et on ne peut que s'en réjouir, et je félicite bien sûr les initiatives privées qui ont

permis, avec nous, de construire ensemble et de passer outre cette situation de marasme que nous avons connue en décembre 2015, parce que je vous rappelle que, il n'y a même pas trois ans, il n'y avait plus de continuité territoriale qui était assurée entre la Corse et le continent. Je me tourne vers le président du Conseil exécutif, je me tourne vers mon directeur de l'Office des transports, vers les services, vers nos avocats qui se sont retrouvés en décembre 2015 dans une situation dramatique pour la Corse.

Alors oui, ça fait deux ans et demi que ça fonctionne, on ne peut que s'en réjouir mais, pardonnez-moi de vous dire, comme le disait notre collègue François-Xavier CECCOLI, 15 ans, 15 grèves minimum. On ne peut pas faire abstraction du passé, tournons-nous vers l'avenir bien sûr, mais on ne peut pas faire abstraction de ce qui s'est passé. Nous sommes, encore aujourd'hui, et nous avons fait un travail, et je salue une fois de plus nos avocats et nos assistants de l'AMO, qui nous ont aidés à faire un travail exceptionnel pendant 18 mois, de redéfinition de ce service public.

Là, j'anticipe un peu sur les futurs débats, mais tout se rejoint. Le service public, aujourd'hui, évolue, nous le prenons en compte, nous prenons en compte ces initiatives privées, initiatives privées qui, je vous le rappelle quand même chers collègues, nous allons y venir, trafiquent (au sens juste du terme), dans le cadre d'obligations de service public quand même, il faut le rappeler, beaucoup l'ignorent. Donc, on est quand même dans un cadre contraint, dans un cadre, quand même, protégé qui se justifie largement et dont nous avons tout à fait besoin. Mais la Collectivité a un rôle essentiel à jouer.

Alors, c'est vrai qu'aujourd'hui, chacun se positionne et, forcément, d'un point de vue de nos priorités politiques, nous ne nous rejoignons pas, mais nous sommes quand même vraiment convaincus que nous pouvons organiser ce service public. Nous le faisons, c'est le rôle de l'Office des transports et de la Collectivité de Corse.

Mais nous pouvons aller plus loin parce que s'il n'y a pas cette compensation, aujourd'hui rien ne se fait. Donc, on peut quand même envisager une certaine évolution du rôle de la Collectivité qui, depuis 40 ans, compense ce service public, puisque c'est l'idée de ce service, il a évolué, on va y revenir. L'idée du passager qui pourrait être pris en charge et qui est pris en charge du fait de l'initiative privée, dans un cadre quand même protégé également, nous permet aujourd'hui de dire, qu'effectivement, nous sommes dans la bonne direction. Il faut garantir et pérenniser une qualité de service, maîtriser la définition, la mise en œuvre de la politique des transports. L'initiative privée, j'insiste, n'est viable que par la mise en œuvre, en tout cas

sur le schéma que nous avons défini, par un système de compensation et d'obligation de service public.

Donc, je n'anticipe pas, je suppose que nous allons y revenir sur les deux prochains rapports. Je salue le travail qui a été fait. Effectivement, j'insiste sur ce respect des règles de la concurrence, il est absolument essentiel, nous en sommes les garants, et je crois que là tout le monde se rejoint et le travail a été absolument intense, exceptionnel. Mais la réelle place de l'initiative privée, aujourd'hui, elle ne peut se faire qu'avec nous, donc forcément nous sommes obligés de réfléchir, et c'est le choix que nous faisons, à cette compagnie maritime.

Alors moi, je propose, et je pense que c'est une bonne solution, que nous réunissions dès le mois de septembre, comme je l'ai dit, la Commission de faisabilité de la future compagnie maritime, et je vous invite tous à y participer pour que nous puissions, ensemble, de manière tout à fait transparente, envisager ce futur schéma. Je ne dis pas que nous allons tous nous rejoindre, et je l'ai bien compris, ce n'est pas l'objectif, mais quand même, je pense qu'il y a vraiment une possibilité historique et le fait qu'aujourd'hui, j'insiste bien, tout fonctionne, tout le monde s'en réjouisse, on ne peut pas faire abstraction du passé parce que, malgré tout, l'évolution fait qu'aujourd'hui effectivement, et tous les acteurs ont participé à ce bon fonctionnement, nous ne sommes pas à l'abri, demain, de retomber dans les écueils du passé. Je crois que, pour nous, il faut être très vigilant, encore maintenant, et c'est ce que nous faisons quotidiennement pour que tout fonctionne bien et je ne doute pas que nous trouvions, et que nous allions dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021 dans la meilleure direction qu'il soit pour la Corse. Merci M. le Président.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Le président du Conseil exécutif voulait ajouter quelques mots.

### **Le Président SIMEONI**

J'ai écouté, bien sûr, avec intérêt et le plus grand respect, chacun des intervenants, notamment ceux de l'opposition.

Donc, l'heure n'est pas à la polémique, mais il y a quand même certains propos, mon cher Jean-Martin, que je ne voudrais pas laisser passer, au moins sans une réponse rapide parce que le silence pourrait être interprété comme une forme d'acquiescement de certaines de vos démonstrations.

Alors, je voudrais quand même dire que, nous aussi, nous nous disons quelquefois que nous n'allons pas assez vite ou, plus exactement, nous aimerions que les choses aillent plus vite. Mais, dans les exemples que vous avez cités, vous avez, à dessein, parce que vous êtes trop fin et trop connaisseur de la chose politique pour vous être trompé, mélangé plusieurs niveaux d'exemples qui, en fait, n'ont rien à voir. Lorsque vous venez nous parler d'Hyperloop, qui est un projet, à 50 ans, qui associe des chercheurs pour réfléchir, en anticipant à des innovations, et qu'une équipe corso-sarde figure dans la toute dernière short list, par rapport à un projet qui est un projet innovant, qui est retenu par un jury international, nous, nous nous en réjouissons et nous soutenons l'initiative (d'ailleurs modestement d'un point de vue financier) parce qu'elle est le symbole de ce que des îles qui, pendant des décennies, pour des raisons politiques imposées de l'extérieur, se sont tournées le dos, eh bien commencent à réfléchir ensemble, y compris pour rêver le futur.

Ensuite, vous nous parlez du métro aérien, vous dites : « on n'a pas encore le métro aérien ». Et oui, bien sûr, pendant des décennies, il y a des personnes qui ont regardé en disant : la Corse ça ne peut être, pour le maritime, que la Corse et Marseille et, pour l'aérien, ça ne peut être que la Corse et Paris, ou la Corse et Marseille/Nice. Et, conséquence de cela, un exemple : nous avons eu la réunion de la Commission des îles, qui s'est tenue à Bastia, un honneur (nous avons réuni plus de 80 représentants d'îles européennes), nous avons reçu notre ami le président Francesco PIERU, et le trajet le plus court, pour venir à Bastia, a été, pour Francesco, Cagliari-Paris-Nantes et il est arrivé en Corse.

Donc, c'est quelque chose qui défie l'entendement. Donc nous, nous avons essayé de réfléchir à ça et de nous dire : nous avons Rome qui est à 25 minutes de vol, nous avons Pise qui est à 25 minutes de vol (qui était le deuxième hub européen), nous avons Cagliari et la Sardaigne qui sont à 11 kilomètres, nous avons, un peu plus loin, les Baléares, essayons de réfléchir à construire, y compris avec Nice, un circuit, une vision partenariale, stratégique de ce que peut être cette organisation de l'espace méditerranéen, non pas dans un axe vertical de dépendance, mais dans un axe transversal.

Nous y avons pensé il y a deux ans, nous avons plaidé, Jean-Félix ACQUAVIVA, Vanina BORROMEI après lui, les gens qui nous aident, nos AMO et nos avocats, et personnels de l'Office des transports (que je salue amicalement), M. le directeur, M. MATTEI, tous les autres, Nanette. On a travaillé, le projet a été retenu « Per u Maritimu », on a un financement et on va essayer de construire cela. Et vous nous dites : « vous n'avez pas encore



sorti tout cela de terre ». Et non ! On ne l'a pas fait, on ne pouvait pas faire plus vite.

Mais je rappelle, et je le dirai de plus en plus souvent à tous ceux qui nous critiquent : lorsque Nicolas HULOT est venu, nous avons été invité et nous avons inauguré deux ouvrages, je parle sous le contrôle du maire de Bunifaziu, on ne parlait pas de Hyperloop là, on ne parlait pas de métro aérien, on parlait de station d'épuration, une à Quenza (21 ans), et l'autre à Bunifaziu (10 ans), et il a fallu, et je la salue, l'abnégation et le travail, et un engagement de chaque instant. Donc vous savez, Jean-Martin, parce que vous êtes élu depuis longtemps, et un élu sérieux qui travaille et qui suit les dossiers, vous savez bien qu'il faut du temps, et nous n'avons jamais sous-estimez le temps qu'il faudrait. Par contre, oui, nous avons annoncé des objectifs, et nous revenons systématiquement, et devant vous, et devant les Corses pour faire acter les avancées et quelquefois, aussi, les difficultés.

Alors, ne nous faites pas le procès d'avoir voulu faire rêver les gens. Nous, les gens ils nous ont aussi élu parce qu'ils rêvaient, et ils veulent un autre présent et un autre avenir, et on est confronté à une réalité qui est une réalité difficile. Mais on ne renonce ni à nos rêves, ni à nos idéaux, ni à nos objectifs stratégiques.

Et un dernier mot, je ne vais pas faire de polémique, mais je ne peux pas vous laisser venir nous critiquer au moment où on fait un choix, que vous validez parce que c'est un bon choix, c'est le choix de l'intérêt général. Vous le savez, on a quand même hérité d'une situation, particulièrement dans ce domaine, vous étiez à l'époque dans une majorité qui n'a pas su éviter, malgré les avertissements qui lui ont été donnés, des erreurs évidentes, d'un point de vue juridique, qui nous coûtent aujourd'hui, 10 ans après, 84 M€ au titre de la condamnation prononcée par le Tribunal administratif de Bastia où risquent de s'ajouter 40 M€, pour la mandature suivante.

Donc, ceux d'aujourd'hui auront à payer, parce que là, le temps il a passé aussi, mais l'addition que l'on paye en différé, elle est salée, et ne fais pas semblant de l'oublier.

### **Le Président TALAMONI**

Bien, nous allons mettre ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

**Rapport n° 2018/E6/242 : Obligations de service public de transport maritime de passagers et de marchandises entre les ports de Marseille, Toulon, Nice et les ports de Corse**

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président. Donc, les obligations de service public. Alors, ce projet de délibération est destiné à renouveler le régime unilatéral d'obligations de service public de transport maritime de passagers et marchandises entre les ports Corses et les ports continentaux de Marseille, Toulon et Nice.

Il s'agit pour nous, aujourd'hui, de tirer les conséquences de l'évolution du contexte économique et cadre juridique propres à la desserte maritime.

En application des dispositions que votre Assemblée a adopté le 22 décembre 2013, la délibération 13/263 instituant un régime unilatéral d'OSP, obligations de service public, pour la desserte des ports de Corse, à partir des ports continentaux, Marseille, Toulon et Nice, ont pris effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Elles s'appliquent toujours, elles doivent s'applique normalement jusqu'au 31 décembre 2023.

Ces obligations de service public étaient liées à la délégation de service qui a été aujourd'hui résiliée. Et, en parallèle à ce régime d'OSP, il existe actuellement un nouveau régime conventionnel qui prend la forme de cinq conventions de délégation de service public, que nous avons validé l'an dernier dans notre Assemblée.

Je vous précise, vous le savez tous, mais il est toujours bon de la rappeler, que la maîtrise du schéma de desserte maritime Corse-Continent, suppose de renouveler ce régime unilatéral d'obligations de service public sur la base d'études économiques et juridiques qui sont conformes aujourd'hui au droit européen et au droit national.

Donc, les deux rapports, en fait, l'OSP et la DSP sont pour nous liés. Nous avons souhaité que ces deux régimes puissent, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2019, être revus et être, je dirai, étudiés et se conformer vraiment aux réels besoins du service public que nous avons définis avec l'AMO.

Donc, aujourd'hui, dans le cadre qui nous a été donné, l'Office des transports avait lancé une consultation en vue de procéder à différentes études destinées à éclairer totalement les élus décideurs et, également les instances nationales et européennes, sur la faisabilité technique, juridique et économique de notre projet.

Conformément au règlement cabotage européen, la politique décisionnelle de la Commission européenne, la jurisprudence de la cours de justice de l'Union, il a fallu démontrer, et c'est ce que nous nous sommes évertués à faire dans 18 mois, l'existence d'un réel besoin de service public.

C'est sur la base de ces études, que la nécessité du maintien de ce régime unilatéral d'obligation de service public actuellement en vigueur, ainsi que son périmètre, ont été revu.

Donc, aujourd'hui pour être précis, parce que c'est vrai que c'est un petit peu technique, nous avons un contrat de DSP que tout le monde connaît, mais beaucoup ignorent qu'au départ des ports de Toulon, Marseille et Nice, il y a des obligations de service public, et les compagnies qui trafiquent sur ces lignes-là, qui trafiquent donc l'hiver, selon un cahier des charges que nous avons établi, ont la possibilité d'être préservées sur ces lignes l'été puisque, forcément, elles assurent un service que d'autres compagnies ne feraient pas toute l'année.

Donc nous, au vu de ce qui est ressorti de nos différentes études, tests marchés, test usagers, test opérateurs, effectivement il a été démontré qu'aujourd'hui, le passager et le transport du passager, en matière maritime, pour différentes évolutions dont nous parlions tout à l'heure, par exemple le fait qu'effectivement, il y a une inversion de la courbe, les résidents se déplacent de plus en plus par la voie aérienne, il a été démontré que l'offre privée assurait la majorité du trafic du passager, en tout cas du passager résident, pour à peu près 80 %, dans le cadre de ces OSP.

Ce qui signifie, j'anticipe mais les deux rapports sont liés, donc permettez-moi de le faire, qu'il nous restait pour assurer notre notion de continuité territoriale et de service public qui nous tient à cœur, 15, 20 % d'usagers que nous devons prendre en compte, dans le cadre de notre service public. Comment le faire ? Comment le justifier ? Comment le démontrer ?

Nous, aujourd'hui, à partir du moment, et on l'entend et c'est justifié, 80 % du trafic passagers est assuré par des compagnies sous OSP, les 15-20 % restant qui sont obligés de se déplacer, je fais référence aux étudiants qui partent avec leur véhicule, je fais référence aux personnes qui sont obligées de se déplacer pour des raisons de santé par exemple, nous avons fait

le choix d'intégrer ce nombre de passagers, qui pourrait apparaître résiduels par rapport aux DPS précédentes, dans le futur contrat de délégation de service public.

Mais parallèlement, nous avons aussi décidé de renforcer le trafic obligation de service public, ce trafic OSP, qui prévoyait initialement une rotation, principalement sur les ports principaux, par semaine en hiver. Nous avons fait le choix de renforcer ces OSP pour s'assurer, effectivement, que les passagers, au-delà de la DSP (où nous prévoyons un minimum de passagers, qu'il reste un minimum, bien sûr) et de passer à deux rotations par semaine en hiver, sur les ports principaux, dans le cadre de ces obligations de service public.

Alors, le schéma actuel, je vais quand même le rappeler pour que l'information soit la plus juste. Nous avons, par exemple, deux compagnies qui trafiquent dans le cadre de ces OSP, qui sont, par exemple, la Corsica Ferries, au départ de Toulon et de Nice, également la Moby, au départ de Nice. Pour la Corsica Ferries, par exemple, ils trafiquent sur les ports principaux tous les jours, mais l'obligation de service public à laquelle ils sont soumis, impose une rotation par semaine, en hiver.

Donc nous, nous avons fait le choix, et nous pensons que c'est le plus juste et ce qui sera le plus adapté aux besoins des Corses, de passer à un minimum garanti de deux rotations, en hiver notamment, par semaine, car même si, aujourd'hui, ils trafiquent tous les jours, rien n'empêche que, demain, ils ont la possibilité de ne venir que deux fois par semaine, en l'occurrence et en l'espèce, à l'heure actuelle, une fois par semaine.

Donc, nous faisons le choix d'évoluer, aujourd'hui, en ce sens. Nous faisons également le choix, dans ce contrat d'obligations de service public, de réduire, et ce n'est pas négligeable, le prix du tarif résident, du passage du véhicule, de 25 %, pour s'aligner sur le futur contrat que nous allons vous présenter tout à l'heure avec, désormais, un passage en résident à 26 € et un passage pour Le véhicule à 33 €, le tout hors taxes, bien évidemment.

Une réduction, également, du tarif du fret, pour nous permettre de nous harmoniser aussi sur le futur contrat de délégation de service public, de 42,50 € le mètre linéaire, à 35 € le mètre linéaire. Je reviens sur ce tarif de 35 € qui n'est, bien sûr, pas choisi au hasard. Avec nos services d'AMO, nous avons démontré que ce tarif de 35 € est le tarif du mètre linéaire de référence sur le continent, le mètre linéaire routier. Donc, pour nous, il était important de s'aligner sur ce coût routier, puisque c'est la référence qui nous permettrait

peut-être de gommer les surcoûts de l'insularité, mais j'y reviendrai dans le contrat de délégation de service public.

Alors j'aurai, M. le Président, un amendement que je peux, peut-être, présenter pour vous dire que, sur les ports secondaires, nous avons passé les rotations, aussi, à deux fois par semaine. Compte tenu du contexte et de la saisonnalité et, effectivement, des trafics que nous avons étudiés, il ne paraît pas opportun, aujourd'hui, de passer sur les ports secondaires à deux rotations par semaine parce que cela ne se justifie pas. Donc, il y a aura un amendement en ce sens, qui vous proposera de rester à deux rotations en hiver sur les ports principaux, Bastia et Aiacciu, deux en avant-saison et arrière-saison, trois en haute-saison, ce qui ne change pas.

Par contre, pour la desserte des ports de Pruprà, Portivechju et l'Isula, je vous propose, si vous en êtes d'accord, de rester à une rotation sur la saison hivernale, une en avant-saison et arrière-saison d'été, et trois en haute saison, ce qui nous semble tout à fait justifié, au vu des études de trafic que nous avons faites.

Donc, cette modification de l'OSP, on vous propose qu'elle soit mise en œuvre, si vous en êtes d'accord, le temps de notifier à l'Union européenne, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2019, pour qu'elle soit en cohérence avec le contrat de délégation de service public qui vous est proposé et pour une durée de 10 années.

Merci, M. le Président.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Il y a un rapport de la Commission du développement qui va nous être présenté par Julie GUISEPPI.

### **Mme Julie GUISEPPI**

Merci, M. le Président. Sur les observations des commissaires, prenant acte de la proposition de réduction du tarif de transport de marchandises, **Mme Marie-Thérèse MARIOTTI** a souhaité savoir si une baisse de tarif serait également envisagée pour les tarifs dits « export » et «export plus ».

Par ailleurs, anticipant sur l'objet de la motion déposée par son groupe, elle s'est interrogée sur l'opportunité de la présente révision des OSP

pour y intégrer l'extension du tarif fret « matières premières » à l'import de foin et d'aliments pour le bétail.

Sur le premier point, **M. Jean-François SANTONI**, directeur de l'Office des transports, a précisé que le choix s'était porté, pour l'heure, sur le maintien des tarifs « export », « export plus » et « matières premières » du fait de l'absence de recul suffisant sur la méthode mise en œuvre par l'Office.

Il a ajouté que cela n'excluait pas la possibilité de présenter à l'Assemblée de Corse (avant la mise en œuvre de la prochaine DSP au 1<sup>er</sup> octobre 2019), une proposition de modification à la baisse des dits tarifs tendant à les aligner au même niveau de réduction que celui affecté au tarif marchandises.

Sur le deuxième point, la présidente de l'Office des transports, **Mme Vanina BORROMEI** s'est dite favorable à différer, pour le moment, la prise en compte d'un tarif dédié au fourrage et à l'aliment pour bétail, eu égard aux différents contentieux qui demeurent pendant notamment en matière pénale, et à l'absence de garanties juridiques. Elle a souligné que ces aspects pourraient très bien faire l'objet d'avenants ultérieurs dans la future DSP.

Elle a tenu à souligner également que sur cette question précise, la simple réponse des services de l'État, indiquant que toute aide d'État demeurerait possible dans le respect des droits communautaire et national, constituait une évidence, la véritable difficulté consistant à obtenir la garantie juridique d'un cumul possible avec le régime d'aides de la PAC dont la profession agricole est bénéficiaire.

Aussi, elle a indiqué que l'Office des transports de la Corse avait sollicité le conseil de leur AMO ainsi que d'un professeur spécialiste de droit européen aux fins de disposer d'une expertise juridique, les résultats de l'étude devant être rendus très prochainement.

**M. François-Xavier CECCOLI** a salué, pour sa part, la mise en œuvre de la réduction du tarif de marchandises, estimant que cela allait dans le bon sens et serait de nature à garantir aux entreprises et aux agriculteurs une meilleure compétitivité pour pénétrer les marchés nationaux et européens.

Intervenant plus particulièrement sur le tarif « export », il a salué, tout d'abord, la réduction sensible des délais de remboursement mise en œuvre par les services de l'OTC. Toutefois, il s'est interrogé sur les moyens susceptibles d'être mis en œuvre afin que la profession agricole n'ait plus à effectuer l'avance de trésorerie.

**La présidente BORROMEI** a précisé que les services de l'Office des transports, en accord avec les compagnies maritimes, avaient instauré un système de remboursement destiné à limiter le mieux possible l'avance de trésorerie des agriculteurs.

**La Commission du développement a émis un avis favorable sur ce rapport.**

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Donc, la parole est à qui la demande sur ce rapport ? Vous avez la parole, M. CECCOLI.

### **M. François-Xavier CECCOLI**

Merci, M. le Président. Juste pour préciser donc (ce sont des sujets un peu techniques), aujourd'hui, le fonctionnement de l'export, et de l'export plus, ce sont des avancées significatives, même si des dispositifs équivalents eurent existé par le passé, mais avec une efficacité moindre, qui ont même fait l'objet de poursuites et d'une actualité croustillante. Donc, cette aide est importante pour l'export, ça concerne, bien sûr les agriculteurs, mais tout autre producteur et puis, bien sûr, c'est destiné à fonctionner.

Donc, il y avait un premier point, c'était... Mme la Présidente, vous nous avez expliqué que les 35 € correspondaient à l'idée d'un transport terrestre, et je pense que ça c'est noble d'essayer de se caler là-dessus. Peut-être, si le coût n'est pas trop prohibitif, que l'export et l'export plus bénéficient, en proportion, des mêmes réductions que des 42,50 € vers les 35 € (ça, c'est une question qu'avait posée ma collègue Mme MARIOTTI, mais nous nous rejoignons sur ce point-là).

Ensuite, juste un point technique sur l'aspect du fonctionnement. Encore une fois, je tiens à le signaler, les délais de remboursement sont raisonnables et l'instruction qui en est faite par les services ne peut être que citée en exemple parce que nous nous attendions à bien pire au niveau d'un fonctionnement de comptabilité publique. Mais juste pour vous préciser comment ça fonctionne aujourd'hui, quand les gens bénéficient d'un remboursement : un agriculteur qui va exporter quelque chose sur le continent, paye aujourd'hui le plein-tarif à son transporteur routier, lui-même payant le plein-tarif au transporteur maritime et, ensuite, l'agriculteur ou la coopérative, peu importe, fait une demande remboursement.

Tout cela, pour vous dire qu'aujourd'hui c'est le petit, le plus faible, le moins riche, qui fait la banque, ce qui, je pense, n'est pas forcément le but

recherché par notre Collectivité, mais la question était de savoir si cela était lié à un règlement européen qui, quelque part, nous obligeait à faire cela.

S'il existait une possibilité de déroger, ce serait quand même extrêmement intéressant. Pourquoi ? Parce qu'il est, de notre avis, que la banque doit être faite par les compagnies maritimes, à savoir le plus riche. Ce n'est pas à l'agriculteur de faire le banquier dans cette affaire où, encore une fois, à tout exportateur.

Juste une chose aussi, prenez le cas d'une société d'un transporteur qui ferait faillite, eh bien la coopérative se retrouverait en position d'avoir avancé l'argent à une structure qui, elle-même ayant fait faillite, ne peut pas contribuer au remboursement.

Donc, encore une fois, si, Mme la Présidente, et je sais que la question n'est pas facile, juridiquement il existe une réponse, il sera intéressant que tous les exportateurs, qu'ils soient artisans, agriculteurs ou autres, ne soient pas obligés de réaliser la banque. Mais je signale quand même le propos, tout en étant content et heureux du dispositif.

### **Le Président TALAMONI**

Y a-t-il d'autres demandes de prises de parole ? Jean-Martin MONDOLONI.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci, M. le Président. Là, on est au cœur de l'activité de l'Assemblée de Corse sur l'organisation de la desserte maritime, et ça permet de rassurer Vanina et l'Exécutif, nous allons vous accompagner. Ceci dit, avec certaines réserves, Vanina, qui font lien, pardon mon cher Président, si je vous ai irrité, mais je ne résiste pas à la tentation, pour ne pas dire au plaisir, d'adopter la même grille de lecture qu'est la vôtre.

Vous m'avez dit que j'étais un fin politique, je retourne le compliment, vous êtes un fin juriste et vous ne pouvez pas ne pas savoir quels sont les risques juridiques qui entourent ce sur quoi nous débattons aujourd'hui, et les risques juridiques entraînent des pénalités, et les pénalités d'aujourd'hui, sont les risques mal calculés d'hier. Il ne faudrait pas que les risques mal calculés d'aujourd'hui soient les pénalités de demain.

Est-ce que vous avez bien fait votre travail ? La réponse est oui.



Le premier travail consiste à faire ce que l'on appelle un test de marché, et à évaluer la carence. Pour faire simple, et pour être un peu pédagogique, en matière de service public, s'il y a une initiative privée qui sait faire le job, on laisse faire et puis, si carence il y a, intervient ce que l'on est en train de faire, l'organisation d'un service public. Alors, avec cette distinction OSP - DSP, s'il y en a qui peuvent le faire sans être rétribués, c'est bien, sans quoi on compense par une délégation de service public.

Là où on est peut-être pas tout à fait d'accord, en tout cas où on veut manifester une certaine réserve, c'est sur la lecture du test de marché qui, pour nous (on pense que ça peut être un partage) est la suivante : on considère, j'élargie mon propos à l'ensemble des rapports, pas spécifiquement l'OSP, puisque rien n'est homogène et tout se tient, si on débat des OPS c'est précisément parce que, derrière, il y a une DSP, c'est de dire, en gros, qu'il n'y a pas besoin de service public pour les passagers et véhicules et qu'il y a un besoin résiduel de fret sur Marseille, en tout cas c'est la lecture que l'on en fait.

Partant de là, on voit un peu une contradiction qui peut, je dis bien qui peut, en matière juridique, on ne peut avoir que des doutes et il n'y a jamais de vérité, on peut avoir un risque de contentieux assimilé à ce que l'on appelle les aides d'état, sachant que, pour rappel, le risque, il entraîne une double peine en matière de pénalité. Vous avez le remboursement des aides par les compagnies bénéficiaires et, en corollaire, l'indemnisation des compagnies concurrentes, pas des concurrents, des compagnies concurrentes, c'est pour cela que la note est un peu salée aujourd'hui.

Donc, la question que l'on peut se poser, lorsque vous multipliez les obligations de service public, savoir si l'avenant n'est pas assimilé à une aide d'état, c'est, pour reprendre les propos du président et, dans ce droit fil, si tous les risques ont été bien mesurés, nous, le test de marché, l'absence de carence pour les quatre mois d'été, on a quelques doutes, nous, sur le rapport précisément qui touche aux OSP, lorsque l'on multiplie sur la saison d'hiver, à ce titre-là, et d'ailleurs j'observe que votre amendement vise un peu à réduire la voilure et, évidemment, ça tient compte, à priori, de ces observations, il ne faudrait pas oublier, je le dis avec toute la prudence qui s'impose, que sur ces sujets-là, nul ne détient la vérité, il n'y a pas de vérité absolue et, comme en toute chose, d'ailleurs c'est Victor Hugo qui le disait, la vérité elle est comme le soleil, elle fait tout voir mais elle ne se laisse pas regarder.

## **Le Président TALAMONI**

Est-ce qu'il y a d'autres allusions littéraires à formuler ? Non, il n'y en a pas, donc je donne la parole à Hyacinthe.

## **M. Hyacinthe VANNI**

Un mot, quand même, parce que quand ça ne va pas, c'est de notre faute, quand ça va bien, ce n'est pas grâce à nous, quand on a des idées, on nous les reproche, quand on a des projets, il ne faut pas en avoir. Enfin bref, moi je pense qu'aujourd'hui, Jean-Martin hâ durmitu male, c'est son rôle d'opposant, et on le respecte et, comme disait le président, c'est un fin politicien, il connaît les dossiers par cœur et, quelque fois, encore mieux que nous.

Tout cela pour dire que ce qui était important, pour nous, Mme la Présidente, c'est qu'il y ait une baisse du tarif résident et, au-delà du maritime, qu'on travaille sur une baisse du tarif résident aérien, mais je sais qu'on y travaille à l'Office des transports et à Air Corsica. Donc, c'est cela qui est important aujourd'hui, réussir à baisser ce tarif résident, avec toutes les difficultés que l'on connaît, nous, puisqu'on a discuté pendant des mois et je remercie, à mon tour, tous les services de l'Office des transports, le directeur, ses équipes, nos AMO, je sais que ça n'a pas été facile mais, en tout cas, l'objectif est atteint.

Aujourd'hui, les résidents corses peuvent se déplacer à un prix qui est le même que sur le continent pour des distances équivalentes.

Et au-delà du tarif résident, c'est le tarif du fret où il y a, là-aussi, comme le disait mon collègue François-Xavier CECCOLI, un effort considérable.

C'est cela l'objectif que l'on veut, on est en train de l'atteindre dans le maritime, et je m'en félicite, et c'est, pour le coup, un peu grâce à vous, Mme la Présidente, grâce à nous et à grâce à notre travail.

Les choses avancent à un rythme qui est le nôtre, mais qui est un rythme, quand même, qui est beaucoup plus réduit que le rythme qu'on a connu ces quarante dernières années.

Je ne vais pas revenir sur le train, je répondrai après, et sur certains autres dossiers. Mais faire en trois ans ce qu'on a fait, avec les situations auxquelles on a été confrontés, surtout dans le maritime, cela relève presque

du miracle, on le sait pour ceux qui ont siégé à l'Office des transports depuis 2010, et c'est mon cas.

La situation de l'Office des transports (je ne reviendrai pas dessus, tout le monde la connaît), est la situation d'aujourd'hui qui nous permet quand même, il faut le rappeler, de dégager plus de 20 M€ sur d'autres projets ferroviaires et routiers. C'est cela le résultat ! C'est cela le résultat de notre politique, qu'on a menée.

Baisse du tarif résident et excédent, je pense que, à ce stade, on ne peut pas faire mieux, en tout cas. Bravo, Mme la Présidente ! Bravo à vos équipes, et bon courage pour la suite !

### **Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole Mme RIERA.

### **Mme Catherine RIERA**

Merci, M. le Président.

Moi, j'avais juste une question à poser, à Mme la présidente de l'Office des transports, qui s'éloigne un peu des OSP mais qui, quand même, concerne le transport maritime et, notamment, cette notion de transport propre. On a vu votre engagement, M. le Président de l'Assemblée, sur votre vision, à long terme, sur la nécessité d'engager une politique, à cet égard, concernant effectivement les pollutions des transports maritimes. Et je voudrais savoir comment vous envisagez d'engager cette mutation et cette démarche, vis-à-vis des compagnies maritimes. Je pense, notamment, à une démarche à court terme, et une à plus long terme.

La première, serait peut-être d'investir dans les ports, dans des systèmes d'électrification des équipements pour les postes à quai. Je crois que la CMN a déjà équipé un navire dans ce sens. Je crois que la Corsica Linea y réfléchit, la Corsica Ferries peut-être, je ne sais pas. Mais, en tout cas, est-il éventuellement possible d'imaginer inscrire dans les cahiers des charges, dès maintenant, et peut-être à terme, cette notion d'équipement propre pour les navires ?

Et, à plus long terme, puisqu'on va tendre, on le sait, vers une propulsion au GNL, peut-on imaginer entamer des discussions, peut-être avec l'État, sur des incitations fiscales pour que les compagnies maritimes investissent dans des dispositifs propres ? Là-aussi, différents dispositifs

existent : les scrubbers, par exemple, pour les émissions. Ce sont des investissements assez conséquents. Je crois que c'est de l'ordre de 12 à 15 M€ par navire. Est-ce qu'on pourrait imaginer entamer des discussions avec le ministère de l'Écologie, par exemple, pour essayer d'inciter et d'accompagner les compagnies maritimes qui, je le sais, sont favorables à entamer des réflexions dans ce sens.

C'était le sens de mon intervention, et merci en tout cas pour ces OSP que, pour notre part, bien évidemment, nous allons voter avec vous.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue.

Avant de donner la parole à la conseillère exécutive, simplement sur ce point, sur lequel je suis intervenu récemment : effectivement, je crois que c'est un problème de santé publique qui est tout à fait considérable, je crois que chacun d'entre nous en est convaincu. L'électrification des ports, oui, mais l'électricité il faut la fabriquer et il y a également les centrales qui polluent pour fabriquer de l'électricité, donc, ce n'est pas forcément ce qu'il y a de plus rationnel.

En revanche, je crois que les pistes sur lesquelles nous travaillons, et notamment la piste de l'hydromaréthermie, de la valorisation de l'énergie thermique de la mer, c'est effectivement quelque chose qui ne représente aucun inconvénient, aucune pollution, aucune pollution, évidemment, liée à des émissions quelconques, aucune pollution visuelle. C'est un procédé qui est éprouvé de façon générale, mais dont il faut encore vérifier par des études qu'il peut être adapté à des navires ou à quai. C'est ce sur quoi nous travaillons aujourd'hui.

La Corsica Linea a d'ailleurs accepté le principe d'une expérimentation, qui est actuellement déjà en cours. Donc, sur cette piste-là sur laquelle nous fondons beaucoup d'espoir, nous sommes, nous le pensons, en train d'avancer.

Ensuite, il y a, évidemment, la question du classement de la Méditerranée en zone SECA et NECA. C'est une piste très intéressante. J'avais préparé une motion en ce sens, qui va être examinée en commission, compte tenu de sa complexité, avant de revenir devant l'Assemblée à la rentrée prochaine. Mais, évidemment, il est essentiel de sensibiliser à la fois les entreprises avec lesquelles nous avons un contrat, mais également les entreprises qui ne sont pas dans ce cas.

Je dirai que, pour l'instant, les choses ont l'air d'être parties assez convenablement, parce qu'à la réunion de la commission qui travaille sur l'hydromaréthermie, il y avait non seulement les représentants de la Corsica Linea, mais il y avait également les représentants des entreprises qui ne sont pas liées à la Collectivité de Corse, notamment la Corsica Ferries et la Moby.

Donc, on sent vraiment qu'il y a, à cet égard, une prise de conscience qui est de bon augure, mais il faut évidemment travailler sur cette question-là. Je vois Jean BIANCUCCI qui participe aux travaux de cette commission et je crois qu'aujourd'hui, nous avons bon espoir d'avancer à un rythme plus ou moins rapide, selon, évidemment, les pistes en question. Le classement de la Méditerranée, c'est évidemment beaucoup plus compliqué et problématique que la question de l'hydromaréthermie, mais je crois qu'il faut, évidemment, prendre le taureau par les cornes, s'agissant des différentes pistes qui sont aujourd'hui empruntées.

Veillez m'excuser, Mme la Conseillère exécutive, d'avoir pris non pas sur votre temps de parole, mais de vous avoir fait patienter.

**Mme Vanina BORROMEI**

Je vous en prie. Merci, M. le Président.

Quelques remarques.

Concernant les tarifs Export/Export +, c'est vrai que nous avons eu la discussion en commission. C'est une évolution. On se félicite effectivement, parce qu'il est vrai que la mise en place de ce processus a été très lourde, et il y avait, forcément, des inquiétudes très importantes et, aujourd'hui, c'est un système qui fonctionne très bien et, d'ici la fin de l'année, il y aura quasiment 2 M€ en deux ans, qui auront été donnés aux entreprises locales, et on ne peut que s'en féliciter, mais j'y reviendrai également tout à l'heure, dans le cadre du contrat de DSP.

Ensuite, très précisément, sur l'avance ou sur le fait que les exportateurs, effectivement, doivent payer et avancer l'argent, il y a un système de bons de commande. C'est-à-dire qu'ils prévoient leur passage, nous, nous émettons, dans les 48 heures, le bon de réduction à la compagnie maritime, et ce système, en fait, fait qu'ils n'ont pas à régler immédiatement leur passage et donc, cela se fait, en principe, en fin de mois. Ce qui fait qu'il y a, certes, une trésorerie à avancer, mais qui est quand même minime parce que nous fonctionnons sur un système de bons de commande et de bons de

réduction qui font que, en principe, leur trésorerie n'est pas entachée de manière très significative, mais elle l'est, effectivement, de toute façon.

Je pense qu'aujourd'hui, il faut saluer l'effort financier global qui est fait de manière générale et on pourra travailler, si cela nous le permet, à une évolution et à une baisse de ces tarifs aussi, sur le futur schéma. Mais c'est vrai que c'est une priorité pour nous aussi.

En ce qui concerne l'intervention de Jean-Martin MONDOLONI, je voudrais préciser que dans le cadre de l'obligation de service public, il n'y a pas de risque concernant les aides d'État, car il n'y a pas de compensation financière. Évidemment, nous ne sommes jamais à l'abri du contentieux, c'est une évidence. Nous estimons, nous, avoir fait le travail le plus juste, en corrélation constante, et à chaque étape, avec la Commission européenne, les services de l'État et les services du Premier ministre, pour qu'il y ait le moins de risque possible. Après, le risque de contentieux, il est évident. Je vous dirai qu'aujourd'hui, le risque de condamnation, pour nous, est complètement écarté. Nous pensons être vraiment dans le juste, et c'est ce qui a motivé, bien sûr, la présentation de ce schéma OSP, mais j'y reviendrai également, si vous le permettez puisque comme vous le disiez, les deux rapports sont liés, plus longuement dans le contrat de délégation de service public.

En ce qui concerne les ports propres, les obligations et la manière dont nous pourrions intervenir auprès des opérateurs, il faut rappeler que les normes Marpol qui ont chamboulé notre calendrier (d'ailleurs, nous aussi puisqu'on savait que cela allait évoluer dans le bon sens, mais nous n'avions pas de calendrier), aujourd'hui c'est prévu pour 2020.

Donc nous, directement bien sûr, nous avons un rôle à jouer parce que cette mise aux normes, pour les compagnies, c'est une obligation légale, c'est une obligation du droit européen et cela va avoir, forcément, un coût et une répercussion, pour nous, qui est essentielle, et on ne peut que s'en féliciter. Mais, effectivement, nous travaillons, bien sûr, de concert, et nous attendons beaucoup du test opérateur et des réponses que nous avons (des différents opérateurs) pour savoir comment ils envisageaient l'évolution de leur flotte et le coût que cela pourrait avoir.

Vous parliez de scrubbers, oui c'est une possibilité et disons que, sur le court terme, c'est la possibilité effectivement qui est envisagée parce que c'est la plus pratique et cela évite de racheter un navire qui coûterait à-peu-près une centaine de millions d'euros.

L'idée des scrubbers, je vais rentrer un peu dans la technique, ce sont des filtres qui viennent, donc, se poser sur les cheminées des navires, sachant que ces filtres ont un coût très important, ils sont très lourds, ils alourdissent le navire, donc on prend moins de passagers, moins de fret, on utilise beaucoup plus de carburant, parce que la traversée est très longue. Et ce système qui, bien sûr, est un système qui permet de pallier et de résoudre ce problème de pollution, aura aussi un surcoût très important en matière de surcharge de carburant, et pourtant il est essentiel. Mais nous, on est obligés aussi de l'anticiper financièrement, même si on s'en félicite.

Donc, c'est vrai que nous travaillons en ce sens, nous échangeons beaucoup avec les compagnies maritimes, c'est une priorité pour nous. Aujourd'hui, ces compagnies, de toute façon, sont obligées de s'y soumettre. Donc, c'est évidemment une très bonne chose. J'insiste bien, cela a chamboulé beaucoup notre calendrier aussi, même si ça va dans le bon sens.

En ce qui concerne l'anticipation sur l'électrification des ports, il y a un double problème, on ne va pas se voiler la face. La CMN, effectivement, a commencé, sur un navire, à la mettre en place. Aujourd'hui, c'est prévu dans le port de Marseille. Ce n'est pas prévu dans les ports corses parce qu'il y a une double difficulté : c'est vrai qu'EDF aurait la possibilité, et nous aussi, de participer à la mise aux normes, dans ce sens-là, des ports corses. Cela a un coût énorme et on ne sait pas si on aura la capacité, avec EDF, de pouvoir fournir tout ce qu'il faut. L'investissement est très important, sachant qu'on espérait aussi, à terme, pouvoir passer sur du gaz. Donc, on est dans une phase de réflexion, et nous travaillons avec l'ensemble des acteurs, notamment les acteurs consulaires (l'Agence de l'urbanisme), pour trouver évidemment ce qui, à moyen terme, pourra être la juste équation, pour nos ports, pour que nous ayons des ports propres. Les navires propres, ce sera le cas. Sachant qu'aujourd'hui, ce qui est prévu à Marseille permet d'alimenter, pour le moment, les navires qui font la desserte vers la Corse. Donc, c'est une solution, on l'espère, temporaire, mais on espère bien qu'à moyen terme, et nous y travaillons, nous trouvons le juste équilibre, et la bonne solution, à un prix qui serait, bien sûr, économiquement juste.

Il y a un séminaire qui est organisé, dans le cadre des programmes européens par l'Office des transports, mi-septembre, sur le GNL. Vous serez, bien sûr, tous conviés à participer à cette réflexion. Mais sachez que, pour nous, aujourd'hui, c'est vraiment une priorité et les compagnies, de toute façon, sont obligées de s'y soumettre, et je crois qu'elles sont tout à fait sensibilisées à la question, également.

Merci, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a l'amendement du Conseil exécutif de Corse à son propre rapport, nous l'avons devant les yeux. Il a déjà été présenté, je vais le mettre aux voix. C'est l'amendement n°1 et l'unique amendement.

Explications sur cet amendement ? Vous avez la parole.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

J'ai simplement besoin d'une explication technique sur l'amendement sur lequel on est, peut-être, allé un peu vite.

Vous opérez une distinction entre les ports prioritaires, Aiacciu et Bastia, et les ports secondaires.

Premièrement, quelle est la motivation ? Deuxièmement, quel est l'impact en termes de rotations quantifiées ?

**Le Président TALAMONI**

Mme la Conseillère exécutive ?

**Mme Vanina BORROMEI**

Aujourd'hui, oui, on effectue cette distinction parce que cela nous semblait peut-être un peu trop important, au vu du trafic et au vu des différentes études que nous avons menées, de passer à deux rotations sur les ports secondaires en hiver (cela augmenterait pour les compagnies qui le font actuellement, ensuite d'autres compagnies pourraient s'y soumettre), mais par rapport au trafic actuel, si on passait à deux rotations sur les ports secondaires en hiver, il y aurait obligation de dix-huit rotations en plus (en hiver) pour les compagnies qui, actuellement, effectuent le trafic. Et nous estimons, nous, au-delà de ces éléments, qu'il n'est pas justifié, sur les ports secondaires, de passer à deux rotations, en hiver.

Par contre, sur les ports principaux, on est vraiment dans l'idée de renforcer cette obligation de service public, au vu du nombre réduit de passagers qui est intégré dans la DSP parce que, je vous le rappelle, aujourd'hui, elles viennent sept jours sur sept sur les ports principaux, mais au vu de l'obligation actuelle, c'est une rotation minimum par semaine, en hiver.

**(Brouhaha)**



Non, non, pour le moment, elles viennent, actuellement, et je prends l'exemple de la Corsica Ferries sur les ports principaux, puisqu'elle y est soumise actuellement, elle vient sept jours sur sept, avec une obligation, dans le contrat, qui est prévu à une rotation par semaine. Donc nous, on impose aujourd'hui, de passer à deux. C'est-à-dire que, si demain, ils décidaient de... Aujourd'hui, ils viennent sept jours sur sept, ils n'ont pas l'obligation de le faire, ils ont une obligation, de venir une fois par semaine. Nous, au vu du besoin qui a été établi, on dit : « voilà, vous venez sept jours sur sept, très bien », n'importe quelle autre compagnie peut souhaiter venir, par contre, on impose, dans ce cahier des charges qu'il y ait, au moins, deux rotations sûres par semaine, en hiver, sur les ports principaux, parce que si, demain, la compagnie décide de se soumettre à... elle y est pour le moment, elle ne pourrait venir qu'une fois par semaine. Pour le moment, l'OSP actuelle, c'est une fois par semaine. Nous, on souhaiterait renforcer cela en disant : « voilà, certes, aujourd'hui il y a une compagnie qui vient sept jours sur sept, si demain, elle souhaite se conformer précisément au cahier des charges actuel, c'est une rotation par semaine. On souhaiterait passer à deux, pour renforcer un minimum, la garantie de ce passager. Sachant que, pour le moment, elle vient sept jours sur sept. Donc, c'est vraiment une garantie pour nous, en termes de continuité territoriale sur le passager, mais il n'y aura pas, sur les ports principaux, actuellement avec... Je vous précise d'ailleurs, qu'aucune autre compagnie privée que la Corsica Ferries n'a répondu sur l'OSP. La Moby ne s'est pas prononcée, d'ailleurs, sur le test.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Je crois que Jean BIANCUCCI avait demandé la parole pour une précision.

### **M. Jean BIANCUCCI**

Tout simplement pour dire que s'est tenue la réunion de la commission attribuant la DSP, s'agissant aussi des OSP. La commission, bien sûr, a validé la proposition.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Je vais mettre aux voix l'amendement du Conseil exécutif à son propre rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement du Conseil exécutif à son propre rapport est adopté.**

*(Non-participation du groupe « Per l'Avvene »)*

Je mets aux voix le rapport ainsi amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le RAPPORT ainsi amendé est ADOPTE à l'unanimité.**

Rapport suivant :

**Rapport n° 2018/E6/245 : "Principe de recours à la délégation de service public pour l'exploitation des services de transport maritime de marchandises et de passagers entre le port de Marseille et les ports de Corse"**

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président.

Je vais rentrer un peu plus dans le détail, si vous le permettez, bien que beaucoup de remarques aient déjà été faites.

Le projet de délibération qui vous est soumis est destiné à organiser le lancement de la procédure de passation de nouvelles conventions de délégation de service public de transport maritime de marchandises et de passagers entre le port de Marseille et les ports corses, pour une durée de quinze mois, du 1er octobre 2019 au 31 décembre 2020.

Pour satisfaire aux exigences européennes en matière d'aides d'État et avant toute conclusion de nouvelles délégations de service public, il a fallu réaliser, je vous le disais tout à l'heure, des études préalables pour définir le juste périmètre du service public, l'existence d'un besoin de service public en matière de transport maritime de passagers et de marchandises entre la Corse et le continent. Ces études étaient d'autant plus nécessaires que la demande de transport a fortement évolué depuis ces cinq dernières années.

Les résultats de ces études (jamais réalisées auparavant, je vous le disais) et les consultations publiques conduites avec les principaux acteurs de la desserte, conduisent à redéfinir le périmètre du service public.

Si le nouveau besoin de service public s'oriente principalement aujourd'hui vers le transport de marchandises, eu égard notamment aux déplacements, je le disais tout à l'heure, des résidents pour des raisons médicales ou, encore, des déplacements des jeunes étudiants, il est apparu, aussi, un besoin de service public en termes qualitatifs en matière de transport de passagers. Le seul paramètre qui change aujourd'hui, tient à la modalité d'exécution de ce service de transport de passagers, qui ne devrait plus être compensé financièrement par la Collectivité de Corse (indépendamment de la ligne Prupia où aucune rotation ne serait effectuée hors DSP).

Parmi les différentes modalités de gestion d'un service public, la délégation de service public reste le mode d'évolution le plus adéquat concernant le transport de marchandises et de passagers. Effectivement, parallèlement, les OSP seront maintenues.

Les études, comme vous le savez, et les consultations publiques ont été conduites en concertation avec les institutions européennes et les services du Premier ministre (SGAE), afin de sécuriser juridiquement, et donc de pérenniser économiquement la desserte en vue du futur schéma de desserte maritime qui serait axé autour de la création de SEMOP.

J'en profite pour saluer, je le disais tout à l'heure mais je veux vraiment insister, le travail exemplaire de qualité jamais réalisé à ce jour par notre AMO, par l'Office des transports, par la majorité territoriale et le Conseil exécutif.

Je vous précise que le Secrétariat général aux affaires européennes (SGAE), et ce n'est pas anodin, a souligné le travail effectué. Ils ont même précisé qu'aujourd'hui, le dossier maritime corse devenait une véritable référence quant à l'organisation et à la définition du service public. Je crois qu'il est vraiment important de le souligner aujourd'hui.

Quelques précisions techniques, même si nous sommes revenus, tout à l'heure, sur quelques-unes de ces remarques :

Nous actons, dans ce contrat de délégation de service public, une réduction de 25 % sur le tarif résident qui passe, aujourd'hui, de 35 à 26 €, y compris sur le passage du véhicule, qui passe de 44 à 33 €HT, avec des tarifs OSP qui sont donc aujourd'hui, puisque nous l'avons validé, similaires à ce que nous vous proposons dans ce contrat.

Nous actons également, nous en avons parlé, une réduction du tarif du fret, avec un mètre linéaire qui passe, dans ce contrat-là, de 40 € à 35 € le mètre linéaire. Nous l'avons dit, 35 € est aujourd'hui la référence en termes de mètres linéaires routiers sur le continent.

L'objectif pour nous, et là j'insiste bien, est de gommer ce surcoût de l'insularité.

Parallèlement à cela, et c'est quelque chose d'essentiel, nous imposons une assurance « couverture carburant » aux compagnies qui seraient candidates. L'impact sur la fluctuation de ce coût carburant ne pèsera plus, et je crois que c'est essentiel, sur les différents acteurs. D'autant moins sur le

consommateur final, c'est-à-dire, et je crois que c'était une priorité pour nous, sur le panier de la ménagère. Nous ne serons plus soumis à ces fluctuations et à ce sort qui pèse constamment sur les consommateurs.

Aujourd'hui, ce coût carburant, qui sera bien pris en charge dans le cadre de la compensation, ne pourra plus peser, aujourd'hui, sur le consommateur final. Je crois qu'aujourd'hui, c'est une avancée essentielle et on ne peut que s'en réjouir.

Nous ancrons également, dans cette proposition de DSP, l'ensemble des avenants qui ont été votés et validés par le conseil d'administration de l'Office des transports et par votre Assemblée : c'est-à-dire les tarifs Export/Export + et matières premières, en faveur de l'économie locale. Et je disais tout à l'heure que les montants versés par l'OTC depuis 2017 s'établissaient à, aujourd'hui, donc à fin juillet, à 1,6 M€ en 18 mois, et nous atteindrons sans doute les 2 M€ d'aides versées, pour les entreprises locales, pour l'aide à l'export. Et j'en profite pour souligner, une fois de plus, l'efficacité des services, et de la méthode qui est proposée.

Donc, aujourd'hui, cela est ancré avec, on l'espère, peut-être une évolution encore à la baisse de ces tarifs, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Ce contrat de DSP institutionnalise, aussi, une arrivée sur les ports de Bastia et d'Aiacciu : Bastia à 6 heures du matin et à 6 h 15, c'est une volonté qui était remontée au niveau du conseil d'administration de l'Office des transports, une volonté du terrain. Cela impose un trafic de nuit qui a un coût, mais qui permet aussi une qualité de service. Et je crois que c'est le prix de la bonne qualité du service public.

Ces avenants concernent aussi le système de traction que nous utilisons et que nous avons validé, au sein de l'Assemblée, pour pallier la hausse du fret en saison estivale. Donc, nous intégrons, pour éviter d'avoir à recourir à ce système de traction, dix rotations supplémentaires sur le port de l'Isula pour les matières dangereuses, et je cherchais notre collègue Pierre GHIONGA qui avait beaucoup insisté sur cette nécessité parce que, seul, le port de l'Isula peut recevoir ces matières dangereuses et nous sommes parfois en flux tendu. Donc, dix rotations supplémentaires et quinze rotations supplémentaires sur le port de Bastia. Cela sécurise le service public et nous évitera de pallier ponctuellement un sous-dimensionnement de la desserte, notamment en matière estivale.

Maintenant, quelques remarques d'ordre plus politique.

Je crois qu'aujourd'hui, une page se tourne. Une page se tourne, nous l'avons dit tout à l'heure, sur une histoire maritime chaotique, mais j'ai envie de retenir, et j'ai envie de vous dire, moi aujourd'hui, qu'une nouvelle page s'ouvre : une page de quinze mois, pour ce contrat-là, qui sera un véritable test, test pour le futur schéma de desserte maritime que nous souhaitons, que nous voulons avec la majorité territoriale. Et donc, une nouvelle page qui, forcément, évoluera au vu du juste besoin de service public qui sera démontré dans ce contrat de quinze mois.

Est-ce que ce contrat de délégation de service public correspond au modèle de société voulu par notre majorité ? La réponse est mille fois non, bien sûr ! Une DSP qui serait axée sur le fret, nous favorisons et nous travaillons, et je fais référence, évidemment, au débat que nous avons eu hier, nous favorisons les circuits courts et ce n'est pas forcément le modèle politique qui nous va aujourd'hui.

Par contre, est-ce que ce contrat de délégation de service public correspond à la volonté politique de notre majorité de sécurisation juridique, de préservation de l'intérêt de la Corse, du peuple corse, de l'intérêt général ? Mille fois, oui ! J'insiste bien, nous pensons qu'aujourd'hui, nous sommes dans le juste équilibre qui correspond aux besoins actuels de notre société. Il s'agit aujourd'hui, pour nous, de s'adapter à la réalité et au juste besoin du service public.

Ce schéma donc, vous l'avez compris, est une étape, une première étape, une étape de quinze mois. Je convoquerai, comme je l'ai dit donc, dès la rentrée, la Commission de faisabilité de la compagnie maritime régionale, pour réfléchir ensemble, de manière transparente, au vu de l'ensemble de ces éléments, à la bonne réalisation de notre projet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Il y a un rapport de la Commission du développement qui va nous être présenté par Julie GUISEPPI.

## **Mme Julie GUISEPPI**

### **Observations des commissaires sur ce rapport :**

**M. François-Xavier CECCOLI**, après avoir rappelé que la finalité de l'assurance souhaitée consistait à couvrir le risque de fluctuation du prix des carburants, a alerté les commissaires sur les conditions de définition de l'offre. En effet, celle-ci se faisant au prix du marché, il a incité l'Exécutif à se montrer vigilant lors de l'appel d'offres, une période de pic imposant un tarif élevé destiné à le rester, même en cas de baisse importante du prix des carburants.

L'intervention de **Mme Rosa PROSPERI**, se situant sur un plan général et politique, a consisté à relever que le cœur de cible du dispositif présenté se définit autour du transport de marchandises, dont une partie importante consacrée à l'importation, participant ainsi à faire de la Corse une zone de consommation.

À ce titre, elle a souhaité faire observer que les répercussions sur le panier de la ménagère ne sont pas aussi probantes qu'elles devraient l'être, espérant qu'une action puisse être menée afin d'influer sur les prix en bout de chaîne, même pour les personnes qui ne profitent pas de la baisse des tarifs passager.

Elle a également relevé l'importance de plus en plus urgente d'entreprendre des démarches auprès de la Commission européenne, afin que le critère de l'insularité soit véritablement intégré dans le traité de fonctionnement de l'Union européenne, et qu'il engendre des conséquences positives sur l'île.

**Mme Vanina BORROMEI**, *présidente de l'Office des Transports de la Corse*, a rappelé que l'impact sur le panier de la ménagère restait une préoccupation forte de la majorité. À ce titre, elle a indiqué que les services de l'ADEC sont sollicités pour mettre en place une assistance à maîtrise d'ouvrage visant à étudier la création d'un observatoire.

Elle a ajouté que le schéma proposé permettra une réelle concertation entre les différents acteurs, de manière à déterminer de quelle manière les avantages accordés seront répercutés sur la population.

Pour ce qui relève de la politique du fret, elle a indiqué que le modèle présenté ne correspond effectivement pas aux aspirations de la majorité mais qu'il correspond à la société actuelle.

Elle a rappelé que le handicap structurel dont souffre la Corse est géographique, à l'instar des autres îles d'Europe, saluant le travail quotidien de lobbying opéré par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS auprès des institutions européennes.

Pour sa part, **Mme Mattea CASALTA** a souhaité souligner le pas conséquent réalisé par l'Office des transports de la Corse, estimant qu'il appartient désormais aux autres acteurs d'en faire de même.

Elle a également rappelé que la majorité ne cautionnait pas le développement économique actuel lié à la grande distribution, estimant qu'il appartient désormais aux partenaires, de démontrer leur volonté de voir la population bénéficier de ce choix économique.

Revenant sur la question du risque carburant, elle s'est inquiétée de savoir si l'OTC proposerait le même dispositif pour ce qui relève des transports aériens.

En réponse, **la présidente BORROMEI** a rappelé que la question n'est pas, pour l'heure, d'actualité. Toutefois, elle a confirmé qu'il en sera de même le moment venu.

Enfin, en réponse à **Mme Marie-Thérèse MARIOTTI** qui, après avoir rappelé que des aides sont toujours eu cours, elle a souhaité se voir préciser si le tarif de 35 euros concernait aussi bien le fret entrant que sortant, **la présidente de l'OTC** a répondu par l'affirmative.

**La Commission du développement a émis un avis favorable sur ce rapport.**

*(« Pour » : Les groupes « Femu a Corsica », « Corsica libera », « La Corse dans la République »*

*Non participation du groupe « Per l'avvene »*

*Absent : le groupe « Andà per dumane »)*

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la rapporteure.

M. Jean BIANCUCCI pour un rapport.



**M. Jean BIANCUCCI**

La commission s'est réunie. Les services de l'OTC ont présenté le rapport qui allait être donné à l'Assemblée, qui est aujourd'hui en discussion. La commission a émis un avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Conseiller exécutif. M. CECCOLI, vous avez la parole.

**M. François-Xavier CECCOLI**

Rapidement, je ne vais pas abuser.

Simplement pour préciser l'histoire du carburant, et je vais être assez rapide. Nous avons bien compris l'idée qui serait, quelque part, de contractualiser une assurance pour faire en sorte de se prémunir des fluctuations du carburant, dont on sait qu'elles peuvent être extrêmement « volatiles », mais juste un point.

En la matière, il faut être très prudent, et je pense que le fait que le délai soit court vous permettra de faire un test intéressant : les entreprises qui auront à faire face à ce risque, sont amenées à le chiffrer. Il ne faudrait pas que dans le cadre de ce chiffrage, finalement, la sécurité qu'elles veulent mettre en place, in fine, se retrouve à coûter plus aux deniers publics qu'une fluctuation qui est, certes, ennuyeuse en matière de gestion mais, peut-être, moins coûteuse en la matière.

Peut-être mettre à profit la durée de ce contrat qui est, somme toute, raisonnable pour vérifier, finalement, y compris en demandant aux entreprises de chiffrer, de manière transparente, à combien elles estiment ce coût carburant. N'oublions pas que la Collectivité a bénéficié, ces dernières années, d'un prix intéressant puisque nous étions en période d'étiage, mais on peut vite se retrouver avec des fluctuations, et les entreprises peuvent prendre, pas le risque justement, mais la garantie de la sécurité de chiffrer fortement cette assurance.

Donc, si vous pouviez le quantifier, je pense que ce serait de nature à constituer un essai probant.

## **Le Président TALAMONI**

Merci. Hyacinthe VANNI

### **M. Hyacinthe VANNI**

Juste dans la continuité de ce que j'ai dit avant, et sans alourdir les débats, bien entendu aujourd'hui notre projet de société, qu'on veut construire, et tous les projets qu'on voulait voir aboutir, et ce qui nous tenait à cœur, Vanina tu le sais, c'était vraiment la baisse de ce tarif résident, la baisse du fret. C'était pour nous, au-delà de la compagnie régionale, bien entendu, quelque chose qu'on voulait faire de suite, et je sais les difficultés qui ont été les vôtres pour qu'on y arrive, avec des jours et des nuits de travail, parce qu'il y a aussi la Commission européenne qu'il ne faut pas oublier, qui doit valider ces décisions.

Aujourd'hui, c'est fait, je m'en félicite déjà, au nom de mon groupe. Je m'en félicite pè quelli chì anu da piglià u battellu, pè quelli chì anu da viaghjà è ghjè veramente quessu che vulemu fà oghje, ghjè veramente issu pruggettu che vulemu purtà, di ùn più esse ubligati di pagà più che ciò ch'ellu costa pè andà à viaghjà, per dispiazzà ci.

Et vous l'avez bien compris, aujourd'hui, on n'est plus pris en otage, en tout cas sur ce point-là, ni sur d'autres d'ailleurs pour le moment, et je pense qu'on ne réalise pas ce qu'on a fait. En tout cas, nous, à « Femu a Corsica », on le réalise, puisqu'on y a travaillé, on y a participé, mais c'est très très important pour les Corses qui nous écoutent aujourd'hui. On y est arrivés, on y est arrivés tous ensemble et, encore une fois, je vous en félicite parce que je sais que cela n'a pas été facile.

## **Le Président TALAMONI**

Le président du groupe « Corsica libera » n'est pas présent, donc je pense que Rosa PROSPERI va intervenir pour l'autre groupe de la majorité, mais je tenais à dire en introduction que ce qui nous a été présenté par Vanina BORROMEI est, de notre point de vue, tout à fait remarquable.

### **Mme Rosa PROSPERI**

Je me suis longuement exprimée en commission. Je considère que nous ne devrions pas, les uns et les autres, nous contenter de répéter nos interventions.

Effectivement, le travail qui a été présenté par l'Office des transports et par l'AMO est considérable, rigoureux, conforme aux exigences de la Commission européenne.

Ce n'est pas un travail qui fait rêver, ce n'est pas une œuvre qui fait rêver, pour reprendre les critères et les idées qui ont été évoqués tout à l'heure, mais il faut en passer par là.

Vanina BORROMEI disait, à l'instant, qu'une page se tourne ; il faudrait qu'elle se tourne également, et c'est ce que nous espérons tous, pour qu'au-delà des exigences de l'Union européenne, nous essayions, nous, de porter nos propres exigences au niveau de l'Union européenne.

Il est vrai qu'il faut s'adapter aux réalités, il faut s'adapter aux évolutions de l'Union européenne, il faut s'adapter au périmètre qui nous est imposé.

Nous avons fait le sale boulot, celui qui ne fait pas rêver, peut-être que celui qui consiste à faire admettre, notamment le critère d'insularité, ce qu'il pourrait apporter pour nous, au sein de l'Union européenne, c'est un nouveau rêve qui s'ouvre, et moi, je pense que c'est cela l'avenir, au-delà de tout ce qui a été évoqué.

### **Le Président TALAMONI**

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prises de parole ? Non.

Alors, Vanina BORROMEI a la parole.

### **Mme Vanina BORROMEI**

Juste une remarque.

Merci à Hyacinthe parce qu'il sait que le travail a été très dur et, effectivement, aujourd'hui je crois que c'est une étape très importante, c'est une étape historique.

Et rebondir sur les propos de Rosa pour dire qu'effectivement, l'insularité et la prise en compte de l'insularité dans le droit européen est une priorité pour nous depuis tant d'années. Nanette le sait encore mieux que nous tous. Mais je crois que le travail qui a été fait il y a quelques jours par la Commission des îles de la CRPM, qui représente un lobbying assez important, va dans le bon sens et on espère bien que cela aboutisse.

Et je vais revenir effectivement sur cette notion d'autonomie qui nous caractérise, pour beaucoup. Je persiste à penser que la nécessité de l'autonomie vient d'un critère géographique qui est l'insularité, et on se rejoint tous souvent, sur ce chemin là, parce que nous sommes tous confrontés à ce cumul de handicaps structurels, à ces difficultés. Et, évidemment, on parlait hier de transport de malades, on parle aujourd'hui des transports, cette insularité est un véritable handicap structurel. On ne peut pas le nier.

À partir de là, il faut pouvoir avoir des législations européennes, des législations nationales qui soient adaptées. Je ne relance pas le débat parce que je pourrais y passer des heures, mais je crois effectivement qu'il y a encore un travail à faire, qui est un travail important, et nous nous y employons, le plus fort de notre temps, et cela reste vraiment notre priorité, et cela reste vraiment indispensable. Je crois à l'évolution favorable de notre société.

Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Donc, il n'y a pas d'amendements sur ce rapport, je vais le mettre aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité.**

**(Applaudissements dans l'hémicycle).**

C'est une grande satisfaction pour nous. Félicitations à Vanina et à tous ceux qui ont contribué, que je vois dans les tribunes.

C'est une autre conseillère exécutive qui va intervenir, j'espère qu'elle aura autant de succès...

**Mme Josepha GIACOMETTI**

Le succès est collectif et c'est beaucoup de fierté que de le partager avec Vanina, parce qu'avant de prendre la parole, je souhaitais moi-aussi saluer son travail, son engagement. Nous le voyons au quotidien. C'est vrai qu'elle est très engagée sur ses dossiers et c'est un plaisir que de partager ce Conseil exécutif avec elle.

Et je salue aussi le travail de l'Office des transports, de l'AMO et de tous ceux qui s'y engagent. On le voit parce qu'on partage les dossiers et quand on voit l'engagement d'une conseillère exécutive ainsi saluée dans l'hémicycle, c'est un plaisir pour nous qui partageons ce travail au quotidien.

Mais je vais lui laisser reprendre son souffle après ce succès et enchaîner, si vous le voulez bien, M. le Président. Je voudrais présenter le Schéma territorial transitoire d'aide aux étudiants.

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole pour présenter le rapport 215.

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – RECHERCHE  
INSIGNAMENTU SUPERIORE - RICERCA**

**[Rapport n° 2018/E6/215](#) : "Schéma territorial transitoire d'aide aux étudiants"**

**Mme Josepha GIACOMETTI**

Merci, M. le Président.

Effectivement, il s'agit d'un schéma territorial d'aide aux étudiants. Après la fusion des trois collectivités, il nous appartient, aujourd'hui, de relancer, d'harmoniser l'ensemble des aides et de revoter l'ensemble des règlements d'aides qui régissaient les aides dans ce domaine donc. Mais nous avons voulu que ce document ne soit que transitoire. Nous aurions pu faire ce toilettage, opérer ce toilettage nécessaire et l'acter définitivement.

Or, celui-ci s'inscrit dans une volonté de s'engager très fortement pour la réussite étudiante, pour que les étudiants puissent avoir accès aux études et puissent étudier dignement, et que véritablement nous puissions nous engager dans un travail de fond.

Et puis il aurait été un peu inopportun que de valider ce schéma d'aide aux étudiants de manière définitive, puisqu'il est en cours aussi (et là-encore, la transversalité du travail de l'Exécutif se traduit) avec Lauda GUIDICELLI sur le Pattu pè a Ghjuventù, que plusieurs ateliers ont été menés, notamment sur la question de la mobilité, sur la question de l'hébergement et sur la question de revoir l'ensemble des dispositifs d'aide à la vie étudiante, et qu'il aurait été un peu inopportun que de valider un travail que l'on aurait pu considérer comme définitif (mais même lorsqu'un travail est considéré comme définitif, on peut toujours y revenir, ce n'est pas gravé dans le marbre). Mais nous avons souhaité, donc, mettre en œuvre ce travail et nous souhaiterons associer, dans les mois qui viennent, non seulement bien sûr l'Assemblée di a Giuventù, mais aussi, au sein d'un comité de pilotage, les élus qui souhaiteront participer à la réflexion. Et, bien sûr, l'Université de Corse, puisqu'elle est en train de travailler à la mise en œuvre d'un schéma directeur d'aide aux étudiants et que donc, là-aussi, nous sommes au travail avec elle.

Dès début septembre, nous acterons une série de réunions avec l'Université sur ces sujets.

Donc voilà, en quelques mots, l'explication du caractère transitoire du rapport qui vous est présenté.

Vous avez vu, je n'y reviens pas, qu'un certain nombre d'aides ont été simplement toilettées et harmonisées, que nous avons voulu aussi tenir compte d'un certain nombre de réflexions, puisque vous savez que la question du financement des études est un sujet majeur pour les familles et qu'elle peut constituer un obstacle en termes d'égalité des chances, à côté des difficultés d'information et de connaissance, puisqu'il nous faudra, aussi, mettre l'accent sur plus de communication sur les dispositifs d'aide qui peuvent être offerts par notre collectivité aux étudiants, mais que, souvent, l'accès aux études peut être remis en cause par des difficultés d'ordre financières, et autres, des familles.

Et que donc, il nous faut, même si elle est déjà à l'œuvre, encore renforcer cette réflexion au sein de notre collectivité, puisque nous œuvrons à plus de justice sociale, à une lutte contre les inégalités et là, c'en est bien une.

Et, également, plus de justice territoriale, puisque vous avez vu, nous avons aussi ouvert un champ de renforcement des aides à la mobilité et au transport puisque, là-aussi, nous avons pu noter un certain nombre, comme vous le savez, de difficultés.

Ensuite, il est aussi nécessaire de parvenir à un équilibre, puisque les systèmes d'aide aussi, entre deux alternatives, tenter de faire du maillage très fin au risque, ensuite, de devenir trop complexe, ou, à l'inverse, traiter en masse mais, du coup, perdre l'approche individuelle. Et, au vu de la petite taille de notre territoire, petite taille aussi de notre université, il apparaît, quand même, peut-être plus opportun d'étudier des dispositifs d'aide qui peuvent aller répondre aussi au plus près des réalités et des besoins des étudiants.

Autre interrogation qui est souvent revenue, lorsqu'on a à étudier des dispositifs de bourse, c'est que, parfois, les plafonds font que les classes dites « moyennes » dépassent de très peu les plafonds et que, du coup, elles ne peuvent pas être aidées et échappent au dispositif d'aide.

Donc, si nous voulons, vraiment, faire fonctionner le fameux « ascenseur social », qui est devenu presque un terme galvaudé parfois, on ne peut tenir compte des seules classes des plus défavorisés. Bien entendu, il faut

en tenir compte, et c'est absolument essentiel. Mais il faut, aussi, aller chercher un certain nombre de dispositifs qui nous permettent de parvenir au plus de justice sociale possible et que c'est une difficulté, puisque l'on s'est aperçu que certains dispositifs d'aides, certaines familles les dépassaient de quelques euros et, de fait donc, on peut considérer qu'elles se trouvent dans la même situation que celles qui peuvent y avoir accès pour quelques euros de moins.

Mais ça reste une difficulté, puisqu'il nous faut bien fixer des plafonds aussi.

Donc c'est une réflexion qui est à l'œuvre puisqu'il nous faudra bien fixer des plafonds d'aides et que certaines réflexions qui sont à l'œuvre, notamment avec le CROUS et avec l'université de Corse, au regard du dispositif et des diagnostics que nous avons pu poser.

Comment répondre également au défi mobilité étudiante, parfois obligatoire dans certains cursus ? Et, de plus, nous avons présenté, conjointement avec l'université, il y a deux jours, la future carte des formations, qu'il y a une internationalisation des diplômes qui est souhaitée, que la mobilité et les stages à l'étranger vont être encouragés et qu'il va nous falloir accentuer nos dispositifs d'aides pour que, là-aussi, le plus d'étudiants, quel que soit leur niveau social, puissent y parvenir parce que, parfois, on sait qu'ils y renoncent aussi pour des questions financières et que ça, nous ne pouvons, bien entendu, pas l'admettre.

Autre sujet, enfin, nous avons souhaité aussi, malgré une conjoncture budgétaire, et c'est à peu près évoqué dans tous les rapports, maintenir cet effort puisque, si vous regardez les budgets cumulés de l'ensemble des aides comprises entre les aides à l'obtention des mentions, anciennement données par les anciens conseils départementaux, avec les autres dispositifs d'aides, anciennement donnés par les conseils départementaux, les aides déjà octroyées par notre Collectivité, nous étions à un budget de 2 755 000 € je crois, cumulé.

Nous avons souhaité maintenir, bien évidemment, mais augmenter celui-ci puisque nous sommes, à un budget, si j'arrive à retrouver mes notes, d'à peu près 203 000 € supplémentaires, en plus des aides cumulées. Pardonnez-moi si le chiffre n'est pas exact, mais je n'ai pas réussi à retrouver mes notes pourtant bien rangées. Alors, vous le voyez, il y a cette question d'équilibre.

Et puis, enfin, nous souhaitons, aussi, entamer une réflexion sur une présence accrue, quand je parlais de meilleure communication, parce que c'est



quelque chose qui nous est souvent revenue des différents échanges que nous avons eus lors des réunions qui ont préfiguré ce schéma, déficit parfois de communication sur le campus, et c'est vrai que nous allons chercher à accroître notre présence sur le campus, pour qu'il y ait une meilleure communication des dispositifs d'aides, à disposition des étudiants.

Enfin aussi, une innovation ; la création d'un fonds d'urgence d'aides aux étudiants. Alors là, il faut saluer, puisqu'ils sont déjà derrière moi pour l'autre dossier, les services, également au-delà de ceux de l'enseignement supérieur bien sûr que je félicite pour ce travail, mais aussi les services de l'action sociale puisque c'est un peu la synergie de cette compétence, celle que nous avons déjà et celle que nous avons eue à la fusion des collectivités, pour pouvoir créer ce fonds d'urgence. Nous vous avons mis le détail de celui-ci à la fin du rapport, c'est une détection auprès des familles qui va nous être permise par les assistantes sociales qui sont sur l'ensemble du territoire, assistantes sociales donc, de l'ancien département, aujourd'hui assistantes sociales de la Collectivité de Corse, puisque nous avons pu étudier, avec les différents diagnostics qui ont été opérés, que certains étudiants n'allaient pas vers les dispositifs d'aides qui étaient à leur disposition, que parfois, il y a aussi certains accidents de la vie qui peuvent se produire et mettre en péril une situation financière et, peut-être, amener des étudiants à abandonner, et où on pourrait les accompagner en plus, puisque c'est cumulable avec les autres dispositifs, dans un temps difficile qu'ils peuvent avoir à traverser pour différentes raisons.

Pourquoi l'intérêt de détecter auprès des familles ? C'est aussi de nous permettre d'avoir une entrée supplémentaire qui apparaît pertinente, au regard de ce que nous avons pu diagnostiquer, et où les services du CROUS notamment, nous ont dit que, parfois, les étudiants ne faisaient pas la démarche de venir solliciter un certain nombre de dispositifs. Et que, peut-être, cette entrée famille, par la mobilisation de ce fonds d'urgence, à hauteur de 200 000 euros pour l'amorçage, pouvait nous permettre d'avoir une porte d'entrée supplémentaire.

Voilà ce que nous avons tenté de mettre en œuvre, dispositif, comme je le disais, transitoire mais avec cette petite innovation, puisqu'un diagnostic d'un besoin que nous avons pu détecter. Tout cela pour, bien sûr, garantir la réussite de nos étudiants, qu'ils puissent étudier dignement, qu'ils ne renoncent pas parce que, parfois, leur famille sont en difficulté et que nous offrons un accès pour plus de justice sociale, un accès à l'ensemble des étudiants, quel que soit leur lieu de résidence, quelle que soit leur origine sociale, et que l'on garantisse leur réussite. Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Alors, à l'attention des services, je précise que Petr'Antone TOMASI et moi-même ne participons pas au vote, s'agissant de ces cinq rapports.

**M. Romain COLONNA**

Moi aussi, M. le Président et je pense que Julien PAOLINI aussi.

**Le Président TALAMONI**

Alors Julien PAOLINI, Nanette MAUPERTUIS ne vote pas de toute façon, mais elle a quitté l'hémicycle. S'agissant de Petr'Antone TOMASI et du premier rapport (du rapport 215) qui le concerne plus particulièrement, il a quitté l'hémicycle. Donc, vous le notez également.

Sur ce schéma territorial, il devrait y avoir un avis oral de la Commission de la culture. Mme la rapporteure.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

**Avis favorable de la Commission de la culture.**

**Le Président TALAMONI**

Il doit y avoir également un rapport oral de la Commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

**Avis favorable également de la Commission des finances.**

**Le Président TALAMONI**

Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ?

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

M. le Président, c'est un dossier qui n'est pas neutre, qui est important, on peut regretter qu'il passe à une heure indue, en termes de visibilité et d'importance que l'on doit donner à un outil de lutte contre le déterminisme social, d'abord.

On partage sans réserve l'ensemble des fondamentaux qui traversent ce schéma transitoire. Simplement, c'est un schéma destiné aux étudiants et vous nous donnez acte de ce qu'il y a un phénomène méconnu, en tout cas pas suffisamment traité, qui est le renoncement, ce que l'on appelle le renoncement social, c'est-à-dire qu'il paraît évident, pour un fils de médecin, d'aller faire médecine, même s'il va aller se planter, mais quand on dit à un fils d'ouvrier, brillant, qu'il va faire médecine, il ne va pas y aller.

Et, avant d'être un étudiant, un jeune de 17 ans est d'abord un lycéen, et moi je vous invite à pousser les portes des lycées et aller faire cette communication pour compenser ce déficit de communication, non pas une fois qu'ils sont étudiants parce que le renoncement a lieu avant, et d'œuvrer sur la pleine compétence qui est la nôtre en matière de formation, notamment dans le secondaire, pour faire cet effort de communication, qui est indispensable, pour faire en sorte que ces jeunes ne renoncent pas.

Pour le reste, vous continuez, et c'est très bien, à faire la part belle à la reconnaissance des meilleures, c'est-à-dire à l'élite. Il ne faut pas s'excuser d'avoir de très bons élèves, et c'est très bien comme ça. Et, en même temps, je crois que vous traitez avec justesse, avec équité, le problème de la difficulté sociale qui est un handicap durable, j'allais presque dire permanent, quant à la poursuite d'études et, pire encore, quant à la réussite d'études.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, est-ce qu'il y a d'autres demandes de prises de parole ? Oui, vous avez la parole, Mme SANTUCCI.

### **Mme Anne-Laure SANTUCCI.**

Deux mots Président. Nous avons voté, à l'unanimité, en commission, et c'est évident. Je voulais juste rebondir, et ça complète un petit peu ce que disait tout à l'heure Vanina BORROMEI, par rapport à l'insularité qui est un handicap structurel, et on le voit également, c'est un handicap structurel aussi, dans l'égalité des chances pour la jeunesse corse. On sait combien le financement d'études est un défi pour les familles et, particulièrement, pour les familles en difficulté. Et moi, je me réjouis du financement qui est mis sur les parcours d'excellence, les grandes écoles, l'aide à la mobilité. Je crois que c'est essentiel parce qu'une société se construit, aussi, avec une élite et c'est très positif, au sens positif du terme.

Cette élite, elle n'est pas forcément issue des milieux favorisés parce qu'on a des élèves qui peuvent être exceptionnels aussi, qui sont dans des milieux défavorisés, donc qui est un handicap déjà, familial. Et je partage

l'avis de Jean-Martin, sur le fait d'aller un peu plus loin, en amont effectivement, le plus loin possible parce qu'aujourd'hui, même si je ne suis pas très bien placée professionnellement, pour avoir ce genre de discours, mais je pense que l'école, elle n'est plus trop là, pour l'égalité des chances et je crois que c'est à nous, Collectivité de Corse, politiquement, d'essayer de rétablir cet équilibre. Donc, allons encore plus loin. Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Donc, pas d'autres demandes de prises de parole ? Donc, Josepha GIACOMETTI, et puis on vote.

### **Mme Josepha GIACOMETTI**

Merci aux orateurs. Effectivement, je crois que Jean-Martin MONDOLONI, en fin politique, a bien compris l'équilibre que nous avons tenté de trouver dans ce schéma. La notion qui nous guide c'est, effectivement, de lutter contre le déterminisme social. Je rejoins Anne-Laure SANTUCCI lorsqu'elle dit qu'un élève peut être excellent et issu d'un milieu qui, malheureusement, peut parfois l'obliger à penser au renoncement en se disant que, financièrement, ça sera trop lourd, que ses parents, malgré toute la bonne volonté souvent affichée, et je crois que l'on a tous eu, dans nos expériences parfois, soit de politique, soit personnelle, à vivre ces situations où, malgré la bonne volonté des parents, malgré tout leur engagement, malgré parfois toutes leurs tentatives, ils ne parviennent pas à offrir à leurs enfants le parcours qu'ils voudraient et le parcours auquel leurs enfants pourraient prétendre.

Et c'est bien, il est vrai, le rôle de notre Collectivité, de l'action publique que de lutter, par tous les moyens, contre ces inégalités et contre le déterminisme social pour changer le visage de la société corse, en tout cas tenter, par tous les moyens, d'y parvenir.

Alors oui, il est vrai, je ne l'ai pas dit dans mon propos, et merci de me l'avoir rappelé, de plus nous allons nous y engager puisque, avec le service public territoriale de l'orientation, qui est de la nouvelle compétence, aujourd'hui, depuis quelques mois, de la Collectivité, nous allons engager des actions de communication, dans les établissements, plus offensives, plus construites.

Nous allons, avec la charte de l'ensemble des acteurs de l'orientation, construire des stratégies communes pour, aussi, faire la lumière sur certains métiers parce que, parfois justement, certains jeunes ont des prédispositions et ne pensent pas, ne les traduisent pas comme des possibilités

d'exercer un métier ou un autre, ils n'y pensent même pas. Et c'est à nous, là aussi, par une politique d'orientation plus volontarisme, plus offensive, à les y faire penser et à les mener vers des parcours peut-être auxquels, là-aussi, ils n'auraient pas pensé ou ils auraient renoncé.

Donc, je vous remercie. Nous continuerons à travailler et puis vous serez d'ailleurs, puisque c'est transitoire, nous serons amenés à discuter dans les semaines à venir de l'ajustement de ces dispositifs que nous souhaitons être de plus en plus efficaces pour lutter, comme vous l'avez dit encore une fois, pour plus de justice sociale, et je crois que c'est bien notre rôle, ici aussi.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Vous allez voter sur ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

### **Le rapport est ADOPTE.**

*(Absent : MM. Jean-Guy-TALAMONI, Romain COLONNA, Julien PAOLINI et Petr'Antone TOMASI).*

Alors, nous allons suspendre la séance puisqu'il est 13 heures.

Je vous rappelle qu'à 14 h 30 il y aura, salle 3, une réunion des représentants de groupes pour la question des moyens des groupes, qui est une question récurrente.

Nous reprenons nos travaux à 14 h 45, il reste pas mal de points à l'ordre du jour. Merci.

**La séance est suspendue à 12 h 55 et reprise à 15h25.**

**Président TALAMONI**

Nous allons poursuivre avec le rapport n°227. Il en reste quatre, je rappelle aux services que nous sommes plusieurs à ne pas voter et je rappelle à la conseillère exécutive que nous avons beaucoup, beaucoup d'autres rapports après les siens...

**Mme Josepha GIACOMETTI**

Merci...

**Le Président TALAMONI**

Et j'espère que vous allez rester, une fois que vous aurez terminé les vôtres...

**Mme Josépha GIACOMETTI**

Mais je vais rester, bien sûr, par respect pour l'Assemblée et mes collègues du Conseil exécutif.

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole.

**Rapport n° 2018/E6/227 : "Affectation de crédits dédiés à la recherche et à la diffusion relatifs à la prise en charge des contrats doctoraux et postdoctoraux au bénéfice de l'Université de Corse pour les deux prochaines années 2018/2019 et 2019/2020**

**Mme Josepha GIACOMETTI**

Merci, M. le Président.

Il s'agit donc de l'affectation de crédits dédiés à la recherche et à la diffusion relatifs à la prise en charge des contrats doctoraux et postdoctoraux au bénéfice de l'Université de Corse pour les deux prochaines années 2018/2019 et 2019/2020.

Vous savez combien les futurs docteurs, les postdoctorants sont importants pour la vitalité de la recherche, et l'université de Corse a donc formulé son souhait de pouvoir obtenir de notre part, l'augmentation du nombre de bourses doctorales et postdoctorales financées.

Donc, au regard des contraintes budgétaires mais avec, en même temps, la volonté et le souhait de soutenir la recherche, nous avons proposé, à l'université, de parvenir à un lissage, sinon il nous aurait fallu engager (cela vous est détaillé dans le rapport) une montée en charge de plus de 10 M€ sur le BP 2018. Donc, cela aurait été difficile, mais il a été proposé un lissage : d'affecter, donc, un montant total de 4 080 000 € répartis comme suit :

Pour la rentrée universitaire 2019/2020 :

- 14 contrats doctoraux,
- 12 contrats postdoctoraux.

Soit, pour les 2 rentrées universitaires, 28 contrats doctoraux et 24 contrats postdoctoraux.

Et, afin de conférer plus de souplesse au dispositif, sur la période considérée, une fongibilité du dispositif par type de contrat sera admise.

Nous avons donc répondu à la demande de l'université avec la volonté d'accompagner toujours plus de jeunes, détenteurs d'un master, souhaitant s'inscrire en doctorat, mais avec, aussi, la nécessité de tenir compte des contraintes budgétaires qui sont les nôtres, et que vous connaissez.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Sur ce dossier, il y a un rapport de la Commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Merci, M. le Président.

**M. Jean-Martin MONDOLONI** estime que ce rapport est symptomatique de l'évolution des rapports entre la Commission permanente et les débats de l'Assemblée de Corse.

En effet, il observe, tout en soulignant la qualité, que ce type de rapport engorge inutilement les travaux des séances publiques et aurait vocation à être abordé en Commission permanente.

Dans cet esprit, **M. MONDOLONI** indique que l'Assemblée devrait être saisie sur le thème fondateur des relations CdC/Université, à savoir la convention tripartite. Une fois cette dernière adoptée, ses différentes déclinaisons pratiques et techniques pourraient faire l'objet d'une étude en Commission permanente.

Il souhaite donc que cette problématique soit mise en débat.

*Votre Commission des finances et de la fiscalité a émis un avis favorable au rapport du président du Conseil exécutif (Non-participation de M. François ORLANDI).*

**Brouhaha.**

**Le Président TALAMONI**

Je n'ai pas le rapport de la Commission de la culture, mais vous avez la parole pour le présenter.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

**Mme Catherine RIERA** a souhaité savoir s'il y a un dispositif similaire permettant d'aider les étudiants à partir sur les programmes internationaux.



**Mme Josepha GIACOMETTI** a répondu que dans le schéma d'aides aux étudiants, il y avait effectivement des aides à la mobilité internationale. Au demeurant, l'internationalisation va être un axe fort de notre intervention en faveur de l'université.

**M. Romain COLONNA** a rappelé que le laboratoire de recherche accueille des post-doctorants entrants qui peuvent venir d'autres universités, et l'Université de Corse envoie des post-doctorants dans d'autres universités. Ce sont des contrats d'un an.

Il a précisé qu'il ne participera pas au vote pour des raisons juridiques.

**La Commission de la culture a émis un avis favorable sur ce rapport.**

*(Non-participation : M. Romain COLONNA  
« Pour » : les autres conseillers).*

### **Le Président TALAMONI**

Merci. La parole est à qui la demande sur ce rapport.

Il n'y a pas de demandes de prise de parole. Je vais le mettre aux voix.

**Brouhaha.**

D'accord, vous avez la parole.

### **Mme Josepha GIACOMETTI**

Je ne ferai pas de commentaire sur le rapport de la Commission du développement social et culturel, puisque j'ai répondu en direct.

En revanche, à la Commission des finances, sur le premier aspect, effectivement, Petr'Antone TOMASI l'a évoqué hier, il y a certainement des rapports qui doivent faire l'objet d'un passage en Commission permanente une fois qu'on en aura défini le périmètre.

Je ne sais pas si celui-ci appartient aux rapports qui devront y être inscrits, mais sur la question de la convention tripartite, il y a, effectivement, des discussions qui se sont ouvertes avec l'Université de Corse, et qui sont en

cours, des réunions techniques. Nous avons rencontré, d'abord avec le président du Conseil exécutif, le président de l'Université. Les discussions sont engagées et cela fait partie, effectivement, des enjeux puisque, d'ici la fin de l'année, nous aurons très certainement à signer la nouvelle convention tripartite, mais nous sommes déjà au travail et, bien entendu, comme l'Assemblée était invitée l'autre jour, par le biais de la Commission du développement social et culturel, à assister à la présentation de la carte des formations, qui sera adoptée avec la convention tripartite, malheureusement, il n'y avait pas beaucoup d'élus, bien sûr la commission compétente sera saisie pour débattre en amont de la session qui verra, je l'espère, adoptée la convention tripartite, afin d'y travailler sur le fond.

### **Le Président TALAMONI**

Nous allons mettre donc aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

### **Le RAPPORT est ADOPTE.**

*(Absents : MM. Jean-Guy TALAMONI, Romain COLONNA, Julien PAOLINI et Petr'Antone TOMASI)*

Rapport suivant :

**Rapport n° 2018/E6/231: "Appel à projets « E so vite facenu a nostra storia – Leurs vies font notre histoire »**

**Le Président TALAMONI**

Cela me rappelle « Corsica Sera, bonasera, Corsica Sera, bonsoir »...

Vous avez la parole.

**Mme Josepha GIACOMETTI**

« E so vite facenu a nostra storia » est un appel à projets que nous souhaitons lancer pour répondre à la demande de l'Assemblea di i zitelli, qui avait souhaité que soient mis en avant nos personnages historiques, connus ou moins connus, et qu'ils puissent faire l'objet d'un travail pédagogique.

A partir de cela, notre assemblée avait voté, par le biais d'une motion, la volonté réitérée que la demande de l'Assemblea di i zitelli trouve un écho favorable. C'est aujourd'hui le cas, par le biais de cet appel à projets, et nous avons voulu l'inscrire dans une démarche que nous voulons plus large pour un plan territorial d'action éducative où nous souhaitons construire un parcours où l'enfant, de la maternelle jusqu'à, pour certains l'université, pour d'autres, sur d'autres chemins, puisse avoir accès, de manière plus construite, à un nombre d'activités soit scolaires, soit périscolaires, autour d'actions éducatives, autour des personnages de notre histoire, mais aussi autour des questions de développement durable, autour des questions du numérique et de beaucoup d'activités que nous souhaitons mettre en avant, mais dans quelque chose qui soit plus construit que la façon dont nous pouvons le faire aujourd'hui.

Et il vous sera donc, je l'espère, d'ici la fin de l'année, proposé un plan territorial d'actions éducatives où seront listées un nombre d'actions que nous souhaitons mener de la maternelle au primaire, jusqu'au secondaire.

Mais ici, il s'agit de trouver un écho à cette volonté de l'Assemblea di i zitelli portant création d'une journée d'échanges entre les écoles, les collèges et les lycées relative à la valorisation des personnages historiques insulaires de leur choix.

L'appel à projets donc concerne les élèves, écoles, collèges, lycées de Corse, publics ou privés, et les candidats seront invités à produire une

œuvre collective sur tout support valorisant un personnage historique de Corse.

Il pourra, par exemple, s'agir d'un tableau, d'une bande dessinée, d'un film, d'une animation, d'un site Internet.

L'œuvre pourra être dessinée, écrite, chantée ou jouée en langue corse, ou en langue française.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un rapport de la Commission de la culture qui va nous être présentée par Anne-Laure SANTUCCI.

### **Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Rapport qui tient en une seule phrase que je tiens à lire :

**M. Pierre-Jean LUCIANI** a suggéré qu'on commence par Pascal PAOLI.

**La Commission de la culture a émis un avis favorable, à l'unanimité, sur ce rapport.**

**Brouhaha.**

### **Le Président TALAMONI**

Comme quoi !... Divine surprise... C'est très bien !

**Brouhaha.**

Le premier directeur départemental, oui... C'est peut-être une manière un peu restrictive de voir le parcours de Pascal PAOLI, mais il a été, entre autres, président du Directoire départemental.

La parole est à qui la demande sur ce rapport.

Il n'y a pas de demandes de prise de parole. Je vais le mettre aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le RAPPORT est ADOPTE.**

*(Absents : MM. Jean-Guy TALAMONI, Romain COLONNA, Julien PAOLINI et Petr'Antone TOMASI)*

Rapport suivant :

**Rapport n° 2018/E6/233: Maintien en condition opérationnelle (MCO) des équipements et des dispositifs de recherche structurants de l'Université de Corse pour l'année 2018**

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

**Mme Josepha GIACOMETTI**

Il s'agit ici d'un rapport pour le maintien en condition opérationnelle des équipements et des dispositifs de recherche structurants de l'Université de Corse pour l'année 2018.

Il s'agit d'affecter un montant de 457 165 € relatif à la prise en charge des coûts, maintien en condition opérationnelle des équipements et des dispositifs tel que cela vous est détaillé :

- au titre du fonctionnement :338 365 €
- au titre de l'investissement : 118 800 €

Je fais noter, pour les conseillers exécutifs, que Nanette MAUPERTUIS, qui venait de re-rentre, est sortie de la salle.

**Le Président TALAMONI**

**Nous avons l'avis oral de la Commission de la culture qui est favorable.**

Nous avons un avis écrit de la Commission des finances, mais la rapporteure s'est absentée, peut-être Guy ARMANET ?

**M. Guy ARMANET**

**Avis favorable de la Commission des finances, Président.**

**Le Président TALAMONI**

Merci. Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le RAPPORT est ADOPTE.**

*(Absents : MM. Jean-Guy TALAMONI, Romain COLONNA, Julien PAOLINI et Petr'Antone TOMASI)*

Rapport suivant :

**SANTE – SOCIAL - SALUTE - SUCIALE**

**Rapport n° 2018/E6/211 : "Convention de partenariat entre la Collectivité de Corse, l'Università di Corsica et l'Institut corse de formation et recherche en travail social, médico-social et sanitaire pour l'organisation des formations du travail social conduisant à la délivrance du grade de licence**

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole pour ce dossier, Mme la Conseillère.

**Mme Josepha GIACOMETTI**

Il s'agit, je le disais à l'instant, d'une convention de partenariat entre la Collectivité de Corse, l'Université et l'IFRTS (Institut corse de formation et recherche en travail social, médico-social et sanitaire).

Le présent rapport a pour objet de vous présenter cette convention devant fixer un cadre général aux coopérations entre notre collectivité, l'Università et entre l'IFRTS, afin de mettre en œuvre de nouvelles formations dans les domaines concernés : il s'agit d'assistants de service social, diplômés d'Etat d'éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants, éducateurs techniques spécialisés et conseillers en économie sociale et familiale.

Afin de mettre en œuvre ces nouvelles formations, une convention tripartite doit être conclue.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Il n'y a pas d'avis de commissions.

Est-ce que quelqu'un demande la parole ? Non.



Nous allons mettre aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le RAPPORT est ADOPTE.**

*(Absents : MM. Jean-Guy TALAMONI, Romain COLONNA, Julien PAOLINI et Petr'Antone TOMASI)*

Nous passons aux dossiers « Transports », Mme Vanina BORROMEI.

## **TRANSPORTS - TRASPORTI**

### **Rapport n° 2018/E6/210 : "Projets de coopération territoriale de l'Office des transports de la Corse"**

#### **Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole.

#### **Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président.

Très rapidement, sur ce rapport qui est essentiel, comme tous les autres, il s'agit d'habiliter l'Office des transports de la Corse à mettre en œuvre les projets de coopération territoriale qui vous sont énumérés et décrits avec les montants correspondants, financés par le FEDER, dans le cadre du programme INTERREG Italie-France maritime 2014-2020.

Donc, l'ensemble de ces programmes est précisément décrit (avec les montants): TRENO, GRRinPORT, SICOMAR-Plus, RUMBLE, MOBIMART, TDI rete GNL, SIGNAL, FACILE, PROMO- GNL.

Ce sont des projets de programmes européens absolument essentiels. Cela rejoint un peu la discussion de ce matin, sur les ports propres, la navigation, avec le respect de normes environnementales.

Et donc, il s'agit d'habiliter l'Office des transports à pouvoir mettre en œuvre ces projets.

Merci.

#### **Le Président TALAMONI**

Il y a un avis écrit de la Commission des finances. Vous avez la parole, Mme TOMASI, pour le présenter.

**Mme Anne TOMASI**

**M. Petr'Antone TOMASI** a souhaité disposer d'une meilleure visibilité et savoir si la Collectivité de Corse est un simple partenaire ou un réel chef de file sur ces projets.

**M. Jean-François SANTONI**, *directeur de l'Office des Transports de la Corse*, a indiqué que, concernant les dossiers présentés dans ce rapport, la Collectivité de Corse est chef de file.

Des partenariats ont par ailleurs été mis en place avec les régions Sardaigne et Ligurie, tout comme avec les chambres de commerce du Var et de la Corse, gestionnaires des infrastructures.

**M. SANTONI** a également précisé que la CdC est, au même titre, chef de file sur le GECT-PMIBB, qui doit être mis en cohérence avec l'ensemble de ces projets.

**Votre Commission des finances et de la fiscalité a émis un avis favorable au rapport du président du Conseil exécutif**

*(Non-participation : M. François ORLANDI*

*Abstentions : Mmes Valérie BOZZI et Isabelle FELICIAGGI).*

**Le Président TALAMONI**

Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole ? Non.

Je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

**Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité.**

**Rapport n° 2018/E6/256 : "Mission confié à l'Office des transports pour l'élaboration de projets de création de lignes aériennes européennes sous obligation de service public au départ et à destination de la Corse**

**Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS**

M. le Président, je sais bien qu'il s'agit d'une simple réflexion, mais allons au bout du raisonnement, je vais quitter l'hémicycle.

**Le Président TALAMONI**

Allons au bout du raisonnement, lorsqu'il y a un problème de cette nature, je pense que c'est préférable, n'en déplaise à mon ami Hyacinthe.

On va être prudents... C'est-à-dire que nous avons beaucoup d'amis, donc il vaut mieux être prudents...

Vous avez la parole, Mme la Conseillère.

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président.

Concernant ce rapport, je vous précise, en fait, que la Collectivité de Corse souhaite mettre en place un projet d'ouverture et de développement de lignes européennes entre les deux principaux aéroports de Corse, Ajacciu et Bastia, et ceux de grandes villes européennes.

Fort de son expérience en matière d'obligations de service public et de DSP, ainsi que dans le secteur aérien et maritime, il apparaît que l'Office des transports est compétent pour porter ce projet.

Donc, en application du pouvoir d'initiative qui appartient aux collectivités, et en application des statuts de l'Office des transports, la Collectivité de Corse peut missionner l'Office, afin de lancer une étude approfondie.

Le coût de cette mission n'impactera pas les comptes de la Collectivité.

L'OTC sera accompagnée d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Cette mission de développement des lignes aériennes européennes s'articulera avec la mise en place d'obligations de service public favorisant le développement économique et social de l'île, sur l'ensemble de l'année, tout en respectant le marché aérien existant.

Il sera envisagé, dans cette réflexion, une connexion à des hubs européens majeurs pour faciliter les possibilités de correspondance dans le monde entier, en été, comme en hiver. Donc, cela s'inscrit dans une stratégie globale d'ouverture sur l'Europe, de la politique des transports.

Merci, M. le Président.

### **Le Président TALAMONI**

Il y a un rapport de la Commission du développement qui va nous être présenté par Julie GUISEPPI.

### **Mme Julie GUISEPPI**

À l'interrogation de **Mme Marie-Anne PIERI** qui a souhaité se voir confirmer que ce dossier traitait bien, à la fois, des OSP et de la DSP, **M. Jean-François SANTONI**, *directeur de l'Office des transports de la Corse*, a répondu par l'affirmative.

Il a précisé qu'un cadre unilatéral d'obligations de service public, qui constitue la base du service public, était mis en place, auquel s'ajoutait un contrat de service public destiné à compenser le caractère déficitaire de l'exploitation de ces lignes.

**Mme Rosa PROSPERI** ayant souhaité savoir quelles villes européennes seraient desservies, en l'absence de toute mention dans le rapport présenté, **M. SANTONI** a indiqué qu'à ce stade de la procédure, il n'était pas légalement possible d'en débattre.

Toutefois, il a évoqué, à titre indicatif, un certain nombre d'éventuelles destinations européennes possibles (Europe du nord et Méditerranée), afin d'éclairer la réflexion des commissaires.

De la même manière, il a précisé à **M. François-Xavier CECCOLI** que les fréquences se résumeraient à deux ou trois rotations hebdomadaires, étant entendu que des variations, selon la période de l'année, seraient intégrées.

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI** s'étant interrogée sur l'utilité d'une telle étude, alors même que des études de marché étaient déjà disponibles, **M. SANTONI** a indiqué qu'il s'agit de confirmer les pré-études existantes et de quantifier le besoin de financement en simulant les coûts d'exploitation des compagnies potentiellement intéressées, afin de définir également le montant de la compensation.

Pour sa part, **Mme Rosa PROSPERI** a sollicité des explications sur l'articulation de ce nouveau dispositif avec le projet de métro aérien.

**M. SANTONI** s'est montré rassurant sur cette question, indiquant que ces deux projets étaient bien complémentaires et qu'il ne s'agissait en rien d'abandonner le projet (un peu retardé pour des questions techniques) de métro aérien.

**Mme Christelle COMBETTE** a, dans un premier temps, souhaité savoir s'il était déjà envisageable de positionner la compagnie Air Corsica sur ces liaisons. D'autre part, en raison des remarques fréquentes sur les tarifs élevés de la desserte relevant de la continuité territoriale, elle s'est étonnée qu'il soit proposé de financer d'autres lignes sur ces fonds, même si elle reconnaît par ailleurs, que cela permettra de développer l'activité touristique.

**M. SANTONI** a précisé que, lors de la procédure de mise en concurrence européenne, la compagnie Air Corsica serait invitée à faire acte de candidature dans un contexte qui reste très concurrentiel.

Il a également indiqué que ce projet de desserte ne rentrant pas dans le cadre de la dotation de continuité territoriale, les montants alloués n'influenceront pas les tarifs de la DSP Paris et bord à bord.

Enfin, **Mme Mattea CASALTA** a remercié l'Exécutif pour la présentation de ce rapport, déjà bien abouti.

Elle a rappelé qu'il est très important pour la Corse d'ouvrir des fenêtres sur l'Europe, notamment sur l'Europe du nord qui représente un potentiel énorme en matière de clientèle à fort pouvoir d'achat.

**La Commission du développement a émis un avis favorable sur ce rapport.**

*(Ont voté*

*« Pour » : les groupes « Femu a Corsica », « Corsica libera », « La Corse dans la République ».*

*Non-participation des groupes « Per l'avvene » et « Andà per dumane »).*

**Le Président TALAMONI**

Merci. Est-ce que quelqu'un demande la parole sur ce dossier ?  
Non. Je vais le mettre aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité.**  
(*Absente : Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS*)

## **Rapport n° 2018/E6/183 : "Adoption d'un nouveau règlement territorial harmonisé des transports scolaires"**

### **Mme Vanina BORROMEI**

Il s'agit, pour ce rapport, de proposer à votre Assemblée un nouveau règlement territorial harmonisé des transports scolaires, suite au transfert de compétences des départements de Corse-du-Sud et Haute-Corse, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Donc, pour rappel :

La Collectivité de Corse gère, respectivement, 132 lignes en Corse-du-Sud, 162 lignes en Haute Corse qui bénéficient à environ 8 000 élèves.

Elle délègue également ses compétences à vingt communes pour les seules lignes intra-muros.

Pour mémoire (je vais vous faire un petit rappel très important), les dispositions financières et techniques des précédents règlements s'établissaient de la manière suivante :

- Pour la Corse-du-Sud, il était pratiqué la gratuité des transports scolaires, une contribution financière aux communes délégataires de 50 % des dépenses engagées, et des indemnités kilométriques aux quarante-huit familles dont les enfants ne bénéficient pas de transports scolaires, fixées unitairement à 0,41 €
- Pour la Haute-Corse, il était pratiqué une participation forfaitaire de 80 € annuellement par famille (et par élève) représentant en moyenne une contribution familiale d'environ 2 % du cout réel du transport. Une contribution financière forfaitaire de 457,35 € par élève de plus de 6 ans pour un aller-retour quotidien et par année scolaire aux communes délégataires ainsi que des indemnités kilométriques aux 380 familles dont les enfants ne bénéficient pas de transports scolaires, fixées unitairement à 0,15 €

Pour rentrer en application à la rentrée de l'année scolaire 2018/2019, il fallait qu'un nouveau règlement harmonisé soit mis en place.

Après concertation avec les différents services, ce projet de nouveau règlement a été établi pour maintenir, voire améliorer, les conditions de desserte du rural et les aides aux communes sollicitant la délégation de compétence.



Par ailleurs, ce nouveau règlement intègre également l'harmonisation des modalités concernant le transport des élèves handicapés du fait de la création de la Collectivité de Corse.

Concernant la participation familiale, il est proposé de proroger la gratuité de cette participation déjà mise en œuvre, à titre provisoire, pour l'année scolaire 2017-2018, et donc, pour la rentrée à venir 2018-2019.

Concernant la participation financière aux communes organisant, par délégation, ce service, il est proposé d'appliquer un taux de 50 % des dépenses réellement engagées par celles-ci.

Les taux proposés aujourd'hui, sont donc harmonisés à 0,25 €/km pour les élèves demi-pensionnaires et internes, et 0,70 €/km pour les élèves en situation de handicap.

Je vous précise aussi que, dans le cadre de cette harmonisation, et toujours pour améliorer les conditions de desserte en milieu rural, les lignes de transport étaient, jusqu'à présent, fermées lorsque le nombre d'élèves, qui bénéficiaient du transport, était inférieur à cinq; nous l'avons abaissé à trois, cela a un coût important, mais c'est aussi le coût de l'aide et de l'assistance aux personnes qui vivent dans le milieu rural. Et je crois que c'est quelque chose de vraiment essentiel pour nous.

Merci, M. le Président.

### **Le Président TALAMONI**

Il y a un rapport de la Commission du développement qui va nous être présenté par Julie GUISEPPI.

### **Mme Julie GUISEPPI**

**Mme Véronique ARRIGHI** a accueilli favorablement l'harmonisation des tarifs applicables, au regard des importantes disparités existantes entre les deux départements.

Pour autant, précisant que l'allocation allouée aux familles pour le transport de leurs enfants s'adressait principalement à des familles domiciliées dans le rural et ne disposant pas d'emplois, pour la plupart, elle s'est interrogée sur les possibilités de réviser le taux kilométrique applicable (0,25€/Km) au regard de l'écart important induit par la nouvelle tarification proposée par rapport à l'ancienne (160 €).

**M. Benoît MONTINI** (*direction des transports*), a apporté un certain nombre de précisions chiffrées indiquant que, pour le département de la Haute-Corse, le montant de l'allocation était, précédemment, de l'ordre de 276 € par famille et par trimestre, pour trois-cent-cinquante familles bénéficiaires, contre 476 € pour la Corse-du-Sud à destination de quatre-vingts bénéficiaires.

Il a ajouté que l'harmonisation tarifaire proposée, au taux kilométrique de 0,25 €, relevait d'un nécessaire rééquilibrage entre les bénéficiaires des deux départements (415 € pour les familles de Corse-du-Sud et 460 € pour les familles de Haute-Corse) considérant que les parcours moyens sont plus longs en Haute-Corse qu'en Corse-du-Sud (trajet domicile/école).

Il a ajouté, par ailleurs, que le présent règlement prévoyait également une harmonisation des transports scolaires, l'ouverture d'une ligne de transports étant envisagée dès cinq enfants (précédemment, dix enfants en Corse-du-Sud et cinq enfants en Haute-Corse) et maintenue pour trois élèves si la ligne est déjà existante

Enfin, il a précisé que par rapport au coût réel du kilomètre (0,21 €), les indemnités proposées par le Département de la Corse-du-Sud étaient largement surdimensionnées et avaient été portées à 0,41 € en 2015, en raison du faible nombre de familles bénéficiaires (quatre-vingts familles).

Il a fait valoir la cohérence du taux proposé afin de tenir compte de différents paramètres tels que le coût réel du kilomètre, le coût de la vie et des véhicules, ainsi que l'inscription des enfants hors carte scolaire.

### **La Commission du développement a émis un avis favorable sur ce rapport**

(« **Pour** » : les groupes « *Femu a Corsica* », « *Corsica libera* », « *Per l'avvene* ».

**Non-participation** : le groupe « *Andà per dumane* »).

### **Le Président TALAMONI**

Il y a également un rapport de la Commission des finances qui va être présenté par Anne TOMASI.

**Mme Anne TOMASI**

Il s'agit d'un avis oral : **La Commission des finances a émis un avis favorable**, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Moi, j'ai un avis écrit, mais s'il est favorable, c'est l'essentiel.

**Mme Anne TOMASI**

C'était un avis écrit lors de la précédente session, mais comme le rapport a été reporté, les compléments demandés lors de la première commission des finances ont été apportés et l'avis a été favorable.

**Le Président TALAMONI**

Magnifique !

Il y a, cependant, un amendement déposé par le groupe « La Corse dans la République/A Corsica ind'è a Republica », un amendement que vous avez, sans doute, sous les yeux et je vais demander au groupe de le présenter.

Mme Feliciaggi, vous avez la parole.

**Mme Isabelle FELICCIAGI**

Merci, M. le Président.

En fait, c'est un petit détail mais qui a son importance. Je souhaiterais qu'on puisse remplacer, au dernier paragraphe, 3<sup>ème</sup> alinéa : « une année scolaire au maximum » par « la durée d'orientation scolaire fixée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées ».

Je m'explique : en fait, c'est pour éviter que chaque année, les parents qui ont un enfant handicapé soient obligés de faire un dossier, et c'est assez compliqué de faire des dossiers, ça va engorger les MDPH et comme, en général, les orientations scolaires sont de deux ans, je ne pense pas que cela pose problème. Voilà.

**Le Président TALAMONI**

Merci. J'interroge l'Exécutif sur cet amendement.

**Mme Vanina BORROMEI**

Sur l'amendement, pas de difficulté. Effectivement, le principe initial étant de re-consulter annuellement les familles pour de meilleures conditions économiques, mais pas de remettre en cause la CDAPH. Aucune difficulté, donc avis favorable.

**Mme Isabelle FELICIAGGI**

Je ne peux pas voter sur ce dossier.

**Le Président TALAMONI**

Oui. Pierre GHIONGA ?

**M. Pierre GHIONGA**

Évidemment, je me félicite de ce rapport que je voterai, mais j'ai une question à poser qui me tarabuste depuis quelque temps : j'ai eu vent d'un rapport qui avait été fait par le rectorat, sur la relation entre transports scolaires et échec scolaire.

Est-ce qu'on pourrait se le faire communiquer, parce qu'il serait intéressant de l'avoir ?

**Mme Vanina BORROMEI**

On va le demander, je n'en ai pas eu écho et oui, effectivement, je pense qu'il serait très intéressant qu'on puisse l'avoir.

**Le Président TALAMONI**

Tout à fait ! C'est une problématique intéressante. Vous avez la parole.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Je n'ai pas entendu parler d'échec scolaire, mais une chose est sûre, c'est que les enfants prennent le car à 6h40 (c'est le cas de mes enfants, donc je sais de quoi je parle) et retournent à leur domicile entre 18 h et 18 h15. Donc, forcément, qu'il y ait un rapport avec un échec scolaire, je ne suis pas au courant, mais ce sont de très très longues journées.

## **Le Président TALAMONI**

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Je vais mettre aux voix ce rapport ?

Mme FELICIAGGI ne prend pas part au vote, elle nous l'a signalé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

### **Brouhaha.**

Il y avait un amendement, il faut reprendre le vote.

Il y avait un amendement donc, qui bénéficiait du soutien de l'Exécutif, nous reprenons le vote.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

### **L'amendement est adopté.**

*(Abstente : Mme Isabelle FELICIAGGI)*

Nous votons à présent sur le rapport ainsi amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

### **Le rapport amendé est ADOPTE à l'unanimité.**

*(Abstente : Mme Isabelle FELICIAGGI)*

Rapport suivant :

**INFRASTRUCTURES - INFRASTRUTTURA*****Réseau routier / Strade*****Rapport n° 2018/E6/228 : "Avenant n° 1 au marché relatif à l'aménagement de places de stationnement RT 40, traverse d'Ulmotu"****Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président.

Je sens un soulagement pour les élus de la région...

L'opération a pour principal objectif de supprimer le stationnement longitudinal dans la traverse du village afin de rétablir une circulation à double sens sur la route territoriale.

Une réunion de lancement des études s'était tenue en janvier 2016 à Olmeto, en présence du maire.

L'avant-projet sommaire avait été remis par le maître d'œuvre en février 2016. Il apparaît, lors des différentes études, que de nombreuses adaptations à l'avant-projet ont dû être réalisées. Le maire d'Olmoto a rendu nécessaire la coexistence de la salle des fêtes et du parking prévu. Donc, ces modifications, ces adaptations nécessitent la passation d'un avenant à la convention du mandat existant modifiant les conditions de financement et l'estimation du projet dont le coût total est estimé à 1,8 M€TTC.

Cette augmentation des coûts s'explique par une sous-estimation en phase esquisse de l'enveloppe des travaux, des modifications apportées pour l'agrandissement et l'aménagement de ces places de stationnement et des adaptations rendues compliquées, du fait de la coexistence de la salle des fêtes et du parking, donc des problèmes d'accessibilité et de sécurité incendie.

Donc, un coût global d'opération, je vous le disais, fixé à 1,8 M€TTC pris en charge par la CdC. Ce projet consiste donc à créer vingt-cinq places de stationnement autour du bâtiment communal sur la route

territoriale et je crois, effectivement, que c'est un projet qui est très attendu, et qui était absolument nécessaire pour la commune et pour la bonne circulation dans la microrégion.

Merci, M. le Président.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Il y a un rapport de la Commission des finances, Mme TOMASI va nous le présenter.

### **Mme Anne TOMASI**

Je vous remercie, M. le Président.

**M. Paul MINICONI**, observant que le montant total du projet s'élève à 1,8 M€ pour faire quarante-quatre places de parking, ce qui équivaut à un prix de 40 000 € par place, a estimé que de montant était très excessif.

**M. Alain FICHOU**, de la Direction de la gestion, de l'entretien et du suivi des bâtiments, a précisé que ces places de parking allaient être construites dans un site assez compliqué, en contrebas de la mairie et ce qui peut expliquer le coût élevé de ce parking, c'est sa position géographique en plein cœur de la commune.

**M. François BERNARDI** a souhaité que la construction de ce nouveau parking permette, enfin, de fluidifier la circulation des véhicules dans la commune.

**M. FICHOU** a précisé, par ailleurs, que, lors de récents échanges entre le maire d'Ulmetu et le président du Conseil exécutif, l'accent a été mis sur la nécessité de fluidifier le trafic et d'empêcher tous les stationnements latéraux dans la traverse de la commune.

**Le président Guy ARMANET** s'est, lui aussi, interrogé sur le coût de la construction du parking mais, compte tenu de la situation que connaît la commune d'Ulmetu, la réalisation de ce programme est plus que nécessaire.

**La Commission des finances et de la fiscalité a émis un avis favorable sur ce rapport**

*(Non-participation : M. François ORLANDI).*

**Le Président TALAMONI**

Merci. La parole est à qui la demande.

**M. Xavier LACOMBE**

M. le Président, merci.

Sans revenir sur ce qui a été dit, il est vrai que sur ce dossier, il n'y a pas d'objection particulière, et nous le voterons bien sûr, mais il est vrai que l'on peut s'interroger parfois sur des aménagements.

Alors à situation particulière, réponse particulière et financement particulier, mais il est vrai que lorsqu'on dépasse, et on atteint les 41 000 € pour une place de parking, effectivement, certaines fois on peut s'interroger...

Il faudrait peut-être, préalablement, sur les futurs projets, sans remettre en cause quoi que ce soit, avoir des évaluations encore une fois (on sait qu'il y a des aléas) un peu plus précises. Prenons, peut-être, un peu plus de temps pour finaliser de manière plus fine et plus précise les études, et peut-être qu'une présentation en commission, préalablement, face à certaines situations, serait opportune. Merci.

**Le Président TALAMONI**

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Vous avez la parole, M. POLI.

**M. Antoine POLI**

Merci, M. le Président.

L'opération a pour principal objectif donc, de supprimer le stationnement dans la traversée du village, afin de rétablir une circulation à double sens sur la route territoriale.

Le projet est une bonne chose, il est nécessaire bien sûr. Il est dans les tuyaux depuis 2010 et on peut saluer la volonté du Conseil exécutif de le faire aboutir.

Mais, selon nous, ce n'est qu'une rustine, et il faudrait rouvrir le débat sur la déviation d'Olmeto. Celle-ci est inscrite au schéma des routes depuis 1950. Le conseil municipal a voté plusieurs fois cette déviation à



l'unanimité et cela ferait respirer le village, et au-delà des simples habitants d'Olmeto, ce serait une bonne chose pour le réseau routier de la Corse.

On voudrait interroger le Conseil exécutif pour savoir qu'en est-il de cette déviation, est-elle toujours prévue et va-t-elle rentrer dans un plan de financement, comme un futur PEI ? Merci.

**Le Président TALAMONI**

Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, la réponse de Vanina BORROMEI.

**Mme Vanina BORROMEI**

Sur le principe de l'opération, nous nous rejoignons tous. Effectivement, un tarif, et un avenant qui a un coût. C'est vrai qu'il y a des aléas, mais j'ai également insisté auprès des services, et en commission, sur le fait qu'il serait bon de pouvoir essayer d'anticiper, au maximum, et le plus régulièrement possible, même si je sais que cela n'est pas simple, pour essayer de se retrouver, c'est vrai, assez régulièrement avec ce genre d'avenant, et des montants toujours très importants, même si cela se justifie.

Ensuite, sur la déviation, nous pensons, effectivement, que cela devrait résoudre un certain nombre de difficultés et que, bien sûr, la priorité est là. C'est toujours en étude. On essaye, oui, avec les services d'envisager peut-être le meilleur tracé possible. Il y a des difficultés d'ordre environnemental mais, en tout cas, c'est toujours quelque chose qui est à l'étude auprès des services et on vous fera un point très bientôt, je pense, sur l'avancement de ces travaux, et de l'ensemble des travaux d'ailleurs, qui sont prévus dans le cadre du PPI.

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

**Le Président SIMEONI**

Je voudrais souligner la qualité du travail qui a été mené par les services, sous l'autorité de Vanina BORROMEI et, avant elle, de Jean-Félix ACQUAVIVA, puisque c'est vrai que c'est un dossier dont nous avons été saisis dès notre arrivée aux responsabilités.

Donc, il y a les deux aspects : « une rustine », c'est peut-être un peu sévère mais, en tout cas, il y a cet objectif de court terme puisque, si tout va bien, dans deux ans, on devrait quand même avoir une fluidification importante du trafic, et c'est décisif à la fois pour la commune, mais pour toute la région, et j'allais dire même entre Aiacciu et Pruprà, voire Bunifaziu. C'est quand même quelque chose de très important.

Je précise que le maire d'Olmeto, José MOZZICONACCI, que j'ai rencontré la semaine dernière, ou un peu avant, pour faire un point sur ce dossier, m'a confirmé qu'il était prêt, y compris à intégrer dans le champ contractuel le fait que la contrepartie de cette construction, qui est la troisième puisqu'il y a deux autres parkings qui ont été construits, c'est, bien sûr, que le stationnement ne soit plus autorisé, mais cette mesure est attendue et partagée par une grande majorité d'habitants d'Olmeto, tout comme la construction.

Donc, c'est vrai qu'il y a un surcoût, cela n'a pas échappé à la sagacité, notamment de celles et ceux qui sont également élus communaux, par exemple. Mais c'est un surcoût qui est justifié. D'abord, c'est une opération dans des conditions techniques difficiles et, ensuite, qui va au-delà d'un parking, puisque c'est un réaménagement, très important, d'un espace qui est un espace public. C'est le premier point.

Sur le deuxième point, la déviation : il y avait un premier projet de déviation qui ne correspondait absolument pas, on avait eu l'occasion d'en parler et cela a été également validé par le maire, puisque ce projet de déviation conduisait, en fait, à un petit pont qui, lui-même, permettait de rejoindre la départementale qui était très étroite et, en fait, cela n'aurait servi à rien.

Par contre, il y a la grande déviation qui serait structurante, dont le projet est porté c'est vrai, en tout cas, a été conçu depuis des décennies. Donc, on a dit qu'on allait travailler là-dessus, qu'on allait rouvrir la réflexion et on intégrera cela dans le PPI routier bien sûr.

Mais on voit bien que, dans chaque région, dans chaque *pieve*, il y a des attentes très importantes, souvent légitimes et justifiées ; raison de plus pour nous doter d'une règle du jeu, la plus claire et la plus efficace possible.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Nous allons mettre aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Rapport suivant :

**Rapport n° 2018/E6/232 : "Lancement de la concertation publique relative au projet de mise à 2x2 voies de la RT 20 entre le PR0 (branche du giratoire de la Gravona) et le PR10 + 670 (Pont Bonellu) avec l'aménagement des giratoires intermédiaires de Caldaniccia, d'Effrico et d'Afà**

**Le Président TALAMONI**

Je vous laisse expliquer tout cela...

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président.

Dois-je revenir sur les difficultés de circulation dans l'agglomération ajaccienne ?

Aujourd'hui, on vous propose le lancement d'une concertation publique, 1<sup>ère</sup> phase, en amont de la réalisation des travaux, d'une mise à 2x2 voies qui là, je crois aussi, est indispensable pour une estimation de travaux à 35 M€HT entre, donc, le giratoire de la Gravona et le Pont de Bonellu.

J'inclus directement la proposition d'amendement de Xavier LACOMBE qui propose l'embranchement de Cuttoli Cortichiato, lieudit Mezana...

**Brouhaha.**

Il va nous l'expliquer...Et donc, avec l'aménagement de l'ensemble des giratoires intermédiaires, Caldaniccia – Effrico – Afa.

C'est une première phase de concertation publique bien sûr, qui est nécessaire, et je crois qu'aujourd'hui cela permet d'aller dans le sens de la volonté du Conseil exécutif, dans la continuité du rapport qui a été présenté le mois dernier avec l'aménagement du rond-point dit « des galets » et un projet absolument essentiel pour l'agglomération ajaccienne. Merci, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Très bien. Donc, l'amendement est intégré, en tout cas disons qu'il est accepté par l'Exécutif, on le fera voter formellement quand même. Un rapport de la Commission du développement présenté Mme GUISEPPI.

**Mme Julie GUISEPPI.**

Après avoir salué l'importance du projet présenté, au regard de l'urgence à traiter les problèmes de circulation vécus quotidiennement par tous les usagers, **Mme Mattea CASALTA** a souhaité s'assurer que toutes les solutions avaient été explorées afin de limiter, au maximum, l'impact sur la consommation des terres agricoles, notamment dans le cadre de l'aménagement du carrefour intermédiaire.

**M. Loïc MORVAN**, *directeur des routes*, a précisé d'une part, que le présent aménagement, contrairement au précédent, consistait à se rapprocher au plus près de la voie ferroviaire afin de limiter l'impact sur le foncier agricole. Il a ajouté, par ailleurs, qu'un projet de convention avec la SAFER serait prochainement soumis à l'approbation de l'Assemblée de Corse afin d'engager des discussions avec la profession agricole et envisager, parmi les pistes possibles, des échanges de terrain aux fins de compensation.

**La Commission du développement a émis un avis favorable sur ce rapport, à l'unanimité des membres présents.**

**Le Président TALAMONI**

La parole est à qui la demande puisqu'il n'y a pas d'autres rapports de commission. M. LACOMBE.

**M. Xavier LACOMBE**

Merci, Président.

Nous sommes heureux et nous accueillons avec beaucoup de plaisir le lancement de cette concertation publique. Nous n'en sommes qu'aux prémices puisque c'est le début de la concertation publique. La réalisation des travaux, hélas je dois le rappeler, dans le cadre de la PPI, ne débiteront dans les meilleures conditions qu'en 2024, je le regrette encore, d'où mon intervention, hier. Le début des travaux ?...

**Mme Vanina BORROMEI**

Bien avant.

**M. Xavier LACOMBE**

Bien avant ! Je vous fais confiance, Mme la Présidente.

Là, nous déposons un amendement. Il y a peut-être une mauvaise incompréhension. A l'article 1<sup>er</sup> de la délibération : remplacer le mot « PR 10 + 670, pont Bonello » par les mots suivants : « l'embranchement de Cuttoli-Corticchiato ». Ça ne veut pas dire qu'il faut changer le nom, qu'il y a une mauvaise dénomination, c'est pour aller plus loin sur la 2x2 voies. Que nous soyons bien d'accord, c'est-à-dire que, là, quand on part de l'embranchement dit de la Gravona, le giratoire de la Gravona ou de SOCORDIS monterait sur la 2x2 voies jusqu'au rond-point, au giratoire d'Afa (qui est pratiquement Ponte Bonello parce que c'est un pont qui est à 50 m), c'est pour aller plus loin sur la 2x2 voies qui rejoindrait...Pourquoi ? Cela permettrait de traiter à la fois...mais qui était prévu aussi dans la PPI, mais autant, puisqu'on lance la concertation, je ne comprendrais pas comment on pourrait lancer une première concertation, s'arrêter, pour relancer une concertation pour 700 ou 800 m supplémentaires. Donc, autant l'inclure dans la concertation, je dis bien, publique, ce qui permettrait de prendre en compte le passage de pont Bonello, de prendre en compte l'embranchement qui dessert Sarrola-Carcopino village, traiter l'aménagement de la future ZAE de la Mezzana et traiter le passage, ou l'embranchement de Cuttoli-Corticchiato et le passage de la voie ferrée.

Tant qu'à faire, autant inclure, dans cette concertation publique, l'ensemble du projet. Comme vous l'avez souligné, Mme la Présidente, s'il y a vraiment un endroit où on est au ralenti, c'est bien celui-ci, d'où, encore une fois, mon intervention.

Je pense qu'aujourd'hui, en Corse, c'est vraiment le point qu'il fallait traiter en priorité. Je regrette que les 2 ans, 2 ans et demi écoulés, vous n'en ayez pas fait la priorité. Aujourd'hui, j'espère que cela s'accélérera, sachant très bien et, encore une fois, sans pessimisme aucun, qu'en 2024, nous n'aurons pas apporté la solution. Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Mme CASALTA a la parole.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci, M. le Président.

Si on comprend bien, puisque nous connaissons l'endroit, nous sommes quelques-uns à connaître l'endroit, l'étude ne s'arrêterait donc pas à Ponte Bonello, à l'embranchement d'Afa/Mezzana, lieu-dit ponte Bonello, mais irait jusqu'à l'embranchement de Cuttoli-Corticchiato. Ça veut dire que nous rajoutons un kilomètre à l'étude. Je pense que Mme la Présidente a compris cela parce que ça n'était pas ce qui était inclus dans le rapport. Donc, on rajoute un kilomètre. Très bien, d'accord. Merci.

**M. Xavier LACOMBE**

Ce n'est pas dans le rapport, justement. C'est l'étude de concertation publique et c'est un amendement, que ce soit bien clair, ce n'est pas un changement de nom, ou une erreur sur un nom, c'est un amendement qui demande, dans cette concertation publique, donc dans cette étude si vous préférez, de prolonger de 800 m ou 1 km jusqu'à l'embranchement de Cuttoli. Puisque c'est prévu dans la PPI, et il y a concertation, autant faire la totalité de la concertation. Ça me semble logique et évident. Je suis un peu surpris même, que les élus présents ou absents, de la Gravona, ne me soutiennent pas. Je suis seul dans la fosse aux lions !

**Le Président TALAMONI**

Les lions ne sont pas trop féroces ! Vous avez la parole.

**M. Paul MINICONI**

Je suis un peu d'accord avec M. LACOMBE mais moi, je regrette que depuis quinze ans, on ne s'en soit pas occupé, pas depuis deux ans, depuis quinze ans.

**Le Président TALAMONI**

Ùn cì vole micca à stuzzicà u vespaghju !

**Mme Vanina BORROMEI**

Ecoutez, moi je dirai, réjouissons-nous, arrêtons de ressasser le passé, avançons vers l'avenir, Alléluia !

Bien sûr, pour la concertation publique, pas de difficultés, à moins que Jean BIANCUCCI ne s'y oppose tout à l'heure, mais je ne pense pas !

Effectivement, au niveau de la concertation, oui, à ce stade-là, pas de difficultés de remonter 500 m ou 800 m plus haut, même si, techniquement, je pense qu'il y aura peut-être certaines difficultés, mais l'étude le montrera. Nous espérons bien que nous n'attendrons pas 2024 pour commencer le début de ces travaux. Avis favorable sur l'amendement.

**Le Président TALAMONI**

Merci, donc un avis favorable.

**Le Président SIMEONI**

Président, juste un mot pour préciser, parce que certains pourraient être étonnés qu'il ne soit pas là, notamment pour un dossier qui concerne une région qui lui est chère, Jean BIANCUCCI est absent parce qu'il est actuellement à une visite de deuil. Voilà. Ch'elle a sapienu.

**Le Président TALAMONI**

Je vais mettre aux voix l'amendement, qui bénéficie du soutien de l'Exécutif.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement est adopté.**

Je mets aux voix le rapport ainsi amendé

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est amendé est ADOPTE à l'unanimité.**



**Rapport n° 2018/E6/254 : "Protocoles transactionnels relatifs à la location de ponts provisoires (BAILEY) sur les RD 39 et PK 2.530 et RD 80 PK 93.600**

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, Président.

Un rapport de régularisation. La Haute-Corse avait été touchée, fin novembre 2016, par d'importantes intempéries. Deux sections de route départementale avaient été coupées à la circulation, au pont de Casaluna et dans le Cap corse, à Olmeta du Cap. Un glissement de terrain avait emporté la chaussée coupant tout accès sur le côté ouest du Cap Corse.

Dans le cadre d'une procédure d'urgence, la société « Tous travaux » avait mis en place, sur ces deux routes départementales, deux ponts provisoires. Les contrats qui étaient attachés à cette procédure d'urgence impérieuse ont expiré le 31 décembre 2017. Ces ponts provisoires sont toujours en place.

Il s'agit donc, de régulariser ces prestations de location de ces deux ouvrages, jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2018, pour un montant respectivement de 36 720 €TTC pour le premier, et 30 780 €TTC pour le second. Merci.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas de rapports, apparemment. La parole est à qui la demande.

**Mme Anne TOMASI**

Président, il y un rapport de la Commission des finances.

**Le Président TALAMONI**

Nous ne l'avons pas, mais vous allez nous le présenter.

**Mme Anne TOMASI**

Je vous remercie, Président.

**M. François ORLANDI** a rappelé l'historique de la mise en place du pont provisoire sur la RD 80. Le contrat initial prévoyait une dépense de 250 000 €comprenant la mise en place du pont, le contrôle mensuel, la mise en oeuvre de l'outil de surveillance ainsi que 2 500 €hors taxes par mois, pour

la location, pour autant de temps que le pont serait utilisé, en dehors de la première période contractuelle, six mois.

**M. Xavier LACOMBE** a souhaité savoir quel était le projet concernant le pont définitif sur la RD 80.

**M. Daniel LABORDE** a précisé qu'il n'y aura pas de pont définitif sur la RD 80, qu'il faudra prévoir une semaine de coupure totale de la circulation, que cette coupure se fera pendant les vacances scolaires, au début de l'année 2019.

Concernant le pont de Casaluna, sur la RD 39, les études s'avèrent plus compliquées et il sera difficile de reconstruire le pont, à l'identique.

**La Commission des finances a émis un avis favorable.**

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas d'autres rapports, à ma connaissance, puisque celui-ci, nous ne l'avions pas. Mme SANTUCCI a la parole.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Je voudrais donner un point de vue d'élue locale du terrain, même si, souvent, on dit que les conseillers territoriaux ne sont pas des élus de terrain. C'est faux, parce qu'ils sont enracinés sur leur territoire, eux aussi, et ils ont une vue générale, ce qui est extrêmement enrichissant.

Simplement, pour remercier et insister fortement sur les efforts faits par la Collectivité de Corse sur ce point noir là, pour pallier aux difficultés importantes rencontrées par les socioprofessionnels, qui sont déjà dans un territoire très complexe et pour qui, effectivement, le réseau routier est extrêmement important par rapport au développement économique. Merci.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Les élus territoriaux sont enracinés dans leur territoire dont ils ne sont pas les représentants lorsqu'ils siègent ici, bien entendu. Il vaut mieux le rappeler de temps en temps, mais je sais qu'Anne-Laure SANTUCCI le sait parfaitement, elle en tête. Par moment, dès fois, dans cet hémicycle, on peut se poser la question, mais enfin ! C'est pour ça qu'il est bon, de temps en temps, de rappeler les principes.

Est-ce qu'il y d'autres demandes de prise de parole ?

Il n'y en a pas. Donc, nous allons mettre aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

*Réseau ferré / Ferruviariu***Rapport n° 2018/E6/234 : Adoption du principe d'un projet global de requalification et d'aménagement de la gare de Bastia, du dépôt ferroviaire et de l'emprise adjacents – Quartieru novu di a gara****Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président.

Je vous rappelle, pour information, qu'en juillet 2007, l'Assemblée de Corse a approuvé un projet de rénovation et d'extension des installations de maintenance du matériel roulant de la gare de Bastia.

Cette opération a été financée dans le cadre du PEI 2, pour un montant de 9,8 M€ Des marchés ont donc été passés, en application de cette délibération dont, principalement, un marché de conception construction en avril 2008.

Malgré de nombreuses concertations, aucun accord sur le permis de construire n'a pu être trouvé avec la ville de Bastia. Ce projet est donc en suspens depuis janvier 2013.

Les évolutions institutionnelles, économiques, infrastructurelles et urbaines ont fait évoluer les besoins et ont confirmé le caractère inadapté, je dirai même aujourd'hui, obsolète, du projet initial.

Des études ont été menées en vue de moderniser, de rationaliser le service ferroviaire, dans une perspective de renforcement et d'extension de celui-ci. L'objectif est de recentrer l'ensemble des activités de maintenance du périurbain bastiais sur le site industriel de Casamozza, tant pour le matériel existant, que pour les futurs trams-trains envisagés dans le plan pluriannuel d'investissement des infrastructures de transport.

Cette relocalisation doit, bien sûr, faire l'objet d'un débat au sein des chemins de fer la Corse, je me tourne bien sûr vers son Président, dans le respect, notamment, du dialogue social interne.

La ville de Bastia a été associée à cette réflexion, le maire ayant écrit à plusieurs reprises au président du Conseil exécutif pour exprimer, puis confirmer, son souhait que les aménagements envisagés sur le site de la gare de Bastia puissent être définis, en intégrant une réflexion urbanistique globale sur l'aménagement et l'articulation de la vallée du Fango et du centre-ville.

Pareilles perspectives viseraient, notamment, à rendre la gare de Bastia, la place centrale qu'elle mérite, en la plaçant au centre d'espaces d'intermodalités modernes et fonctionnels parfaitement intégrés dans leur environnement immédiat.

Il convient de rappeler, également, que la ville de Bastia et la CAB travaillent, en concertation avec la Collectivité de Corse, à l'élaboration d'un plan global des déplacements qui pourraient intégrer la création d'une plateforme multimodale autour de la gare de Bastia, avec un itinéraire de transports collectifs en site propre, entre la gare et le secteur de Toga, lequel pourrait accueillir, à terme, un tram-train des chemins de fer de la Corse.

Ces évolutions, ces enjeux reformulés conduisent donc, aujourd'hui, à proposer deux évolutions couplées. Tout d'abord, la recentralisation des installations de maintenance ferroviaire sur le site de Casamozza. Dans un deuxième temps, le réaménagement d'envergure du site dit de la gare de Bastia, conduisant à l'émergence d'un nouveau quartier dans le centre-ville.

Ce nouveau projet serait mené, de manière partenariale, entre la Collectivité, les Chemins de fer de la Corse, la CAB et la ville de Bastia.

Un plan vous est proposé, c'est purement indicatif, puisqu'il n'y a pas eu, pour le moment, de propositions avancées, ni de marchés, et un plan d'action pages 5 et 6, vous est proposé pour vous montrer les différentes étapes qui seraient envisagées.

La phase 1 est absolument essentielle, aujourd'hui. C'est la résiliation de tous les marchés existants, encore actifs, depuis l'époque sur le projet initial d'aménagement de la gare.

Des engagements, des études conjointes, avec la ville et la CAB, pour la programmation urbaine et l'allotissement du secteur, dans une cohérence d'ensemble.

S'ensuit, dans cette première phase, l'opération transfert du dépôt, avec une relocalisation des installations et de remisage à Casamozza, pour un montant de 1 M€

Ce projet intègre, également, la réalisation d'une nouvelle fosse à Casamozza, l'allongement des voies de remisage du dépôt et l'adaptation du plan 2 voies.

Une troisième phase qui, là aussi, pourrait être très rapide et prioritaire, la démolition des anciens hangars et des voies de remisage, afin de

libérer le site pour un montant de 400 000 € le déclassement, en concertation avec l'exploitant, des parties du domaine public ferroviaire de l'emprise nécessaire à l'opération.

Ensuite, pourraient suivre donc, les phases : l'opération nouvelle gare, l'opération quartiers, gares, logements et parkings dans un second temps, bien sûr. Cette opération d'ensemble offrirait un total de 17 000 m<sup>2</sup> de surface planchée auxquels s'additionnent 6 000 m<sup>2</sup> carrés de bâtiments publics orientés vers l'usage ferroviaire.

Ce projet, comme je vous l'ai dit, au départ, avait bénéficié d'une inscription au PEI 2, pour un montant de 9,8 M€ sur la mesure chemin de fer.

Une procédure est actuellement en cours, avec l'Etat, pour transférer la dépense subventionnable restante, soit 7,840 M€ sur de nouveaux projets qui seraient inscrits au PEI 4 avec un financement de l'Etat, à hauteur de 70 %.

Au vu des premières estimations, cette dépense subventionnable permettrait de financer, dans un premier temps, l'opération transfert du dépôt et la part liée au coût de l'opération nouvelle gare, dans le cadre de la construction d'un nouveau bâtiment.

Je vous précise, également, que ce projet alternatif, tel qu'il est exposé aujourd'hui, recevait l'assentiment des services de l'Etat. Il pourrait être représenté au COREPA, d'ici le 31/12/2018, pour les phases 2 et 3, afin d'obtenir un nouvel arrêté de subventions.

Je vous demande donc, d'approuver, j'insiste bien, l'abandon de l'opération initiale, telle qu'elle avait été proposée en 2007, d'autoriser le président à résilier les différents marchés, et de procéder aux démarches administratives et financières de liquidation et de discussion, puisque, pour le moment, sans cette habilitation de l'Assemblée de Corse, nous n'avons pas la possibilité de le faire, approuver le principe d'un programme d'ensemble qui évoluera, en concertation avec l'ensemble des acteurs, approuver le déclassement du domaine public ferroviaire, autoriser à engager l'ensemble des procédures réglementaires, administratives et financières visant à la réalisation de cette nouvelle opération, approuver, bien sûr, le plan de financement prévisionnel de cette opération, dans le cadre du PEI, au titre de la mesure chemin de fer, avec un cofinancement de l'Etat à 70 %, et la Collectivité de Corse à 30 %, pour un montant de 420 000 €

Merci, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un rapport de la Commission du développement. Julie GUISEPPI va nous le présenter.

**Mme Julie GUISEPPI**

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI a souhaité savoir si la résiliation des marchés exposait la Collectivité de Corse au versement de pénalités.

M. Sylvain JAUSSAUD, (*Service du transport ferroviaire et de l'intermodalité*), a précisé que des pénalités étaient possibles et qu'il appartenait, désormais, à la Collectivité de Corse d'entamer des négociations avec les entreprises, afin de bâtir un protocole transactionnel.

Il a, par ailleurs, ajouté qu'il existait également un enjeu financier consistant à revenir vers l'Etat pour obtenir le transfert des crédits du PEI.

**La Commission du développement a émis un avis favorable sur ce rapport.**

**Le Président TALAMONI**

Merci. Pas d'autre avis de commissions ? Je demande si quelqu'un veut prendre la parole sur ce dossier ? Non. Je vais le mettre aux voix.

**M. Hyacinthe VANNI**

Je sortirai après. Juste une petite intervention pour dire que bien entendu...

**Le Président TALAMONI**

Sincèrement, je ne suis même pas sûr, ni certain, qu'une intervention de votre part soit tout à fait conforme aux nouvelles normes. En ce qui me concerne, je n'interviendrai pas mais, encore une fois, ce n'est pas pour ne pas vous donner la parole. Vous savez que j'ai beaucoup de plaisir à vous donner la parole sur tous les sujets, mais comme vous voulez.

**M. Hyacinthe VANNI**

Je ne vais pas parler du rapport, je vais parler juste des chemins de fer et je vais sortir. Maintenant, si ça pose problème, je sors.

**Le Président TALAMONI**

Je crois que non, mais bon ! Vous, vous avez le droit d'intervenir.

**M. Pierre-Jean LUCIANI**

Non, il y a une vieille chanson, si vous la connaissez : è di a gara di Bastia, ni faremu un munimentu è u trenu di Bastia si ne v`a à la ferraghja.

**Le Président TALAMONI**

À a ferraghja, p`ò u mumentu, `ùn hè micca u casu. Hè statu u casu à una certa epica, mà av`a, `ùn hè più u casu.

Le président du Conseil exécutif avait demandé la parole.

**Le Président SIMEONI**

Ò lu trenu di Bastia, hè fattu per i signori, pienghjanu li mulatteri è suspiranu i pastori !

Quelques mots, parce que c'est quand même un dossier important et c'est un dossier, aussi, en miroir avec ce que nous voulons faire, notamment pour Aiacciu.

J'ai été un peu surpris qu'on ne m'interroge pas, mais je voulais quand même le dire, y compris en l'absence d'interventions de la part de l'opposition et de la part de la majorité, puisque certains élus de la majorité, lorsqu'ils ont vu ce rapport, bien sûr et à bon droit, nous ont questionnés pour nous demander « mais vous faites cela, à Bastia, quid d'Aiacciu ». Donc, c'est important.

C'est important, et on voit aussi les paradoxes de notre pays. On se propose d'engager la démarche à Bastia, et on en a déjà, à Bastia, qui nous disent « il ne faut surtout pas le faire et c'est contraire aux intérêts de la ville » et à Aiacciu, on nous dit « c'est bien de le faire mais, attention, n'oubliez pas de le faire chez nous aussi ». Donc, vous voyez que nul n'est prophète en son pays ou en sa ville.

Ce que je voulais dire, très sincèrement, et, sérieusement, c'est à l'évidence, concernant Bastia, une opération qui est structurante et qui est stratégique parce qu'elle touche, à la fois, au développement du chemin de fer et de l'intermodalité, et à la réhabilitation, la requalification d'un site, qui est un site avec une potentialité exceptionnelle qui, jusqu'à aujourd'hui, a été largement réhabilité avec, également, des enjeux urbanistiques, architecturaux



et économiques, pour le développement du centre-ville, qui sont très importants.

Ce que je voudrais dire, pour répondre à certaines critiques ou interrogations qui viennent également, par exemple, au-delà du débat municipal bastiais ou de l'intervention des syndicats, le CESEC a émis, dans son avis, un certain nombre d'interrogations et d'inquiétudes. Je voudrais donc y répondre pour que, véritablement, les choses soient purgées de ce côté-là.

En ce qui concerne les interrogations de dire, « mais est-ce que, en sortant du marché initial de conception/réalisation qui avait été conclu, il y a longtemps déjà, 2007, est-ce que vous ne faites pas courir un risque financier à la Collectivité ? » Non, au contraire, c'est en restant dans un contrat qui, manifestement, n'a aucune chance de prospérer, que l'on va faire perdre de l'argent à la Collectivité de Corse puisque, notamment et par exemple, d'une part, in fine, il faudra payer parce qu'on n'aura pas réalisé l'opération et, d'autre part, on va perdre le financement PEI avec une programmation qui n'est pas, au 31 décembre 2018, vous vous rappelez, en tout cas une date buttoir, mais qui est au 31 décembre 2020.

Donc, il faut sortir de ce contrat. Je rappelle que ce n'est pas un choix unilatéral du président du Conseil exécutif, c'est que, y compris lors des précédentes mandatures, il n'y a jamais eu d'accord de la ville de Bastia, y compris avant 2014, par rapport au projet initial qui est, aujourd'hui, indépendamment de ses limites structurelles, originelles et complètement en déphasage avec l'évolution, notamment, du chemin de fer.

Première réponse, oui, il faut sortir absolument de ce contrat de conception/réalisation qui vise un objet qui ne correspond absolument plus aux besoins, ni du chemin de fer, ni de la Collectivité de Corse et, accessoirement de la ville de Bastia et de la communauté d'agglomération, en tout cas, de façon complémentaire. Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, on me dit « mais vous êtes allés trop vite ». Non justement, j'explique ce que nous serions susceptibles de faire, mais je ne peux pas faire avant que vous m'en donniez l'autorisation. La première autorisation qu'il faut me donner, c'est de signer le protocole, pour sortir du contrat initial.

J'ai lu dans la presse, et sur les réseaux sociaux, que l'opposition municipale bastiaise disait « on nous a menti, il y a eu des négociations, sur le fond, entre le maire et le président du Conseil exécutif ». Là aussi, je vais être très clair parce que la formulation du rapport peut susciter des interrogations.

Le maire de Bastia m'a écrit, à deux reprises, pour me dire « vous êtes propriétaire d'une emprise foncière et si vous décidez de faire évoluer vos choix, nous souhaiterions être associés pour, notamment, la requalification et réfléchir d'un point de vue des parkings, des constructions, dans le cadre de la réorganisation de l'ensemble du quartier. Je lui ai répondu que je le tiendrai au courant. Il y a eu des réunions, entre les services techniques, pour faire un point sur la faisabilité juridique, financière, des différentes opérations. Les choses ne sont pas allées au-delà, et elles ne pouvaient pas aller au-delà. C'est à partir de, maintenant, que nous allons avancer.

Deuxième série d'interrogations du Conseil économique, social et culturel, « est-ce que ces choses ont été faites sans associer les chemins de fer » ? Les chemins de fer, eux, ont été, en amont de ce rapport, directement associés parce que ce qui vous est proposé impacte, c'est vrai, l'organisation, y compris au plan interne, puisqu'il y a un centre de maintenance qui est sur le site de la gare de Bastia et que nous avons discuté, notamment bien sûr, non seulement avec le président des chemins de fer mais, également, avec les deux syndicats représentatifs pour dire : « voilà, aujourd'hui, vu l'évolution des chemins de fer, vu l'évolution de l'intermodalité, vu la pratique du train-tram que nous voulons généraliser, aussi bien pour Bastia, que pour Ajaccio, nous pensons que le centre de maintenance doit être implanté à Casamozza. Ça impacte, forcément, l'organisation interne du service. Nous en avons discuté avec les deux syndicats qui nous ont donné une validation de principe. Je ne veux pas aller au-delà de ce qu'ils nous ont dit, mais ce rapport, en tout cas le projet de rapport, ils l'ont eu, nous en avons discuté et ils l'ont validé, sur le principe. Vous remarquerez que, dans la projection financière, il y a une partie qui est affectée au financement, bien évidemment, du centre de maintenance qui était, pour eux, une condition sine qua non de l'engagement de l'opération.

Donc, on est dans quelque chose qui est très clair.

Aujourd'hui, on vous demande premièrement, de m'autoriser à sortir du contrat initial qui n'a plus aucun intérêt et qui, au contraire, est très préjudiciable. On vous propose une ébauche de construction de cette opération, mais, à chaque stade de l'ébauche, je vais revenir devant vous et, ensuite, nous allons, cette fois-ci, nous concerter directement avec la ville de Bastia, avec la communauté d'agglomération. Nous continuerons à le faire avec les chemins de fer. Donc, on est dans quelque chose qui est extrêmement vertueux avec quand même ces précautions, étant donné qu'on perd de vue le caractère structurant de cette opération.

En termes intermodalité, je vais très vite, vous savez qu'avec les nouvelles modalités techniques, on va pouvoir avoir des rotations de train sur

quinze minutes. Ça veut dire qu'on va arrêter, de plus en plus, les flux de voiture qui n'auront pas à rentrer en centre-ville, et notre vision de la multimodalité, elle va commencer à Casamozza. Nous avons également discuté avec le maire de Casamozza, avec l'intercommunalité, pour avoir une grande infrastructure multimodale, avec l'arrivée depuis Corte, l'arrivée depuis Bastia, l'arrivée depuis le sud, où il va y avoir, à la fois, des parkings, des trains, la connexion avec l'aéroport. On va véritablement désengorger le trafic.

Ensuite, vous aurez, bien sûr, Lucciana, Biguglia, Furiani. On est vraiment dans une vision moderne de l'intermodalité. Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, les enjeux dont on a parlé, qui rejoignent, par exemple, les questions de grandes surfaces, etc., Bastia et Ajaccio ont été retenues dans le cadre du programme « cœur de ville ». Bien évidemment, il faut que nous, Collectivité de Corse, qui allons abonder dans le cadre de ce programme, nous soyons en cohérence avec les villes et les intercommunalités pour cette activité économique en centre-ville.

Le quartier de la gare de Bastia, qui fait le lien entre le Bastia du XIX<sup>ème</sup> siècle historique, l'avenue Maréchal Sebastiani et le nouveau quartier du Fango, a été largement délaissé. Ça n'existe pas aujourd'hui, que vous ayez en plein cœur de ville une emprise foncière qui fait près de deux hectares et que vous vous en serviez uniquement pour remiser des appareils qui ne fonctionnent plus.

En perspective, et dans un cadre que nous aurons à définir, qui sera notamment soumis à validation de l'Assemblée de Corse, ce qu'il y a, c'est bien sûr, vous le savez, des parkings, c'est marqué 500 + 450, vous avez 950 parkings en centre-ville, pour un coût qui est un coût prospectif, extrêmement réduit, parce qu'on vous n'avez pas à creuser, parce qu'il y a un dénivelé de sol. Donc, c'est une opération extrêmement intéressante. Vous avez la requalification de ce secteur, vous avez la perspective de construction immobilière, il y a un intérêt public direct. Je vous rappelle qu'on a une réflexion qui est en cours et qu'on doit sortir de la multiplication des locations qui nous coûte très cher, tous les ans, pour chercher à recentraliser. Là, nous avons la possibilité en vis-à-vis de l'ancien conseil départemental de la coupole, en vis-à-vis d'avoir des locaux nouveaux pour la Collectivité de Corse. Nous avons la possibilité éventuellement de commerces, ça sera à voir, éventuellement mais, à mon avis, de façon quasi certaine, de logements, y compris de logements en accession, pour les primo accédants, à des prix plus intéressants. Donc, on a une opération magnifique qui nous attend.

Je souhaite que nous la menions à bien. De la même façon que nous avons cette opération à Bastia, nous avons la même à Ajaccio. Alors, on ne va pas faire sans la ville, sans la CAPA. Il y a eu une première réunion, comme on l'a fait à Bastia, il y a eu des réunions techniques, il y a eu la ville qui nous a saisis, il y a la réflexion, depuis Mezzana, sur l'intermodalité et il y a cette emprise foncière en coeur de ville, à la gare, qui appartient, très largement, à la Collectivité de Corse.

Donc nous, ce qu'on dit à la ville d'Ajaccio et à la CAPA, nous sommes disponibles pour réfléchir à une opération stratégique qui aura, ou pas, selon les discussions que nous aurons, les mêmes traits. En tout cas, nous, notre volonté c'est : premièrement, prendre en compte l'évolution du chemin de fer, deuxièmement, organiser ce chemin de fer en tenant compte de l'intérêt des usagers, de notre vision stratégique, et des intérêts des salariés des chemins de fer et, troisièmement, faire des opérations structurantes en coeur de ville qui permettent d'aider au rayonnement et au développement de la ville de Bastia et d'Ajaccio.

Donc, je crois qu'on est vraiment dans des opérations qui sont vertueuses.

Et je termine. On va conserver, sur le chemin de fer, concernant le PEI, des crédits qui sinon auraient été perdus. Je crois véritablement qu'une que ces explications sont données, je ne vois pas, sauf à être de mauvaise foi, ce qui pourrait, à ce stade, constituer un motif sérieux de s'opposer à ce rapport.

### **Le Président TALAMONI**

Très bien. Tout le monde s'est exprimé et le président du Conseil exécutif ayant conclu le débat, nous allons mettre aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Je vous signale qu'il y a, actuellement, de violents orages à Corti avec des inondations, des dégâts, accidents de voitures, effondrement d'un rond-point. Donc, dans l'attente d'informations, bien sûr, nous apportons notre soutien aux services de la mairie et de la Collectivité de Corse, à l'œuvre pour le rétablissement de la situation qu'il faut suivre, évidemment, avec attention. Mais je pense pouvoir transmettre nos encouragements et notre soutien, au nom de notre Assemblée et du Conseil exécutif évidemment.

**Mme Vanina BORROMEI**

Juste un petit mot, M. le Président. Nous avons effectivement mobilisé l'ensemble des services, et contacter la municipalité pour faire le nécessaire, en tout cas dans l'urgence et à venir. Mais c'est vrai que la situation est pour le moment très critique. Je vais aller d'ailleurs immédiatement les contacter directement.

**Le Président TALAMONI**

Parfait. Merci de tenir notre Assemblée au courant, dans la mesure du possible, bien entendu.

**SANTE – SOCIAL - SALUTE - SUCIALE****Rapport n° 2018/E6/243 : "Orientations de la Collectivité de Corse en matière de santé 2018-2021****Mme Bianca FAZI**

Monsieur le Président, merci.

Mon intervention concerne la présentation d'orientations en matière de santé, la feuille de route médicosociale, et huit rapports, mais qui iront vite.

Le rapport n° 243, témoigne de la préoccupation majeure de l'Exécutif pour le dossier sanitaire et social. Cette présentation illustre les propositions concrètes allant au-delà des mesures existantes.

Les orientations de la collectivité en matière de santé sur les trois ans à venir, 2018/2021, même si 2018 est bien entamée.

La santé occupe une place centrale dans le quotidien des Corses, c'est pourquoi les fortes attentes dans ce domaine sont légitimes. Notre système de santé lacunaire ne permet pas de satisfaire ces attentes tant auprès des acteurs que de la population.

Les hôpitaux de Corse font face à de grandes difficultés. Un bon nombre de spécialités ne sont pas accessibles sur les territoires insulaires, des déserts médicaux se sont créés au fil des années, le phénomène de renoncement aux soins s'est accentué.

Dans ces conditions, l'état de santé de la population ne peut être amélioré. Face à ces constats, s'il est vrai que la Collectivité ne dispose pas de compétences significatives (je vous rappelle qu'elles font partie des compétences de l'Etat), elle est déterminée à agir sur les problématiques liées à la santé et mener une politique volontariste et ambitieuse qui s'inscrit dans une logique de territoire afin de répondre à un triple enjeu : rendre plus efficient le système de santé sur le territoire, développer une culture de la prévention (et j'insiste sur la prévention), être à l'écoute des Corses et, ainsi, mieux connaître leurs attentes en matière de santé.

Je vais vous définir les grandes orientations de la Collectivité.

Le premier axe de notre politique concerne la lutte contre les déserts médicaux afin de permettre un premier accès au soin de premier recours et réduire les inégalités territoriales. Les soins de premier recours, ça va être le développement, par exemple, de plus de compétences à destination des paramédicaux, comme les infirmières qui vont être protocolisés. Ça sera développé dans notre projet puisque je vous donne uniquement les grandes orientations, mais c'est pour vous donner un exemple.

Pour cela, différentes actions seront menées par notre Collectivité, de manière proactive, parfois au-delà de ses compétences et afin d'accompagner ces territoires en souffrance.

Nous nous inscrivons dans une démarche territorialisée et nous soutiendrons les initiatives de création de maisons de santé avec l'attribution de financements particuliers. Nous accompagnerons les porteurs de projet dans l'ensemble de leur démarche.

La Collectivité de Corse va également travailler à la mise en place d'une nouvelle incitation financière à l'installation de jeunes médecins au sein des territoires dits désertiques. Il s'agira d'une bourse à destination des étudiants en médecine. Nous voudrions financer les études des futurs médecins avec, en contrepartie, un contrat avec lequel ils s'installeront (admettons sur une période de cinq ans) sur les territoires médicalement désertifiés, et pour une durée qui sera déterminée. Ce dispositif interviendra en complémentarité des aides déjà existantes.

D'une façon plus générale, il s'agit de solliciter une augmentation du *numerus clausus*, de renforcer l'attractivité de la Corse comme territoire de stage, d'internat et d'exercice de la profession médicale. Des travaux seront engagés avec plusieurs universités de médecine, afin de créer les conditions favorables à l'accueil d'un plus grand nombre d'internes en Corse. J'ouvre une parenthèse, nous voudrions aller au-delà. Il y a certains de mes collègues qui ont proposé d'ouvrir à l'Europe, de manière à faire venir des internes de certains pays européens.

Le deuxième axe de notre politique, ça va être d'inscrire une trajectoire par rapport à l'hôpital. Ça va être la transformation de centres hospitaliers locaux en un centre hospitalier régional. C'est un CHR qui permettra d'avoir plus de moyens, de traiter directement avec le ministère de la Santé, et non pas avec l'ARS, bien que nous n'ayons rien contre l'ARS, cela permettra d'avoir plus de crédits. Je rassure tout le monde, nous n'avons pas déterminé pour l'instant, quel sera le centre hospitalier régional, si ça sera Ajaccio ou Bastia. Là, je vous lance les grandes orientations, et je vous dirai ensuite notre démarche.

D'autre part, comme s'est engagé le président de l'Exécutif pendant les deux dernières années, nous voudrions augmenter le coefficient géographique. Pourquoi ? Parce que ça permettra également aux établissements privés d'avoir plus de crédits. Je pense que, dans notre vision de la médecine actuelle, on ne peut pas se passer des établissements privés.

Nous souhaitons également développer l'enseignement de la médecine par l'ouverture, à l'Université de Corse, de la deuxième année de médecine et, à long terme, pas avant dix ou quinze ans, l'ouverture d'un CHU qui permettra d'avoir des spécialités sur le territoire corse.

Le troisième axe de notre pas politique, c'est de développer la prévention sanitaire parce que c'est quelque chose d'important. De la même manière que ça a été fait pour la lutte contre la précarité, nous allons établir un véritable plan multidimensionnel de prévention. L'objectif est de faire émerger une culture, notamment, sur les problèmes d'addictologie, d'hygiène alimentaire, de dépistage des cancers, des maladies sexuellement transmissibles. Le plan prévention de la Collectivité de Corse doit proposer des dispositifs adaptés à nos spécificités.

Dans l'optique d'associer pleinement les professionnels de santé et la population à la définition de ces politiques de santé ainsi qu'à leur mise en œuvre, nous organiserons des états généraux de la santé en Corse. Les états généraux vont se dérouler fin 2018, début 2019. J'engage tous les partenaires à s'associer (les professionnels de santé, les universitaires, les usagers, les syndicats, les groupes politiques bien entendu), tous ceux qui veulent y participer. Nous allons faire des ateliers de réflexion thématique et nous fixerons, à ce moment-là, une véritable feuille de route sur la santé parce qu'il fallait d'abord faire un état des lieux et rencontrer beaucoup d'acteurs, même si nous en avons rencontré beaucoup, ce n'était pas suffisant en six mois.

Voilà, en ce qui concerne les orientations en matière de santé.

Est-ce que vous avez des questions avant de passer au médicosocial ?

### **Le Président TALAMONI**

Il y a un rapport de la Commission de la culture et de la santé.

### **Mme Anne-Laure SANTUCCI**

**M. Pierre GHIONGA** s'est félicité de la qualité du rapport d'orientation qu'il approuve totalement. Il a toutefois suggéré que la



dénomination CHR puisse s'appliquer à tous les hôpitaux de Corse, afin de ne froisser aucune susceptibilité et qu'aucun hôpital ne puisse être considéré comme supérieur à un autre.

Affirmant son accord avec la politique d'aide à l'installation des jeunes médecins, il a toutefois regretté que celle-ci ne s'accompagne pas d'une politique d'aide au maintien en activité des médecins plus anciens. Sur ce sujet, s'appuyant sur le cas précis de Corte, classée « zone de revitalisation rurale » il y a dix ans, laquelle permet des exonérations, puis des allègements fiscaux pour les praticiens qui s'installent, il a déploré que les médecins anciennement installés n'aient pas bénéficié de ces allègements, alors qu'ils assuraient des gardes, au contraire des praticiens nouvellement installés qui en bénéficiaient sans assurer de gardes.

**Mme Bianca FAZI** a estimé que ce sujet pourrait être abordé à l'occasion des états généraux de la santé.

**Mme Catherine RIERA** a exprimé son accord avec les trois axes identifiés pour les orientations de la politique de santé. Elle a également demandé à ce que soit ajouté un quatrième axe qui lui paraissait fondamental, à savoir la lutte contre les inégalités territoriales. Il s'agit, selon elle, de prendre en compte la spécificité sanitaire de la Corse et d'obtenir la reconnaissance sanitaire du service public à travers deux thématiques : la participation aux frais d'hébergement pour les foyers fiscaux non imposables et la participation aux frais de transports de familles qui se voient dans l'obligation de partir longtemps pour préserver la cellule familiale, à travers, notamment, l'aménagement d'un service territorial sanitaire. Pas seulement sur Marseille et Nice, comme c'est le cas actuellement, mais aussi sur Paris, sur Toulouse...

En réponse, **Mme Bianca FAZI** a rappelé que cette question avait été soulevée lors des rencontres avec l'ARS qui avait signalé le risque de s'opposer au code de la Sécurité sociale pour des déplacements qui seraient trop longs.

Il est vrai que certaines spécialités manqueront toujours en Corse.

À ce sujet, **Mme Danielle ANTONINI** et **M. Pierre GHIONGA** ont estimé qu'une partie de la solution consistait, aussi, à favoriser et conventionner la venue, pour des consultations, des spécialistes en Corse.

**Mme Catherine RIERA**, tout en exprimant son accord avec le nécessaire développement de ces consultations, a estimé qu'il ne réglait pas, à

court terme, la question actuelle de l'hospitalisation, en particulier celle des enfants sur le continent.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI** a estimé que les deux sujets étaient différents mais qu'ils devaient être traités de façon complémentaire et non pas opposée.

**Mme Catherine RIERA** a suggéré d'amender le rapport d'orientation en y intégrant le quatrième axe qu'elle avait proposé

En réponse, **Mme Laura-Maria POLI** a rappelé qu'il ne s'agissait que d'un rapport d'orientation dont la commission devait simplement prendre acte ou non.

**La Commission de la culture et de la santé a pris acte des orientations de la Collectivité de Corse en matière de santé pour la période 2018- 2021.**

#### **Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas d'autres rapports. La parole est à qui la demande.

#### **M. Pierre GHIONGA**

Président, je tenais tout d'abord à féliciter la conseillère exécutive Bianca FAZI et la présidente de la Commission santé, Dany ANTONINI, pour le travail qu'elles nous ont fait effectuer. Ce n'est qu'un début, je le sais, mais le plus important pour moi, c'est le message qui est envoyé et, pour la première fois, on dit que le meilleur médecin de Corse, ce n'est plus Air France, comme on disait avant. On va pouvoir, sur place, répondre à 80 ou 90 % des pathologies. Je crois que c'était le message le plus important de ce rapport.

Après, bien entendu, il y a des points de détails, mais on va les affiner à travers les assises. Tout le monde aura à s'exprimer, mais je pense que les bases qui sont exposées aujourd'hui par Bianca sont les bonnes. On s'engage donc sur une bonne voie.

Voilà ce j'avais à dire, M. le Président.

### **Le Président TALAMONI**

C'est vrai que ça a toujours été une bêtise de dire cela, « le meilleur médecin, c'est Air France ». Mais plus que jamais, c'est une bêtise, effectivement.

Est-ce qu'il y a d'autres collègues qui veulent intervenir ?  
M. MONDOLONI.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci, M. le Président.

Pour tout vous dire, j'avais mal interprété le titre du rapport, je m'attendais à un document beaucoup plus fouillé, mais je n'avais pas compris qu'il s'agissait d'orientations, c'est pour cela que c'est très ramassé.

Donc à ce stade, vous dire qu'évidemment, vos orientations nous agréent, qu'on participera avec plaisir et j'espère, de façon féconde, aux travaux que vous annoncez en conclusion de ce rapport.

Deux remarques, cependant. La première, il n'est pas inutile de rappeler que nous n'avons pas pleine compétence sur ce sujet qu'inévitablement, qu'on le veuille ou pas, quels que soient nos rapports avec l'ARS, il va bien falloir les mettre dans la boucle. Les choses vont mieux en le rappelant.

La deuxième chose, c'est qu'on ne part pas de 0, qu'il y a déjà une histoire sur ce dossier, même si cette Assemblée n'a pas, au regard du législateur, eu les compétences qu'elle aurait souhaité avoir sur ces sujets (elle ne les a toujours pas, du reste) mais elle a déjà travaillé, elle a déjà esquissé un certain nombre de pistes. Je pense, notamment, aux pistes des exonérations fiscales et à une piste liée à l'université que vous avez effleurée. L'idée c'était qu'on contourne, d'une certaine façon, le numerus clausus de la France en conventionnant avec d'autres universités étrangères, et je sais que l'université, lorsque je siégeais à son conseil d'administration, avait déjà travaillé là-dessus, notamment avec l'Université de Gênes sur le thème « on ne va pas se limiter à trente reçus chaque année, on va peut-être monter à trente-cinq ». Mais les cinq qui feraient l'objet d'une convention avec une université étrangère, pour le coup, sans qu'on soit obligé d'aller jusqu'à un système de bourses, seraient évidemment reçus mais, en contrepartie, seraient « contraints » d'exercer, et notamment dans les zones rurales, en tout cas les zones qui font l'objet d'une désertification, en tout cas d'une carence en matière d'exercice médical.

Evidemment, on est impatients de contribuer à un enjeu fondamental tant il est vrai que ce sujet est terriblement anxiogène pour les Corses, et s'il y a des caricatures sur le thème « Air France reste le meilleur service médical », c'est que ça répond à une angoisse, fondée ou non, mais il est bon que cette Assemblée, même si elle n'a pas pleine compétence, parce qu'elle devient, inévitablement au cours de l'histoire, le réceptacle de tous les maux de notre société, s'empare de ce sujet et nous contribuerons avec plaisir à vos travaux.

### **Le Président TALAMONI**

C'est aussi stupide que de dire que le meilleur enseignant c'est Air France. C'est aussi stupide, et ça l'était à toutes les époques.

Mme RIERA a la parole.

### **Mme Catherine RIERA**

Merci, Président.

Je voudrais juste revenir et, encore une fois, féliciter, effectivement, le travail fait sur ces grandes orientations par la conseillère exécutive.

Je voudrais encore insister sur ce triptyque qui a été choisi et que je partage, sur les trois priorités qui fixeront les orientations, à savoir la lutte contre les déserts médicaux, la transformation des centres hospitaliers en CHR et le troisième axe, la prévention, je les partage bien volontiers. Mais j'insiste, il me semble très sincèrement qu'il manque un quatrième volet à ces principes fondamentaux, à ces grandes orientations, qui est l'égalité à l'accès aux soins au niveau du territoire. Quand j'entends territoire, je pense au grand territoire médical, tel qu'il s'oppose actuellement aux Corses, c'est-à-dire pas seulement la Corse, mais le continent parce qu'aujourd'hui, il nous faut partir.

J'entends bien qu'on travaille sur les orientations à long terme mais, à court terme, et pour, au moins, les trois ans qui viennent, on n'aura pas de réponses à apporter à toutes celles et ceux qui sont confrontés à ces difficultés d'accès aux soins sur le continent. J'aimerais que soit inscrit, dans ces grandes orientations, ce quatrième principe essentiel, me semble-t-il, essentiel, qui est le principe d'égalité à l'accès aux soins, au niveau du territoire.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. D'autres interventions ? Une réponse.

**Mme Bianca FAZI**

Merci. Je vais vous répondre, Mme RIERA. Quand nous commencerons nos ateliers, nous en ferons un axe des ateliers.

Pour répondre à M. MONDOLONI, l'ARS, nous travaillons, en ce moment, avec eux puisque je pense que vous avez tous reçu le projet régional de santé (PRS) version 2 que nous sommes en train d'amender, puisqu'on a demandé un report (qu'on n'a obtenu) jusqu'à septembre, sinon le temps imparti était court. Je vous invite à en prendre compte. On rendra notre avis sur ce PRS mi-septembre, à la session de septembre, le 21 si la date est toujours celle retenue.

Nous fixerons, par la suite, un calendrier, nous établirons ces états généraux, nous fixerons ces ateliers auxquels, bien évidemment, tout le monde est invité à participer.

Je dois, par ailleurs, vous lire l'avis du CESEC qui a été favorable. « Le CESEC est en en totale adéquation avec les orientations de la Collectivité de Corse, en matière de santé, devant permettre de répondre à un triple enjeu : renforcer le système de santé, développer une culture de la prévention en matière de santé, être à l'écoute des Corses afin de mieux connaître leurs attentes. Une ambition affichée avec persévérance doit être la création d'un centre hospitalier, un CHR et, par la suite, un CHU adapté aux réalités de la Corse ».

Je vous remercie. J'enchaîne sur le médicosocial ?

**Le Président TALAMONI**

Non. On va faire un vote formel pour prendre acte quand même.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

**L'Assemblée a pris acte de ce rapport, à l'unanimité.**

**Rapport n° 2018/E6/244 : "Prughjettu d'azzione suciale 2018-2021  
constitutif de la feuille de route relative aux compétences de la  
Collectivité de Corse en matière d'affaires sociales pour la période  
2018-2021**

**Mme Bianca FAZI**

Nous allons vous présenter, avec un power point... donc, avant de vous présenter u prughjettu d'azzione suciale, je voudrais vous préciser, en préambule, que ce projet qui fixe les grandes orientations de nos politiques sociales, n'a pas forcément retranscrit l'ensemble des missions, parce que c'était quand même très fourni, et les projets que nous porterons dans la direction des trois années qui viennent.

Il met également en lumière nos ambitions. Il me semble important également de rappeler le périmètre de notre intervention en matière sociale et médicosociale.

Je vous rappelle, en tant que chef de file de l'action sociale, que la Collectivité de Corse est en charge du pilotage et de la coordination des politiques sociales. Nos actions sont toutefois encadrées et menées dans le cadre de compétences étendues qui sont encadrées par le Code de l'action sociale et des familles ainsi que par le Code de la santé publique.

Les trois principales politiques publiques dans lesquelles nous intervenons sont : la lutte contre la précarité, l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicaps, l'enfance.

Ces grandes politiques constitueront nos points d'entrée dans ce projet.

Je vais maintenant vous présenter notre projet, en trois temps. Un premier temps de partage d'état des lieux et du contexte social local, d'ambition politique et de méthode pour assurer la cohésion sociale et l'inclusion.

Les trois enjeux du projet social.

Je vous rappelle quelques chiffres. La situation sociale, le taux de pauvreté : 20,5 % de la population, en particulier chez les aînés. Un taux de chômage qui dépasse les 10 %, particulièrement marqué chez les jeunes. 4 180 femmes isolées, avec au moins un enfant à charge, qui vivent sous le seuil de pauvreté. Seulement 10 % de logement social locatif avec une moyenne hexagonale à 17 %.

Cette dimension socio-économique se prolonge d'indicateur démographique propre à notre territoire. Une croissance de la population uniquement due au solde migratoire, 1,1 % par an sur les cinq dernières années.

Un phénomène du vieillissement de la population qui est particulièrement à marquer. Le nombre de personnes âgées augmente considérablement et atteindra 34,6 % de la population en 2050.

Une désertification des territoires ruraux et de montagne dont les populations qui résident sont confrontées à des difficultés d'accès.

Enfin, des contraintes liées à l'insularité, et à son caractère d'île de montagne, qui n'ont pas été suffisamment prises en compte par les politiques publiques menées ces dernières années, voire ces dernières décennies. Les populations qui vivent dans ces territoires sont confrontés à des difficultés d'accès au service public et, plus largement, au service de première nécessité.

Confrontée à ce constat, la Collectivité de Corse a le devoir et la volonté d'agir, de manière offensive, en mobilisant ses compétences légales dans le domaine social et en allant même, si nécessaire, au-delà, garantir la cohésion sociale, réduire les inégalités sociales et territoriales et anticiper le vieillissement de la population.

Face à ce constat, quelles réponses allons-nous apporter ? La Collectivité assume son rôle de chef de file de l'action sociale en fixant, non seulement un cadre général dans lequel les politiques sociales devront être menées, mais aussi en proposant un véritable projet.

Notre vision globale.

Il s'agit tout d'abord de construire une société solidaire et inclusive dans laquelle chacun pourra trouver sa place, une société qui ne laisse personne au bord du chemin et dans laquelle l'exercice des solidarités intrafamiliales et intergénérationnelles, constitutives de notre identité collective, doit reprendre du sens avec notre soutien.

Il s'agit, ensuite, d'inscrire notre action dans une logique de territoires et de proximité, garant de l'équité du traitement des usagers. Les services sociaux doivent être au côté des plus fragiles d'entre nous, des seniors, des personnes en situation de handicap, de ceux qui rencontrent des difficultés et que nous avons le devoir d'accompagner.

Il s'agit, ensuite, d'engager la modernisation de l'action publique et de ne pas craindre d'expérimenter des dispositifs innovants, afin de faire preuve de créativité.

Notre mission est, ainsi, de créer des synergies et des transversalités nécessaires, j'insiste sur la transversalité, au plan interne avec les directions de la jeunesse et de les sports, avec la culture, la formation et avec l'ADEC qui nous permet d'avoir une force motrice et d'animation de réseaux.

Il s'agit, enfin, d'avoir confiance en la capacité de la Collectivité à élaborer et à mettre en oeuvre les politiques publiques indispensables à la prise en compte des enjeux de demain (cohésion sociale, inclusion, solidarité) garants des équilibres de notre société.

Notre méthode est définie afin d'inscrire la mise en oeuvre de son projet social, dans le cadre d'une démarche réellement participative. La Collectivité prévoit une méthode de concertation spécifique à chaque champ d'intervention.

Au-delà des partenaires, la population et les usagers y sont également associés et leurs attentes seront prises en compte, notamment grâce à des enquêtes de satisfaction et l'organisation de consultations. Notre objectif est, également, de travailler à une démarche de modernisation de l'action publique, faire évoluer notre organisation à une plus grande qualité de l'accompagnement proposé, une diversification des modes d'intervention. Par exemple, mixité des prises en charge, renforcement des visites à domicile pour les travailleurs sociaux, simplifier les démarches administratives (tout à l'heure, Mme FELICIAGGI y faisait référence), rendre le système plus lisible et plus réactif.

Plus de huit-cents agents, je vous le rappelle, font partie de cette organisation et participent, chaque jour, à la mise en oeuvre de cette politique sociale. Je tiens, d'ailleurs, à leur rendre hommage parce que ces agents constituent une ressource précieuse et une force essentielle qu'il faut mobiliser et mettre en dynamisme. Je les remercie pour leur investissement quotidien.

Je salue, également, l'accompagnement proposé au sein des unités territoriales de proximité et dans les services de prévention, les centres de dépistage, les centres de planification, le professionnalisme des équipes dans les secteurs d'intervention difficile telle que l'enfance. La protection de l'enfance et l'insertion sont des secteurs très difficiles, croyez-moi. J'ai la conviction que l'expertise et la formation de nos agents constituent de réels moyens d'action.



Le premier enjeu de notre projet est de bâtir une stratégie territorialisée de lutte contre les exclusions. Comment allons-nous y parvenir ?

La lutte contre la précarité est érigée comme une priorité absolue de la Collectivité. Elle a été très fortement affirmée depuis 2016, avec le vote unanime d'un plan précarité. Cette mandature doit être celle de la mise en oeuvre de l'opérationnalité du plan santé, logement, aide sociale et alimentaire, transport, fonctionnement interne. Nous avons retenu deux priorités. Il s'agit de trouver, en premier lieu, les conditions d'une véritable transversalité, et j'insiste sur la transversalité, parce que nous ne ferons qu'améliorer le système de cette manière, et partager l'information.

Au-delà de la gestion de dispositifs connus tels que le RSA, les aides d'urgence et le fonds logement, la nouvelle stratégie, en matière d'insertion, sera repensée dans une approche plus transversale.

Des liens sont installés avec la politique de l'habitat, de la formation et de l'emploi. Par exemple, des groupes de travail nous ont permis d'associer social et enseignement supérieur, pour le repérage de la précarité étudiante, avec la conseillère Josepha GIACOMETTI, encore le social et l'AUE, il s'agit de réfléchir, avec de nouveaux contours, autour du dispositif ORELI. Je vous rappelle que c'est un dispositif qui est en charge, entre autres, de la précarité énergétique. Nous devons systématiser cette démarche avec les directions du sport, de la jeunesse et de la culture. Pourquoi ? Parce que nous envisageons, par exemple, en direction de nos aînés, d'avoir des parcours vers le sport, vers la culture. Un travail important est, d'ores et déjà, engagé, afin de mettre à la disposition des usagers et des partenaires, un portail web au sein duquel sont répertoriés l'ensemble des acteurs sociaux et les lieux d'accueil de la collectivité.

L'objectif de ces dispositifs est d'améliorer la lisibilité du système pour les usagers et de lutter contre le non-recours au droit, parce que nous savons que certains y renoncent. Il y a une telle somme de démarches administratives que j'avoue que c'est un peu rébarbatif et, malheureusement, les gens renoncent aux soins.

À terme, c'est une véritable base de données commune, de ressources sociales du territoire, qui sera disponible.

Notre deuxième priorité sera de prolonger les travaux du plan de précarité et mettre en oeuvre ses préconisations. La coordination des acteurs sociaux sera renforcée, à travers le déploiement d'une mission, au sein de la collectivité en capacité d'animer un réseau territorial d'acteurs.

Cette mission associera à ses travaux, dès le mois de septembre, l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs. Des ateliers de travail permettront la mise en œuvre du partage d'informations, de diagnostics, mais aussi de dispositifs expérimentaux sur le territoire. Nous en avons déjà parlé, en interne, avec les services, et nous aurons des dispositifs à vous soumettre.

Afin d'aller plus loin que ce qui a été fait par le passé, il conviendra de lancer la réflexion sur les déterminants de la précarité. Nous ne voulons pas simplement traiter les seuls symptômes, nous voulons repérer les causes pour proposer des réponses structurelles.

Les actions menées en matière de logement sont renforcées, dans le cadre d'un nouveau règlement harmonisé des fonds au logement. « Harmonisé » pourquoi ? Parce qu'en matière de fonds, sur le logement notamment, nous nous sommes rendus compte, comme dans beaucoup d'autres domaines dans le social, que ce n'était pas tout à fait la même manière de fonctionner sur l'ancien Département 2B et l'ancien Département 2A, dont nous sommes en train d'harmoniser afin que nous ayons vraiment une lisibilité sur tout le territoire.

L'accent sera notamment mis sur la précarité énergétique, comme je l'ai déjà dit, la lutte contre l'habitat précaire, ou encore des solutions d'accueil temporaire, et pour cela nous travaillerons avec les services du conseiller en charge de l'AUE, M. BIANCUCCI, qui m'écoute je crois.

Une réflexion autour d'une prise en charge plus globale de nos publics, dont la situation relève souvent du domaine social, mais aussi médicosocial, a été engagée. Dans ce cadre, et afin d'améliorer la prise en charge des situations complexes, la Collectivité a mis en place, depuis juin 2018, une commission dédiée.

Alors, les cas complexes qu'est-ce que c'est ? Nous avons eu, par exemple, cet hiver, à placer d'urgence trois personnes sans domicile fixe, avec des situations médicales très précaires, et cette commission a permis de mettre rapidement en œuvre tout ce qu'il fallait pour que ces personnes soient prises en charge dans des établissements hospitaliers.

Cette commission a commencé à se réunir et elle permet d'apporter une réponse coordonnée aux usagers.

Le renforcement des modalités d'accompagnement et d'intervention, pour ceux qui les connaissent, concernent les UTIS et les

UTAS : les UTIS pour les 2B et les UTAS sur le territoire de la Corse-du-Sud.

Donc, tout cela est un axe fort et innovant du projet social avec, notamment, une redéfinition des territoires d'intervention, en lien avec l'installation de *case territoriale* ou, encore, le développement de projets collectifs comme, par exemple, ce qui se passe en Plaine orientale, les jardins collectifs, ou des ateliers de cuisine pour les légumes moches.

Moi, j'aime bien ces légumes moches, parce que ce sont des légumes qu'on ne peut pas vendre et que, sur Moriani notamment, il y a des ateliers de cuisine, et cela permet aux gens qui sont dans la précarité financière, de les utiliser et de s'en servir.

Par ailleurs, nous engagerons, avec la direction de la formation, une réflexion sur la réforme du travail social. Des réunions de concertation sur ces thématiques sont déjà programmées, dans le cadre du schéma des formations sanitaires et sociales (auquel faisait référence Josepha, tout à l'heure), cela en direction des personnes, par exemple, qu'on appelle communément « les aides ménagères », à destination des personnes âgées ou handicapées.

Le deuxième enjeu de notre projet social est celui de notre capacité à accompagner le vieillissement de la population, et à rendre la société corse plus inclusive.

Les politiques de l'autonomie traduisent à la fois, notre vision de la société et de la place que nous souhaitons offrir à nos aînés et aux personnes handicapées, ainsi que notre volonté d'agir pour le défi du vieillissement.

À l'horizon 2050, le nombre de séniors va doubler et l'espérance de vie va considérablement progresser.

Je vous cite un chiffre, le nombre de centenaires va passer de 179 à 1 500.

Si vivre plus longtemps est une chance pour tous, il faut néanmoins anticiper cette évolution démographique, prévoir les adaptations nécessaires, et prendre les décisions qui s'imposent sans attendre.

Nous avons, ici, deux priorités :

-la première consiste à créer les conditions favorables à un maintien à domicile. Il ne s'agit pas de diminuer le nombre de places en EHPAD, mais vous l'aurez compris, la volonté de la Collectivité est de maintenir les

personnes âgées dans leur habitat, le plus longtemps possible, et dans leur environnement.

Nous n'allons pas diminuer les places en EHPAD mais, par contre, nous allons nous orienter sur un maintien à domicile beaucoup plus fort. Afin d'y parvenir, quelle sera notre stratégie, et les projets que nous lancerons ?

Au-delà du financement de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie), la Collectivité va développer très fortement la prévention de la perte d'autonomie des séniors avec une dotation de 800 000 € par an. Certaines personnes élues, comme Mme PEDINIELLI, étaient au courant du dispositif. C'était la conférence des financeurs. En fait, nous avons une enveloppe de la CNSA que nous pouvons utiliser comme nous voulons (nous l'avons utilisée dans la conférence des financeurs), qui permet la prévention de la perte d'autonomie.

Donc, cette conférence des financeurs, c'est très intéressant car cela permet d'avoir un maillage sur l'ensemble du territoire. Pour l'instant, malheureusement, elle n'existait pas sur le Département de la Haute-Corse, nous allons bien entendu l'étendre. Elle existait déjà sur la Corse-du-Sud. C'est un programme de partenariat avec, entre autres, des intercos qui travaillent sur des territoires comme dans le Sartonais, ou des territoires de l'Extrême-Sud, et un programme coordonné du bien vieillir.

Une dizaine d'ateliers ont déjà eu lieu. Et là, nous avons déjà un planning, du moins un calendrier, fixé à partir de fin août. Ce programme sera présenté à notre Assemblée en septembre 2018. Dès le mois d'octobre, un appel à projets sera lancé pour la mise en place d'actions collectives de prévention sur les territoires.

Parmi les thèmes de ces ateliers, on retrouvera la prévention des chutes, la nutrition, la mémoire, l'activité physique ou, encore, le lien social.

En misant sur cette prévention, nous souhaitons installer un cercle vertueux afin de faire reculer l'âge d'entrer dans la dépendance.

Je vous fais une petite parenthèse, j'ai participé à un séminaire sur l'innovation, qui avait été initié par le personnel hospitalier, les médecins du service « mémoire » de l'hôpital de Bastia. Je cite la sœur de M. PANCRAZI qui a été à l'initiative de ce séminaire qui était très intéressant. Nous avons un professeur qui nous a présenté, en matière d'innovation, des aides techniques, notamment sur les personnes atteintes d'Alzheimer, tout un panel d'innovations en matière de start up. Il y a une jeune femme qui est venue de

Corte nous présenter des aides. Il va y avoir un Master d'ingénierie sur la santé qui va ouvrir en septembre, à Corte, à la faculté. Par ailleurs, nous avons rencontré des partenaires, sur Bastia, qui ont mis en œuvre une politique de maintien à domicile, avec de la gym à domicile, en direction des personnes âgées qui ne sont pas trop dépendantes, par l'intermédiaire de tablettes numériques pour lesquelles nous participons au financement, qui permettent à ces personnes âgées d'avoir de la gym à domicile.

Il y a une autre personne qui nous a présenté un patch que l'on fixe sur les vêtements d'une personne. Tout le monde a en mémoire cette personne qui a récemment disparu sur la Haute-Corse. Cela nous permettrait de repérer beaucoup plus facilement ces personnes qui, parfois, ont des troubles cognitifs sévères et ne savent plus dans quel endroit elles se trouvent. C'est pour vous donner une idée.

Sur ce versant-là, je travaille beaucoup avec l'ADEC qui a beaucoup de start up corses en plus, qu'ils sollicitent et qui nous proposent des chemins innovant que nous vous proposons.

Le développement de prises en charges coordonnées est un outil majeur du maintien en bonne santé de nos aînés, c'est pourquoi nous avons également ouvert, je crois que c'était en février, de mémoire, l'expérimentation de PAERPA (personnes âgées en risques de perte d'autonomie) qui doit être étendue à tout le territoire, en 2019. Le PAERPA avait déjà commencé à se mettre en place sur le Cismonte, et les réflexions en cours, sur les plates-formes territoriales d'appui, vont être organisées à partir de fin 2018.

Qu'est-ce que le PAERPA ? Cela permet de nous donner une meilleure visibilité sur le maintien à domicile, un meilleur accès à l'adaptation de l'habitat, des aides techniques innovantes, comme je vous le citais précédemment (par exemple, des chemins lumineux pour prévenir le risque de chute et des objets connectés, y compris par l'intermédiaire de tablettes, parce que, finalement, on s'aperçoit que les personnes âgées sont très en demande et sont très contentes quand vous leur fournissez ces tablettes).

Nous aurons également à engager une réflexion sur les dispositifs d'aide aux aidants, parce que ce n'est pas facile quand on a des personnes aux troubles cognitifs... Toutes les personnes qui connaissent, ou qui ont dans leur famille, des personnes aux troubles cognitifs vous diront que c'est très difficile et il y a un épuisement, souvent, des aidants.

Le dispositif d'accueil familial sera également renforcé, notamment en milieu rural, avec un objectif de trois à cinq accueillants par an. Les dispositifs d'accueil familial, c'est communément la famille d'accueil qui permet d'accueillir trois personnes en général. Et nous voudrions augmenter ce nombre d'accueil familial.

Nous souhaitons, également, engager de nouveaux projets structurants. La Corse est, aujourd'hui, le seul territoire sur lequel il n'existe pas de résidences autonomie.

La « résidence autonomie » est un type de logement, dit intermédiaire, qui aligne une prise en charge sociale avec des loyers modérés et une prise en charge médicosociale avec la mise à disposition de services collectifs qui répondraient à une attente d'une partie de la population. Nous sommes convaincus de l'intérêt d'une telle structure, c'est pourquoi nous lançons un appel à projets, dès 2019, afin de créer une résidence autonomie pour les séniors sur le territoire insulaire.

Notre deuxième priorité, c'est de promouvoir des politiques en faveur de l'inclusion des personnes âgées handicapées.

Je fais le distinguo parce qu'il y a eu une petite confusion : la résidence autonomie, c'est vraiment un appel à projets, et ça permet de créer une résidence pour personnes âgées.

Le dispositif d'inclusion, ça va être davantage en direction de personnes handicapées, qui pourront être également âgées et handicapées, mais nous souhaitons inscrire une politique de l'autonomie dans la crainte d'un virage inclusif, c'est-à-dire permettre aux personnes handicapées de vivre dans un habitat ordinaire.

Il nous faut promouvoir des solutions qui n'existaient pas, parce que la personne handicapée, il faut, en fait, qu'on s'adapte à elle et non pas qu'elle s'adapte à la société. Dès maintenant, nous nous engageons pour développer de l'habitat inclusif. Donc, ce sont des logements adaptés, sécurisés, en milieu ordinaire, avec des espaces de vie communs et un accompagnement médicosocial.

Je vous donne un exemple : par exemple, pour les gens qui connaissent une personne handicapée, qui a une PCH, c'est-à-dire une aide à son handicap, qui bénéficie de 12 heures d'aide humaine, si on met quatre personnes handicapées dans un même lieu de vie, elles vont bénéficier de 48 heures par semaine et elles auront, donc, une aide beaucoup plus

importante qui leur permettra de rester beaucoup plus autonome, et c'est le but de notre démarche.

La Collectivité va donc lancer des appels à projets sur cette thématique, et accompagnera également les opérateurs qui porteront des initiatives locales.

Nous voulons, également, travailler à la prise en charge de problématiques particulières du handicap vieillissant et de l'autisme. À ce titre, nous avons signé, il y a trois semaines, je crois (je ne me rappelle plus exactement de la date), un nouveau SAMSAH (service d'accompagnement médicosocial pour adultes handicapés) spécialisé sur l'autisme. Il ouvrira ses portes dès la rentrée 2018. C'était une compétence conjointe avec l'ARS.

Comme je vous le citais précédemment, une stratégie de silver économie sera élaborée et mise en œuvre, en lien étroit avec l'ADEC, afin de permettre aux start up locales de se développer.

Notre troisième et dernier enjeu concerne l'enfance et notre capacité à renforcer le dispositif existant.

Je vous rappelle que nous avons un rôle majeur dans le cadre des politiques de l'enfance et, par contre, la Collectivité a cette compétence et le devoir d'accompagner la protection des enfants suivis par l'aide sociale à l'enfance (ASE), ainsi que le suivi médical des enfants, par l'intermédiaire des services de protection maternelle et infantile (PMI), jusqu'à l'âge de six ans.

En matière de protection de l'enfance, la tendance à la croissance des besoins qui est observée depuis quelques années se confirme. Les deux cellules recueillent des informations préoccupantes, c'est un chiffre sur lequel j'attire votre attention, ont enregistré près de sept-cent-trente signalements en 2017. Nous avons eu un retour et nous avons constaté qu'effectivement, ces signalements étaient justifiés. Les prises en charge seront de plus en plus complexes.

Un autre volet de notre compétence qui nous a été imposé, si l'on peut dire, par l'État, ce sont les mineurs non accompagnés (MNA), qui relèvent directement de la responsabilité du président de l'Exécutif. Donc, le nombre de mineurs non accompagnés ne cesse d'augmenter. Nous sommes actuellement à quatre-vingts MNA qui ont été accueillis par les services de l'aide sociale à l'enfance et dix-neuf jeunes majeurs qui sont des ex-MNA.

Ces mineurs, je tiens à vous le préciser, sont tous en structure et ne sont pas, comme on avait pu le dire la dernière fois, ceux qu'on voit dans la rue.

Nous avons deux priorités :

La première, est de faire évoluer l'offre d'accueil à la mesure des besoins. Nous souhaitons augmenter le nombre de places d'hébergement pour accueillir les enfants qui, dans le cadre d'une mesure judiciaire, sont sous la protection de l'ASE.

Nous avons un problème, actuellement. Nous n'avons pas suffisamment de structures pour accueillir ces enfants. Pour cela, nous allons donc encourager les demandes d'agrément des assistants familiaux et créer une quinzaine de nouvelles places en foyer d'hébergement, entre 2019 et 2020, dans le souci de réduire les inégalités territoriales.

S'agissant de la prise en charge des MNA, la Collectivité de Corse a déjà lancé un appel à projets sur Bastia, pour développer l'habitat en milieu ordinaire, dans une logique d'accompagnement à l'insertion. Un deuxième sera lancé à la rentrée, en Pumonté.

Notre deuxième priorité, c'est d'améliorer l'état de santé des enfants. La Collectivité de Corse va s'engager dans la construction d'une véritable politique de santé publique pour nos enfants. Il s'agit, à ce titre, de mieux cerner les problématiques de santé auxquelles ils sont confrontés, et qui seront dépistées lors de bilans de santé réalisés à l'âge de 4 ans, et de proposer, ensuite, des actions de prévention spécifiques, notamment sur la vue, le développement de l'enfant, l'obésité.

Nous voulons, également, améliorer la prise en charge des enfants qui souffrent de troubles « dys ». Pour cela, nous allons favoriser le dépistage précoce au sein de PMI et accompagner, avec la MDPH (maison du handicap), la création d'un centre de dépistage en Pumonté, à l'instar de ce qui existe déjà en Cismonte.

Enfin, la Collectivité va procéder à la création d'un observatoire de la protection de l'enfance, à l'échelle territoriale. Pour mémoire, ces travaux seront lancés avant la fin de l'année 2018 et s'inscriront dans le cadre d'une large concertation, et de collaboration, avec les différents acteurs concernés.

Cet observatoire a vu le jour il y a un an mais, en fait, il y avait une personne qui était dédiée, donc qui avait peu de possibilités et peu de moyens sur tout. Donc, cet observatoire aura pour mission de participer à la définition



et au suivi des politiques en recueillant l'ensemble des données concernant l'enfance en danger, établir des statistiques, que nous n'avons pas pour l'instant, et, aussi, formuler des propositions et des avis sur nos politiques menées.

Je vous remercie de votre attention.

**Le Président TALAMONI**

Je vous remercie. Il y a un rapport de la Commission de la culture, donc Anne-Laure SANTUCCI.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

**Avis favorable de la Commission de la culture.**

**Le Président TALAMONI**

Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Oui.

La parole est à Fabienne GIOVANNINI.

**Mme Fabienne GIOVANNINI**

Merci, M. le Président.

Merci, Mme la Conseillère exécutive pour ce rapport très intéressant et votre feuille de route.

Je voudrais profiter de cette occasion, et je pense que cela intéressera nos collègues conseillers, pour faire un petit point sur la situation du logement social en Corse, très brièvement, le plus brièvement possible en tout cas.

Vous l'avez rappelé, 20 % de précaires, 80 % de la population éligible au logement social.

Nous avons environ, sur l'ensemble Corse, 6 000 personnes en attente d'un logement social. Or, cette année, pour l'année 2018, 459 logements seulement vont être aidés par les mesures d'aide à la pierre.

Il y a 3 ou 4 ans, ces aides à la pierre s'élevaient jusqu'à 10 000 € par logement. L'an dernier, elles étaient à 7 200 €; cette année à 5 000 €

Ces simples chiffres vous montrent qu'on va plutôt vers une restriction budgétaire et c'est d'autant plus grave que cette restriction touche bien sûr donc la famille des bailleurs, qu'ils soient privés ou publics, mais touche aussi les centres d'hébergement sociaux, dont vous avez rappelé leurs difficultés, et les centres d'hébergement d'urgence qui sont effectivement en grande difficulté.

C'est d'autant plus grave pour les bailleurs que les mesures gouvernementales qui ont été récemment prises, dans le cadre de la loi de finances et du dispositif de réduction des loyers de solidarité, qui comprend le gel de la revalorisation des loyers, l'aide personnalisée au logement, l'augmentation des cotisations au fonds de garantie, etc. L'ensemble de ces mesures ont un impact très important, notamment sur l'Office public de l'habitat de la Collectivité de Corse. Parce que si l'ensemble des bailleurs, et je parle des bailleurs privés, sont adossés à des très grands groupes et ont donc suffisamment les reins solides pour supporter ces difficultés, pour un bailleur public comme celui de l'OPH2C, c'est beaucoup plus difficile.

Le Gouvernement a fait le choix (puisque'on le sait, la question sociale coûte un pognon de dingue) donc, de rattraper le 1,5 milliard qu'il a fait cadeau avec la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes, et il a fait le choix de le prendre sur les bailleurs.

Cet impact, pour ce qui nous concerne à nous, à l'Office public de l'habitat, va représenter quelque chose comme, pour la seule année 2018, 683 000 € à aller chercher dans nos fonds propres. Cette somme va doubler probablement en 2019.

A cela s'ajoute aussi l'impact de la hausse de la TVA construction qui passe de 5,5 à 10 % et sur les seules opérations en cours, je dis bien « sur les seules opérations en cours » parce qu'en plus, cela a un effet rétroactif, il va falloir aller chercher 1 M€ sur nos fonds propres, autant dire que nos fonds propres sont littéralement dilapidés.

J'ajoute que, malgré cela, nous avons une politique sociale très importante puisque nous avons 3 000 logements, dont 53 % sont situés en quartiers prioritaires de la ville et 15 % en zones de revitalisation rurale.

Les attributions que nous effectuons, pour 50 %, se font aux ménages du premier quartile, c'est-à-dire les personnes les plus en difficulté, alors que l'obligation de la loi égalité et citoyenneté est de 25 %.

L'essentiel des locataires relèvent des minimas sociaux et nos loyers sont parmi les plus bas de France. C'est pour vous dire un peu le rôle social très important qui dépasse simplement le rôle d'un simple bailleur social que tient l'OPH de la Collectivité de Corse.

Donc, nous avons des missions de réhabilitation, des missions de construction et surtout, nous avons aussi une implication forte, par exemple, sur des programmes comme l'ANRU à Bastia.

Donc, nous avons besoin d'un certain nombre de soutiens. Nous avons rencontré le ministre Jacques MEZARD, quand il est venu au mois d'avril dernier. Nous avons demandé, compte tenu de tout cet impact, la mise en place d'un groupe de travail dédié justement aux difficultés des bailleurs publics. Parce que quand je parle pour l'OPH2C, je peux parler éventuellement pour l'OPH de la communauté de communes du Grand Ajaccio.

Donc, je demande à M. le président du Conseil exécutif d'intervenir auprès du Gouvernement, avec nous, pour que ce groupe de travail puisse se mettre en place.

Et je vous rappelle, Mme la Conseillère exécutive, que je suis dans l'attente d'une collaboration assez resserrée entre l'OPH et la Collectivité de Corse, par le biais de vos services, pour que nous puissions mettre en place, compte tenu de toutes ces difficultés, un plan d'urgence pour le logement social, pour que nous puissions faire face à nos missions qui sont largement obérées. Il y a dans cet hémicycle des administrateurs qui font partie de l'OPH et qui ne pourront qu'aller dans mon sens.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Pierre-Jean LUCIANI avait demandé la parole, vous l'avez.

### **M. Pierre-Jean LUCIANI**

Je serai bref et je ne rentrerai pas dans le détail puisque c'est un projet, donc on n'a pas besoin de rentrer dans le détail et Mme FAZI a bien cerné tous les projets et tous les sujets.

Je voulais simplement, pour une fois, ça arrive, féliciter le président de l'Exécutif pour le choix pertinent qu'il a fait dans ce domaine-là, en

confiant à une professionnelle comme Mme FAZI et d'autres personnes qui l'entourent cette tâche très importante.

Pour avoir présidé, pendant dix-sept ans, le domaine social au Département 2A, je sais ce que le social représente pour nos populations, aussi bien sudistes que nordistes.

Je sais qu'elle pourra compter sur des cadres et des agents compétents avec lesquels j'ai eu l'honneur et l'avantage de travailler en toute confiance. Vous devez les avoir découverts. Ils vous ont certainement aidés, d'une façon très efficace, à présenter ce projet.

Je voudrais terminer et vous dire que je m'inscris totalement, avec mes collègues de l'action sociale, dans les commissions santé et social pour vous aider, du mieux que je peux et que je pourrai, dans la tâche qui vous attend et la réussite de vos projets.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a également Mattea CASALTA qui a demandé la parole, vous l'avez.

### **Mme Mattea CASALTA**

Merci, M. le Président.

Je voudrais féliciter l'ensemble de l'Exécutif d'abord, parce que nous avons passé deux jours extraordinaires. C'est peut-être long, c'est peut-être... mais, en tout cas, deux jours extraordinaires parce que nous avons eu des rapports très détaillés, très précis, qui prouvent à quel point les personnes qui participent à ce conseil sont motivées, sont déterminées, sont volontaires et cela est assez exceptionnel. Pas un ne manque à l'appel, et ça bravo !!!

Ensuite, pour vous, comment vous dire, la santé c'est quelque chose qui touche tout le monde, un jour ou l'autre. Alors là, moi j'ai trouvé que, au-delà d'une photographie, c'était quelque chose de beaucoup plus fort. Vous êtes allés chercher les conséquences, mais vous avez cherché les causes. Vous avez essayé de trouver des solutions, vous avez essayé d'atteindre... cela me touche beaucoup, pour plein de raisons... tous les publics, sans oublier personne, dans une Corse qui, effectivement M. l'ancien Président du Conseil départemental, vous avez œuvré dans ce domaine, mais dans une Corse qui,

malgré tout, est mal traitée, éloignée de tout, oubliée, et je pense que vous avez cerné exactement ce que la population attendait de vous, de nous plus généralement, et je vous félicite.

J'aurais voulu, effectivement, être plus neutre, mais c'est difficile. Et ce que j'apprécie, c'est que vous soyez allés chercher toutes les solutions, dans tous les domaines, aussi bien maintenir une certaine tradition qui nous tient à cœur, qui est très forte chez nous et qui est absolument nécessaire pour une certaine catégorie de personnes, mais également, que vous soyez allés chercher l'innovation. En fait, la Corse est vraiment ouverte et tournée vers l'avenir, tout en ayant bien sûr les pieds bien ancrés dans sa terre.

Ces deux jours ont été une leçon pour tout le monde, à tous les niveaux. Hier soir, c'était très fort. Ça l'a été ce matin et ça l'est maintenant.

J'espère que tout le monde, ici, en a conscience et que tout le monde, ici et ailleurs, à l'extérieur de cette belle institutions, comprendra à quel point nous sommes nous, majorité territoriale, et certainement d'autres, attachés à notre pays, attachés à notre population et que nous ferons tout pour réussir.

Merci et pardon.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue.

Je crois que la liste des orateurs inscrits est épuisée, la réponse par Bianca FAZI ?

### **Mme Bianca FAZI**

Je vous remercie.

Je remercie Mattea, je comprends son émotion, je sais qu'elle a quelqu'un de très proche qui est dans des conditions très difficiles.

Je remercie M. LUCIANI parce que, effectivement, il connaît bien le social. Je le remercie parce qu'effectivement, il a des équipes qui ont très bien travaillé. Nous avons une équipe projet vraiment dont je suis très fière, qui n'ont pas compté leurs heures. Quand j'ai pu entendre dire parfois que nous ne travaillons pas, je pense qu'ils ont même été un peu choqués parce que ce sont des jeunes, pour la plupart, et même des plus anciens, qui n'ont

pas compté leurs heures, qui n'ont pas compté même leurs week-ends et qui ont vraiment été très, très impliqués dans ce projet.

M. LUCIANI les connaît et je pense que c'est pour cela qu'il y a fait référence.

J'espère, par ailleurs, que tout le monde, effectivement, participera parce que je pense que tout le monde est concerné. Qui n'a pas autour de soi des personnes en situation de dépendance, que ce soit des parents, des oncles, des tantes, peu importe, ou des enfants qui sont touchés ? Donc, j'espère que tout le monde participera à ce projet.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Il nous reste à mettre aux voix...

**Brouhaha.**

Vous avez la parole.

### **Mme Isabelle FELICIAGGI**

Je ne vais pas être très longue, c'est juste pour apporter quelques points.

Je voudrais, moi-aussi, vous féliciter pour ce plan qui est moderne et, vraiment, dont on a besoin sur notre territoire.

Après, je suis aussi un peu touchée par ce paradoxe de mélanger la dépendance au handicap, les personnes âgées avec les personnes handicapées. Je sais que...j'étais à la conférence des financeurs également et j'ai travaillé pour la ville d'Ajaccio, sur des projets de domotique, mais pour les personnes en situation de handicap visuel et auditif qui peuvent beaucoup les aider, et je sais que la conférence des financeurs peut être élargie à ces personnes-là. Donc, je voulais juste vous dire que c'était possible.

Ensuite, que la maladie d'Alzheimer, malheureusement, est aussi considérée comme un handicap en raison des troubles du comportement qu'elle engendre dans la durée.

Et je voulais vous parler aussi du nouveau plan autisme, pour que vous puissiez aussi vous raccrocher à d'autres modes de financements. Le plan autisme permet la création de logements participatifs, qui permet aussi de mettre en lien les PCH pour permettre à certaines personnes autistes de vivre ensemble. On avait un projet qui n'a pas encore pu aboutir, parce qu'au Département on a dû arrêter. Je sais qu'à Bastia, ils ont un projet différent du nôtre, mais nous, sur l'urbain, on avait un projet avec les logements sociaux, c'est-à-dire de mettre à disposition quelques logements sociaux, avec une personne ressource qui pourrait aider les personnes autistes. J'espère que cela pourra aboutir quand même.

Dans le nord, ils ont le même projet, mais avec des petits bungalows. Les associations ont plus de moyens que dans le sud...

Je voulais parler aussi du job coaching qui pourra être financé, peut-être pas par la conférence des financeurs, mais c'est écrit dans le nouveau plan autisme, pour l'emploi et le logement, il y a de nouvelles aides qui sont prévues.

Voilà, c'est tout. Je vous remercie encore.

### **Le Président TALAMONI**

Le président du Conseil exécutif a demandé la parole.

### **Le Président SIMEONI**

Merci beaucoup. Peut-être quelques mots en forme de synthèse et pour conclure.

C'est vrai qu'il y a forcément beaucoup d'émotion parce que ce sont des domaines qui touchent à l'essentiel de ce qui fait la vie dans une communauté humaine.

Je voudrais à mon tour, bien sûr, remercier Bianca FAZI, mais souligner que nous avons la chance, aussi bien en ce qui concerne les élus qu'en ce qui concerne les fonctionnaires, d'avoir une richesse extraordinaire.

Les élus, bien sûr, il y a Bianca... Je ne vais pas citer tout le monde, mais il y a Dany ANTONINI qui préside la commission, je pense aussi à Fanfan qui est très investi, Mme FELICIAGGI, le président LUCIANI, et d'autres encore. Je ne serai pas exhaustif, mais c'est quand même une chance, y compris dans la diversité de nos parcours et de nos convictions, d'avoir une

telle représentation, au sein de notre Assemblée, de femmes et d'hommes pour lesquels (Pierre GHIONGA aussi, bien sûr, notamment) l'engagement social est véritablement consubstantiel de leur démarche, qu'elle soit une démarche professionnelle ou une démarche politique. Et je pense que cette richesse-là, dans un domaine qui, par définition, doit nous permettre, à mon avis, vraiment de trouver des chemins partagés par tout le monde, je crois que c'est une première richesse.

La deuxième richesse, elle a été soulignée déjà, mais je voudrais y revenir, peut-être avec un angle un peu plus prospectif, c'est notamment dans ce domaine que la création de la Collectivité de Corse doit nous conduire à avoir une véritable plus-value.

Il y a deux institutions qui étaient le Conseil départemental de Haute-Corse et le Conseil départemental de Corse-du-Sud, qui exerçaient, à titre principal, la compétence sociale. Chacune de ces deux institutions l'a fait, à la fois avec un tronc commun, mais l'a fait également avec des pratiques et des procédures, des expériences qui ont été différentes.

Et puis, il y a la Collectivité de Corse qui, elle, avait plutôt une vision macro-économique et stratégique de ce qu'il fallait faire en la matière.

Aujourd'hui, nous ne sommes pas seulement dans l'addition de ces compétences et de ces regards... Oui, il y a l'addition de ces compétences et de ces regards, mais il y a, également, à inventer la nouvelle forme de l'action publique que nous devons décliner là-dedans.

Je veux bien sûr, à ce stade, remercier Marie-Pascale FAZISIMONI. Je disais tout à l'heure que les FAZI sont un peu à la politique de la santé, ce que les KENNEDY sont à la politique américaine : une grande famille.

Mais, au-delà du clin d'œil, dire qu'aujourd'hui, on a des difficultés, et on savait qu'on aurait des difficultés dans la construction de la nouvelle Collectivité de Corse et, à travers vous, je m'adresse aussi aux fonctionnaires et aux agents. Il y a des inquiétudes, des tâtonnements et il peut y avoir, quelquefois, des divergences, mais je voudrais qu'on revienne à ce qui, finalement, est l'essentiel et qui est le plus important : cette construction que nous avons à inventer, ensemble, c'est aussi une œuvre extraordinairement exaltante et cela doit être, et ça sera aussi une véritable plus-value pour les Corses, pour celles et ceux qui vivent dans cette île, et notamment, et c'est notre vœu commun, pour celles et ceux que la vie, à un moment donné, pour une raison ou pour une autre, place dans une situation de



fragilité. Et c'est aussi ce qui se fait ailleurs, mais qui doit se faire ici, peut-être avec encore un peu plus de force et de conviction, parce que nous sommes une petite société, notre capacité à être aux côtés de celles et ceux qui souffrent.

Et je suis sûr que, sur ce plan-là, nous sommes vraiment, vraiment tous d'accord.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Est-ce que Bianca FAZI veut prendre la parole ?

**Mme Bianca FAZI**

J'ai oublié de dire que nous sommes passés devant le CESEC, qui a donné un avis favorable à cette feuille de route et qui s'engage, par certains de ses membres, à nous accompagner. Notamment, vous connaissez l'implication du Dr PERNIN sur le volet « précarité ». Je voulais simplement vous en faire part.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Nous allons prendre acte de manière formelle, à travers un vote de l'Assemblée.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'ASSEMBLÉE a PRIS ACTE de la présentation du document, à l'unanimité.**

Nous en arrivons au rapport :

**Rapport n° 2018/E6/214 : "Dispositif territorial d'aides aux familles d'enfants hospitalisés sur le continent : convention triennale 2018-2020 entre la Collectivité de Corse et les structures d'hébergement**

Vous avez la parole.

**Mme Bianca FAZI**

Il s'agit en fait de reconduire un dispositif sur la période 2018-2020, le conventionnement actuel arrive à échéance le 31 août prochain.

Nous savons et nous connaissons tous les difficultés matérielles et financières qui accentuent la détresse de ces familles.

Malgré la présence d'associations et le développement de l'entraide, les solutions d'hébergement qui s'offrent aux parents s'avèrent souvent très coûteuses.

C'est pourquoi nous avons un conventionnement avec des structures situées sur Marseille et sur Nice.

« La Maison du Bonheur » située à Nice dispose de douze chambres ;

« Un Toit pour mes Parents » située à Marseille qui dispose de dix appartements (sept T2 et trois T1).

L'aide annuelle de la Collectivité de Corse constitue un forfait par personne hébergée qui porte sur :

✓ La prise en charge de la totalité du prix de la nuitée pour les enfants accueillis lorsqu'ils sont suivis en ambulatoire et/ou les accompagnants hébergés par l'association;

✓ La prise en charge d'une partie du coût de cet accueil, soit 30 % du coût de fonctionnement (accueil, frais d'entretien, de blanchisserie, etc.) représentée par la nuitée.

Le volume financier annuel consacré au volet « Hébergement » est de 75 000 €

Il vous est proposé de reconduire ces deux conventions pour une durée de 3 ans.

Je vous précise, par ailleurs, que j'ai demandé aux services d'entamer une réflexion sur un élargissement du conventionnement avec d'autres structures sur d'autres destinations.

Merci.

**Le Président TALAMONI**

Il y a un avis de la Commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

**Mme Catherine RIERA** a précisé qu'il s'agit d'un dispositif important car il correspond à un besoin et à des attentes pour les familles qui partent sur le continent. Elle a souhaité toutefois que la Collectivité de Corse se penche sur un dispositif complémentaire car, à l'évidence, ces structures d'accueil sont insuffisantes pour accueillir toutes les familles qui se déplacent.

Beaucoup de familles, en effet, ne peuvent pas trouver d'hébergement dans ces structures qui sont saturées. Est-ce que, par exemple, on ne pourrait pas imaginer que la Collectivité de Corse rembourse, sur présentation de factures, les hébergements de ces familles trouvés dans des hôtels, des maisons d'accueil, chez des particuliers. Ces factures seraient, bien évidemment, corroborées par un certificat d'hospitalisation.

**Les services** ont répondu qu'on explore prioritairement un élargissement des conventions avec des structures du même type parce qu'il y en a. Celles-ci présentent l'avantage de facturer à des prix inférieurs à ceux des hôtels et, aussi, de proposer un certain nombre de services.

**Mme Catherine RIERA** a réitéré toutefois ses craintes que toutes ces structures soient saturées. La Marie-Do a remboursé l'an dernier 182 000 € d'aides financières directes à des patients qui se sont trouvés dans des situations sociales dramatiques, notamment liées aux hébergements. C'est pourquoi il faudrait prévoir des nouvelles aides, au moins pour des familles qui se trouveraient en dessous d'un certain seuil fiscal.

**Mme Laura-Maria POLI** a souhaité savoir si les aides actuelles sont conditionnées aux ressources des familles.

**Les services** ont répondu qu'il n'y a pas de sélection des familles en fonction de leurs ressources.

**M. Romain COLONNA** a demandé si la répartition territoriale était seulement axée sur Nice et Marseille.

**Les services**, concernant l'élargissement qui a été évoqué ont répondu qu'il y a aussi un élargissement géographique qui est examiné car, pour le moment, le conventionnement est limité aux zones de Marseille et Nice, alors qu'on sait qu'il y a aussi des départs vers Paris, par exemple.

**La Commission de la culture a émis un avis favorable, à l'unanimité, sur ce rapport.**

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas d'autres avis.

La parole est à qui la demande. Personne ne la demande.

Nous allons mettre aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

**Rapport n° 2018/E6/216 : "Lancement de la démarche de la contractualisation avec les services d'aide et d'accompagnement à domicile par la mise en œuvre de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM)**

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole.

**Mme Bianca FAZI**

Merci, M. le Président.

Le dispositif de contractualisation avec les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) permet la conclusion de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) entre les SAAD et la Collectivité.

L'objectif est de favoriser la structuration territoriale de l'offre d'aide à domicile et de sortir d'une logique de tarification purement financière pour rentrer dans une approche multidimensionnelle.

La Collectivité de Corse souhaite fermement s'engager dans cette démarche, sur l'ensemble du territoire insulaire, en créant les conditions nécessaires à la consolidation et au développement des SAAD, en optimisant la prise en charge des bénéficiaires.

Des audits de ces structures ont été réalisés en Corse-du-Sud en 2017 et, parallèlement, le Département s'était positionné sur un appel à projets national, dans le cadre d'un fonds d'appui de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) pour le développement des bonnes pratiques.

À ce titre, il a pu bénéficier (je félicite M. LUCIANI) d'un financement de 167 775 €, dans le cadre d'une convention spécifique qui a été signée le 31 juillet 2017.

Un premier CPOM a été signé le 17 novembre 2017 avec l'Association corse pour les personnes âgées (ACPA), pour un montant de 50 000 € euros, au titre du fonds d'appui. La convention avec la CNSA, qui définit les modalités d'attribution des fonds aux SAAD, précise que ceux-ci doivent obligatoirement être mobilisés dans le cadre des CPOM dont la signature doit intervenir avant le 30 août 2018.

A ce stade, cinq SAAD de Corse-du-Sud sont prêts à signer dans ce cadre-là : ADMR 2A, AZAE, I Capi Bianchi, Noi inde Voi et AAD Corsica.

Les quatre autres SAAD (Age de Diamant, Stella Aide aux Familles, UMCS, Sud Corse domicile) n'ont pas souhaité s'engager dans la démarche, néanmoins les échanges se poursuivent.

Je vous propose donc la répartition suivante :

Montants attribués dans le cadre du CPOM pour le fonds d'appui aux bonnes pratiques :

ADMR 2A	50 000,00 €
AZAE	18 000,00 €
I Capi Bianchi	18 000,00 €
Noi inde Voi	15 887,50 €
A.A.D Corsica	15 887,50 €
<b>Total</b>	<b>117 775,00 €</b>

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Il y a deux rapports.

Pour l'avis de la Commission de la culture, Anne-Laure SANTUCCI.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

**M. Pierre GHIONGA** a souhaité savoir pourquoi aucun CPOM n'a été proposé pour la Haute-Corse.

**Les services** ont précisé qu'il s'agissait là de crédits spécifiques octroyés par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), dans le cadre d'un appel à projets national qui avait été lancé et auquel le Département de la Corse-du-Sud avait répondu. Le Département de la Haute-Corse, en revanche, ne s'était pas positionné à l'époque, c'était en 2016, ce qui explique qu'il n'y a pas eu de crédits pour lui. Dans le cadre d'une négociation avec la CNSA, on tente d'obtenir des crédits supplémentaires pour élargir ce dispositif à l'ensemble du territoire.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI** a déploré que le Département de la Haute-Corse ne se soit pas positionné sur cet appel à projets. Les services d'aide à domicile emploient des gens qui connaissent souvent des conditions de travail difficiles. Il est nécessaire qu'il y ait un audit de chaque structure en relation avec cet appel à projets sur lequel nous avons souhaité des précisions.

**Les services** ont précisé qu'il y a, effectivement, un audit pour toutes les structures qui dure plusieurs mois. Il faut que le service d'aide à domicile s'approprie l'outil du CPOM et intègre les objectifs que fixe la Collectivité.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI** a ensuite demandé s'il y a tous les ans des projets de la CNSA.

**Les services** ont précisé qu'il y aura vraisemblablement de nouveaux crédits qui seront attribués.

**M. Francis GIUDICI** a signalé que pour la commune de Zilia, en Haute-Corse, un CPOM pour un EHPAD devrait être conclu prochainement.

**Les services** ont rappelé que la démarche CPOM pour les EHPAD est déjà territorialisée.

**Mme Laura-Maria POLI** a souhaité savoir pourquoi il y avait quatre services d'aide et d'accompagnement à domicile qui n'ont pas souhaité s'engager dans la démarche.

**Les services** ont précisé que pour l'un d'entre eux, il s'agit d'une petite structure qui va cesser son activité, c'est pourquoi il n'y a pas de CPOM pour elle. Les autres ont besoin d'un peu plus de temps pour s'approprier la démarche. En outre, la Collectivité de Corse n'a pas la volonté de signer un CPOM à tout prix. Il y a des indicateurs de suivi qui peuvent conditionner des financements. La conclusion d'un CPOM ne peut pas se faire sans qu'il y ait les conditions suffisantes requises.

**La Commission de la culture a émis un avis favorable sur ce rapport.**

*(Abstention : M. Pierre GHIONGA  
« Pour » : les autres conseillers).*

## **Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a également un avis de la Commission des finances, Anne TOMASI.

### **Mme Anne TOMASI**

C'est exact, M. le Président. Merci.

**M. François ORLANDI** a précisé que le Conseil départemental de la Haute-Corse ne s'était pas engagé dans cette démarche.

Il a interrogé les services, afin de savoir si, depuis la création de la Collectivité de Corse, les habitants de la Haute-Corse seront exclus de la démarche de contractualisation avec les services d'aide à domicile ?

Il ne comprendrait pas que, seul, le département de la Corse-du-Sud puisse bénéficier de cette démarche, tout en rappelant que nous sommes dans une procédure de collectivité unique et que ce principe doit mettre sur un même pied d'égalité, sur un même territoire, l'ensemble des acteurs et des populations.

**Mme Blanche PERETTI**, *de la direction générale adjointe en charge des affaires sociales et sanitaires*, a fait observer que des négociations étaient en cours afin de mettre en œuvre de nouvelles orientations et d'obtenir de nouveaux financements.

Elle a précisé que la volonté affichée de Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé, était d'étendre la démarche de contractualisation par la mise en œuvre de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec l'ensemble des structures d'aide et d'accompagnement à domicile, sur tout le territoire.

Elle a fait observer que les responsables de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ont acté que des crédits complémentaires vont être mobilisés en faveur de l'autonomie et pour contractualiser avec l'ensemble des structures opératrices du territoire.

Mme PERETTI a rappelé que la priorité n° 1, choisie par la conseillère exécutive, est le maintien des personnes âgées à domicile et qu'ainsi, l'ensemble des services puissent, dès demain, bénéficier de cet accompagnement.

**La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable sur ce rapport**

*(Non-participation : M. François ORLANDI).*



**Le Président TALAMONI**

Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole sur ce dossier ?  
Pierre GHIONGA, vous avez la parole.

**M. Pierre GHIONGA**

M. le Président, merci.

Je voudrais que le président de l'Exécutif me convainque de voter favorablement ce rapport, parce que je suis effectivement pour les contrats pluriannuels d'objectifs, mais c'est la technique qui ne me convient pas.

On a créé la Collectivité unique, chaque collectivité a mis ce qu'elle avait de bon ou de mauvais dans cette collectivité. Ok ? On nous l'a reproché sur des emprunts, etc.

La Corse-du-Sud a eu une action positive en faisant cette demande de CPOM, ok. Elle a été actée, on a donné 170 000 € Pourquoi l'appel d'offres n'a pas été ouvert aux structures de Haute-Corse ? C'est la question que je pose.

Nous, même si on a été mauvais en ne le demandant pas, d'accord. Mais le dispositif, puisqu'on est collectivité unique, il s'adresse à tout le monde, et je pense que l'appel d'offres aurait dû être ouvert à toutes les structures.

Je fais peut-être un raisonnement fallacieux, mais je voudrais être convaincu.

**Le Président TALAMONI**

Y a-t-il d'autres interventions ? Non, il n'y en a pas. Réponse de l'Exécutif.

**Mme Bianca FAZI**

Je l'ai précisé en préambule, c'était un appel d'offres de 2017, donc c'est l'ancien CD2A. Donc là, on va l'étendre effectivement à la Haute-Corse, mais ça n'avait pas été demandé par l'ancien CD2B.

Donc là, c'est trop court. C'est un financement qui a été voté l'année dernière. Donc, il faut lancer un appel à projets, Pierre.

**Brouhaha.**

La CNSA doit relancer un appel à projets, ce n'est pas nous qui le lançons.

**M. Pierre GHIONGA**

C'est attribué à la Corse-du-Sud, ok. Mais la Corse-du-Sud maintenant n'existe plus. C'est attribué à la Collectivité de Corse.

**Mme Bianca FAZI**

C'est la CNSA qui a lancé l'appel à projets, donc...

**Brouhaha.**

Les fonds avaient déjà été fléchés, Pierre, c'est pour ça. Donc il faudra relancer la CNSA...

**Brouhaha.**

Tout à fait, mais cet appel d'offres était déjà fait, c'est ce que j'essaye d'expliquer.

C'est fermé, tout a été financé.

**Le Président TALAMONI**

S'il-vous-plaît, si vous pouviez parler l'un après l'autre.

Donc, la réponse de Bianca FAZI.

**Mme Bianca FAZI**

Je reprends. En fait, cela avait été voté en 2017. Je vous donne la date, c'était le 31 juillet 2017, convention spécifique.

L'appel à projets a déjà été signé. Les financements ont déjà été attribués.

À l'époque, cela n'avait pas été étendu, effectivement, en Haute-Corse, ce fera l'objet d'un prochain appel à projets de la CNSA. Mais là, c'était trop court on ne pouvait pas étendre à la Haute-Corse.

## **Le Président TALAMONI**

Après la réponse de l'Exécutif, nous allons voter sur le rapport si vous le voulez bien...

**Brouhaha.**

**Amendement n°1 du groupe « Andà per dumane »**

### **Mme Catherine RIERA**

Effectivement, on vous propose au 14<sup>ème</sup> paragraphe, après « les quatre autres SAAD n'ont pas souhaité s'engager dans la démarche, néanmoins les échanges doivent se poursuivre », ajouter : « la poursuite de ces échanges permettra également d'étendre ce dispositif à la Haute-Corse ».

Cela a été évoqué en commission, oralement, mais François ORLANDI qui y siégeait nous a demandé que cette confirmation orale soit mentionnée par écrit.

### **Le Président TALAMONI**

Avis de l'Exécutif sur l'amendement ?

### **Mme Bianca FAZI**

Oui, mais à condition de rajouter « dans le cadre d'un nouvel appel à projets », c'est ce que j'expliquais à Pierre tout à l'heure, « de la CNSA ».

Là, en fait ce qui s'est passé, cela avait déjà été fléché avec une consommation des crédits alloués avant le 30 août, et pour la Haute-Corse, il s'agit que la CNSA refasse un appel à projets.

Donc, oui pour l'amendement, mais en rajoutant cette phrase.

### **Le Président TALAMONI**

Vous souhaitez cette précision, que pense la porteuse de l'amendement au sous-amendement proposé par l'Exécutif ?

### **M. Antoine POLI**

Une question s'il-vous-plaît : est-ce que, automatiquement, du

moment qu'il y a une collectivité unique, ça ne tombe pas automatiquement, cet appel à projets, et il concerne la Corse et pas uniquement la Corse-du-Sud ?

**Mme Bianca FAZI**

Le problème, c'est que les SAAD s'étaient déjà engagés. Donc, on bénéficiait de ces crédits. Ils avaient déjà répondu à cet appel à projets, c'est pour cela que c'est trop tard pour engager cette démarche.

Il nous faut un nouvel appel à projets, avoir d'autres SAAD qui répondent, et qui répondent favorablement.

Et, à ce moment-là, bien évidemment que nous sommes pour que les crédits aillent de partout. Mais en ce qui concerne ces CPOM là, c'était déjà décidé à mi-2017, et ce sont des crédits à consommer avant le 30 août 2018. Donc, les structures que je vous ai citées ont déjà répondu à l'appel à projets et c'est déjà fléché.

**Le Président TALAMONI**

Que fait-on de cet amendement ? Vous souhaitez le sous-amendé ? Est-ce que vous voulez expliciter la façon dont vous voulez le sous-amender ?

**Mme Bianca FAZI**

« La poursuite de ces échanges permettra également d'étendre ce dispositif à la Haute-Corse dans le cadre d'un nouvel appel à projets porté par la CNSA en faveur des SAAD ».

**Le Président TALAMONI**

Nous sommes d'accord, parfait.

Nous allons donc faire voter sur le sous-amendement de l'Exécutif à l'amendement n°1.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le sous-amendement de l'Exécutif à l'amendement n° 1 est adopté.**  
(*Abstention : M. Pierre GHIONGA*)

Nous allons voter sur l'amendement n°1 du groupe « Andà per dumane » sous-amendé par l'Exécutif.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 1 du groupe « Andà per dumane » sous-amendé est adopté.**

*(Abstention : M. Pierre GHIONGA)*

Je mets maintenant aux voix le rapport ainsi amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le RAPPORT ainsi amendé est ADOPTE.**

*(Abstention : M. Pierre GHIONGA)*

**Rapport n° 2018/E6/221 : Subvention annuelle de fonctionnement du Centre de coordination du dépistage des cancers (Corse)**

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

**Mme Bianca FAZI**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'Association régionale corse pour le dépistage des cancers (l'A.R.CO.DE.CA.) est devenue le Centre de coordination des dépistages des cancers corses.

Son objectif est de réunir les conditions humaines, financières et matérielles nécessaires à la réalisation de dépistages organisés des cancers du sein, du colon, du rectum et du col de l'utérus.

Cette association fonctionne depuis 2004.

En fait, nous vous demandons de signer, dans le cadre d'une convention avec l'ARS de Corse, une subvention pour un montant de 75 000 € qui doit être allouée par la CTC, hors procédure d'autorisation d'engagement sur l'ARCODECA.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Je suppose qu'il y a un rapport oral de la Commission de la culture ?

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

**La Commission de la culture a émis un avis favorable.**

**Le Président TALAMONI**

Et un rapport oral de la Commission des finances ?

**Mme Anne TOMASI**

**Avis favorable, également, de la Commission des finances.**

**Le Président TALAMONI**

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

**Rapport n° 2018/E6/217 : Création du fonds de compensation du handicap de la Collectivité de Corse et convention subséquente**

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive. Lauda GUIDICELLI, vous avez la parole.

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Il s'agit tout simplement de créer le fonds de compensation du handicap, compte tenu que les deux MDPH ont fusionné et que, maintenant, il y a la MDPH de la Collectivité de Corse, de créer ce fonds donc, et évidemment, les montants qui étaient alloués aux deux précédents fonds sont reversés à ce fonds de compensation, et c'est assez urgent parce qu'il y a des situations en attente et que plus vite c'est signé, plus vite on peut engager les frais.

**Le Président TALAMONI**

Je n'ai pas d'avis écrits mais, en revanche, je suppose qu'il y a un avis de la Commission de la culture...

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

**Avis favorable de la Commission de la culture.**

**Le Président TALAMONI**

Et un avis de la Commission des finances...

**Mme Anne TOMASI**

**Avis favorable, également, de la Commission des finances.**

**Le Président TALAMONI**

Très bien.

Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Pierre-Jean LUCIANI, vous avez la parole.



**M. Pierre-Jean LUCIANI**

Une petite explication : la PCH est au handicap ce qu'est l'APA aux personnes à domicile, pour la bonne compréhension de l'institution.

**Le Président TALAMONI**

Merci pour cette précision.

**M. Pierre GHIONGA**

Un mot, dans ce cas-là, on est dans l'esprit de la création de la Collectivité de Corse.

**Le Président TALAMONI**

Merci pour ce commentaire.

Est-ce que la Conseillère exécutive a quelque chose à rajouter pour sa défense ?

Nous allons voter sur ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Rapport suivant :

**Rapport n° 2018/E6/222 : Appel à projets destiné à mettre en place un dispositif expérimental pour l'hébergement et l'accompagnement des mineurs non accompagnés (MNA) sur le territoire de la microrégion ajaccienne**

**Mme Bianca FAZI**

L'appel à projets proposé vise au recueil et à la prise en charge des mineurs non accompagnés. Comme je vous le disais précédemment, ces mineurs sont sous la responsabilité du président de l'Exécutif.

Il s'inscrit dans la procédure d'autorisation des établissements sociaux et médicosociaux prévue au Code de l'action sociale et des familles.

Le besoin estimé résulte de l'engorgement des dispositifs d'accueil traditionnel en Corse et sur le Continent, ainsi qu'une augmentation de ce nombre de MNA prévisible.

Notre collectivité a publié un appel à projets similaire pour le territoire (et cela va faire plaisir à mon ami Pierre GHIONGA) de Haute-Corse.

La Collectivité de Corse se doit d'accueillir, évaluer et accompagner les MNA confiés par l'autorité judiciaire.

À ce jour, trente-quatre sont confiés à la CdC, au niveau de l'ancien Département de Corse-du-Sud, dont dix-sept ont fait l'objet de placement dans des structures d'accueil collectif hors de Corse, faute de places d'accueil suffisantes.

A ce nombre de mineurs, il convient d'ajouter quinze jeunes majeurs restés à la charge de la collectivité.

Afin de répondre aux arrivées croissantes, le quota annuel approximatif, mais toujours évolutif pour 2018, est estimé à 30/40 en Corse-du-Sud. Il faut donc augmenter les capacités d'accueil.

La Collectivité a réfléchi à d'autres alternatives que l'accueil traditionnel en foyers ou chez les assistants familiaux.

Une des solutions retenue à ce jour est la création d'un dispositif expérimental d'hébergement ou d'accompagnement des mineurs non accompagnés en mode d'accueil diversifié.

L'appel à projets porte sur la création de dix places d'accueil et d'hébergement pour un coût journalier maximum de 90 € soit un coût annuel de 32 850 €

Les crédits seront imputés au budget de la CdC pour l'exercice 2018.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas d'avis écrits. En revanche, il y a un avis oral de la Commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

**Avis favorable de la Commission de la culture.**

**Le Président TALAMONI**

Avis de la Commission des finances ?

**Mme Anne TOMASI**

**Avis favorable, également, de la Commission des finances.**

**Le Président TALAMONI**

Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole ? Non.

Je mes aux voix le rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Rapport suivant :

## Rapport n° 2018/E6/223 : Conventions de coopération avec Pôle Emploi

### Le Président TALAMONI

Vous avez la parole.

### Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

Je tiens de suite à préciser que c'est un dispositif régional.

Dans le cadre de la gestion du RSA, la Collectivité de Corse conclut des conventions avec Pôle Emploi pour assurer l'insertion professionnelle de ses publics inscrits comme demandeurs d'emploi.

Ce conventionnement est prévu et organisé par le Code de l'action sociale et des familles.

Les Départements de Haute-Corse et de Corse-du-Sud avaient déjà conclu des conventions organisant l'accompagnement des publics respectifs.

Les travaux d'harmonisation effectués, dans le cadre de la mise en œuvre de la collectivité unique, ont rendu nécessaires la réorganisation de ce partenariat afin de lui donner une dimension régionale.

1. La convention de coopération avec Pôle Emploi pour l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi : la présente convention détermine les conditions de coopération entre la Collectivité et Pôle Emploi pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi

La mise en œuvre de cette approche globale s'effectue autour de trois axes :

- 1<sup>er</sup> axe : L'accès aux ressources sociales du territoire ;
- 2<sup>ème</sup> axe : L'accompagnement global ;
- 3<sup>ème</sup> axe : L'accompagnement social d'un demandeur d'emploi.

Ce dispositif se déploiera à moyen constant. La Collectivité et Pôle Emploi mobiliseront, pour sa mise en œuvre au sein de leurs services respectifs, cinq équivalents temps plein, soit deux en Corse-du-Sud et trois en Haute-Corse.

Par ailleurs, cet échange de service entre les deux partenaires est gratuit.

Nous avons également la convention de mise à disposition mensuelle de listes de bénéficiaires du RSA demandeurs d'emploi au président de l'Exécutif et de la Collectivité de Corse.

Cette convention détermine les conditions dans lesquelles Pôle Emploi met à la disposition du président, et donc des agents, les référents du bénéficiaire du RSA individuellement habilités, la liste de ces bénéficiaires. Cette mise à disposition s'effectue par un accès au portail sécurisé du service de l'emploi : portail-emploi.fr par l'application dénommée LRSA DE. Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un rapport de la Commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

**La Commission de la culture a émis un avis favorable.**

**Mme Muriel FAGNI** avait fait observer que l'on ne s'appuyait pas que sur les bénéficiaires du RSA, le dispositif peut, et c'est un élément positif, concerner aussi d'autres personnes qui ne sont pas bénéficiaires de ce RSA mais qui ont besoin d'un accompagnement.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Pas de demandes de prises de parole ? Je mets le rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Le rapport suivant.

**Rapport n° 2018/E6/225 : Contrat de financement au titre du Fonds d'intervention territorial (FIR) entre l'ARS de Corse et la Collectivité de Corse concernant le CEGIDD**

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

**Mme Bianca FAZI**

Merci, M. le Président. En fait, c'est une mission que nous avons pris, qui est une mission normalement de l'Etat, et l'Etat ne pouvant l'assurer, c'est une mission de lutte contre les infections sexuellement transmissibles et les missions de prévention qui sont financées par l'ARS.

Le centre de dépistage anonyme et gratuit est devenu le centre gratuit d'information des infections par les virus de l'immunodéficience, HIV, les hépatites virales, des infections sexuellement transmissibles.

Son objectif est de réunir les conditions humaines, financières et matérielles nécessaires à la prise en charge gratuite des patients, de façon volontaire, anonyme ou non, concernant la prévention, le dépistage et le diagnostic des virus, VIH, SIDA, hépatites virales A, B, C et de l'ensemble des IST.

Ce CEGIDD fonctionne depuis 2016 grâce à une subvention annuelle allouée à la Collectivité par l'ARS de Corse, au titre du FIR, du fonds d'intervention régional, dans le cadre d'un arrêté et cette subvention est égale à un montant de 208 000 € et nous allons reconduire cette convention.

Pour mémoire, je rappelle qu'en Haute-Corse ça n'existait pas parce que les missions sont assurées par l'hôpital de Bastia.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un rapport de la Commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Mme Danielle ANTONINI a fait observer que pour la zone d'intervention géographique il est précisé : « Territoire Pumonte ».

Les services ont précisé qu'il s'agit de compétences habilitées par l'ARS. En Haute-Corse, celles-ci sont toujours exercées soit par l'hôpital, soit par d'autres antennes, ou par le biais d'habilitations délivrées par l'ARS.

Le Département de la Corse-du-Sud avait fait le choix de conserver des compétences qui relèvent depuis quelques années de l'État. Notre Collectivité aura à se poser la question de l'extension des politiques de prévention à l'ensemble du territoire insulaire si elle décide de ne pas les restituer à l'État, ce qui serait une autre possibilité.

**La Commission de la culture a émis un avis favorable, à l'unanimité, sur ce rapport.**

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un avis oral de la Commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Tout à fait. **La Commission des finances a émis un avis favorable.**

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas de demandes de prises de parole, dans ce cas je le mets aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Rapport suivant.

## **Rapport n° 2018/E6/226 : Conseils départementaux de l'accès au droit de la Corse (CDAD)**

### **Mme Bianca FAZI**

Merci, M. le Président. En fait, ce sont des dispositifs qui existaient dans les deux anciens départements. Donc, nous allons les territorialiser.

Donc, les CDAD, ce sont des conseils départementaux d'accès. En droit, ce sont des groupements d'intérêt public qui sont sous l'autorité des présidents des TGI. Ce sont, comment vous dire, des endroits où les gens peuvent avoir plus d'informations et s'y rendre de manière spontanée.

Tout d'abord, nous allons modifier les statuts et la signature de la convention constitutive.

S'agissant des statuts, ils ne posent aucune difficulté. Les changements concernent l'attribution de la vice-présidence du GIP au procureur, mais aussi la reconnaissance de notre évolution institutionnelle en faisant du président du Conseil exécutif le membre de droit des deux CDAC.

En ce qui concerne le financement, la situation est compliquée par le traitement qui était différent sur les anciens départements, 40 000 € pour l'ancien département de Corse-du-Sud, 20 000 € à la charge de l'ex département, et 20 000 € de l'ancienne CTC.

Sur la Haute-Corse, il mettait 30 000 €: 10 000 € de l'ex département et 20 000 € de la CTC, par arrêté annuel de subvention.

Il faut cependant noter, pour la Haute-Corse, la mise à disposition d'un agent pour le PAD de Ponte-Leccia, où ils avaient mis à l'époque 25 000 €

La loi nous faisant membre de droit de ce GIP, il convient d'autoriser le président du Conseil exécutif à signer la convention modifiée.

S'agissant du financement, et ainsi qu'il en a été convenu, notre participation au budget 2018 se poursuit en additionnant les apports des ex conseils départementaux et de l'ex CTC. Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Il y a deux avis de commission. Un avis de la Commission culture.



**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

**Avis favorable de la Commission de la culture, mais non-participation de Laura-Maria POLI.**

**Le Président TALAMONI**

D'accord. Avis de la Commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Je vous remercie, M. le Président.

**M. Petr'Antone TOMASI** a interrogé les services sur les distorsions, en proportion inverse entre les deux conseils.

**Les services** ont précisé que Mme FAZI et les services de la Collectivité se sont interrogés sur les activités du CDAD de Corse-du-Sud et a également rappelé que les charges de personnels du CDAD de Haute-Corse étaient moins élevées du fait de la mise à disposition d'un agent par le CD 2B.

Elle a évoqué par ailleurs, l'existence sur Ponte-Leccia, d'un point d'accès au droit dont l'exemple est à suivre. Cette structure doit être le point de départ du développement d'autres points d'accès au droit sur l'ensemble du territoire insulaire, et notamment dans les zones rurales de l'intérieur.

Cet aspect des choses n'a pas échappé à la conseillère exécutive et c'est d'ailleurs tout l'enjeu de l'harmonisation souhaitée et de la nouvelle contractualisation, sous la forme de contrats d'objectifs et de moyens, avec des fiches-actions, obligeant ainsi les structures à un rendu plus conséquent.

**M. Petr'Antone TOMASI**, après les explications apportées par les services, a estimé qu'il convenait de valider les sommes prévues dans le présent rapport et a souligné qu'il fallait soutenir l'effort d'harmonisation entre les deux structures.

**Le président ARMANET** s'est interrogé, non pas sur le fonctionnement, mais sur la suite du service, tout en restant attentif à son évolution.

**La Commission des finances et de la fiscalité a émis un avis favorable.**

**Le Président TALAMONI**

Merci. M. CASALTA a demandé la parole.

**M. Jean-François CASALTA**

M. le Président, chers collègues, simplement une précision. J'ai observé que Laura-Maria POLI n'a pas participé au vote en commission, peut-être est-ce dû à sa qualité d'avocat puisque les barreaux participent et abondent également les budgets du CDAD.

Donc, peut-être serait-t-il prudent que les avocats, qui sont dans cet hémicycle, ne participent pas au vote aujourd'hui.

**Le Président TALAMONI**

Et il y en a beaucoup. Ils ne sont pas tous là aujourd'hui.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Président, Laura-Maria POLI, effectivement, avait soulevé cette difficulté en commission, c'est la raison pour laquelle elle ne participait pas au vote, elle n'est pas présente mais je la représente, par l'intermédiaire de son pouvoir. Donc, Laura-Maria POLI ne vote pas le rapport.

**Le Président TALAMONI**

Donc, Laura-Maria POLI ne votera pas, Jean-François CASALTA ne votera pas, Marie-Hélène SERVAS-CASANOVA ne votera pas, je ne voterai pas, Valérie BOZZI ne votera pas non plus, Julia TIBERI ne votera pas, Marie-Anne PIERI ne vote pas non plus.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Laura FURIOLI ne participe pas au vote.

**Le Président TALAMONI**

Vous êtes deux ou trois à voter quand même !

Nous allons mettre aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité des votants.**

Je vous remercie. Les services noteront bien toutes les non-participations.

**Le Président SIMEONI**

Je rappellerai Président, avec votre autorisation, le mot de Tintin PASQUALINI qui disait qu'à Bastia, bientôt, ce sont les clients qui mettent leur plaque.

**Le Président TALAMONI**

Et la situation s'est aggravée depuis Tintin PASQUALINI.

Alors rapport suivant.

**Rapport n° 2018/E6/229 : Appel à projets de la Collectivité de Corse en faveur de la distribution d'aides alimentaires 2018**

**Mme Bianca FAZI**

Merci, M. le Président. En fait, il s'agit d'harmoniser une fois de plus les aides. Jusqu'en 2017, l'ex CTC mettait en œuvre une mesure destinée au soutien des opérations de distribution d'aides alimentaires ou à des structures offrant une alimentation variée à des publics en difficulté.

Cette mesure bénéficiait d'une enveloppe annuelle de 100 000 €. De leur côté, les ex départements finançaient des actions de la même manière, en faveur de la distribution d'aides alimentaires, pour un montant global d'environ 200 000 €.

Je vous propose de voter un budget prévisible de 300 000 € pour cet appel à projets. Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un rapport de la Commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

**Avis favorable de la Commission de la culture.**

**Le Président TALAMONI**

Un rapport oral de la Commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

**Avis favorable de la Commission des finances.**

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas de demandes de prises de parole ? Oui, Pierre-Jean LUCIANI, vous avez la parole.

**M. Pierre-Jean LUCIANI**

Simplement pour interpeller Mme FAZI sur le problème, et un sujet important, c'est que j'avoue que j'ai été quand même un peu faiblard là-dessus parce que, tous les ans, on donnait des aides à des associations qui se contentaient uniquement d'aides alimentaires.

Je pense qu'il faut être beaucoup plus ferme là-dessus et revoir toute la question, parce que toutes les personnes qui ont vraiment besoin, bien sûr on fait du social, tout le monde a besoin d'aller dans ces organismes pour se faire donner un panier de victuailles ou autres, mais on s'est aperçu, quand même, que lorsqu'une personne allait un jour dans une association, elle allait le lendemain ou le surlendemain, dans une autre. Et il me semble, sans vouloir être sévère, que ces personnes-là, souvent, avaient leur frigidaire beaucoup plus plein que certains d'entre nous.

Donc, il faudra faire gaffe à cela, il ne faut pas avoir peur, quand on fait du social, de dire des choses comme ça, moi ça ne me dérange pas parce que je l'ai touché du doigt.

Donc, j'interpelle Mme FAZI, sur ce sujet, pour être beaucoup plus vigilante et essayer de revoir ce problème, parce que c'est un problème. Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, s'il n'y a pas d'autres demandes de prises de parole, je vais donner peut-être la parole à Bianca FAZI.

### **Mme Bianca FAZI**

Je remercie M. LUCIANI, on en a déjà parlé effectivement, avec lui. Là, il s'agit d'un appel à projets, donc ça ne sera pas forcément par les associations. Peut-être que, par ce biais-là effectivement, ça pourra rationaliser un peu, et s'il y a des abus, après c'est très difficile de tout gérer et de tout contrôler. Ça, on le sait bien mais on va essayer de s'y atteler.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Je mets le rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Le rapport suivant concerne l'habitat, le logement.

**HABITAT - LOGEMENT - ALLOGHJU****Rapport n° 2018/E6/220 : "Avenant n° 3 à la convention programmée d'amélioration de l'habitat de la Communauté d'agglomération du pays ajaccien OPAH « Villages et hameaux anciens du pays ajaccien » 2013-2018 portant prorogation d'un an de ladite convention****Mme Lauda GUIDICELLI**

C'est moi qui le présente, M. le Président. Je vous remercie. Ce rapport concerne l'avenant n° 3 à la convention programmée d'amélioration de l'habitat de la CAPA.

La convention a été signée le 11 juillet 2013 avec, pour objectif, cent-cinquante logements sur le territoire communautaire, hors Aiacciu, à partir d'aides publics.

Au 15 mai 2018, le bilan de l'OPAH fait état de dossiers financés, ou en cours de financement, et 1 189 908 € n'ont pas été consommés sur les 3 737 830 €

La convention expirant le 11 juillet, il vous est proposé de proroger d'un an cette convention, afin de prendre en compte les nouveaux dossiers, de consommer les aides restantes et, également, d'obtenir des crédits supplémentaires.

Bien évidemment, les engagements financiers des ex CTC et CD 2A ne seront pas modifiés.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un avis de la Commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

**J'ai** souhaité connaître les raisons pour lesquelles il y avait un grand nombre de réhabilitations de logements en retard de traitement.

**Les services** ont précisé que l'équipe d'animation n'avait pas réussi à mobiliser suffisamment les particuliers qui ont été proposés pour faire les travaux. Aujourd'hui on constate néanmoins une évolution positive. Les

services disent que le « bouche à oreilles » aussi fonctionne bien, ce qui devrait permettre d'améliorer la réalisation des travaux.

**M. Pierre GHIONGA** a fait observer que 64 % de l'enveloppe financière a été mobilisée pour financer cinquante-sept dossiers sur cent-cinquante. Est-ce que les crédits encore disponibles seront suffisants pour relancer les quatre-vingt-treize dossiers restants ?

**Les services** ont répondu que l'objectif de cent-cinquante ne sera vraisemblablement pas atteint. La CAPA espère arriver au moins à cent. S'agissant du coût, on ne maîtrise pas la nature des travaux qui sont envisagés par les particuliers. Le montant moyen de subvention qui a été constaté est de 37 420 € par logement avec une couverture de 57 % du montant des travaux TTC, mais il se peut que les dossiers qui sont en instance concernent des travaux dont le coût moyen peut être moins important.

**La Commission de la culture a émis un avis favorable, à l'unanimité, sur ce rapport.**

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un rapport de la Commission du développement, je pense que c'est un rapport oral.

**Mme Julie GUISEPPI**

**Avis favorable de la Commission du développement.**

**Le Président TALAMONI**

Il y a également un avis oral de la Commission des finances. Mme TOMASI, je suppose que c'est un avis favorable ?

**Mme Anne TOMASI**

**Oui, avis favorable de la Commission des finances.**

**Le Président TALAMONI**

Très bien. Donc s'il n'y a pas demandes de prises de parole, je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**



**QUESTIONS DIVERSES - QUISTIONE DIVERSE****Rapport n° 2018/E6/248 : "Harmonisation des règles de gestion du personnel dans le cadre de la création de la Collectivité de Corse : le temps de travail**

C'est le président du Conseil exécutif qui nous présente ce rapport.

**Le Président SIMEONI**

Donc il y a quatre rapports qui concernent l'organisation interne de la Collectivité de Corse et le travail, au sens large, de nos fonctionnaires.

Le premier de ces rapports est donc consacré à l'harmonisation des règles de gestion du personnel dans le cadre de la nouvelle Collectivité de Corse : le temps de travail.

Je vous rappelle brièvement, je vais essayer d'aller à l'essentiel à cette heure tardive, après deux jours de débats extrêmement denses et riches, que l'article 11 d'une des trois ordonnances ayant créé la Collectivité de Corse nouvelle, précise que dans un délai de six mois, à compter de la date de sa première installation, l'Assemblée de Corse délibère sur le régime indemnitaire et les conditions d'emplois qui s'appliqueront à l'ensemble des personnels, au plus tard au 1<sup>er</sup> juillet 2019, sans préjudice de l'article L 5111-7 du CGCT.

Alors, vous rappeler que c'est un délai extrêmement réduit, y compris par rapport aux délais de vingt-quatre, ou de trente-six mois, qui ont été retenus dans le cadre des fusions de régions. C'est à notre demande que ce délai avait été réduit, parce nous qu'on considérons qu'il était important pour la cohésion de la nouvelle Collectivité de Corse, que le temps pendant lequel des femmes et des hommes, qui travaillent désormais au sein de la nouvelle institution, continuent à dépendre de règles différentes, il est important que ce temps soit le plus réduit possible. Mais nous avons quand même conscience que la tâche serait ardue.

Je rappelle également que ce délai est un délai qui est posé par le texte mais qui n'est sanctionné par aucune mesure directe.

Alors, concernant cette question, la Collectivité a opté pour une démarche de construction progressive puisque nous ne disposons pas, pour

l'instant, d'un référentiel métiers harmonisés. Très concrètement, ça veut dire... vous savez qu'il y a des définitions qui sont très différentes entre les trois collectivités ayant fusionné, nous venons de nous doter d'un nouvel organigramme, mais notre organisation hiérarchique et fonctionnelle n'est pas encore stabilisée (je précise à cet égard, que les directrices et directeurs ont été désignés et que ces désignations seront communiquées aux intéressés ces lundis matin).

De plus et par ailleurs, dans la démarche de construction du futur temps de travail, le cadencement de mise en œuvre doit tenir compte de contraintes techniques importantes, liées notamment à trois systèmes d'informations des ressources humaines différents et un système de gestion automatisée du temps de travail, le badge, qui n'est déployé que dans deux des trois anciennes collectivités.

Enfin, le calcul des droits des agents, pour des raisons techniques, doit être réalisé en année pleine. Pour ces raisons, le temps de travail actuel sera maintenu jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Donc, au vu de ces différentes contraintes et difficultés, et impératifs, il a été acté, dans le cadre de multiples groupes de travail qui ont été tenus entre l'administration et les organisations syndicales, dans un cadre globalement extrêmement constructif, une mise en œuvre progressive, avec deux délibérations distinctes : une délibération cadre, celle sur laquelle vous avez aujourd'hui à vous prononcer, qui définit les principes de maintien du temps de travail actuel jusqu'à l'adoption du dispositif définitif, et une délibération plus affinée, plus fouillée qui sera proposée à une date ultérieure et adoptera le temps de travail et les cycles de la Collectivité de Corse, à compter de janvier 2020, sur les bases des textes réglementaires en vigueur.

Donc, la délibération d'aujourd'hui pose un premier cadre de travail qui sera décliné de façon opérationnelle, en différents cycles horaires.

En ce qui concerne le régime définitif, eh bien nous allons continuer le travail qui a été engagé, étant précisé, il ne faut pas le taire, c'est le dernier paragraphe, que lors du CT préalable à la session d'aujourd'hui, avait également été présenté un rapport qui prévoyait une harmonisation anticipée du temps de travail pour les directrices et directeurs, et chargés missions.

Cette proposition a été rejetée à l'unanimité par le syndicat et donc, comme l'impose la loi, il faut, avant que vous puissiez être saisis de ce rapport, qu'il y ait un deuxième passage en comité technique. Donc, cette partie du rapport a été écartée, elle fera l'objet d'un nouveau passage et, forcément d'une nouvelle discussion avec les organisations syndicales

puisque, je n'ai aucune difficulté à le dire, l'avis du CT n'est pas obligatoire en la matière mais je ne vois pas ce qui devrait me conduire à imposer, aux forceps, quelque chose qui recevrait l'opposition de toutes les organisations syndicales. C'est manifestement qu'il y a eu une difficulté qui a été sous-estimée de notre part. Je regrette un peu de ne pas avoir réussi à convaincre, parce que je pense qu'il était important, au moment où les nouvelles directrices et nouveaux directeurs vont prendre leur fonction, d'un point de vue, y compris symbolique, que tous travaillent dans un cadre unifié, même si nous n'avons pas réussi à unifier encore pour tout le monde.

Je pense que pour celles et ceux qui ont des responsabilités d'encadrement, il aurait été préférable que nous puissions tomber d'accord pour qu'il y ait un seul cadre qui les régisse à tous, ça ne sera pas le cas. Donc, pour l'instant, les directrices et directeurs qui seront nommés continueront à relever des organisations de temps de travail qui avaient été arrêtées dans le cadre de la Collectivité dans laquelle ils évoluaient initialement, c'est-à-dire soit la Collectivité territoriale de Corse, soit les deux collectivités départementales.

Ce que je voulais vous dire, c'est que tout à l'heure, quand on va aborder la politique sociale, il sera question de la thématique des droits, des droits qui sont reconnus aux fonctionnaires. J'ai souhaité, et nous souhaitons aller le plus loin possible dans la reconnaissance de ces droits et dans leur consécration effective, mais comme je l'ai dit, la thématique des droits elle se prolonge forcément de la thématique des devoirs.

Être fonctionnaire de la Collectivité de Corse, c'est avoir des droits, c'est aussi, à notre sens, pouvoir bénéficier d'une politique sociale la plus large, la plus généreuse possible, mais c'est aussi avoir des devoirs, bien sûr, et les respecter, parce que c'est une chance que de pouvoir travailler pour la Corse et pour son administration.

Et, dans les devoirs, il y a bien sûr la question du temps de travail. C'est-à-dire, il y a un volume horaire, vous le savez, qui est imposé par les textes, 1607 heures. Ce volume horaire, même si la discussion continue, il semble qu'il ne soit pas toujours strictement respecté. Donc, il ne s'agit pas de dire qu'il y a des privilèges ou de pointer du doigt, etc. il s'agit simplement de dire : il y a un objectif qui est un objectif posé par la loi, son respect c'est aussi une traduction de l'équité, tout le monde doit être traité de la même façon. Par contre, ce que nous avons d'ores et déjà acté, et c'est dans la délibération cadre que nous vous proposons de voter, c'est la formalisation de principes qui vont permettre de prendre en compte, dans le calcul du temps de travail, des éléments issus de la pénibilité du temps de travail, par exemple le

travail de nuit, deuxièmement, des horaires contraints, troisièmement, des horaires décalés.

Et donc, on va passer d'une situation qui, à notre sens, pouvait être quelquefois une situation atypique et a-juridique qui s'est développée au fil du temps, à un cadre qu'il faut co-construire ensemble, avec un objectif de temps de travail à respecter, mais également des aménagements qui permettront d'être en deçà quelquefois de ce temps de travail légal théorique, à travers la prise en compte de pénibilité, du travail décalé, etc., mais dans un cadre qui sera un cadre normé et juridiquement fixé.

Donc, voilà où nous en sommes aujourd'hui. Il y a un travail remarquable qui a été fait, aussi bien par l'administration que par les syndicats, dans un état d'esprit, même s'il y a des désaccords, et c'est la règle dans ce genre de processus et de discussions, qui a été, globalement, extrêmement constructif et que je veux donc, publiquement, souligner.

Je veux rendre hommage aussi, bien sûr, au directeur général des services, Jean-Louis SANTONI et à toute l'équipe de la direction des ressources humaines, ça a été un travail de bénédictin, par bien des aspects. Sans doute une des critiques que je dois accepter d'endosser, c'est peut-être de ne pas avoir su mieux faire savoir et mieux expliquer, y compris quelquefois aux fonctionnaires eux-mêmes, même si eux le connaissent, ou en tout cas aux élus voire à l'opinion publique, tout ce qui a été fait.

On parle, quelquefois même en termes excessifs ou injustes, des difficultés ou de ce qui n'est pas encore fait, c'est la règle, mais peut-être que nous ne savons pas assez bien, ou nous ne mesurons pas assez bien ce qui a d'ores et déjà été accompli. Et donc, je voulais quand même le signaler à la fin de la présentation de ce premier rapport.

**Le Président TALAMONI**

Merci.

**Le Président SIMEONI**

Donc, j'ai fini ma présentation depuis environ trois minutes.

**Le Président TALAMONI**

Donc, un avis oral de la Commission des finances.

**M. Anne TOMASI**

Merci, M. le Président TALAMONI.

**M. Paul LEONETTI** a interrogé les services pour savoir pourquoi l'harmonisation aurait lieu seulement en 2020.

**Les services** ont répondu qu'un changement des règles ne pouvait se faire qu'au 1<sup>er</sup> janvier. Or, les contraintes techniques rendent impossible ce changement au 1<sup>er</sup> janvier 2019, ainsi tout sera opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**La Commission des finances a émis un avis favorable sur ce rapport.**

**Le Président TALAMONI**

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Oui, vous avez la parole.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Je vous remercie Président. Merci pour la présentation de ce rapport.

Rapport important, il y en a beaucoup aujourd'hui, mais celui-ci concerne l'harmonisation des règles de gestion du personnel dans le cadre de la construction de notre nouvelle Collectivité de Corse.

Alors, je voulais rappeler et insister sur le fait que les agents sont l'ossature de cette nouvelle collectivité et que sans eux, c'est le service public qui est mis à mal.

Alors, vous le rappeliez Président, il y a un constat qui a été fait durant ces six premiers mois, la Collectivité n'a pas de référentiel harmonisé, elle n'a pas non plus d'organisation hiérarchique fonctionnelle stabilisée, on y travaille, les services y travaillent, et je les félicite. Il y a aussi ces contraintes, vous en parliez, de système de gestion du temps de travail, le fameux SGATT, pour faire clair, c'est la pointeuse, donc des agents qui pointent, d'autres qui ne pointent pas, toutes sortes de difficulté qui gênent certains agents.

Alors, le rapport nous propose une construction et une mise en œuvre progressive et cadencée, donc c'est très bien, un travail concerté, bien entendu avec les syndicats, et on assiste ensemble aux CT, et c'est vrai qu'on

est à l'écoute des syndicats. Tout cela, pour être opérationnel en 2019, voire horizon 2020.

Mais en attendant 2019-2020, on se retrouve avec des agents des trois collectivités qui ne sont pas soumis au même traitement. Il y a des agents qui perdent confiance et qui perdent même leur motivation ; au final ça peut impacter le service public, et il peut être en danger.

Donc, vous l'avez compris, il y a des tensions. Il faut harmoniser, je pense, rapidement les règles et les pratiques.

Et il en est de même pour le régime indemnitaire, un régime indemnitaire doit être unifié. Donc, vous l'avez compris, c'est une question sensible et importante.

En ce qui concerne notre groupe, nous voterons, bien sûr, ces rapports car nous sommes persuadés que la réussite de la nouvelle Collectivité de Corse dépend de la réussite de l'harmonisation des conditions de travail de nos agents. Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prises de parole ? Oui, M POLI.

### **M. Antoine POLI**

Merci. Je voudrais rajouter un petit mot, je suis tout à fait d'accord avec notre collègue, il y a une inquiétude des agents, on a eu des remontées au niveau des syndicats où des agents sont vraiment démotivés. C'est vrai que cette organisation, pour eux, met du temps à se mettre en place. Donc, si on pouvait avoir les dates vraiment des nominations des directeurs, parce que c'est vrai qu'apparemment, tout passe par les DGA, et ça entraîne une lenteur administrative.

Les agents sont inquiets également sur leurs jours de congés, ils nous ont fait remonter qu'apparemment, la Collectivité voudrait passer de 30 jours à 25 jours, donc niveler vers le bas, et les agents perdraient donc 5 jours de congés.

Également, les agents de Haute-Corse ont le sentiment, par rapport à ce qui en ressort des réunions, d'être pointés un peu du doigt par rapport aux heures supplémentaires, parce qu'on sait qu'il y a beaucoup moins d'agents, quand même en Haute-Corse, avec des missions importantes et, lors des

réunions, il en est ressorti que la présentation qui était faite avait beaucoup dérangé les syndicats, et surtout les agents de Haute-Corse, par rapport aux heures supplémentaires qui étaient effectuées sur l'ancien CD 2B.

Donc voilà, si vous pouvez répondre à ces questions, surtout sur les jours de congés, sur les heures supplémentaires et sur les nominations des directeurs sur l'ensemble des services. Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Hyacinthe VANNI, vous avez la parole.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Juste un mot, c'est vrai que c'est un dossier très important, mais au-delà de ce dossier, il y a, je rejoins ma collègue, une inquiétude sur un certain nombre d'agents, surtout l'ex CD 2B puisque, là aussi, il y a une histoire et un héritage. Il n'y avait aucun DGA à l'ex CD 2B, il y avait un déroulement de carrière qui était ce qu'il était, et à l'ex CD 2A par exemple, où il y avait un déroulement de carrière avec des promotions, un certain nombre de personnes qui ont accédées, et tant mieux, au grade auquel il mérite. Mais c'est vrai qu'à l'ex CD 2B, il y avait quand même un certain nombre de personnes qui ont été, pour ainsi dire, défavorisées, voire même quelquefois, mises au placard, etc.

Ce qui fait qu'aujourd'hui, elles n'ont même pas pu postuler, puisqu'elles n'avaient pas le grade, sur un certain nombre de postes. Donc, ça fait un peu un sentiment d'injustice et de double peine, voire de triple peine. Non seulement, il n'y aura pas de DGA issus de cette Collectivité, et c'est comme ça mais, en plus compte, tenu d'un certain nombre de déroulements de carrières et de problèmes qu'il y a eu, je rappelle aussi qu'on a assassiné un DGS, je rappelle aussi un certain nombre de choses qu'il faut prendre en compte, ce n'est pas rien, c'est un héritage difficile et une histoire qu'il faut prendre en compte.

Donc, ce rééquilibrage là aussi, au-delà des jours de congés, au-delà d'un certain nombre de choses qu'il faut rééquilibrer, je suis tout à fait d'accord avec vous, il y a aussi ce sentiment d'équilibre territorial puisqu'on s'aperçoit aujourd'hui que sur tous les DGA, il n'y en a aucun qui est issu de l'ex CD 2B.

Alors, c'est comme cela, il faut faire avec, on n'a pas le choix, il y en a qui n'avait pas accès, qui n'avait pas le grade nécessaire... il y a un certain nombre de choses.

Mais il ne faut pas oublier non plus, que ce sentiment-là, sur ce personnel, pèse. Et quand on n'a pas eu le déroulement de carrière qu'on aurait dû avoir, et quand on n'a pas pu postuler sur un poste de directeur, ça pèse et on a le sentiment d'être un petit peu abandonné et d'être un peu les laissés pour compte de cette Collectivité de Corse.

Je sais, M. le Président et M. le DGS, que vous y êtes sensibles et que vous faites en sorte que l'équilibre soit plus ou moins respecté. Mais c'est vrai qu'aujourd'hui, il y a aussi cette inquiétude-là à prendre en compte, donc moi, j'aimerais qu'on fasse un travail très, très pointilleux là-dessus et qu'on aille vraiment prendre en compte ce handicap qu'a été celui de l'ex CD 2B.

**Le Président TALAMONI**

Très bien. M. LUCIANI, vous avez la parole.

**M. Pierre-Jean LUCIANI**

Deux mots, je voudrais simplement demander, par rapport à ce rapport si vous avez les rapports des différents syndicats qui ont assisté à des réunions, et qui assisteront à nouveau à des CT. Est-ce qu'il y a moyen de connaître l'avis des syndicats aujourd'hui, auxquels je fais entièrement confiance ?

Mais il faudrait quand même savoir ce que pensent les syndicats, et de ce rapport, et d'autres rapports qui vont passer.

Donc, il aurait fallu qu'on ait, nous en tant qu'élus, la position des syndicats là-dessus. C'est très important parce nous ici, on est élus, même si on connaît plus ou moins certains agents et qu'on a des remontées, on aimerait bien savoir la conclusion, ou du moins le rapport de ce que pensent les syndicats, il y en a, je crois, au moins quatre, donc que chaque syndicat puisse nous faire parvenir, pas votre intermédiaire, ce qu'ils pensent de ces rapports.

**Le Président TALAMONI**

M. POLI, vous avez la parole.

**M. Antoine POLI**

Merci. Juste un dernier mot, je voudrais me faire aussi le porte-parole de certains syndicats et du ressenti qu'ils ont, et justement cette suspicion, on dirait, qui pèse sur les ex agents du Conseil départemental 2B, et 2A, et qu'au lieu d'être une fusion, c'est plutôt la Collectivité de Corse qui



régit tout cela, et ce manque de confiance que ressentent les agents, et pour leur motivation c'est quelque chose qu'on devrait s'attacher à avoir, parce que ça crée d'énormes problèmes, ils ont toujours l'impression d'être suspectés de mauvaise intention. Voilà.

**Le Président TALAMONI**

M. Xavier LACOMBE a la parole.

**M. Xavier LACOMBE**

Merci Président. Très rapidement, je voudrais rebondir, mais restant dans le cadre toujours de ce rapport, sur l'équilibre et l'équité territoriale dont Hyacinthe VANNI vient de parler. Dans ce domaine effectivement, peu de DGA ou pas de DGA en Haute-Corse, des DGA, une façon de fonctionner et de structures différentes, on ne peut pas le reprocher.

Il n'était pas interdit, et je pense qu'il était plutôt sain d'avoir des DGA au département de la Corse-du-Sud.

Voilà, je ne fais pas d'autres commentaires et bienheureusement et surtout, notamment dans le domaine social.

Donc moi, ce que je voudrais dire tout simplement, c'est que l'équilibre territorial, équité, égalité, transparence, mais pour tout, dans tous les domaines, pas que dans le cadre des ressources humaines, dans tous les domaines sur notre région.

Donc, équité territoriale oui, pour tout et pour tout le monde. Merci.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Donc la réponse du président du Conseil exécutif.

**Le Président SIMEONI**

Il y a un double écueil, il ne faut pas donner l'impression d'user de la langue de bois et de chercher à esquiver les questions que vous posez et, en même temps, ce sont des questions tellement complexes, qui se construisent aussi, les problématiques, sur des années, quelquefois sur des décennies, qu'on ne peut pas simplifier à l'excès et donner l'impression qu'on veut stigmatiser, montrer du doigt, tel ou tel, etc.

Donc moi, je vais répondre très tranquillement. Objectivement, la construction de la nouvelle Collectivité de Corse, au plan interne, est une

opération difficile. C'est le cas partout, et ça l'est encore plus, puisque ce que nous avons à faire ensemble est une première dans l'histoire institutionnelle française. Il y a eu des fusions de régions entre elles, il y a la fusion entre une région et un département, il n'y a jamais eu une fusion avec deux départements qui, en plus, avaient des fonctionnements assez autonomes, et une région avec en plus, une problématique d'équilibre territorial qui se pose de façon forte. Ça c'est la première chose.

Deuxièmement, il y a eu aussi des façons de fonctionner qui se sont construites au sein des institutions, et ça, c'est à la fois l'histoire des institutions, et des femmes et des hommes qui la font.

Nous, on hérite de cela et pendant les premières semaines et les premiers mois, vous avez des gens qui doivent apprendre à travailler ensemble, qui ont des pratiques différentes, qui ont des temps de travail différents, qui ont des systèmes informatiques différents, qui sont confrontés à la nécessité de ne pas diminuer le niveau de qualité du service public avec, en même temps, une situation qui est anxiogène puisque les anciens cadres ont disparu et le nouveau n'y est pas encore.

Je prends l'exemple des directeurs Tony, pour vous répondre, on est allé vers la bourse à l'emploi, qui n'était pas une obligation. J'aurais pu décider de nommer les directrices et des directeurs sur ma simple appréciation et sans avoir à en justifier auprès de quiconque.

Moi, j'ai considéré, après en avoir discuté avec l'administration, que je n'étais pas en capacité, tout simplement parce que je ne connais pas les gens, moi je ne les connais pas, enfin j'en connais quelques-uns, comme vous, quelques dizaines, peut-être même quelques centaines en élargissant le cercle, mais je ne sais pas, je n'ai pas les éléments d'appréciation pour juger qui peut être un meilleur directeur, ou une meilleure directrice que l'autre.

Donc, à ce moment là, je ne vois pas d'autres solutions que de mettre un jury composé de fonctionnaires, pas d'élus, de fonctionnaires... Exemple : il y a un syndicat qui m'a dit : « non, d'accord pour un jury mais à condition que ça soit un jury extérieur à la Collectivité de Corse ».

D'abord, ce n'est pas légal et, ensuite, ce n'est même pas efficace. Vous ne pouvez pas demander à quelqu'un qui ne connaît rien de la Collectivité de Corse de venir apprécier, etc.

Et, en sens inverse, il y a eu une situation de défiance qui a fait que les gens ont dit : « oui mais, en fait, la bourse à l'emploi, c'est pipé, c'est déjà fléché avant ». Et après, ça devient la prophétie auto réalisatrice, parce que

des gens qui ont le profil, la compétence, et sans doute les qualités pour être désignés, ils n'y vont pas en disant, « mais c'est déjà joué ».

Donc, vous voyez le genre de difficultés devant lesquelles nous sommes.

Alors, pour répondre à cela... exemple, l'ex-Conseil départemental 2B se sent, ou certains fonctionnaires se sentent insuffisamment représentés dans les fonctions de DGA, une première difficulté, c'est vrai qu'il n'y avait pas de DGA, au sens de la loi, dans l'organisation de l'ancien Conseil départemental 2B, et puis vous avez aussi, mécaniquement, par exemple, en ce qui concerne l'équité territoriale, vous fusionnez trois collectivités mais il y en avait deux d'entre-elles qui avaient leur siège à Ajaccio, donc forcément, vous avez en gros deux tiers de fonctionnaires qui sont, globalement pour le conseil départemental, en totalité dans le sud et pour la Collectivité territoriale de Corse, en très grande majorité dans le sud.

Et cette différence-là, elle se retrouve par exemple, au niveau des cadres A. Combien de cadres A ? Cadres A : 250 à la CTC, 200 au CD 2A et 100 au CD 2B. Vous avez une sous-représentation qui n'est pas à la marge, qui est énorme Et donc, à un moment donné, quand vous cherchez à pourvoir vos postes d'encadrement et de direction, quand vous partez, comme le disait Hyacinthe VANNI tout à l'heure, avec une nombre de cadres A qui est très inférieur, dans une collectivité, par rapport aux trois qui ont fusionné, forcément, au moment des résultats, vous avez, sauf à corriger, c'est structurel, une sous-représentation. Mais si vous corrigez, de façon trop forte, vous êtes dans l'iniquité parce que vous mettez des gens par rapport à une recherche d'équilibre. Donc ça, il faut l'avoir en tête.

Et puis, in fine, la nécessité de l'équilibre, elle est réelle mais ça ne peut pas être le critère premier, vous devez choisir d'abord, à mon sens, la compétence. C'était l'exemple aussi, et je continue à en discuter, on en a parlé, vous vous rappelez que les syndicats nous ont demandé une logique d'équité territoriale. Ils nous ont demandé, par exemple, que lorsqu'il y avait un directeur en Corse-du-Sud, il fallait qu'il y ait, pour eux, un directeur adjoint en Haute-Corse parce qu'ils disaient : « on ne peut pas avoir une fonction d'encadrement sans avoir un encadrant à proximité ».

Mais quand vous faites ça pour répondre, et il faut le faire pour répondre à l'angoisse des personnels et à leur demande, vous vous retrouvez avec une administration qui est forte, et on a eu la critique, y compris de ceux qui avaient demandé cela, de dire : « mais on n'a jamais vu cela, vous avez beaucoup de directeurs, beaucoup de sous-directeurs, il faudrait qu'il y en ait moins ». Et puis, quand vous fléchez un poste de directeur, par exemple à

Ajaccio, et que vous mettez le poste de directeur adjoint en Haute-Corse, il va y avoir un ou deux candidats de Haute-Corse, et les gens vous disent : « oui, mais alors c'est déjà fléché ». Mais quand vous dites à la personne du sud qui est intéressée par le poste de la Haute-Corse : « est-ce vous êtes prêt à monter en Haute-Corse ? » La personne vous dit : « non, parce qu'il ne peut pas y avoir de mobilité forcée ». Donc, à un moment donné, ça devient aussi la quadrature du cercle.

A côté de cela, il peut y avoir, il y a aussi des vrais problèmes. Alors, je réponds à vos questions, sur la question des directrices et des directeurs, on a fait ce choix-là, ça a été long, peut-être plus long que ça n'aurait pu l'être. Moi, j'ai essayé d'identifier là où il y avait, je dirai, des points d'inquiétude et d'expliquer aux gens, en amont, comment ça allait se passer, pourquoi éventuellement ils n'avaient pas passé le stade de la première candidature chaque fois qu'on a fait la demande (parce qu'il y avait donc, la candidature et, ensuite un jury), il y a des gens qui n'ont pas été retenus pour les jurys, ils ne comprenaient pas pourquoi ils n'étaient pas aux jurys, etc. Donc, ça crée de la tension, ça crée de l'inquiétude, on aurait pu passer en force, moi je n'ai pas voulu passer en force.

Les directrices et les directeurs, ils sont nommés, aujourd'hui, en tout cas, ils sont désignés et ils vont l'être. C'est un élément de stabilisation, il y aura peut-être des déceptions, il y aura peut-être des mécontentements mais, à un moment donné, il faut avancer. Et puis, c'est dans la dynamique que va se faire l'appréciation. Aujourd'hui, l'appréciation pour être directrice ou directeur, elle est passée à travers un jury, un jury dont j'ai, de façon quasi systématique, entériné le choix, et puis, maintenant, ça va se faire à travers le travail, à travers la compétence et à travers la capacité de celles et ceux qui travaillent dans cette collectivité, quelle que soit leur collectivité d'origine, eh bien à remplir les fonctions qui sont les leurs et à s'impliquer dans leur action.

Sur les jours de congés, vous connaissez suffisamment notre fibre sociale pour savoir qu'on ne va se mettre à supprimer des jours de congés. Après, il y avait un certain nombre de pratiques ou de tolérances, ou d'habitudes qui sont en marge des textes. C'est la question des droits acquis, on va dire globalement, on ne va pas rentrer dans les détails, certains syndicats considèrent, ou souvent les syndicats de façon générale, que dès lors qu'il y a une pratique qui s'est répétée pendant un certain temps, ça devient un droit acquis. Ce n'est pas un droit acquis au sens de la loi, et donc si, à un moment donné, il y a des choses qui sont en marge, voire qui sont illégales, je pense qu'il faut régulariser.

La question du temps de travail, c'est une question qui est difficile. Je vous l'ai dit, aujourd'hui il y a un certain nombre de choses qui ne sont pas

strictement dans les clous. Moi, j'ai envie que les choses soient dans les clous, ce qui ne veut pas dire que tout le monde va faire le même nombre de volume horaire, je l'ai dit tout à l'heure, ça veut dire qu'il y a un volume horaire qui est imposé par la loi et puis, après, on définit des critères qui permettent une compensation s'il y a de la pénibilité, etc. Mais on est dans un travail de construction qui prend du temps. Voilà.

Troisième question, vous me dites : « il y a une suspicion des ex CG 2B, des ex CG 2A, par rapport aux agents de la CTC », je ne doute pas que vos interlocuteurs vous aient dit cela, mais je peux aussi vous trouver des interlocuteurs qui sont des fonctionnaires de la Collectivité territoriale de Corse qui me disent, dans certains services, ou dans certaines circonstances : « nous, on a l'impression qu'il y a trop de CG 2B, ou il y a trop de CG 2A », c'est humain.

Et moi, ce que j'essaye de construire, et ce que nous essayons de construire avec l'administration et avec les syndicats, c'est une culture commune et des règles partagées qui s'appliquent à toutes et à tous et qui font que les gens ne se pensent plus et ne se voient plus comme des fonctionnaires de l'ex A, B ou C, mais des fonctionnaires de la nouvelle Collectivité de Corse. Et cette culture commune, il faut la construire et il faut aussi du temps. C'est ce qu'on est en train d'essayer de faire.

Et c'est la raison pour laquelle j'ai voulu aller vite aussi, sur la question, on va y venir et je termine, sur la question par exemple de l'action sociale. Je pense que le fait d'être dans une logique d'action sociale qui est forte, qui est partagée, qui tend à aligner, non pas systématiquement vers le haut, sur tout, mais sur une moyenne pondérée qui la plus haute, en prenant le meilleur de ce qu'il y a dans chacune des trois collectivités et en l'étendant à tout le monde. Ça, ça fait que les gens se sentent partie prenante de la nouvelle institution.

Donc voilà, pour essayer de vous répondre, il y a eu des difficultés, il y a peut-être des maladresses de notre part, peut-être qu'on aurait pu, ou qu'on aurait dû aller un peu plus vite, mais comme j'ai eu l'occasion de le dire à tous les fonctionnaires auxquels je me suis adressé, soit dans des cadres structurels comme le comité technique, soit dans des échanges informels, je pense qu'on a passé une étape aujourd'hui. On va partir en vacances, les DGA sont nommés, enfin ceux qui partent en vacances mais, en tout cas, les fonctionnaires, il y en a beaucoup qui vont partir en vacances le mois d'août, les directrices et les directeurs vont être nommés lundi. On a fait un gros travail, il y a beaucoup de choses, à travers ces quatre rapports, je l'espère, qui vont être actés. En septembre, on va partir sur des bases qui vont être des bases nouvelles.

Et voudrais terminer en disant aussi, je ne l'ai pas dit tout à l'heure, on a la chance, là aussi comme dans le social, on a dans les instances du CT, des élus qui sont, majorité ou opposition, tout le temps là, qui restent même quand les débats sont longs, et je crois que ça montre qu'on a tous compris que la réussite de la Collectivité de Corse, elle passe, c'est une condition nécessaire mais non suffisante, mais elle passe incontestablement par notre capacité à répondre à ces inquiétudes, à construire un cadre qui fasse sens et à être à la hauteur dans le rapport entre nous et les fonctionnaires qui sont au service de la Collectivité et au service de la Corse.

Je suis, quand même, relativement optimiste parce que je pense que les choses ont été faites, beaucoup de choses ont été faites, il en reste encore, mais je pense qu'on va réussir.

Et pour répondre à Pierre-Jean, c'est vrai que le PV n'est pas encore rendu, donc éventuellement, moi je pense qu'on peut le communiquer, je verrai s'il n'y a pas d'impossibilités juridiques à le communiquer pour que vous vous forgiez votre opinion. En ce qui concerne les votes, il y a eu, sur le temps de travail des directeurs, je vous l'ai dit, ça été un vote « contre » à l'unanimité ; en ce qui concerne les autres, je vais avoir le détail, l'action sociale, ça a été un vote « pour » à l'unanimité, le régime indemnitaire : vote très largement majoritaire en faveur du régime indemnitaire, sauf la CGT, si ma mémoire est bonne, vous me confirmerez, mais pour des raisons de principe général, contre le RIFSEEP au plan national.

Je vous donnerai le détail, dans le cadre de la présentation des autres rapports. Mais, en tout cas, ce que je peux vous dire c'est que je ne tairai pas les difficultés lorsque je présenterai, la plus grosse difficulté ça été sur le temps de travail des directeurs qui étaient dispensés, je dirai, de pointer, qui étaient sur un volume horaire de 40 heures, un forfait 40 heures plus, derrière, un certain nombre de modalités de récupération, ça n'a pas été accepté, ça n'a pas été validé par les syndicats qui étaient tous opposés et, donc, on va recommencer à discuter avec eux, là-dessus.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Donc, allons mettre aux voix ce rapport après ces explications détaillées.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à la majorité.**

*(Abstention : le groupe « La Corse dans la République »).*

Le rapport suivant.

**Rapport n° 2018/E6/249 : "Harmonisation des règles de gestion du personnel dans le cadre de la création de la Collectivité de Corse : le régime indemnitaire**

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

**Le Président SIMEONI**

Là aussi, question centrale, la question du régime indemnitaire. Là aussi on est allé sur une démarche de construction progressive. L'analyse approfondie des trois dispositifs indemnitaires applicables au sein des collectivités ayant fusionné, a permis de souligner des points de concordance, mais, également, un caractère globalement très hétérogène des régimes indemnitaires préexistants, notamment concernant les éléments suivants, je les cite rapidement : dans le cadre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et l'engagement professionnel (le RIFSEEP), des référentiels métiers correspondent à l'organisation propre à chaque ancienne collectivité, donc forcément, des cotations, des méthodologies de cotation qui étaient différentes.

Deuxièmement, le périmètre des agents bénéficiaires du RIFSEEP, au regard des cadres d'emplois, varie selon les anciennes collectivités d'origine.

Troisièmement, sur les montants susceptibles d'être versés par groupes de fonctions, les anciennes collectivités ont fait référence aux montants plafonds réglementaires applicables à la fonction publique d'Etat, c'est le cas des départements de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse, ou à des montants déterminés, au regard de l'existant et avec la définition de montants paliers intermédiaires, c'était le travail qui avait été fait au sein de la Collectivité territoriale de Corse.

Concernant le CIA, le complément indemnitaire annuel, dont le principe est contesté par certaines organisations syndicales, les trois collectivités l'avaient instauré, mais selon des modalités, là encore, différentes.

Autrement dit, malgré des points de concordance, des régimes indemnitaires organisés selon des logiques très hétérogènes et étroitement associés, en fait, à l'histoire propre de chaque institution.

Donc, qu'est-ce qu'on a fait ? Là, il y a eu un gros travail qui a été mené par groupe, etc., et donc, on a mis en place, premier point, un régime



indemnitaires transitoires avec des dispositions générales qui ont été validées et qui permettront d'aller jusqu'à juillet 2019, comme la loi nous y autorise.

Pour ce qui concerne le CIA, comme on n'a pas encore harmonisé, ce sont les anciens régimes applicables, dans le cadre des trois anciennes collectivités, qui resteront applicables.

Et, en ce qui concerne le régime indemnitaire définitif, nous avons quand même acté, ensemble, et là aussi de façon commune, des principes qui sont des principes essentiels, mais qui vont être déclinés de façon très opérationnelle, et ce n'était pas toujours le cas dans la mise en œuvre dans les anciennes collectivités qui ont fusionné, principe de parité, principe d'égalité, le principe d'équité et principe de transparence.

Alors, principe de parité, parallélisme des régimes entre la fonction publique d'État et la fonction publique territoriale.

Principe d'égalité de traitement, il doit conduire à définir des règles applicables à l'ensemble des agents et, par conséquent, et ça c'est une garantie forte, et je me tourne notamment vers Hyacinthe VANNI qui aborde souvent le sujet, traitement identique des agents dont les conditions statutaires et professionnelles sont identiques. Donc, à partir du temps T, aujourd'hui on sait qu'on va se doter d'une façon d'organiser le régime indemnitaire qui voudra que, dans le cadre des groupes, des cotations qui auront été validées ensemble, les personnes qui sont dans la même situation seront traitées de façon identique.

Le principe d'équité garantit une prise en compte différenciée des situations professionnelles des agents en assurant une progressivité sur la base de critères objectifs partagés pour tenir compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

Enfin, le principe de transparence implique de porter à la connaissance de tous les agents, les règles collectives de mise en œuvre du régime indemnitaire.

Je ne décline pas, plus loin, les éléments de ce rapport. Le travail qui a été fait a permis de poser des bases et d'avancer beaucoup sur la nouvelle cotation et les nouveaux référentiels métiers. Ça reste à faire. Il y a aussi une question très importante qui est celle des AT. Je m'étais engagé, en qualité de président du Conseil exécutif de Corse, à traiter ce problème. Il y a un groupe de travail dédié qui a été mis en place. En gros, l'histoire c'est quoi ? C'est que vous le savez, les adjoints techniques d'enseignement, celles et ceux qui travaillent dans les

collèges et lycées sont des personnels de la Collectivité de Corse, soumis à l'autorité fonctionnelle des chefs d'établissements. Leur intégration n'a jamais été parachevée. Ils continuent à être rémunérés de façon très inférieure à leurs collègues qui sont fonctionnaires et agents de plein droit de la Collectivité de Corse.

C'est un problème qui se passe partout mais qui, chez nous, a une importance humaine très forte, et qui aura aussi un impact budgétaire très significatif parce qu'entre agents de même grade, un agent technique touche environ 300 € en moins que quelqu'un qui est au sein de la fonction publique territoriale.

On a fait un gros travail sur la validation des acquis, sur l'évolution professionnelle, sur le travail qui a été fait aussi par Josepha, la réunion avec les proviseurs etc., parce qu'il y avait souvent le problème des entretiens personnalisés qui étaient menés de façon très inégale selon les établissements. Donc, ce travail avance, là aussi, pas assez vite, en tout cas au goût des concernés et des syndicats. On a prévu de se revoir en septembre et je pense qu'on avancera de façon très significative.

Je voudrais, là aussi, ouvrir une parenthèse avec vous, c'est que, par exemple, si lorsqu'on aura fait droit, et on va faire droit, à cette demande, on verra selon quelles modalités, mais sur le principe, je pense qu'on sera tous d'accord pour dire que nous sommes politiquement et moralement tenus de réparer ces injustices, comme nous sommes politiquement et moralement tenus d'aligner vers le haut, l'aide sociale de la Collectivité de Corse. Par exemple, vous ne pouvez pas, et on va y venir dans le prochain rapport, au prétexte d'économie, dire que telle facilité qui était reconnue dans le Conseil départemental de Haute-Corse, et de Corse-du-Sud, mais qui ne l'était pas à la Collectivité de Corse, on la supprime pour les trois collectivités. Là, pour le coup, vous mettez le feu. Mais ce qui est extraordinaire, c'est que ces coûts induits par la création de la Collectivité unique, ils ne sont pas pris en compte dans le cadre de la fameuse contractualisation. Vous vous rappelez la fameuse contractualisation que je refusais de signer en l'état ? Ça, c'est un exemple concret.

Lorsqu'on dit au Gouvernement « il faut que vous preniez en compte la donne nouvelle induite par la Collectivité unique », vous ne pouvez pas considérer que, par exemple, pour les 700 000 € d'augmentation que l'on va faire dans le cadre de l'action sociale de la Collectivité de Corse, cette augmentation soit induite par la création de la Collectivité unique. Vous ne pouvez pas considérer que c'est une

dépense de fonctionnement anormale sur le fondement de laquelle vous allez nous sanctionner. C'est pour cela que, un des exemples concrets qui font que pour l'instant, on a refusé de signer la fameuse contractualisation. Je vous signale que, sur le principe au moins, la préfète a compris que notre position était fondée. On a eu un échange là-dessus, et j'espère qu'en septembre, là aussi, on réussira à avancer.

Voilà donc, ce que je voulais vous dire. Je suis un peu long mais c'est important aussi. C'est long pour nous parce qu'on a passé deux jours, mais je sais que vous êtes intéressés par la matière et je pense qu'il doit y avoir aussi des fonctionnaires qui écoutent notre débat. C'est important qu'ils sachent que véritablement, leurs attentes, leurs inquiétudes, leurs préoccupations et leurs espoirs sont au coeur de notre réflexion et de notre action.

### **Le Président TALAMONI**

Il y a un avis oral de la Commission des finances.

### **Mme Anne TOMASI**

Merci, Président.

**M. Paul LEONETTI** a demandé si une estimation du coût avait été faite. Les services ont répondu qu'elle était impossible pour l'instant, que l'harmonisation serait progressive suivant une grille et que les négociations avec les organisations syndicales étaient toujours en cours.

**M. François ORLANDI** a reconnu que l'exercice de l'estimation était difficile d'autant que, habituellement, les fusions de ce type se font avec un nivellement par le haut et que la Collectivité de Corse n'échappera probablement pas à la règle. Il a demandé si une estimation de 17 M€ était réaliste. Les services ont répondu qu'il était vraiment impossible d'estimer pour l'instant, qu'il y aurait un surcoût, mais qu'il était difficile d'en prendre la mesure. Toutefois, 15 M€ semble excessif.

**M. Paul MINICONI**, après un rapide calcul, a remarqué que pour 1 400 employés, 15 M€ revenait à une augmentation de 400 € par mois et par employé, qu'il semblait donc que c'était important.

**Le président ARMANET** a reconnu également que 15 M€ semblait une estimation importante mais que, de toute façon, il était nécessaire de laisser le travail se dérouler pour l'instant.

**La Commission des finances a émis un avis favorable sur ce rapport.**

**Le Président TALAMONI**

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce dossier. Il n'y en a pas, je le mets aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

**Rapport n° 2018/E6/250 : "Harmonisation des règles de gestion du personnel dans le cadre de la création de la Collectivité de Corse : l'action sociale**

**Le Président SIMEONI**

Je vais essayer d'être bref là encore, mais c'est vrai que c'est un rapport dont nous sommes particulièrement fiers. Quand je dis « nous », bien sûr, c'est l'administration qui a été en première ligne, ce sont les syndicats, les élus qui ont nourri et accompagné notre réflexion. Je pense que si vous adhérez, et je pense que ça sera le cas, je crois que ça sera aussi un signal fort qu'on envoie à nos fonctionnaires et à nos agents, mais pas seulement. On a parlé tout à l'heure, avec Bianca FAZI, de l'azione sociale, la vision sociale est au coeur de notre projet de société et de nos relations. Elle ne se confond pas avec la charité ou avec le misérabilisme. C'est simplement la volonté d'être en permanence dans la recherche de l'équité et de la solidarité.

En deux mots, et sans être trop lyrique ni excessif, sur la méthode, le timing, nous aurions eu là, théoriquement jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2019 pour faire entrer en vigueur le nouveau dispositif. Comme, techniquement, il n'y avait pas de chose infranchissable, on a accéléré la cadence et, si vous votez, ça rentrera en vigueur tout de suite, et ça fait partie aussi, à mon avis, des signaux positifs qui seront envoyés à celles et ceux qui travaillent dans cette maison.

Deuxième élément important, la méthode, groupes de travail associant les représentants des personnels bien sûr. Beaucoup de réunions, ça a même quelquefois fait railler, voire pinailler, mais c'est normal. Ce qui est important, c'est que tous nos agents de la Collectivité de Corse pourront bénéficier de prestations identiques, dans le cadre d'un régime unifié à l'échelle de l'île.

Quand je disais : on a pinaillé, c'est à la fois sur un principe et sur ses déclinaisons. Sur un certain nombre de dispositions, il y avait la question : « faut-il ou pas le quotient familial ? » Le quotient familial, en gros, c'était la discussion entre un syndicat qui a voté contre, qui disait, par exemple, sur les chèques cadeaux, « il faut que ce soit la même somme pour tous les agents, de celui qui est cadre C, jusqu'au DGS. La logique c'est, on est fonctionnaire, on a le chèque cadeau du même montant ». Je caricature, mais à peine. Et puis, il y avait nous, les autres qui disions « il faut introduire une notion de quotient familial, et donc de revenus, parce qu'il vaut mieux ne pas donner de chèques cadeaux au DGS, qui n'en a pas besoin, et concentrer nos chèques cadeaux sur des

agents pour qui ça va être une vraie plus-value par rapport à leur rémunération ».

Une fois qu'on avait posé ce principe, et là, il y avait une grande majorité, après, ça a été pour l'amplitude parce que le quotient familial, d'abord c'est une projection théorique, puisqu'il faut voir après, in concreto et, donc, on ne pouvait avoir que des projections abstraites et puis, en gros, il y avait ceux qui disaient « si on fait six catégories, il faut consacrer sur quatre ou six, ect ». Finalement, au bout de quelques heures de négociations et de discussions, on est tombés d'accord sur un système qui sera à réévaluer à la hausse, ou à la baisse, en fonction des résultats concrets. Mais c'est le principe du quotient familial qui a été retenu, dans une logique pour un certain nombre d'actions, pas pour toutes. Il y a environ 80 % des actions qui sont pareilles pour tout le monde, et sur 20 %, (et notamment le plus important, les chèques vacances, cadeaux de Noël) il y a le quotient familial et on verra concrètement, si les catégories qu'on a faites correspondent aux objectifs que nous nous sommes fixés.

Vous avez vu, en annexe du rapport, il y a les prestations. Quelles étaient les prestations dans le cadre des trois anciennes collectivités, et qu'est-ce que ça va devenir maintenant ?

Je pense vraiment qu'on est clairement dans une action sociale, on va dire 4 étoiles et tant mieux, et c'est normal. Quelques exemples, les agents de l'ex-Conseil départemental de la Haute-Corse seront désormais bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire, ce qu'ils n'avaient pas, alors que les autres collectivités l'avaient, l'ex CTC aussi.

De la même manière, les frais de garderie maternelle et primaire, qui n'étaient versés qu'aux agents de l'ex-CTC, ont été étendus à l'ensemble des agents de la Collectivité de Corse.

La valeur faciale des titres restaurant se rapportait à 9 € pour tous les agents.

Les primes proposées, dans le cadre des aides à la famille, ont été ajustées systématiquement sur les montants les plus élevés comme, par exemple, la prime de mariage, la prime de naissance, ça, c'est la politique nataliste, ce n'est pas la Chine, mais ! La prime de retraite, les allocations pour frais d'obsèques. Parallèlement, tous les taux ont été mis à jour.

En un mot, commençant et sans rentrer dans le détail, les allocations aux parents, je vais dire quelques mots parce que c'est important que, en disant les choses, on leur donne une réalité qui reste abstraite, sinon...

Par exemple, il y a quatre grandes catégories d'aides : les aides à la famille, les aides attribuées aux agents dans le cadre de la vie professionnelle, le soutien social et les loisirs.

Les aides à la famille. On a par exemple :

- Une allocation naissance ou adoption : 500 €
- Une allocation mariage ou PACS
- Une allocation décès agent, participation aux frais d'obsèques en cas de décès de l'agent, de son conjoint ou d'un enfant à charge.
- Une allocation rentrée scolaire. Là, on a mis le quotient.
- Une allocation pour frais de garde d'enfant de moins de 4 ans.
- Une allocation pour frais de garde d'enfant de 4 à 6 ans et de 6 à 10 ans.
- Une participation aux frais de séjour des enfants en centre de loisirs sans hébergement.
- Une participation aux frais de séjour d'enfant, mise en oeuvre dans le cadre éducatif.
- Une participation aux frais de séjour linguistique.
- Une aide de Noël pour les enfants, en chèques cadeaux.
- Une allocation aux parents d'enfant handicapé de moins de 20 ans.
- Les médailles du travail bien sûr, dans le cadre de la vie professionnelle.
- Les titres restaurant.
- Les aides aux retraites avec une prime pour le départ à la retraite.
- La participation aux frais de transport.
- Le soutien social, on a renforcé notre dispositif avec des prêts à caractère social qui sont destinés à aider les agents à surmonter une difficulté passagère et qui ne représente pas une aide de confort.
- Egalement, les aides exceptionnelles qui sont instaurées pour permettre aux agents en grandes difficultés de faire face à des dépenses ponctuelles ou particulières et qui sont non remboursables.

Vous pouvez avoir à la fois, le prêt d'honneur et l'aide exceptionnelle non remboursable avec des conditions d'octroi qui

permettent, d'abord avec un référent, qui est l'assistante sociale de la Collectivité de Corse (je la salue au passage et je la remercie pour son travail), une commission d'attribution qui permet de s'assurer de l'équité.

Enfin, en ce qui concerne les loisirs, ce sont les chèques-vacances dont je parlais tout à l'heure.

Voilà. Un dispositif dont je pense que nous pouvons être fiers.

Un dernier mot. Là, on sait Paul, 6 184 M€ c'était le chiffre consolidé des trois collectivités en 2017. Aujourd'hui, nous passons à 7 M€ Une augmentation de plus de 800 000 €, mais dans un cadre qui est expliqué, comme je vous l'ai dit.

Je reviens à la thématique des droits et des devoirs. Pour moi, ce rapport n'est pas dissociable des autres rapports. C'est pour cela que la discussion, notamment sur le temps de travail, je l'ai dit aux syndicats, je suis prêt à écouter ce qui est dit. Il faut prendre en compte les situations telles qu'elles existent, mais il faut faire aussi des évolutions, lorsqu'il n'y a pas de droits acquis au sens de la loi, eh bien il faut faire évoluer les choses.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un rapport de la Commission des finances.

### **Mme Anne TOMASI**

Je vous remercie, M. le Président.

**Le président ARMANET** a souhaité souligner que les syndicats étaient d'accord avec cette harmonisation. Il a toutefois voulu savoir si des agents restaient à l'écart de ce dispositif.

**Les services** ont répondu que pour l'instant, il n'y avait pas le recul suffisant pour répondre à la question.

**M. Paul LEONETTI** a fait remarquer que les fonds nécessaires étaient très variables et qu'il était impossible de faire une prévision sûre. Il a donc demandé comment les fonds avaient-ils été estimés.

**Les services** ont répondu que la prévision n'était certes pas sûre, mais qu'ils avaient fait une estimation large pour la première



année, que la première année servira de bonne base pour les années suivantes.

**La Commission des finances a émis un avis favorable sur ce rapport.**

**Le Président TALAMONI**

Merci. Est-ce que il y a des demandes de prise de parole ? Non. Je vais mettre ce rapport aux voix

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

**Rapport n° 2018/E6/258 : Externalisation des activités à caractère culturel, sportif et de loisirs en faveur des agents de la Collectivité de Corse à l'Association C.O.S.C.D.C.**

**Le Président SIMEONI**

Là aussi, on est parti d'une situation hétérogène. Il y avait deux COSC et une association qui s'occupait des œuvres sociales. On a donc créé ce comité des œuvres sociales de la Collectivité de Corse, l'acronyme n'est pas le plus facile à prononcer puisque ça donne COSCDC.

A travers ce nouveau dispositif, réaffirmation d'un certain nombre de principes, affirmer et renforcer les principes d'équité en rendant l'action sociale accessible à tous les agents, de façon équitable, sur le territoire, favoriser la cohésion et le lien social entre les agents de la Collectivité de Corse et améliorer les conditions de vie de ces agents.

On a aujourd'hui, ce nouveau comité avec deux catégories de prestations : celles qui sont gérées directement par la Collectivité de Corse, celles dont on vient de parler et celles dont la gestion est externalisée, qui sera donc assurée par ce comité des œuvres sociales. Il y a eu des élections qui ont désigné les nouveaux représentants. Les prestations externalisées, qui ont trait à tout ce qui est activités de loisirs, voyages, vie sociale, etc.

C'est un élément important de la cohésion interne de notre Collectivité.

**Le Président TALAMONI**

Merci.

**Mme Anne TOMASI**

**Avis favorable de la Commission des finances.**

**Le Président TALAMONI**

Parfait. Y a-t-il une demande de prise de parole ? Oui. M. MONDOLONI a la parole.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Très rapidement, M. le Président. Au terme de l'examen de ces quatre rapports, et une fois n'est pas coutume, je voudrais féliciter le président, très solennellement, et ses services parce qu'on peut être critique lorsqu'il le faut et nonobstant les inévitables écueils, les troubles, les tourments, les inquiétudes, les angoisses qui accompagnent la naissance de la Collectivité, on ne saurait nier les efforts que vous avez déployés, les uns et les autres, je me tourne notamment vers votre administration, M. le Président, depuis des mois, des semaines chargées. Comme on a bien compris qu'au bénéfice de la redistribution des chèques cadeaux, certains membres de votre administration n'en seront pas destinataires, la moindre des choses était que, sinon on leur fasse un cadeau, en tout cas on manifeste notre reconnaissance qui est très largement méritée.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Il n'y en a pas. Je mets le rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

### **Le Président SIMEONI**

Un mot, M. le Président, puisque c'est un moment qui est quand même important et solennel pour nous toutes et nous tous, je note que les quatre rapports organisant la façon de travailler et de vivre, même s'ils ne sont pas encore complets, ont été votés à l'unanimité par votre Assemblée.

D'abord, je voudrais remercier à mon tour, celles et ceux qui ont contribué à la réalisation de ce travail, l'administration, les élus, les syndicats et donc, à travers eux, l'ensemble des fonctionnaires de la Collectivité de Corse.

Au-delà de ces remerciements, vous l'avez dit, et je vous en remercie, Jean-Martin, et à travers vous, je remercie aussi l'ensemble des groupes et l'ensemble des élus parce que ce vote à l'unanimité, je considère qu'il est véritablement, là aussi, un moment fondateur. Les questions, les interrogations, les doutes exprimés et relayés au sein de cet hémicycle, j'allais dire qu'ils sont normaux, légitimes et il en subsistera certainement encore, y compris après notre vote.

Mais aujourd'hui, vraiment, grâce à vous et grâce à ce vote, grâce au travail qui a été réalisé en amont, et grâce à ce vote qui vient le consacrer, je crois que là, on franchit une étape. Il y a un pas nouveau, très important et décisif. C'est un acte fondateur de la nouvelle Collectivité de Corse et je pense que ce soir, beaucoup plus fortement et beaucoup plus profondément, et à mon avis de façon irréversible, les 4 400 femmes et hommes qui travaillent au sein de cette institution et qui travaillent pour la Corse se sentent pleinement reconnus, valorisés, remerciés pour ce qu'elles font et ce qu'ils font, des acteurs de premier rang de la construction commune pour laquelle nous nous sommes engagés.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le président du Conseil exécutif.

## DESIGNATIONS DIVERSES - DISIGNAZIONE DIVERSE

### Le Président TALAMONI

Avant de passer aux motions, j'ai un certain nombre de désignation à vous donner, dont il faut prendre acte. Ce sont des modifications et des désignations des représentants de l'Assemblée de Corse, au sein de divers organismes.

Nous avons été saisis par ces organismes, afin de procéder à de nouvelles désignations, ou de compléter des désignations existantes. C'est dans ce cadre qu'il vous est proposé de procéder à de nouvelles désignations au sein de ces instances et de valider les propositions des groupes politiques telles qu'elles figurent ci-dessous.

Je vais vous les lire. On va prendre acte simplement à la fin de la lecture, et non pas au cas par cas.

-Conseil d'administration de l'association « école de la deuxième chance » (EDC Bastia) : 3 conseillers de l'Assemblée de Corse. Titulaires : Anne-Laure SANTUCCI, Rosa PROSPERI, Jean-Martin MONDOLONI.

-Commission régionale consultative du fonds pour le développement de la vie associative (CRVA) : 1 conseiller à l'Assemblée de Corse : Laura-Maria POLI.

-Conseil d'administration de la mission locale rurale de Haute-Corse : 4 conseillers à l'Assemblée de Corse. Titulaires : Julien PAOLINI, Paola MOSCA, Marie SIMEONI, Francis GIUDICI.

-Comité technique 2A et 2B de la SAFER : 2 conseillers à l'Assemblée de Corse. Titulaires : Pierre-José FILIPPETTI, Marcel CESARI.

-Conseil des sites, formation de la faune sauvage captive : 1 titulaire et 1 suppléant conseillers à l'Assemblée de Corse en complément de la désignation existante. Titulaire : Chantal PEDINIELLI ; suppléant : Santa DUVAL.

-Commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP 2A) : Vanina ANGELINI-BURESI est désignée en remplacement de M. Paul LEONETTI.

Ensuite, désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de la Commission locale de l'eau de l'étang de Biguglia Chjurlinu. Il vous est demandé de désigner 5 conseillers à l'Assemblée de Corse pour siéger à la Commission locale de l'eau (CLE) du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux, SAGE de l'étang du Biguglia Chjurlinu. Titulaire : Anne-Laure SANTUCCI, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Marianne PIERI, François ORLANDI.

Je vous demande de prendre acte de ces désignations.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'Assemblée de Corse prend acte de ces désignations.**

Je vous remercie.

Je voulais aussi en profiter pour vous informer de ce que la commission que nous avons créée et qui travaille d'ores et déjà sur la question des migrants s'est réunie ce matin. Elle a désigné son président qui est M. Jean-Charles ORSUCCI, sa rapporteure qui est Fabienne GIOVANNINI. Il y aura évidemment une nouvelle réunion dès la rentrée. J'appelle l'ensemble des groupes à être présents au sein de cette commission parce qu'un travail important va y être mené qui donnera lieu à un pré rapport avant la fin de l'année, et puis à un rapport sous la responsabilité de l'ensemble de la commission, mais tout particulièrement de son président, M. ORSUCCI.

Jean-Martin a demandé la parole. Il l'a.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci, M. le Président. Afin d'entamer notre dernière ligne droite avec un peu de clairvoyance, je demande une suspension de séance de dix minutes.

**La séance est suspendue à 19 h 45. Elle reprend à 21 h 18.**

M. Hyacinthe VANNI assure la présidence de l'Assemblée de Corse.

**M. Hyacinthe VANNI**

On va voir si on a le quorum et si on peut délibérer légalement et après, on reprend nos travaux si les conditions de quorum sont réunies. On fait le point, dix minutes, avec Serge.

**Le Président SIMEONI**

Au visa de l'urgence et de ce qui s'est passé cet après-midi et que nous avons largement découvert, en ce qui me concerne en tout cas, puisque j'étais pris par l'exposé des différents rapports, il semblerait donc qu'il y ait certaines accélérations des choses, on va le dire comme ça, sur la question des paillotes à propos de laquelle nous avons déjà acté le principe d'une large concertation, notamment avec les paillotistes ou paillotiers

Donc, eu égard à cette problématique, je souhaiterais qu'avant tout, on essaie de trouver un point d'équilibre sur les deux motions qui ont été proposées par « Corsica libera » d'un côté, et le groupe d'opposition de l'autre, étant précisé qu'en ce qui concerne le Conseil exécutif, on voudrait avoir le temps de lire un peu, puisque la conseillère exécutive en charge de ces questions d'une part, et Jean BIANCUCCI souhaiteraient éventuellement contribuer à faire évoluer ce texte.

Si vous en êtes d'accord, on voudrait commencer par cela, et ensuite, on verra. Il y a un certain nombre de motions qui n'ont pas de caractère d'urgence, qui pourront être écartées et on regardera, sur la question de la langue notamment et une ou deux autres peut-être, on verra en fonction de l'heure et de l'avancement.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien. Chacun de vous présente sa motion et après, on essaie de fusionner. On fait comme ça ? M. Poli, vous commencez et après Pierre-Jo ?



**MOTIONS / MUZIONE****Motion n° 2018/E4/036 déposée par M. Jean-Charles ORSUCCI, au nom du groupe « Andà per dumane » : Application du PADDUC pour les établissements de bord de mer****M. Antoine POLI**

Je présente cette motion au nom de M. ORSUCCI. L'objet, c'est l'application du PADDUC pour les établissements du bord de mer.

**CONSIDERANT** que le Schéma de mise en valeur de la mer (SMVM) du PADDUC contient des dispositions permettant l'aménagement de certaines plages (annexe 6, livre 2, page 130),

**CONSIDERANT** que l'Etat peut concéder après enquête publique et pour plusieurs années son domaine public aux communes sous réserve que ces dernières en expriment la volonté et réalisent un dossier de demande de concession des plages,

**CONSIDERANT** que les établissements de bord de mer constituent une activité économique non négligeable de notre île,

**CONSIDERANT** que les exploitants ont besoin d'une visibilité à moyen et long terme pour mettre en conformité leur établissements avec les différents textes, normes et règlements (assainissement, HACCP etc..),

**CONSIDERANT** que les exploitants ont besoin aussi d'exploiter sur une durée supérieure à un an (norme actuelle des AOT) pour pouvoir contractualiser avec les établissements bancaires,

**CONSIDERANT** que cette activité apporte un service attendu par nos visiteurs,

**CONSIDERANT** qu'au nom du Code de l'urbanisme, l'installation de parking et/ou de restaurant de plage dans les zones submersibles pourrait être interdite,

**CONSIDERANT** la nécessité pour les professionnels du tourisme concernés de voir édicter des règles claires dans ce domaine, afin d'appréhender sereinement la saison touristique 2018, mais aussi celles à venir,

**L'Assemblée de Corse,**

**DEMANDE** que tant que les communes n'ont pas la gestion concédée de leurs plages par l'Etat, l'aménagement de celles-ci soit réalisé conformément au Schéma de mise en valeur de la mer (SMVM) du PADDUC.

**DEMANDE** que soit produit en concertation avec l'Etat, les maires des communes littorales, un document qui définisse de façon pragmatique les règles d'applications des différents textes (loi littoral, PADDUC, Atlas des zones submersibles, etc...).

**DEMANDE** qu'un groupe de travail, regroupant des membres de l'Assemblée de Corse, des représentants des maires des communes littorales, des membres de l'AUC, de l'ATC et de l'OEC, soit créé afin de susciter et d'accompagner les maires dans leurs démarches de prise de concession des plages auprès de l'Etat, dans le cadre de leur compétence liée à l'aménagement de leur territoire.

Cette motion est vraiment d'actualité, malheureusement je veux dire nous la proposons afin de mettre autour de la table tous les acteurs de ce pan de l'économie insulaire et afin d'accompagner des maires qui le souhaitent, de s'engager dans une démarche de prise de concession des plages auprès de l'Etat. Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Si Pierre-Jo veut présenter la sienne.

**Motion n° 2018/E6/060 déposée par le groupe « Corsica libera » :  
Création d'une Commission ad hoc pour la coordination des  
politiques environnementales et économiques liées aux activités  
touristiques**

**M. Pierre-José FILIPPETTI**

Merci.

Comme ça a été dit, c'est un sujet d'actualité, sujet brûlant parce qu'on a appris dans l'après-midi, que des forces de police s'étaient occupées des pailotes, dans l'extrême-sud.

Les activités touristiques, et particulièrement celles dont il est question aujourd'hui, représentent un pan important de l'économie de la Corse, on le sait, avec des retombées sociales non négligeables, en induisant de nombreux services en termes d'hygiène, de sécurité, de sécurisation.

Aujourd'hui, la disparition programmée des AOT aura non seulement un impact social considérable, mais également des répercussions économiques lourdes.

Alors que les services de l'Etat s'attèlent à vouloir nous confisquer la maîtrise de la gestion de notre terre et de notre mer en mettant à mal la protection et la mise en valeur de notre patrimoine, en stigmatisant les socioprofessionnels, notre Assemblée a toute la légitimité pour coordonner les politiques environnementales et économiques liées aux activités touristiques et ce, en garantissant à chacun l'accès libre, gratuit et inaliénable au domaine public.

C'est pour cela qu'on présente cette motion aujourd'hui. Je ne vais pas reprendre les « considérants ».

**L'Assemblée de Corse,**

**DEMANDE** que les contrôles des activités économiques se déroulent de manière apaisée et sans surenchère médiatique susceptible d'entraîner de la confusion et la stigmatisation des professionnels du tourisme.

**DIT** que dans le cadre de l'exercice de ses compétences, et plus particulièrement des normes qu'elle édicte, notamment le PADDUC, la Collectivité de Corse a vocation à participer directement à la définition des mesures d'application qui en découlent (ex : AOT).

**DECIDE** de constituer une commission ad hoc « Pour la coordination des politiques environnementales et économiques liées aux activités touristiques » conformément à l'article 26 du règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, composée du président de l'Assemblée de Corse et de dix conseillers à l'Assemblée de Corse désignés à la proportionnelle.

**CHARGE** la commission ad hoc d'une mission de réflexion et de suivi en matière de gestion, de contrôle, de protection d'animation et de mise en valeur du patrimoine naturel, économique et social, en associant à ses travaux les différents offices et agences de la Collectivité de Corse, les socioprofessionnels, les associations et les élus concernés.

**DESIGNE**, à cet effet, ses représentants.

**DIT** qu'à l'issue de ses travaux, la commission présentera ses conclusions à l'Assemblée de Corse.

C'est parce que les deux motions se rejoignaient qu'on a décidé de les fusionner. Je ne sais pas si Antoine va la présenter.

**M. Hyacinthe VANNI**

Ce que je vous propose, c'est que l'Exécutif puisse faire une synthèse et si elle vous convient...

**M. Antoine POLI**

On présente d'abord la motion fusionnée ou ce n'est pas la peine ?

**Le Président SIMEONI**

Nous, le Conseil exécutif, ce qu'on souhaiterait, de façon générale, c'est acter un principe ce soir, et notamment au visa de l'urgence, restreindre l'objet de la commission et le dire clairement sur les activités économiques de plage et le respect des différentes dispositions applicables en la matière.

Pour le reste, les « considérants » ne me semblent pas poser de problèmes. Le premier point : « *demande que le contrôles des activités économiques se déroulent de manière apaisée* », pas de problème.

« *Dit que, dans le cadre de ses compétences et particulièrement des normes qu'elle édicte, notamment le PADDUC, la*

*Collectivité de Corse a vocation à participer directement à la définition des mesures d'application qui en découlent* », pas de problème.

Sur le troisième point, je propose qu'on acte la constitution de cette commission avec un objet différent sur lequel je vous ferai une proposition, en restreignant l'objet, par rapport à la problématique actuelle. Nous renvoyons à la prochaine session la composition de cette commission, pour que nous puissions réfléchir à la façon dont chacun va être représenté et associé, y compris, d'ailleurs, le Conseil exécutif et les services bien sûr.

Je vous propose, je vais essayer de réfléchir rapidement à un titre, si vous en êtes d'accord ?

**M. Petr'Antone TOMASI**

Pas d'opposition à ce qu'il y ait une formulation revisitée, si ça aide à la compréhension, sous réserve de ce qu'en pense aussi Toni POLI qui est porteur de la motion.

**M. Antoine POLI**

Pas de souci de notre côté non plus, si c'est uniquement pour changer l'intitulé de la commission, c'est ça ? Ça ne pose pas de soucis.

**M. Jean BIANCUCCI**

Pour le troisième point, parce les « considérants », on ne va pas discuter à cette heure des « considérants ». Par contre, le troisième point, si on le reporte, dans le nombre de conseillers, tous ceux qui vont participer au mois de septembre, le quatrième point tombe. A mon sens, c'est le point le plus lourd « *charge la commission ad hoc d'une mission de réflexion et de suivi en matière de gestion, de contrôle, protection, d'animation et de mise en valeur du patrimoine naturel, économique, social en associant,* » etc. Là, c'est une mission d'ensemble qui touche les compétences de l'Exécutif. Ça pose problèmes.

Est-ce que, aujourd'hui, on est en situation de le décider ? Je pense qu'on devrait s'arrêter au troisième point, les deux premiers étant validés et reporter au mois de septembre. Mais il va falloir qu'on discute du contenu parce qu'il y a des agences et des offices qui ont en charge justement le suivi, etc.

Donc, il faut qu'on voie tout ça, et le schéma de mise en valeur de la mer qui est adossé au PADDUC, c'est l'AUE qui l'a en charge. Il faut qu'on soit clairs entre nous. Ce n'est pas une remise en cause de la commission ad hoc, mais il faut fixer à la commission ad hoc ce qu'il est possible de dire et de faire.

C'est pour cela que je pense que le quatrième point, il vaut mieux le mettre de côté pour le moment, et on voit en septembre.

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Ce que je crois, c'est que le quatrième point, il s'agit de le reformuler selon la formulation qui émanera de la proposition du Conseil exécutif. Mais il est important quand même, parce qu'il y a l'idée d'élargir à certains partenaires qui étaient compris dans l'objet initial de la motion. Après, à cette heure tardive, on ne rentrera pas dans le débat du fonctionnement parlementaire d'une assemblée. Encore une fois, chacun est dans son rôle, l'AUE a des prérogatives prévues par les textes et lorsqu'il y a des espaces créés par l'Assemblée, ce sont des espaces de concertation, de débat et de suivi.

### **M. Antoine POLI**

On attend la proposition de l'Exécutif.

**Pause pour la rédaction d'amendements des motions fusionnées à 22 h.**

### **M. Hyacinthe VANNI**

Si tout le monde veut bien regagner sa place. M. le Président, vous avez la parole.

### **Le Président SIMEONI**

Nous avons proposé quelque amendement dont le principe a été validé par les groupes qui restent représentés au sein de l'Assemblée. Je les rappelle oralement pour qu'on puisse en prendre note.

En ce qui concerne l'objet de la motion : « *création d'une commission ad hoc* », la formule : « *initiale* » est remplacée par : « *création d'une commission ad hoc sur les activités économiques du littoral* ».

Ensuite, les visas, on ajoute un dernier visa après, « *vu la délibération 15/237/AC de l'Assemblée de Corse* », on ajoute : « *vu les délibérations de l'Assemblée de Corse relatives à la feuille de route de l'ATC, aux préconisations de l'AUE et au SRDE2I* ».

Ensuite, au-dessus du premier considérant, on va ajouter un nouveau considérant qui sera donc le premier : « *considérant l'incertitude qui prévaut quant à l'évolution des activités économiques littorales et le caractère particulièrement urgent de la situation* ».

Ensuite, on va à : « *l'Assemblée de Corse demande* », inchangé, « *dit* », inchangé. Le troisième paragraphe : « *décide de constituer une commission ad hoc* », « *sur les activités économiques du littoral* ». La phrase devient : « *dont la composition sera déterminée lors de la prochaine session* ».

Le quatrième paragraphe : « *charge la commission ad hoc d'une mission de réflexion* », là, on va changer. On barre l'ancien paragraphe et on remplace par : « *charge la commission ad hoc d'une mission de réflexion et de concertation sur les domaines visés par la présente motion, en étroite relation avec le Conseil exécutif de Corse* ». Excusez-moi, Serge, « *de réflexion et de concertation avec les acteurs concernés par la démarche* » ? « *sur les domaines visés par la présente motion, en étroite relation avec le Conseil exécutif de Corse.* ».

Je vous remercie. Ce sont les amendements proposés par le Conseil exécutif.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien. Je demande aux auteurs de la motion s'ils sont d'accord avec les amendements proposés par l'Exécutif ?

**M. Antoine POLI**

Pour notre groupe, c'est OK.

**M. Hyacinthe VANNI**

Est-ce qu'il y a une intervention « contre » ? Non. Tant mieux.

Je mets aux voix les amendements que le président du Conseil exécutif a présentés. Serge, est-ce qu'on les fait voter un par un, ou on considère qu'on fait voter les amendements présentés par l'exécutif dans leur ensemble ? Très bien.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Les amendements sont adoptés à l'unanimité.**

Je mets la motion amendée aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**La motion ainsi amendée est adoptée à l'unanimité.**

On passe à la motion suivante et après, on fait un point sur ce qu'on reporte ou pas.



**Motion n° 2018/E6/055 déposée par M. Pierre-José FILIPPUTTI, au nom du groupe « Corsica libera » : Création d'une Commission ad hoc de l'Assemblée de Corse relative à la politique de la pêche en mer**

**M. Pierre-José FILIPPUTTI**

Je vous remercie.

Cette motion concerne également la création d'une commission ad hoc sur la politique de la pêche en mer.

On sait que la pêche en Corse est une activité ancestrale et culturelle. C'est un secteur emblématique de notre pays et un élément constitutif fort de notre identité.

Notre espace littoral s'étend sur 1 043 kilomètres. La pêche doit être un élément incontournable du développement économique de notre pays.

La pêche corse représente aujourd'hui, une flottille de 195 unités. 182 petits métiers côtiers, 5 palangriers fileyeurs et 8 licences de chalutiers.

Elle représente une production de 1200 tonnes par an, 300 emplois directs dont 2/3 des propriétaires exploitants, un chiffre d'affaires de 17 M€, ce qui indique les potentialités d'emploi que peut apporter la pêche à notre économie.

De même que l'agriculteur participe entièrement à l'aménagement du territoire, le pêcheur peut être considéré comme un aménageur de l'espace littoral en s'inscrivant dans une logique raisonnée des ressources, dans l'optique du développement identitaire et durable.

Les pêcheurs corses se sont montrés exemplaires sur les initiatives prises quant à la gestion de la langouste, en se montrant respectueux des ressources. Mais aujourd'hui, l'activité de pêche est loin d'avoir le rendement économique attendu.

Largement artisanale et familiale, la pêche corse est aujourd'hui bridée par diverses réglementations françaises et européennes qui ne lui sont pas adaptées.

Force est de constater qu'au fil du temps, la situation des pêcheurs corses s'est nettement dégradée, tant au niveau économique

que social. On peut parler de secteur économique en péril et de réelle souffrance pour nos pêcheurs.

Parmi tous les exemples, nous pouvons citer la mise en commun de l'ensemble de la puissance disponible et du nombre de licences. Elle entrave le développement et le perfectionnement de la pêche insulaire puisqu'en cas de cessation d'activité, ladite licence est réintroduite dans l'enveloppe nationale avant même qu'un autre pêcheur insulaire ait pu la racheter pour augmenter la puissance de son navire.

Notre Assemblée s'est déjà prononcée de manière conjoncturelle sur la pêche insulaire. Il nous faut aujourd'hui avoir une vision globale et générale, et appréhender la pêche insulaire dans sa globalité (économie, emplois, aménagement du littoral, pollution, commercialisation).

Il nous faut ainsi, mettre en place un réel projet structurant et structurel pour la pêche corse. C'est pourquoi, en vertu de l'article 26 du règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, nous proposons de constituer une commission ad hoc. Je vous remercie.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Avis de l'Exécutif.

### **M. Jean-Christophe ANGELINI**

Sur la motion en général, du premier «vu» au dernier « considérant », on est d'accord sauf, précisément, sur le tout dernier dont on pense qu'il est de nature à parasiter les choses. Donc, parallélisme des formes, on s'arrêterait à : « *considérant qu'au fil du temps, la situation des pêcheurs corses s'est nettement dégradée tant au niveau social qu'économique* ». Le dernier qui dit : « *considérant que l'Assemblée de Corse pourrait porter la phase d'explication, de réflexion, de mobilisation du projet* », ça, c'est un débat qu'on laisse ouvert pour la rentrée.

Deuxièmement, l'Assemblée de Corse : « *décide de constituer une commission ad hoc pour une politique de la pêche en mer en Corse* », « *Une vraie* », c'est un peu péjoratif au regard de tout ce qui a été fait jusqu'ici, ou de tout ce qui pourrait être fait actuellement.

Troisièmement, parallélisme des formes : « *conformément à l'article 26 du règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, dont la*

*composition comme pour la précédente sera déterminée par l'Assemblée de Corse lors de la prochaine session ».*

Enfin, on reprend strictement le même intitulé : « *charge la commission ad hoc d'une mission de réflexion et de concertation avec les acteurs concernés par la démarche sur les domaines visés par la présente motion, en étroite relation avec le Conseil exécutif de Corse* ».

Sur cette motion, comme sur la précédente, on supprime le « *désigne* » qui impliquerait qu'on le fasse ce soir, les représentants étant désignés à la rentrée et pas ce soir, donc le « *désigne* » saute et on garde le dernier point.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Le porteur de la motion ? C'est bon.

Est-ce qu'il y a une intervention « contre » ? Non. On met aux voix les amendements.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Les amendements sont adoptés à l'unanimité.**

On met aux voix la motion ainsi amendée.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**La motion ainsi amendée est adoptée à l'unanimité.**

Je vous propose qu'on présente une autre motion, celle de la langue, si le président du Conseil exécutif en est d'accord. Après, je propose qu'on reporte toutes les autres motions, si vous en êtes d'accord. Mais on en discutera plus tard.

**Motion n° 2018/E6/054 déposée par Mme Vannina ANGELINI-BURESI au nom du groupe « Corsica libera » : Créazione d'une cummissione di l'Assemblea di Corsica in carica di a riflessione in giru à e pulitiche publiche di a lingua corsa**

**Mme Vanina ANGELINI-BURESI**

Ùn vi ne fate, aghju intesu ch'ell'era tardi, dunque faraghju una presintazione à l'accorta ancu se pensu chì u sughjettu, una tematica cume quella di a lingua, ùn disturbeghja à nimu, bella à u cuntrariu, pensu ch'ellu cì garba à tutti perchè à nostra lingua, credu chè a tinemu tutti cara.

Dunque a faraghju corta.

A lingua ghjè una di e nostre rivendicazione, a revindicazione di u movimentu naziunale, ci si pare chì a si merita una cummissione per pudà vene à scambià, à riflete nantu à su tema quì, temu di a lingua ghjè una primura maiò. Dunque, vi diceraghju, ùn lighjeraghju micca tutti l'intesi è i « sapendu », lighjeraghju ghjustu ciò chi l'Assemblea di Corsica dumanda.

L'Assemblea di Corsica,

**DECIDE** di custituisce una cummissione ad hoc in carica di a riflessione in giru à e pulitiche publiche di a lingua corsa, cumposta da u Presidente di l'Assemblea di Corsica è d'8 cunsiglieri à l'Assemblea di Corsica scelti di modu prupurziunale.

**INCARICHEGHJA** a cummissione ad hoc di stabilì un fogliu di strada di i so travaglii.

**INCARICHEGHJA** a cummissione ad hoc d'appughjassi è di scambià d'una parte cù u Cunsiglieru esecutivu in carica di a lingua corsa è dinò ancu i so servizii, i membri di a cummissione cultura, lingua corsa è educazione di u cunsigliu economicu, suciale, di l'ambiente è culturale di a Corsica, i membri di l'Assemblea di a Ghjuventù, è à tempu cù l'attori culturali è educativi impegnati à prò di a lingua corsa.

**SCEGLIE** i so raprisintanti.

**DICE** chì à a fine di i so travaglii, a cummissione prisintarà e so cunclusioni à l'Assemblea di Corsica.

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringraziati à tè. L'avisu di l'esecutivu.

**Le Président SIMEONI**

Avenu listessa furmulazione ch'à l'altra. Duie siconde forza pè traduce. Noi femu a listessa pruposta di sicuru simu à favore di sta muzione. Sta muzione dice dunque : «decide di custituisce una cumissione ad hoc in carica di a riflessione in giru à e pulitiche pubbliche di a lingua corsa ». E scieglierà à a prussima sessione, i riprisintenti, a so cumpusizione.

*« incarigheghja a cumissione ad hoc di stabilì un fogliu di strada di i so travaglii », ùn c'hè micca prublema nant'à què. Ch'ellu ghjè u raportu.*

Una seconda, pudemu supende dui minuti per vede incu a redatrice di a muzione ?

**M. Hyacinthe VANNI**

Una minuta è mezu !

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

*(Début de l'intervention : inaudible).*

Deuxièmement : « *« incarigheghja a cumissione ad hoc di stabilì un fogliu di strada », on le retire, on ne l'a mis pour aucune des autres. Ça ferait donc deuxièmement : « incarigheghja a cumissione ad hoc di una missione di riflessione e di cuncertassione in leia incu l'attore cuncernati nanta i dumini tocchi da a presente muzione e relazione stretta incu u cunsigliu esecutivu du Corsica ».*

C'est rigoureusement la même structure.

On enlève et pour cause : « *sceglie i so raprisitanti »* et on garde bien sûr : « *dice ch'è à a fine di i so travaglii, a cumissione prisintarà e so cunclusionione à l'Assemblea di Corsica ».*

**M. Petr'Antone TOMASI**

*(Inaudible).*

Pudaria parlà ancu Vanina semplicemente, l'affare di u paralelismu, v'è bè. L'affare di u fogliu di strada, viaghjà incu i so pedi (inaudible) è ch'ella presintesi e so cuncluzione. Vogliu di, avemu vutatu duie muzione dighjà in giru di a creazione di cumissione ad hoc cù una struttura, capimu a listessa struttura, ùn ci gena micca è tocca dopu à ste cumissione d'organizà i so travaglii è di rendane contu.

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringraziavi. Se Vanina vole di duie parolle ?

**Mme Vanina ANGELINI-BURESI**

Aghju da di duie parolle. Se pruposte quì, u Presidente ANGELINI a detu ch'ell'era listessu, dunque diceraghju anc'eiu ch'ell'hè listessu, ancu se no avemu a listessa casata, forse chi ellu hè sutanaciu, eiu di u centru, ùn parlemu micca a listessa lingua, mà ci capiscemu. Eccu !

**M. Hyacinthe VANNI**

Ghjè a ricchezza di u corsu ! Avemu a mette à e voce st'amandamente.

Qualle hè chì ghjè a prò ? Contru ? Astensione ?

**Amandamente aduttatu à l'unanimità.**

U Presidente di u Cunsigliu vole di una parolle. Dicerete una parolla dopu.

Mettimu à u votu a muzione.

Qualle hè chi ghjè a prò ?

**A muzione hè aduttata à l'unanimità.**

**Le Président SIMEONI**

Simplicemente pè di chì noi à stu puntu, pinsemu chì pudemu compì, mà mi vulia girà ver di quelli, l'altri ch'anu preparatu

quantunque e muzione ch'è forse aspitavanu ch'è à soia passessi sta sera. Diceraghju s'ellu ci ne unu o una chi vole veramente ch'ella passi a muzione sta sera, di sicura ch'ellu ha faci sapè perchè ùn simu micca quì pè di cascemu o ùn cascemu micca. Avà, se vò cunsiderate ch'è in dui ghjorne n'avemu fatu abbastanza, ùn vi diceremu micca u cuntrariu.

Migirgu ver Jean François chi ha dighja travagliatu anantu a e « résidences secondaires »

**M. Jean-François CASALTA**

Eiu, à cette heure-ci, je pense que présenter des motions qui ont une certaine importance, pour toutes les motions qui sont sur le bureau de l'Assemblée aujourd'hui, devant une Assemblée à moitié vide, avec peut-être une attention réduite des conseillers qui écouteront ces motions et c'est un euphémisme, je pense que ce n'est pas de bon ton.

Donc, concernant ma motion, après si d'autres veulent la présenter, je la retire. Cette motion devra s'instruire de l'exemple des astres ce soir et s'éclipser.

**M. Hyacinthe VANNI**

Est-ce qu'il y a des gens qui veulent présenter leur motion ?

**M. Petr'Antone TOMASI**

U paisolu d'Aitoni aspetera u mezu di settembre.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien.

**Motion n° 2018/E4/028 déposée par M. Pierre POLI, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Création d'un observatoire régional des violences faites aux femmes**

**M. Pierre POLI**

Je vais présenter ma motion parce qu'elle devait passer au mois de mai et au mois de juin, et j'ai peur que les associations qui m'ont contacté, s'imaginent qu'il y a un blocage quelque part.

Cette motion porte sur la création d'un observatoire régional des violences faites aux femmes.

La commission s'est réunie à 14 heures.

Cet observatoire a pour but de renforcer la connaissance et l'expertise sur les violences faites aux femmes en Corse, de mieux accompagner et protéger les femmes victimes de violences par la mise en réseau des actrices et acteurs corses agissant dans ce champ, et de sensibiliser contre la violence faite aux femmes, et identifier les outils.

Le contenant de cet observatoire est une structure permanente rattachée à une direction ou à un service de la Collectivité. Viendra se joindre un comité de pilotage composé des partenaires qui eux, pourront proposer des groupes de travail.

Cet observatoire sera composé d'élus, d'associations, des services sociaux et des services de l'Etat (police, gendarmerie, justice, éducation, santé, ARS).

Si vous voulez, je vous lis les « considérants » ? Non. Ils ne sont pas nombreux, je peux vous les lire rapidement.

**CONSIDERANT** les chiffres accablants, disponibles sur le site internet du secrétariat d'Etat en charge de l'égalité entre les hommes et les femmes, concernant les violences faites aux femmes,

**CONSIDERANT** que, selon ces chiffres, environ 1% des françaises soit 225 000 femmes sont victimes de violences pouvant aller jusqu'à la mort,

**CONSIDERANT** que les chiffres réels sont probablement plus élevés car beaucoup de violences sont dissimulées par les victimes,



**CONSIDERANT** que la Corse n'est pas épargnée par ce fléau,

**CONSIDERANT** qu'il serait très important de connaître et de prévenir les comportements violents et sexistes envers les femmes,

**CONSIDERANT** que ces violences ont des conséquences sur les enfants,

**CONSIDERANT** que la lutte contre les violences sexistes ne peut s'envisager sans un solide travail de prévention, le plus en amont possible,

**CONSIDERANT** que la création d'un observatoire territorial permettrait d'effectuer un diagnostic partagé entre les partenaires, un suivi précis et un accompagnement de l'ensemble des mesures déclinées au niveau national et local afin d'en assurer l'effectivité et de mutualiser les bonnes pratiques,

**CONSIDERANT** les résultats très positifs enregistrés par l'observatoire départemental des violences faites aux femmes de Seine-Saint-Denis, premier du genre sur le territoire national,

**L'Assemblée de Corse,**

**DEMANDE** la création d'un observatoire territorial des violences faites aux femmes en Corse.

**MANDATE** le président du Conseil exécutif de Corse pour réaliser les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Il y a un **rapport des Commissions de la violence** et de la **Commission sociale conjointe** qui ont émis un **avis favorable à l'unanimité**.

**Mme Marie SIMEONI**

Il y a également un amendement. Je vais vous faire la lecture, on va éviter de trop s'étendre, la lecture de la décision : concernant la rédaction de la motion, les commissaires ont souhaité, à l'unanimité, amender le sixième considérant initialement rédigé ainsi : « *considérant que ces violences ont des conséquences sur les enfants* » en le remplaçant par : « *considérant que ces violences ont des conséquences dramatiques sur les enfants* ».

**La commission a émis un avis favorable à l'unanimité sur cette motion ainsi amendée.**

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Le porteur de la motion est d'accord avec l'amendement. L'Exécutif ?

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Favorable évidemment, mais on a un amendement. C'est « *l'observatoire territorial* » plutôt que « *régional* », tout simplement.

**M. Hyacinthe VANNI**

Je suppose que l'auteur de la motion est d'accord ? Très bien. Y a-t-il des interventions « contre » ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix le premier amendement de la commission.

Qui est « pour » ?

**L'amendement de la commission est adopté à l'unanimité.**

Je mets aux voix le deuxième amendement, de l'Exécutif.

Qui est « pour » ? Unanimité. Merci.

**L'amendement de l'Exécutif est adopté à l'unanimité.**

Je mets aux voix la motion ainsi amendée.

Qui est « pour » ? Unanimité merci.

**La motion ainsi amendée est adoptée à l'unanimité.**

Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui veulent présenter leur motion ? Non. Merci. Bonnes vacances.

Le Président veut dire un mot, je vous en prie.

**Le Président SIMEONI.**

Bonnes vacances, déchets, littoral, Orezza, etc.

Bone vacanze à tutte è à tutti.

Merci, Mesdames, pour votre patience. Merci Serge.

**La séance est levée à 22 h 50.**